Akoumba Diallo

Dans l'arène de Simandou

De la diversion politique à la comédie des suspects de la République

EDILIVRE

« Tout savoir non partagé est comme une boule de feu dans le ventre… »

IMAM, THIERNO MAMADOU
ALIOU DIALLO (Péty)

Ce livre est dédié à mon père adoptif Mohamed Ciré Camara (N'konou) pour m'avoir scolarisé et à mon oncle Dr Boubacar Sadjo Diallo-Kopa pour tout son amour de beau-père.

Préface

Issaka K. SOUARÉ, PhD

Cet ouvrage d'Akoumba Diallo porte sur une question d'importance capitale pour la Guinée. Il s'agit de la valorisation des minerais de fer du mont Simandou. Importante car cette chaine de montagnes, qui serpente sur des milliers de kilomètres carrés au sud-est de la Guinée, regorge des milliards de tonnes estimées de réserves de minerai de fer. Ces réserves constitueraient le plus grand gisement de ce minerai encore non développé au monde (p. 19). Selon les enquêtes de l'auteur, la qualité de la teneur moyenne du minerai de Simandou serait de l'ordre de 65% alors que la teneur de référence serait de 62% à travers le monde (p. 50). Pour des besoins d'organisation et d'administration, les gisements sont repartis en blocs. Ainsi, les blocs 1 et 2 représentent le Simandou-Nord, alors que les blocs 3 et 4 sont au compte du Simandou-Sud. De son importance pour l'industrie mondiale à base de l'acier découle son importance, encore plus prononcée, pour l'économie guinéenne. En effet, la valorisation de ces gisements devrait créer des dizaines de milliers d'emplois

directs et indirects, sortant ainsi de la pauvreté un nombre non négligeable des populations guinéennes tout en constituant une manne financière énorme pour le trésor public guinéen. Voici la principale raison qui m'a amené à rédiger cette préface.

L'ouvrage, au dire de l'auteur lui-même (p. 27), est une « enquête journalistique ». Il est écrit, en effet, dans un tel style, aussi bien du point de vue du langage adopté que du mode de référence. L'auteur mérite toutes les félicitations. Il a non seulement su choisir une si importante thématique, mais il lui a aussi rendu justice. À la lecture des différents chapitres de ce livre, il apparait clairement que l'auteur a une grande expérience dans le journalisme d'investigation. Évident aussi est son dynamisme associatif dans les organisations de veille sur la bonne gouvernance dans les industries extractives. Cela ne me surprend guère, car Akoumba fut un de mes meilleurs étudiants au programme de master en science politique à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry en 2018.

Qu'est-ce qu'on apprend dans cet ouvrage? Comme les gisements de fer de Simandou qui en sont l'objet, cette enquête recèle une mine de savoirs et de renseignements presque inédits sur le long feuilleton de négociations entre les différents gouvernements guinéens, depuis la seconde moitié des années 1990, et les multinationales étrangères qui convoitassent ces minerais précieux (p. 79). Composé de sept grandes parties avec plus d'une vingtaine de chapitres de tailles inégalées, l'auteur embarque le lecteur dans un tour d'horizon complet sur son objet d'étude.

A travers le livre, on apprend beaucoup sur l'historique des codes miniers en Guinée depuis celui de 1995 et les

importantes réformes apportées à celui-ci dans la version de septembre 2011 (pp. 73-74). L'auteur porte un regard particulier sur l'intérêt de la géante anglo-australienne, Rio Tinto, aux gisements de fer de Simandou. Un exposé bien intéressant nous édifie sur les discussions entre le gouvernement guinéen et la société Niron Metals en ce qui concerne la possibilité de faire transiter des minerais guinéens à travers le Liberia. L'auteur évoque un certain nombre de raisons qui expliqueraient la réticence des autorités guinéennes par rapport à ce projet (pp. 89-90). Nous apprenons aussi sur les réseaux de cabinet de conseil et d'individus influents connectés (George Soros, Bernard Kouchner, Tony Blair, Nicola Sarkozy, Yawovi et Pascal Agboyibor …) aux différents responsables guinéens, aussi bien durant la transition du CNDD (2009-2010) que sous le magistère du professeur Alpha Condé. On est baigné aussi dans les relations, parfois incestueuses, entre les différentes compagnies engagées (Rio Tinto, BSG Resources, Chalco et Chinalco, Vale, Simfer Jersey Ltd, BHP Biliton, etc.), y compris des contentieux juridiques ou des cas de simple mais préjudiciable malentendus entre certaines parmi elles et les autorités guinéennes.

De la lecture de cet ouvrage, l'on sort avec un certain nombre d'observations saisissantes. D'abord, au-delà des connaissances générales, le lecteur se rend compte de l'importance du mont Simandou pour l'économie guinéenne et l'opportunité sinon la nécessité de hâter le début effectif de l'exploitation de ses gisements de fer pour le bonheur des populations. L'on constate, en deuxième position, l'intérêt porté par les autorités de la troisième République à la réalisation de ce vieux rêve. Cependant, et

c'est le troisième constat, le manque d'infrastructures énergétiques et celles de transport (chemin de fer ou même autoroute pour camions) devant rendre les offres guinéennes plus attrayantes constitue un véritable obstacle à l'exploitation de ces gisements. Un quatrième constat est l'effet de la corruption sur la bonne gestion de ce secteur important. Un cinquième constat est la mauvaise gestion des attentes des populations et leurs relations avec les compagnies, chose qui serait en grande partie responsable des situations de tensions, voire de conflits ouverts, entre des citoyens et des sociétés, comme l'illustrent, tristement, les évènements de Zogota de 2014. La conséquence de tout cela semble être la double réticence des investisseurs.

D'une part, ils ne sont pas encouragés à investir les moyens colossaux qu'il faut pour matérialiser ce vieux rêve guinéen. D'autre part, compte tenu de la qualité des minerais, elles ne veulent pas non plus se désengager totalement. Voici le scénario dans lequel semble se trouver Rio Tinto depuis 2016. Il incombe donc aux autorités guinéennes de jouer leur partition dans le développement des infrastructures et/ou la proposition d'offres innovatrices et réalistes pour le financement ou le cofinancement de ces infrastructures par les sociétés minières, tout en assurant un climat général de paix et de stabilité dans le pays, sans oublier la nécessité d'obéir aux règles d'éthique et de bonne gouvernance dans la gestion des industries extractives.

Akoumba Diallo offre des pistes intéressantes à cet égard. L'ouvrage aurait pu bénéficier d'une relecture plus attentive, mais les quelques fautes de frappe qu'il contient n'entachent pas sa valeur intellectuelle et pratique indéniable. Il devrait donc être un document de référence

pour les décideurs guinéens œuvrant dans le secteur, pour les journalistes qui s'intéressent à l'exploitation des mines en Guinée et pour tout étudiant, tout chercheur et tout citoyen curieux qui veut avoir un bon éclairage sur le labyrinthe bien complexe des négociations portant sur l'exploitation minière dans un pays qualifié, à tort ou à raison, de « scandale géologique ».

Conakry, le 31 mars 2020

Issaka K. SOUARÉ, PhD
Fonctionnaire international et enseignant-chercheur
Spécialiste des questions de gouvernance politique
et de sécurité humaine

Remerciements

Tout d'abord, je souhaiterais remercier Youssouf Ben Barry (Oscar) sans la pression amicale mais ferme duquel ce livre n'aurait pas été écrit.

Je souhaite également remercier mon épouse Fatoumata Foinké Diallo et mes enfants Koumba Thiankoye, Djouldé Dambata, Aïssata Yandji, Oumou Akoumba et Oumar Aliou qui ont accepté mes absences prolongées.

Je voudrais remercier Mohamed Baba Sylla (ancien journaliste au groupe de presse Le Lynx-La Lance) pour son inestimable encadrement et ma grande sœur, Aissatou Kolda Diallo, grâce à laquelle j'ai retrouvé la terre de mes ancêtres.

Je dois également remercier mon grand frère Mamadou Touré (Mamakoun), ma cousine Fatoumata Binta Bah (Koin), le docteur Saliou Diouldé Sow (Mariham) mes petits frères Mamadou Haïka, Mamadou Saliou (Patron), mon neveu Almamy Samory Kéïta (Kéléty), ma jeune sœur Mansata (maman), mon contradicteur Ibrahima Sory Bah (Ibro) et mon ami Issa Camara, avec lesquels j'ai passé de nombreuses et agréables années.

Je tiens en plus à dire merci à ma mère Koumba Thiankoye Sylla (Bobo) et ma belle-mère Salimatou Diallo (Yayé Bobo) qui ont toujours su gérer ma timidité et mon introversion avérées.

Mes différentes formations en journalisme de surveillance chez *Natural Resources Governance Institute* m'ont donné les outils nécessaires à l'investigation. Les relectures attentives de Emmanuelle Babé (Auxime à Lyon) , Agnès Faivre (Journaliste en France) , Ibrahima Soumah (ancien ministre), ont fortement amélioré mon travail.

Un tel ouvrage dépendait largement des sources disponibles, c'est pourquoi je remercie du fond du cœur tous les travailleurs du secteur des industries extractives et les activistes pour la bonne gouvernance des ressources publiques.

Je voudrais enfin exprimer ma reconnaissance à tous ceux et celles qui m'ont aidé dans cette entreprise.

A mon tour de prier Dieu pour le repos éternel des confrères Aliou Baldé (Fabio), Abdoulaye Bah (Guineenews), du jeune étudiant Amadou Kéïta (Poutètéya), de l'informaticien Babady Bangoura et de mon neveu BSD-Kopa-Junior mo Marlyatou.

Résumé Sommaire

Première partie :
La lutte incomprise

Un vœu ancien, un Simandou partagé, mais…

Dans l'optique de mieux sauvegarder les intérêts de l'État guinéen, dans l'exploitation des ressources minières, propriété exclusive du pays, le gouvernement a entrepris depuis 2011 d'importantes réformes pour améliorer la gouvernance des industries extractives. En remplacement de celui de 1995, un code minier a été adopté en septembre 2011 par le Conseil National de la transition, qui faisait alors office de parlement.

Avant-première dans des deals clos de Simandou

Le projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou souffre, encore, de révélations troublantes. Rio Tinto, qui s'est portée fort pour sa filiale Simfer Jersey Ltd en payant la somme de 700 millions de dollars US au trésor public guinéen, dans le cadre de l'accord transactionnel d'avril 2011, a reconnu volontiers, en novembre 2016, avoir versé à l'intermédiaire français François Polge de Combret, la

somme de 10,5 millions de dollars US, dans des conditions supposées « répréhensibles par les lois de plusieurs pays ». Depuis, le projet connaît des grands retards de calendrier.

Les avant-dernières batailles du Simandou

Le 5 juillet 2016, peu après l'annonce faite par Jean-Sébastien Jacques de la décision de Rio Tinto de geler le projet de minerai de fer de Simandou, le ministre des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, écrivait au directeur général de Rio Tinto Mining & Exploration Ltd, au directeur général de Simfer S.A et au secrétaire du conseil d'administration de Simfer S.A pour leur signifier *sa vive préoccupation suite aux récentes déclarations du chief executive of officer de Rio Tinto Plc* sur la situation du projet.

Niron metals et le malentendu guinéo-libérien

C'est pourquoi le gouvernement guinéen semble avoir opté pour une nouvelle stratégie dans la conduite des réflexions pour relancer le projet de minerai de fer de Simandou nord. A cet effet, le ministère des Mines et de la Géologie et la présidence de la République, ont selon des informations, mis en place un comité de réflexion restreint composé des cadres de premier rang du secteur. A ce stade, Niron metals Plc entre dans l'arène et relance le débat public sur la coopération économique entre la Guinée et le Liberia.

Deuxième partie : Les réseaux occidentaux et les regrets africains

George Soros-Alpha Condé, les premiers « pas » d'un réseau

Une amitié autour des mines ? Selon diverses sources à Conakry, lors d'une visite officielle en France, en mars 2011, le président Alpha Condé a fait savoir son intention de

coopérer avec EDF (Électricité de France) pour résorber le déficit énergétique guinéen.

Or, le président Condé semblait avoir déjà confié cette mission au milliardaire américain d'origine hongroise George Soros qui l'a prise à bras-le-corps. Par ailleurs, en escale à Tunis alors qu'il se rendait à Paris, le 21 mars 2011, le président Condé avait requis l'assistance technique de la Banque africaine de développement (BAD), dans le domaine de l'électricité et les mines. Que s'est-il donc passé pour que l'amitié naissante entre Condé et Soros soit sur le point de tourner au vinaigre ?

Le duel des sœurs ennemies

Une nouvelle amitié peut entrainer un nouveau divorce. La Guinée a toujours fait l'objet de grandes convoitises de la part de certaines multinationales minières et pétrolières. Dans ce contexte, la réforme des textes législatifs et règlementaires du secteur a, sans doute, engendré de fortes perturbations dans le financement et la réalisation des mégaprojets miniers stratégiques du pays qualifié de « *château d'eau de l'Afrique occidentale française* ».

Minerai de fer de Guinée ou l'épisode de l'échec partagé

Dans tout divorce, les responsabilités sont partagées. Dans le sud-est de la Guinée, en plus du gisement de fer de classe mondiale mont Nimba, il en existe un autre plus impressionnant. C'est celui du mont Simandou, estimé à plusieurs dizaines de milliards de tonnes avec plus de 60 % de concentration. C'est tout simplement, aux dires des ingénieurs guinéens, « *le plus grand gisement de minerai de fer connu mais non développé* ».

Rio Tinto, cadre d'investissement ou les rideaux d'une diversion

Selon le rapport préliminaire de discussions entre le gouvernement et le Groupe de la Banque mondiale du 20 avril 2008, à Conakry, « *la Guinée est actuellement la destination préférée pour les investissements étrangers directs dans le secteur minier africain (…)* ». Le pays possède par ailleurs l'une des plus grandes ressources mondiales de bauxite et de minerai de fer et regorge d'importants gisements d'or et de diamant. Sans parler des possibilités offertes par la présence d'autres métaux de base, ainsi que du pétrole et de gaz naturels.

Troisième partie : La lutte larvée et les dessous pécuniaires

Les suspects de la République

Le 7 février 2011, le président Condé recevait à Conakry Thierry Tanoh, le Vice-Président de la Société financière internationale (SFI), actionnaire à 5 % de la Simfer S.A opérée juridiquement par Rio Tinto. Là également, le président Alpha Condé n'avait pas « *souhaité s'exprimer sur la situation de Simandou* ».

Un peu plus tard, Alpha Condé et l'ancien président brésilien Luiz Inácio da Silva ont lancé à Conakry, le 22 février 2011, les travaux de reconstruction du chemin de fer devant relier Conakry à Kankan.

La pose de la première pierre pour la reconstruction de la voie ferrée Conakry-Kankan, vestige du chemin de fer colonial par Condé et Lula, s'est déroulée en présence de Roger Agnelli, président de Vale international, et des nombreux invités de marque. A travers cette reconstruction du chemin de fer, Vale le partenaire de BSG Resources espère

ainsi, contribuer au développement économique et social de la Guinée. Alpha Condé a souhaité que l'inauguration du chemin de fer se fasse avant la fin de son mandat en 2015.

Rio Tinto ou la valse des duels guinéens

La première session du processus d'évaluation du projet Simandou sud a eu lieu du lundi 13 juillet au mercredi 15 juillet 2015 à Paris. Pour éclairer le sens de cette évaluation, il faut rappeler qu'au 18 juillet 2015, les onze mois de délai donné à Simfer S.A étaient arrivés à termes. Pour la mise en place du consortium sur les infrastructures de Simandou sud, précédée de la remise aux autorités de Conakry de l'étude de faisabilité bancable. C'est le début d'une autre forme de lutte entre les parties prenantes.

La lettre des risques complémentaires

Pourquoi au moment où nous écrivions ces lignes, l'accord-cadre signé entre la Guinée et le groupe Rio Tinto n'avait été publié ni au Journal officiel (JO) ni au web-site du comité technique, encore moins dans les médias locaux ? Pourtant, plusieurs contrats miniers en principe confidentiels, y sont accessibles. Est-ce que l'Assemblée nationale (AN) qui a adopté ce plan d'investissement a eu accès au document complet pour fonder son opinion ? Dans le cas contraire, va-t-on continuer à violer les lois nationales et internationales en matière de transparence des contrats et conventions miniers, domaine dans lequel, la Guinée a confirmé son leadership ? La réponse la plus fiable à ces interrogations est l'affaire François de Combret et l'auto-dénonciation de Rio Tinto évoquées plus haut.

Jones Day à Simandou

Le gouvernement guinéen a engagé des négociations

avec le cabinet Jones Day, qui devrait s'associer au cabinet DLA Piper pour conduire la mise sur le marché des blocs 1 et 2 de Simandou et de Zogota. A lui seul, Jones Day exigeait un paiement de plus de 600 000 dollars US pour les conseils qu'il donnera à la Guinée. Le 29 avril 2015, Jones Day avait soumis un projet de lettre d'entente au ministre guinéen de l'Économie et des Finances Mohamed Diaré, et á la Facilité africaine de soutien juridique, qui est une structure soutenue par la Banque africaine de développement.

Quatrième partie : Les engagements de financements et les honoraires d'avocats

Conakry va-t-il heurter des intérêts occidentaux ?

Peut-être certains acteurs de la bataille du projet Simandou font-ils dans le trafic d'influence : A ce titre, une interrogation. Le président Condé va-t-il se heurter au directeur de the department of Homeland security John D. Negroponte ? En tout cas, cet homme serait un des administrateurs de la société International Mining Infrastructures Corporation (IMIC), et est cité comme étant le principal partenaire de la société African iron ore group (AIOG), dans la perspective de réaliser des infrastructures d'évacuation du minerai de fer du Simandou sud. Au lendemain de la signature d'un accord avec la Société guinéenne du patrimoine minier (Soguipami), Conakry a gelé son application par le ministère des Mines et de la Géologie. En attendant de convoler avec Rio Tinto pour le financement des infrastructures de Simandou sud. Ce fut peine perdue, tout du moins pour l'instant.

L'argent est l'obstacle

Après que, devant les caméras de la Télévision nationale, le 22 avril 2011, le président Condé eut remis aux représentants de la compagnie Rio Tinto l'accord transactionnel signé avec l'État guinéen, un courrier de transmission des actes du pouvoir central guinéen, portant décrets d'octroi de la concession minière et approbation de la rentrée de Chalco dans Simandou sud a été signé par le ministre des Mines et de la Géologie Mohamed Lamine Fofana. Contre paiement d'une somme transactionnelle de 700 millions de dollars US. Par cet acte, le gouvernement guinéen venait de sceller le retard dans l'exploitation du Simandou sud, le plus important des projets intégrés en Afrique de l'ouest.

Des accords partiellement secrets du gouvernement

Le 12 novembre 2011, soit deux mois après l'adoption du code minier par le Conseil national de transition (CNT) qui tient lieu de parlement, le ministre des Mines et de la Géologie à l'époque Mohamed Lamine Fofana, et le directeur des opérations de Mubadala Development Company (MDC) Waleed Al Mokarrab Al Muhairi ont signé un accord-cadre concernant un programme d'investissement et de développement pour les ressources naturelles. L'accord porte, entre autres, sur les 49 % de la Guinée dans la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), l'un des plus grands producteurs mondiaux de bauxite.

Cinquième partie : L'embuscade antérieure

Mines guinéennes et invasion chinoise

Il se raconte en Guinée que le ministre en charge des Mines Mahmoud Thiam avait, le 5 mars 2010 en présence

des plusieurs de son département, demandé, au CEO de Guinea alumina corporation (GAC), Eddy Kenter, de « rappeler à l'ordre » son directeur de project Financing, Abdoulaye Yéro Baldé, membre du Forum des forces vives de Guinée qui deviendra dès l'élection du président Condé, premier vice-gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG). Ce dernier avait exprimé ses craintes quant à la fiabilité du contrat de China International Fund (CIF) signé avec la Guinée. C'était au cours d'une émission enregistrée le 27 février 2010, diffusée le 1er mars 2010 par la radiotélévision nationale (RTG).

L'Afrique réclame une banque compensatrice

Le Forum mondial du développement durable, Ouaga 2009, a connu une participation massive des experts qui ont animé des sessions techniques, en prélude au conclave des chefs d'État et de gouvernements africains. Les débats se sont focalisés sur la place de l'Afrique et les dérives des pays industrialisés. Ainsi, il a été question d'accès aux soins, à l'information, à l'alimentation et à un environnement viable.

Sixième partie
L'appétit et la douleur

Arrestation de Mahmoud Thiam à New York et suspicion à Conakry

L'ancien ministre guinéen des Mines et de la Géologie, Mahmoud Thiam a été arrêté le 13 décembre 2017 à New York aux États Unis. Il est accusé de faits présumés de complicité de corruption et de blanchiment. Ces chefs d'accusation portent sur la signature, en octobre 2009, d'un pacte des actionnaires avec China International Fund (CIF) et China Sonangol International Ltd qui lui avaient versé

8,5 millions de dollars US de pots-de-vin, selon un article du Foreign Corrupt Practices Act.

Friguia, la douleur nationale

A la suite d'une série de luttes syndicales à Friguia, la Guinée a malheureusement, perdu, le 17 avril 2010, deux de ses principaux responsables syndicaux, Ibrahima Fofana (Union syndicale des travailleurs de Guinée) et Kéïta Magbèt Bangoura (Confédération guinéenne des syndicats libres) dans un accident de circulation, alors qu'ils se rendaient à Fria dans le cadre du règlement du conflit. Fofana se préparait à lancer sa structure politique en vue de l'élection présidentielle dont le processus était en cours.

Rio Tinto et Chinalco, recul stratégique ou jalousie mordante

Le gouvernement guinéen a tourné le dos à ses partenaires Rio Tinto et Chinalco, ces partenaires de premier plan dans le projet de minerai de Simandou. Désormais, priorité est accordée aux projets de minerai de fer de Simandou sud (blocs 1 et 2), de Zogota avec l'anglaise Niron metals et HPX candidate à l'acquisition des actifs du projet de minerai de fer de Nimba.

Niron metals et HPX face aux obstacles libériens

Les allers-retours, courant février et mai 2019, entre Conakry et Paris via Abidjan, de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, médiateur dans le contentieux opposant le groupe BSG Resources à la Guinée sont sources de préoccupations. Pourtant, l'implication de Sarkozy a permis de régler ce différend à l'amiable. Les poursuites réciproques entre partenaires sont suspendues et la sortie du groupe BSG Resources des blocs 1 et 2 de Simandou est entérinée.

En contrepartie, le groupe BSG Resources a accepté de se faire remplacer par la société Niron metals Plc dans l'exploitation de Zogota. Cette nouvelle actrice n'aurait toujours pas obtenu, le droit de transit « définitif et complet » de sa production minière par les infrastructures libériennes (Nimba-Yekepa-Buchanan).

Septième partie
Simandou objet d'une diplomatie économique

Le minerai de Simandou pourrait alimenter les aciéries d'ArcelorMittal

La valse des visites d'État par les présidents George Weah, du Liberia, et Ram Nath Kovind, de l'Inde, au président guinéen Alpha Condé est un indicateur de la diplomatie économique. Cette partie aborde, tant soit peu, un pan des dessous d'un lobby exerçant en faveur des compagnies minières et des intérêts complexes.

Entre Poutine et Motlanthe, Alpha choisit Sotchi

Pendant que, le 16 octobre 2019, le docteur Ibrahima Kalil Kaba, directeur de cabinet de la présidence de la République, recevait de Philip W. Mitchell, de la société High Power Exploration, une invitation au bénéfice du président Alpha Condé, finalement transférée à un groupe de trois hauts cadres guinéens, pour visiter en compagnie de Friedland les installations de Ivanhoe Mines, la société mère de HPX, en Afrique du Sud et en République démocratique du Congo, le président Condé lui est déjà en Russie.

Parce que cette invitation a coïncidé avec la visite programmée du président de la République en Russie, Alpha Condé ne saisira pas cette opportunité au bénéfice de Sotchi, en Russie, où il était en quête d'un huis-clos avec

l'homme fort du Kremlin.

Exploitation du fer du mont Nimba, le sine qua non écologique

Alors qu'au Sud de la Guinée, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture invite l'État guinéen à annuler immédiatement le certificat de conformité environnementale et le permis d'exploitation minière accordés à Zali mining (ex West Africa Exploration) et la soumission de la nouvelle convention minière entre la Société des mines de fer de Guinée et le gouvernement, pour examen par l'Union Internationale pour la Conservation de Nature (UICN) avant sa signature.

Attribution des blocs 1 et 2 de Simandou, comment SMB a remporté l'offre

Et enfin, dans une lettre du 14 novembre 2019 au gouvernement guinéen, la directrice générale adjointe de Fortescue metals Group, Julie Shuttlewroth, a pris acte de la décision de la commission d'évaluation des offres d'attribuer les blocs 1 et 2 de Simandou au consortium conduit par la Société minière de Boké.

Introduction

Le mont Simandou est l'une des plus grandes réserves de minerai de fer de classe mondiale non encore exploitées. Situé au sud-est de la Guinée, pays en développement de l'Afrique de l'Ouest, cette gigantesque chaîne de montagnes qui s'étend sur plusieurs milliers de kilomètres carrés et regorge plusieurs milliards de tonnes de minerai de fer de haute qualité. Plusieurs compagnies minières se battent, depuis toujours, pour le contrôle de ce dépôt naturel unique de par sa teneur en oxyde de fer : L'anglo-australienne Rio Tinto, BSG Resources du nom du richissime israélien Beny Steinmetz, la brésilienne Vale, la chinoise Chinalco à travers sa filiale China Iron Ore holding (CIOH), la Société financière internationale (SFI), filiale du Groupe de la Banque mondiale. Tous ont promis d'investir des dizaines de milliards de dollars US, sans jamais les mobiliser entièrement, pour l'exploitation de la mine et la réalisation des infrastructures connexes.

De 1996 à 2018, *l'*histoire de ce projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou en Guinée n'a été qu'une succession de tueries, d'engagements non tenus, de procès

judiciaires à dimension internationale et souvent inachevés, de conflits permanents entre Communautés et investisseurs, de destruction massive de matériels technologiques et, surtout, d'un perpétuel recommencement d'actes administratifs pour faire de ce rêve de mégaprojet intégré une réalité.

« *Cinq corps sans vie et criblés de balles, exposés à même le sol, dont l'un complètement nu avec un visage ensanglanté* » telle est la scène décrite, le 4 août 2012, à Zogota, par une mission des organisations de défense des droits de l'Homme[2].

En effet, dans la nuit du 30 au 31 juillet 2012, des dégradations d'infrastructures sont perpétrées sur les cinq sites de Zogota, pilotés par VBG joint-venture du consortium Vale/BSG Resources et la Guinée, occasionnant l'arrêt de toutes les activités de la société VBG. A la suite de ces actes de vandalisme, les forces de l'ordre guinéennes menèrent une intervention punitive dans la nuit du 3 au 4 août, qui se solda par la destruction d'habitations communautaires et des tueries contre des villageois de Zogota. Le bilan est lourd : cinq morts, de nombreux blessés graves[3] et des arrestations massives d'autochtones.

Ces faits troublants ne sont qu'une des résultantes du conflit entre communautés riveraines, administrations locales chargées de la gouvernance et compagnies minières sur cette zone isolée de la Guinée forestière. Rien qu'une

[2] Cette mission comprenait les ONGs suivantes : Avocats sans frontières, Les Même droits pour tous et le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme.

[3] Rapport de mission d'information et de sensibilisation des cadres ressortissants et représentants de la coordination des sages de la Guinée forestière dans la préfecture de N'zérékoré du 11 au 26 août 2012

mauvaise cohabitation avec les populations des trois communes rurales riveraines ! la mauvaise gestion des paiements locaux, les problématiques de l'emploi et la violation des lieux de culte ont conduit les protagonistes à cet affrontement mortel.

La dégradation de la situation s'était aggravée lorsque les sous-traitants de VBG (Odebrecht et Zagope) ont débuté leurs activités dès 2011.

Plusieurs compagnies multinationales minières, des institutions financières internationales découlant de la charte des Nations Unies, des banques d'investissement privées, des cabinets d'ingénierie et d'avocats, des services des renseignements et de conseil occidentaux, des démarcheurs locaux et des « *lobbyistes* » figurent parmi les acteurs de cette ignoble bataille de Simandou.

Les dossiers relatifs au Simandou étaient examinés dans des juridictions américaines, suisses, israéliennes, guinéennes, etc. Un volet de ce feuilleton Simandou était examiné devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), fruit de la convention de Washington du 18 mars 1965 et faisant partie du Groupe de la Banque mondiale ; un autre fut devant la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), principal organe judiciaire de cette communauté régionale issu du protocole de 1991.

Le 20 mars 2013, le cabinet d'avocat conseil de la Guinée, SNR Denton, a accompagné le pays dans la conception du modèle fiscal du Simandou sud. Les problématiques décrites dans ce rapport fiscal avaient été préparées par des éminences grises internationales, à savoir

James Otto, Andrew Thompson et Jacques Chareyre[4].

Curieusement, le 1er août 2014 ce cabinet devenu Dentons, par la grâce des mutations, a porté plainte contre la République de Guinée et le ministère des Mines et de la Géologie. Cette action en justice découlait d'un non-paiement de cinq factures de 10 241 458 dollars US au total, « *pour appui à la préparation du cadre d'investissement du projet Simandou signé le 26 mai 2014 avec les actionnaires de Simfer Jersey* ».

Sur une autre rubrique relative au respect des obligations contractuelles entre partenaires, des engagements portant sur les opérations de prospection géologique, de l'élaboration des études de faisabilité bancables, la mise en place du consortium d'investisseurs dans les infrastructures, de la construction des infrastructures et la réalisation de la première production commerciale n'ont été que de simples paroles en l'air.

Durant cette longue période d'incertitude, les acteurs principaux de l'arène de Simandou sont entre autres, le groupe Rio Tinto Plc et BSG Resources. Rio Tinto fut le premier à manifester de l'intérêt pour la mise en valeur des ressources minières du Simandou. Ensuite, vint le groupe BSG Resources, signataire du protocole d'entente du 26 février 2006 par lequel il a mis une option sur les parties de Simandou qui devaient être rétrocédées plus tard par le groupe Rio Tinto, avant d'en être le principal concurrent.

Dans la perspective de mobiliser des investisseurs nécessaires aux infrastructures connexes, la société Rio Tinto s'était « *mariée* » avec la Société financière internationale, une organisation du Groupe de la Banque

[4] Rapport version du 20 mars 2013.

mondiale créée en 1956 et qui est dédiée au secteur privé des pays membres.

En 2010, Rio Tinto a entamé des démarches « *secrètes* », sans succès, auprès de la junte militaire au pouvoir (2008-2010), pour l'approbation de son association avec Chinalco dans le capital de la Simfer, la société d'exploitation de Simandou.

Quant au groupe BSG Resources qui bénéficiait « *du soutien total* » des autorités transitoires, une transaction impliquant Vale international a été conclue, aboutissant à la création de la joint-venture VBG.

Au titre des cabinets d'ingénierie, le groupe Rio Tinto était en partenariat avec Fluor, CHEC, et CNRC. Des sociétés de travaux publics locales comme Guicopress et Guiter avaient également été adjudicataires des marchés de la compagnie anglo-australienne.

En avril 2011, dès après l'installation du président Condé, le gouvernement guinéen a signé un accord transactionnel avec le groupe Rio Tinto, avant de déclencher des hostilités avec le groupe BSG Resources dont il annulera les droits miniers en avril 2014. Aussitôt fait, le groupe BSG Resources assigna la Guinée devant le CIRDI, le 1er août 2014.

Cette procédure arbitrale avait été scindée en deux phases : la première portant sur la compétence et la responsabilité, la seconde sur le préjudice subi.

Dans le cadre de la première phase, BSG Resources demandait au tribunal d'ordonner à la Guinée de lui restituer les droits sur les blocs 1 et 2 de Simandou.

A Conakry, le 25 février 2019, avec la bénédiction de l'ancien président français Nicolas Sarkozy, la Guinée et le

groupe BSG Resources (par le biais de son ancien patron) ont conclu « *un accord à l'amiable* » , consacrant l'abandon réciproque des poursuites judiciaires entre les parties. A la faveur de cet accord arriva dans le jeu, en lieu et place de BSG Resources, la société anglaise Niron metals Plc, de l'influent Michael Lawrence Davis.

« *Niron metals a été créée au Royaume Uni, dans la foulée du rapprochement entre la Guinée et le groupe BSG Resources, le 12 juin 2018 sous le numéro 11411548* », croient savoir des interlocuteurs.

D'avril 2011 à février 2018, les relations entre le groupe Rio Tinto et la Guinée n'ont pas été tendres. Des nombreux avocats et sociétés de conseils ont été sollicités par chacune des parties prenantes du projet Simandou sud. Herbert Smith, Taylor DeJong, SNR Denton, Pactual Bank, Lazard Bank, Orrick, DLA Piper, Fidcis, Axcelcium, Jones Day, Sylla & Partners, General Electric, CSR/CNRC, CRCC, Hyundaï, CHEC, BP oil, Vinci et Bolloré, etc : chacun y est intervenu selon ses compétences.

Du pool économique de la présidence de la République au ministère des Mines et de la Géologie, de la représentation résidante du Groupe de la Banque mondiale aux opérateurs économiques locaux, des acteurs de la société civile au comité technique de revue des titres et conventions miniers, chacun tirait, durant les différentes tractations, la couverture juridique de son côté.

Une autre protagoniste est la société African iron ore group (AIOG), qui en 2012, a obtenu de la Guinée le droit de lever des fonds pour le financement des infrastructures (transguinéen) du Simandou sud. Elles doivent être dédiées au transport du minerai de fer de Simandou jusqu'à un port en eau profonde, à Forécariah, sur les côtes guinéennes.

Ce contrat en faveur d'AIOG a irrité la direction générale de la Société financière internationale et une partie du gouvernement guinéen qui était à la recherche d'un programme de réduction de la dette avec le Fonds monétaire international. A cet effet, le 21 juin 2012, Thierry Tanoh, le Vice-Président de SFI a écrit à Kerfalla Yansané, le ministre guinéen de l'Économie et des Finances, en ces termes « *ce partenariat pose un problème de réputation lié à la présence de l'un des administrateurs de AIOG, sur lequel IFC*[5] *a déjà eu à émettre de sérieuses réserves. Malheureusement, nous ne pouvons pas divulguer les raisons qui ont motivé ces réserves, comme vous l'avez requis, parce que nous avons des obligations de confidentialité à des tiers. Dans ce contexte, cet accord pourrait compromettre l'appui du Groupe de la Banque mondiale au projet Simandou* ».

Étranglé, Conakry finira par jeter aux oubliettes, sans formalités appropriées, cet accord de financement avec AIOG. Ceci, malgré les menaces de l'investisseur soutenu par son avocat conseil, Latham & Watkins.

Dans une lettre du 17 juillet 2012 à Madame Rachel F. Robbins, Vice-Présidente et directrice des affaires juridiques de la SFI, Christopher G. Cross de Latham & Watkins écrit : « *nous comprenons de son excellence, le ministre des Mines et de la Géologie Mohamed Lamine Fofana que M.Tanoh, écrivant explicitement au nom et pour le compte de l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale (et ce quelques jours avant son départ allégué vers une banque privée), a procédé à un certain nombre de déclarations que notre client IMG*[6] *dénonce* ».

---

[5] IFC version anglaise de la SFI

[6] IMG (Infrastructures minières de Guinée) est une joint-venture entre

M. Cross ajoute que « *des membres du gouvernement ont signalé que des personnels de la SFI étaient dans un passé récent intervenus pour accuser Ethelbert Cooper*[7]*, le fondateur d'AIOG, d'infraction rendant toute association avec lui indésirable* ».

Pourtant, dans le cadre de la mise en œuvre des obligations découlant de l'accord transactionnel, SNR Denton a demandé l'avis de la banque Lazard sur les questions élémentaires qui doivent être posées à des investisseurs potentiels. L'enjeu est de taille : l'apport de financement à l'État guinéen en vue d'acquérir la participation de 51 % dans la société d'infrastructures (Infraco). Selon les termes de son mémorandum du 4 décembre 2012 à SNR Denton, Lazard Bank a été catégorique : « *La capacité de l'État à obtenir le financement des 51 % dépend inévitablement de la bancabilité de Infraco et de l'attractivité de la proposition d'investissement qui sera faite par l'État aux investisseurs* ».

Cette enquête, *Dans l'arène de Simandou*, invite le lecteur dans l'univers des négociations avortées, durant lesquelles les actionnaires de Simfer annonçaient avoir évalué des options qui permettraient d'intégrer le transport de minerai de fer de Simandou sud par camions : L'objectif étant d'atteindre un niveau de production de la mine le 31 décembre 2014[8].

Si cette proposition avait été approuvée par les actionnaires de Simfer S.A, l'option de transport par

---

AIOG et la Soguipami, chargée de financer les 51 % du transguinéen sur la base de l'accord transactionnel de 2011

[7] Ethelbert J.L Cooper, président AIOG Ltd

[8] Présentation générale du projet Simandou sud au ministre des Mines et de la Géologie, octobre 2011 (production initiale)

camions du minerai de fer se serait réalisée, parallèlement, à la construction des infrastructures ferroviaires et portuaires du projet.

Tout ce tâtonnement suggère que les acteurs anonymes doivent être nombreux dans ce dossier souvent traité « *dans une grande discrétion* ». Cette longue enquête journalistique tentera, tant soit peu, de livrer quelques secrets de cette bataille aux acteurs complexes.

*
* *

Première partie

La lutte incomprise

Avant-première dans des affaires closes de Simandou

Le projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou reste pénalisé par les affaires de corruption. Et en particulier par cette révélation troublante de novembre 2016 : Rio Tinto, deuxième groupe minier mondial, admet alors avoir versé 10,5 millions de dollars US à un intermédiaire français, François de Combret, dans le cadre d'une transaction réalisée en avril 2011.

Cette opération permettait à Simfer Jersey Ltd, filiale du groupe anglo-australien, de conserver ses licences d'exploration et d'exploitation moyennant un paiement de 700 millions de dollars US au trésor public guinéen.

Reste que la rétribution du français, un ancien banquier d'affaires, s'est effectuée dans des conditions supposées répréhensibles par les lois de plusieurs pays.

A la suite de ce scandale, la police australienne et la sécurité des bourses américaines ont ouvert une enquête pour corruption. Désormais dans les filets des marchés et institutions de crédits internationaux, Rio Tinto a assuré de toute sa disponibilité à coopérer avec les enquêteurs.

Des responsables de la compagnie en Guinée et au Royaume-Uni ont été contraints de démissionner. Un avis de changement des dirigeants sociaux a été entériné par la justice guinéenne, à travers le tribunal de première instance de Kaloum, sous la formalité RCCM/KAL-GC-M2/084.455/2017 du 4 juillet 2017. Ainsi, Alan Davies démissionnaire, a été remplacé par Tarra Ann Hokpins, en qualité de représentante permanente en Guinée de Rio Tinto international holding Limited. Il a été aussi pris acte de la démission du guinéen Ismaël Diakité du poste de président directeur général de la société Rio Tinto en Guinée.

Le 24 juillet 2017, après un long examen préliminaire du feuilleton de De Combret, le service anti-fraude du Royaume-Uni (SFO) a annoncé à son tour l'ouverture d'une enquête sur les circonstances d'une telle transaction, afin de mieux comprendre comment une si grande société multinationale aurait pu violer les lois de transparence et d'éthique corporative.

Mais l'enquête ne s'arrête pas là. Outre Rio Tinto, le gendarme de la place financière britannique s'intéresse aussi aux filiales, aux sous-traitants, aux employés. Bref, de nombreux acteurs, impliqués de près ou de loin dans les affaires de Rio Tinto en Guinée, sont dans son collimateur.

L'on sait que de nombreux guinéens qui se sont illustrés dans la défense de cet accord transactionnel ont été actifs dans les Groupes de négociations avec Rio Tinto, soit à travers le comité ad-hoc, soit au sein du Comité technique de revue des titres et contrats miniers (CTRTCM).

Ils sont considérés comme proches de Alan Davies qui a eu un rôle central dans la transaction au bénéfice de François De Combret, ce français ami de longue date du président Alpha Condé.

Il est connu de l'opinion publique guinéenne que Ismaël Diakité, lui aussi poussé à la démission, était très influent dans le management local de Rio Tinto et figurait parmi les membres du club restreint des guinéens ayant un accès permanent au président Alpha Condé et à M. De Combret.

D'ailleurs, la SFI a cédé, avec effet au 2 mai 2017, la totalité de sa participation (12771 actions) au projet à la société Simfer Jersey Ltd, suivant la formalité RCCM/Gc-KAL-M2/083.320/2017 du 29 mai 2017.

Entre-temps, la restructuration du projet d'extraction du minerai de fer de Simandou s'est poursuivie. Avec des hauts et des bas.

Le 28 octobre 2016, à Beijing en Chine, est signé le *head agreement* pour le transfert à Chinalco au bénéfice de sa filiale spécialisée, China Iron Ore Holding (CIOH), des actions détenues par Rio Tinto dans Simfer Jersey Ltd. Deux jours plus tard, Chinalco et la Guinée s'entendaient sur la poursuite du projet Simandou, sur la base des deux priorités suivantes : la signature au plus tard le 28 avril 2017 de l'accord de cession des actions (ACA) entre Rio Tinto et Chinalco ; et l'élaboration d'une feuille de route à soumettre par Chinalco à la Guinée avant le 15 décembre 2016.

Les négociations engagées en janvier 2017 ont porté sur 25 points d'inégale importance pour les parties prenantes. Après la quatrième phase de négociation, qui s'est tenue le 7 mars, de multiples séances de travail ont été conduites entre les équipes de Chinalco et de Rio Tinto. Elles leur ont permis de s'accorder sur quasiment l'ensemble des points de divergence, à l'exception de celui relatif à l'indemnisation que Chinalco pourrait exiger, en cas d'impact négatif des résultats des investigations déclenchées aux États-Unis, au

Royaume-Uni et en Australie, à la suite de l'affaire De Combret sur la stabilité des droits miniers des blocs 3 et 4 du Simandou sud (perte du titre minier ou imposition de pénalités).

La non-résolution entre Rio Tinto et Chinalco de ce point de désaccord relatif aux éventuelles suites judiciaires de l'affaire De Combret, se répercutait directement sur les négociations entre la Guinée et Chinalco. Car la solution alternative préconisée par Rio Tinto est la sécurisation par la Guinée, des titres miniers de Simfer jersey Ltd.

L'autre pomme de discorde qui n'est pas la moindre est la désapprobation par la Guinée de la proposition de Chinalco. En effet, la première feuille de route soumise le 14 décembre 2016 par Chinalco, sous la pression de la Guinée, avait été jugée insuffisante par CPCS le cabinet conseil de la Guinée et donc inacceptable. La raison ? Cette proposition était essentiellement centrée sur la cession en cours des actions de Rio Tinto.

Cette feuille de route ne traitait nullement de la définition fondamentale, de la nouvelle structuration technique et financière du projet Simandou et ne donnait aucune vision claire du plan général de développement.

En dépit de l'insistance de la Guinée, une version révisée de ce projet de feuille de route prenant en compte les commentaires de celle-ci n'a pu être produite par Chinalco pour être discutée à la rencontre entre les deux parties en mars 2016. De facto, elle a été consacrée à un projet de termes de référence des principes clés, introduit par la société Chinalco.

Dans ce contexte, une dimension s'est installée entre Chinalco et la Guinée. En effet, si Chinalco se préoccupait de faire signer un projet de protocole d'accord à la même

date que l'accord final de cession des actions de Rio Tinto, la Guinée, pour sa part, accordait la priorité à la finalisation de la feuille de route, dont la qualité devait démontrer clairement le sérieux de l'engagement de Chinalco et crédibiliser l'opération de cession des actions de Rio Tinto à son bénéfice.

Devant le manque de motivation de Chinalco à travailler « *sérieusement* » sur la feuille de route, la Guinée a donc décidé d'élaborer, avec l'appui de ses conseils un projet de feuille de route qui répondrait effectivement à ses préoccupations et qui a été proposé à Chinalco le 24 mars.

Devant la persistance de Chinalco à accorder la priorité à l'adoption d'un nouveau protocole d'accord extrêmement déséquilibré en termes d'engagement des parties, la Guinée a fait, le 10 avril 2016, une contreproposition de protocole à Chinalco, en intégrant deux annexes (feuille de route et liste des engagements essentiels des parties). La Guinée ne veut plus de déclarations d'intention mais des engagements concrets de Chinalco relativement :

à un accord préalable avec la Guinée sur une feuille de route donnant une vision pragmatique de l'engagement de Chinalco dans la réalisation du projet Simandou, avec notamment, un plan de développement et un plan de financement crédibles ;

au développement prioritaire des blocs 3 et 4 (Simandou sud), sans attendre l'intégration effective au projet des blocs 1 et 2 (Simandou nord) qui interviendra lorsque les conditions de cette intégration seront convenues entre les parties, conformément au concept de troc sino-africain ressources minières contre projets de développement.

La réaction de Chinalco, reçue par le gouvernement

guinéen le 18 avril 2016, se limitait à la feuille de route, avec des propositions de dates indicatives très en retrait de la demande guinéenne, et plus spécifiquement, une date indicative de première production commerciale prévue pour fin mai 2027.

C'est dans ce contexte que les représentants de la Guinée et de Chinalco, assistés de leurs conseils respectifs, se sont rencontrés les 20 et 21 avril 2017 pour tenter de trouver un terrain d'entente, avant la signature de l'accord de cession des actions qui était prévue au 28 avril 2017. Cet acte de cession n'a finalement pas été réalisé.

Au cours de cette réunion, les représentants de la partie chinoise ont indiqué que le seul élément nécessaire à Chinalco pour finaliser la cession des actions de Rio Tinto dans Simfer Jersey était une confirmation formelle par la Guinée de la validité des titres miniers des blocs 3 et 4, en raison des incertitudes pesant sur l'affaire De Combret.

Selon des témoignages, Chinalco considérait que, tout autre aspect pourrait être discuté après la cession des actions de Rio Tinto et que les demandes de la Guinée en ce qui concerne des engagements du cadre d'investissement constituaient des demandes nouvelles de nature à faire reconsidérer l'opération par Chinalco.

La partie guinéenne a, pour sa part, rappelé que le soutien de la Guinée à la reprise du projet par Chinalco a toujours été exprimé, sous réserve que cette reprise permette une relance effective du projet, sur la base de plans de développement et de financement crédibles, et qu'en l'absence d'engagements sérieux de Chinalco, la Guinée n'approuverait pas cette reprise et réserverait ses droits au titre du cadre d'investissement existant.

Aux dires d'une source interne, Chinalco a fait remarquer que, selon Rio Tinto, les actionnaires de Simfer Jersey n'avaient pas besoin de l'assentiment de la Guinée pour procéder à une cession d'actions et que, selon les termes du cadre d'investissement, Simfer n'était pas en défaut de ses obligations. Pour la partie guinéenne, Simfer est pourtant en défaut de ses obligations au titre du cadre d'investissement et, dans ces conditions, si Chinalco décidait de dépenser 1,3 milliard de dollars US pour reprendre les actions de Rio Tinto, sans le soutien de la Guinée, elle le ferait à ses risques et périls.

*
* *

Les avant-dernières batailles du Simandou

Le 5 juillet 2016, peu après l'annonce par Jean-Sébastien Jacques directeur général, de la décision de Rio Tinto de geler le projet de minerai de fer de Simandou, le ministre des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, a écrit au directeur général de Rio Tinto Mining & Exploration Ltd, au directeur général de Simfer S.A et au secrétaire du conseil d'administration de Simfer S.A, pour leur signifier sa vive préoccupation suite aux récentes déclarations du chief executive of officer de Rio Tinto Plc.

Rappelant les obligations de Rio Tinto définies dans le contexte du cadre d'investissement signé le 26 mai 2014, Magassouba a exigé la poursuite du projet Simandou dans le respect du calendrier contractuel, afin d'atteindre la date cible de la première production commerciale.

Aussi, le ministre a rappelé à la direction de Rio Tinto qu'il lui incombe de mobiliser les investisseurs pour le financement des infrastructures, au lieu d'annoncer la réduction des investissements et de l'effectif du projet.

Dans ce contexte et conformément aux obligations

contractuelles des partenaires privés, M.Magassouba a-t-il ainsi insisté dans sa lettre « *je vous enjoins d'une part, de remettre à l'État dans les plus brefs délais, les versions complètes et en langue française, de l'étude de faisabilité bancable de la mine et de celle des infrastructures, afin de permettre à nos services et consultants d'en prendre connaissance et d'autre part, d'organiser au plus vite une réunion afin que vous puissiez présenter à l'État les résultats de vos études (…)* ».

Le ministre n'a pas exclu la mise en œuvre des solutions alternatives appropriées afin que le projet surmonte les obstacles, tout en exigeant le respect du calendrier convenu.

Enfin, dans cette lettre, Magassouba se veut catégorique : « D*ans cette attente, je vous mets en demeure de renforcer vos moyens humains et financiers afin d'être en mesure de respecter vos engagements contractuels et de vous abstenir de toutes déclarations publiques et décisions contraires à nos accords, aux lois et règlements en vigueur en République de Guinée (…)* ».

Du 12 au 16 mars 2018, le gouvernement guinéen, accompagné de la Société guinéenne de patrimoine minier, et le groupe Chalco[9] ont tenu une série de réunions, à Paris en France, pour négocier la convention minière afférente au projet de bauxite de Boffa sud et nord[10]. Sa réussite conditionnerait la relance du projet d'extraction du minerai de fer de Simandou sud[11].

Selon un membre de la délégation guinéenne, ces

[9] Chalco est la société mère de Chinalco et de China Iron Ore Holding LTD

[10] Anciens droits miniers exclusifs de BHP Billiton

[11] Droits miniers exclusifs de Rio Tinto en phase de cession à China Iron Ore Holding Ltd filiale de Chalco

réunions sont une suite des rencontres précédentes entre la Guinée et la partie chinoise, à Pékin en Chine, du 25 au 31 janvier 2018. Elles font également suite aux commentaires des avocats de Chalco sur les 47 points en suspens pour la conclusion rapide de la convention minière du projet de Boffa. Condition de la reprise du projet Simandou la seconde partie du partenariat stratégique sino-guinéen.

Selon le procès-verbal de cette réunion consulté par l'enquête[12], il a été discuté du régime fiscal et douanier ainsi que des modalités de mutualisation du fleuve Fatala/Rio Pongo. Le groupe de travail est parvenu à un accord sur la quasi-intégralité du régime fiscal et douanier à l'exception de la durée de la stabilisation de 25 ans, demandée par Chalco en lieu et place de celle de 15 ans prévue par le code minier en vigueur. Chalco souhaite que le champ d'application dudit régime de la convention s'applique à toutes les sociétés partenaires comme Cosco et Yantai Port.

Sauf que cette fois-ci, à Paris, les parties engagées dans les négociations ont décidé quelque chose d'étrange, notamment en matière de transparence. Une fois l'ensemble des étapes ci-dessus réalisées, le secrétaire général du ministère des Mines et de la Géologie[13] se rendra à Pékin pour rencontrer, en tête-à-tête (sans avocats ni équipes de support et sans autre personne qu'un interprète indépendant), le PDG de Chalco afin de régler l'intégralité des points laissés en suspens[14].

---

[12] DRAFT-BOFFA-2018-03-19 compte-rendu des réunions de Paris du 12 au 16 mars 2018

[13] Il s'agirait de M. Saadou Nimaga, l'un des négociateurs de l'accord transactionnel d'avril 2011, qui a permis le paiement par Rio Tinto à la Guinée de la somme de 700 millions de dollars US.

[14] Avant-dernier point du DRAFT-BOFFA-2018-03-19 compte-rendu

De son côté, le ministre des Mines et de la Géologie, qui avait toujours refusé de renouveler, pour une année de plus, le protocole d'accord sur la relance du projet Simandou qui avait été signé sous l'égide du chef de l'État guinéen en octobre 2016, est en Chine pour, selon une source proche du ministre, « *discuter de Simandou avec la direction de Chalco* ». Aux dires de cette source, dans la période du 21 au 29 mars 2018, le ministre devrait rencontrer, à Singapour, le PDG de Chalco. Mais aussi Sun Xiushun, le PDG du consortium SMB-Winning[15], ainsi que Wu Wei, la PDG de la société TBEA Guinée détentrice des licences dans la filière bauxite.

Mais avant de s'embarquer pour la Chine, une source travaillant au bureau d'études et de la prospective du département dirigé par le ministre Magassouba, entamait la rédaction d'une note technique à l'attention du président Alpha Condé, relative à la situation de la société des mines de fer de Guinée (SMFG)[16].

En effet, souligne cette source, le ministère des Mines et de la Géologie recommande au président Condé qu'il y ait lieu de nommer un coordinateur du projet, en la personne du français Denis Thirouin.

En septembre 2018, des hauts cadres de l'administration guinéenne sont également mobilisés, à Conakry et Paris, pour l'analyse technique du rapport d'étude finale rédigé par le cabinet Orrick Herrington & Sutcliffe LLP (Orrick) et intitulé : *Assistance au*

---

des réunions de Paris du 12 au 16 mars 2018

[15] La SMB (Société minière de Boké) exploite des bauxites dans la préfecture de Boké

[16] Qui opère le projet des gisements de minerai de fer du mont Nimba dans la préfecture de Lola en cours de transfert à HPX

gouvernement de la République de Guinée dans le cadre de la reprise du projet d'exploitation des ressources en fer du mont Simandou par Chinalco[17]**.**

Auparavant, du 3 au 4 septembre 2018, plusieurs chefs d'État et des gouvernements africains avaient participé, à Beijing, aux travaux du forum sino-africain sur la coopération. Parmi eux, Alpha Condé. Mais ce séjour en Chine du chef de l'État guinéen n'avait rien changé dans les relations tendues entre l'administration du pays et ses partenaires Rio Tinto et Chinalco, tous engagés dans la restructuration de l'actionnariat de Simfer Jersey la holding de Simfer Simandou.

Si le ministère de l'Économie et des Finances de Conakry a publié un communiqué annonçant l'obtention en Chine d'une enveloppe complémentaire au financement des travaux de construction du barrage hydroélectrique de Souapiti, celui des Mines et de la Géologie en revanche, est revenu bredouille.

Selon un membre de la délégation guinéenne, la rencontre entre Alpha Condé et une équipe de Chinalco conduite par Ge Honglin a été assez courte, car le président Condé avait compris qu'il ne pouvait rien obtenir de nouveau de ces investisseurs chinois. Toutefois, il aurait dit à la délégation de Chinalco qu'il faisait entière confiance à son ministre des Mines et de la Géologie et que toute décision venant de ce dernier engagerait la présidence de la République.

Selon un cadre du ministère des Mines et de la Géologie, l'équipe de Chinalco n'a rien répondu, de manière ferme. Cependant, le ministre a compris que les chinois ont

[17] Chinalco est une des nombreuses filiales de Chalco

des forts soupçons.

La même source confie que le ministre était si fâché contre Chinalco, que le 10 septembre 2018, il a adressé une lettre commune aux actionnaires[18] de Simfer pour leur annoncer que « *la République de Guinée ne peut que marquer son désaccord* » quant aux affirmations selon lesquelles Simfer S.A serait en conformité stricte avec ses obligations. Simfer S.A est et demeure, à ce jour, en défaut par rapport à ces obligations prévues par le cadre d'investissement et, plus récemment, sur la caractérisation de plusieurs des cas de retrait de la concession prévue par le code minier applicable au projet de Simandou sud.

Cette source, qui a consulté la correspondance de Magassouba, souligne avec pessimisme la colère du ministre qui est parvenu à la conclusion qu'« *au-delà de toute posture, l'état actuel du projet manifeste indiscutablement une défaillance des actionnaires privés de Simfer S.A. La Guinée estime avoir fait preuve, dans ce dossier, de toute la patience et de l'esprit constructif requis pour une exécution de bonne foi de nos accords* ».

Par ailleurs, Magassouba, cité par un de ses collaborateurs, a noté, non sans amertume, que Simfer S.A et ses actionnaires ont à nouveau pris le parti « *de ne pas donner suite aux demandes formulées dans mon précédent courrier* » quant à la fourniture de certains documents essentiels, à la ténue des discussions éclairées sur le développement de ce projet.

[18] Cette lettre a été adressée, conjointement, à madame Agnès Chenue (secrétaire du conseil d'administration de Simfer S.A), M.Jean-Sébastien Jacques (chief exécutive Rio Tinto) et M.Ge Honglin (président Aluminium corporate of China)

Pour un autre collaborateur suite à la déception consécutive aux rencontres de Beijing suivie d'une concertation entre le ministre Magassouba et le Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, le gouvernement a convenu qu'un tel comportement, s'il devait perdurer, ne pourrait qu'être analysé comme une volonté de blocage du développement du projet Simandou sud, dans l'intérêt des seules parties privées et en violation des engagements envers la Guinée.

En effet, le gouvernement guinéen trouve qu'il n'est pas convenable que des discussions sur la modification de l'actionnariat d'une société minière aboutissent à un blocage complet de toute activité sur le terrain pendant près de deux ans. Il n'est pas davantage concevable qu'un actionnaire repreneur, qui figure au capital social de Simfer S.A depuis de nombreuses années, refuse d'initier des discussions avec l'État sur les modalités de développement du projet cédé, avant d'avoir effectivement signé des accords de reprise.

Le gouvernement guinéen semblait désormais résolu à affronter les actionnaires de Simfer S.A devant les tribunaux arbitraux éligibles aux clauses compromissoires, et à mettre un terme aux droits découlant du cadre d'investissement signé avec le groupe Rio Tinto.

Dans la lettre aux partenaires du Simandou, du ministre des Mines et de la Géologie, la Guinée maintient intégralement sa position, à savoir qu'elle n'aura pas d'autre choix que de mettre un terme aux droits accordés à Simfer S.A, en raison d'engagement non tenus et de capacités techniques et financières insuffisantes, sauf si un accord satisfaisant pour la Guinée est très rapidement trouvé – au plus tard le 28 octobre 2018 – sur la reprise du

développement du projet Simandou sud.

Le gouvernement ne ferme toutefois pas complètement les portes à la discussion. Dans un esprit constructif, il est prêt, a écrit Magassouba, à donner une ultime chance de sauvegarder les droits de Simfer S.A sur le projet Simandou sud, sous réserve que le ministère reçoive, d'ici le 30 septembre 2018, les éléments suivants :

un engagement signé par chacun des actionnaires acceptant la date du 28 octobre 2018, comme date limite à la signature de l'accord final de cession des actions détenues dans le projet par le groupe Rio Tinto ;

un projet d'avenant au cadre d'investissement actant le changement d'actionnariat de Simfer S.A et un chronogramme de développement du projet ; et les autres documents visés dans le courrier du 13 juillet 2018.

Quoi qu'il en soit, Magassouba a conclu que « *sous réserve de la réception des documents acceptables pour supporter les discussions, les réunions évoquées dans votre dernier courrier pourront alors être organisées dans les plus brefs délais possibles, étant précisé que les partenaires et les établissements financiers avec lesquels Chinalco indique avoir signé un accord de partenariat seront tenus d'y être représentés en sus de Simfer S.A et ses actionnaires* ».

Une rencontre dite « *de la dernière chance* » avait été prévue en septembre 2018, à Beijing, entre le gouvernement guinéen et la société chinoise Chinalco qui négociaient la reprise de ce projet d'exploitation de minerai de fer de Simandou.

Selon une source au ministère des Mines et de la Géologie, « *les deux parties ne sont pas loin d'une rupture de dialogue, qui matérialiserait, malheureusement, un nouvel échec de ce mégaprojet intégré qui pourrait révolutionner*

l'économie guinéenne ». Notre interlocuteur cite, en plus le contenu d'une lettre du 10 août 2018, signée du président de Chinalco Ge Honglin qui n'aurait pas été tendre envers le ministre.

Il n'est pas sûr que M. Ge ait accordé une grande importance aux problèmes soulevés dans le courrier de Magassouba, du 23 juillet 2018 et relatifs à la nécessité de mesures urgentes, conditionnant le maintien et la poursuite du projet Simandou sud.

Le chef de file des partenaires chinois avait déploré, dans sa lettre réponse du 10 août 2018, « *les propos qui font état de l'arrêt des activités du projet Simandou* » et soutenait que « *les activités du projet Simfer S.A fonctionnent normalement tandis que les parties continuent conjointement de promouvoir la cession pour respecter leurs engagements. Il n'existe donc pas de blocage de fonctionnement de Simfer S.A* ».

Selon un collaborateur du ministre, M. Ge avait rappelé qu'en 2015, Simfer S.A avait finalisé une étude de faisabilité bancable du projet Simandou, qui fixe le processus de développement du projet et qui continue de servir de base pour les activités.

Chinalco a proposé sur la base de cette étude un plan d'optimisation du développement accompagné d'une feuille de route indicative. Et d'insister sur le fait que la base de tout ceci est la signature du mémorandum d'entente (protocole) entre la Guinée et Chinalco.

Toujours selon cette source, qui évoque les termes de la réponse de M. Ge, les partenaires chinois ont exprimé leurs vives inquiétudes sur le fait que la partie guinéenne estime que ce protocole d'accord entre la Guinée et Chinalco ait expiré. « *Nous en sommes désolés. Ce protocole est la*

manifestation de votre part, en faveur de la reprise du projet Simandou par Chinalco. Qui favorise la viabilité économique et la stabilité du projet ainsi que l'attractivité des investisseurs ».

Toutefois, M. Ge avait conclu sur une note d'espoir : « *Nous espérons que ce protocole d'accord entre nous pourrait être renouvelé avec une éventuelle prorogation du mémorandum entre Rio Tinto et Chinalco. Et nous avons peur que cette inquiétude n'influence négativement la reprise effective du projet* ».

Concernant la remise au gouvernement guinéen des copies-conformes des contrats signés entre Chinalco et ses partenaires relativement au projet Simandou sud, M.Ge avait reconnu faire « *grand cas de la préoccupation de la transmission des accords de partenariat* » tout en espérant que cela ne « *constitue pas une entrave à l'avancement du projet* ».

Comme pour laisser une porte de sortie au gouvernement guinéen, M. Ge, a invité le ministre à une rencontre, en marge du sommet du forum sino-africain sur la coopération, en septembre 2018.

Selon une source à Sékoutouréya, siège de la présidence de la République de Guinée, une délégation conduite par le ministre et composée de plusieurs hauts cadres de l'administration dont le conseiller à la présidence de la République chargé des mines et du pétrole, avait été dépêchée à Paris, à partir du 15 novembre 2018, pour assister à une réunion tripartite à propos du projet de minerai de fer de Simandou.

Pour un autre responsable du ministère des Mines et de

la Géologie, l'annonce de Rio Tinto[23] de ne pas céder ses parts à Chinalco dans le projet Simandou sud, ne surprend guère ceux qui ont une bonne connaissance de ce dossier elle obéit à sa stratégie de ne pas perdre le Simandou.

Un conseil[24] du gouvernement guinéen avait estimé que ces partenaires privés auraient une stratégie de récupération des blocs 1 et 2 de Simandou nord, droits miniers exclusifs de BSG Resources, contestés par le gouvernement avec lequel BSG Resources est en arbitrage devant le CIRDI. Cette source ajoute avoir compris la seconde alternative qui pourrait être sollicitée par les partenaires privés, consistant à évacuer le minerai de fer de Simandou par le Liberia, afin d'atténuer les coûts d'investissement dans le projet[25].

Selon un ingénieur géologue guinéen, la géologie du sud-est du pays, et précisément la zone Beyla – N'Zérékoré où se trouve la concession minière de Rio Tinto, a connu des fortes activités géologiques qui ont favorisé la formation d'importantes minéralisations en oxyde de fer, couvrant de vastes superficies.

Cet ingénieur pense que Rio Tinto n'a jamais été honnête avec les différents gouvernements guinéens[26]. Rio Tinto en est bien consciente, a-t-il estimé, car cette société a effectué des travaux géologiques approfondis, dont elle n'a pas livré tous les résultats à la partie guinéenne. En effet, en 2017, lors de la présentation du projet aux partenaires chinois de Chinalco sur le site de Kanga (Beyla), un

[23] Cette annonce portait sur l'expiration du protocole d'accord sur la vente à Chinalco des actions de Rio Tinto dans le projet Simandou

[24] Il s'agit d'un étranger

[25] Il s'agit des investissements relatifs à la construction des infrastructures d'évacuation du minerai de fer de Simandou

[26] actuel et précédents

géologue de Rio Tinto a affirmé que le potentiel estimé de cette seule concession est de 7 milliards de tonnes.

Selon une note technique d'un ancien responsable du projet Simandou en Guinée, les éléments ci-dessous ont fortement pesé dans la décision finale de Rio Tinto de pas céder ses actions à Chinalco :

Le dernier congrès du Parti communiste chinois, en 2017, a recommandé la modernisation de l'économie par des industries propres et respectueuses de l'environnement.

Ainsi le gouvernement chinois a décidé de ne pas importer, sur son territoire des minerais de faibles teneurs, dont le traitement nécessite des grandes quantités d'intrants qui rejettent des volumes importants de gaz toxiques et de gangues.

Le prix du minerai de fer évolue et avoisinait les 90 dollars US la tonne, pour une teneur de référence de 62 %. La teneur moyenne du Simandou sud étant de 65 %, un prémium sera perçu sur les 3 %.

L'élection au Brésil d'un président issu de l'extrême droite, ultraconservateur qui n'est pas préoccupé par les questions environnementales n'est pas à écarter.

Les forêts amazoniennes du Brésil recèlent d'importants gisements de minerais de fer et de bauxite, qui ne sont pas exploités pour des raisons environnementales. Seulement, ce verrou pourrait sauter.

Cette nouvelle situation favoriserait Vale, qui est déjà bien pourvue au Brésil en ressources de minerais de fer de qualités supérieures à celles que Rio Tinto possède en Australie.

Dans cette note technique soumise à l'appréciation du ministère des Mines et de la Géologie, on peut constater que

l'annonce par Rio Tinto de ne pas céder ses actions à Chinalco est le signal de son retour certain dans la mise en œuvre du projet Simandou sud.

Cette note technique recommande que puisse être envisagée une réparation au bénéfice de la Guinée, qui a subi un préjudice avec l'arrêt de ce projet qui avait suscité tant d'espoir. En effet, beaucoup d'entreprises s'étaient investies pour pouvoir être éligibles à la sous-traitance de Rio Tinto. Ceci est possible ! Cependant, il faudra faire attention ! Rio Tinto, consciente que l'État sera mis sous pression par des populations enthousiastes, essayera de se livrer à la surenchère, pour ne pas accepter le préjudice ou négocier son montant. Toute action entreprise par la Guinée, quoique légitime, doit être bien menée afin qu'elle ne soit pas perçue par les populations, comme une action qui vise à compromettre la réalisation du projet.

Dans sa logique, ladite note technique met la Guinée en garde : « L*e département des Mines et Géologie devra être proactif avec cette nouvelle donne. La revue de tous les éléments de gestion du projet Simandou sud par la Guinée dans un passé récent doit être faite pour tirer tous les enseignements et proposer un modèle de gestion permettant à l'État de jouer réellement son rôle et la réalisation correcte de ce projet exceptionnel* ».

Connaissant les effets positifs de Rio Tinto sur plusieurs activités génératrices de revenus en Guinée durant la période 2011-2013, cette note technique insiste sur le fait que « s*on retour est un renouveau et une opportunité pour la Guinée, dans le processus de son de développement socioéconomique, car ce projet implique plusieurs domaines porteurs de croissance durable. C'est pour cette raison que le réalisme doit être traduit par un pragmatisme comme*

fondement de toutes les directives ou orientations des responsables guinéens, pour la nouvelle gestion de ce projet. L'exemple le plus illustrant est l'engagement du président Alpha Condé dans la réalisation des barrages dans le bassin hydrographique du fleuve Konkouré, en outrepassant certaines règles ».

La perspective de la reprise du développement du projet d'extraction du minerai de fer de Simandou s'éloigne davantage, « *avec le refus constaté* » de la société Chinalco de transmettre, au ministère des Mines et de Géologie, des contrats signés avec des sociétés chinoises, dans l'optique de la relance du processus de mise en place du consortium de financement des infrastructures connexes au projet (chemin de fer et port minier).

Le ministre Abdoulaye Magassouba avait convoqué, à la mi-septembre 2018, une réunion avec Chinalco. Malheureusement, tous les responsables de cette société chinoise étaient absents du pays. Par défaut d'interlocuteur fiable, le ministre représenté par certains cadres avait souhaité transmettre, tout son mécontentement, au représentant de Chinalco présent à cette rencontre, dans les locaux du département des Mines et de la Géologie.

Ajoutant que, à cette époque le gouvernement explorait les moyens juridiques du déclenchement du différend de manière juridique. Cela, dès après les festivités commémoratives du 60ème anniversaire de l'accession de la Guinée à l'indépendance, le 2 octobre 1958.

Comme à ses habitudes, le gouvernement s'était une nouvelle fois tourné, dit une source, vers le cabinet d'avocats Orrick Herrington & Sutcliffe LLP « *pour solliciter une assistance dans la transaction relative au projet Nimba avec la société canadienne High Power Exploration (HPX)* ».

La mission confiée à Orrick consisterait en la rédaction et la négociation d'un protocole d'accord entre la Guinée, HPX, SMFG et Euronimba ; cette transaction consacrerait la sortie définitive de BHP Billiton du projet d'exploitation du minerai de Nimba.

Il s'agit de la poursuite des négociations engagées depuis 2013 et qui avaient échoué à cause du refus de BHP de payer, sans garantie de transparence, une somme dédiée au développement régional de la Guinée forestière d'un montant de 115 millions de dollars US[27].

Selon une source travaillant au ministre de l'Économie et des Finances, Orrick avait exigé des honoraires importants pour cette nouvelle mission : « *Nous proposons de retenir pour cette mission un forfait global d'honoraires de quatre cent mille dollars américains (400 000 dollars US), hors taxes, frais de déplacement et honoraires des éventuels intervenants tiers*[28] ».

Une seconde condition qui est exigée par Orrick donnait à réfléchir au gouvernement : Par ailleurs, dans le cadre des discussions à venir avec Euronimba, l'État fera le nécessaire, pour obtenir de HPX, l'engagement de prendre en charge des honoraires que la Guinée devait déjà à hauteur de 1,1 million de dollars US pour de précédentes négociations réalisées pour le projet Nimba entre 2012 et 2013.

Aussitôt, comme condition au démarrage de ses activités d'assistance, Orrick avait soumis à la Guinée un projet de protocole d'accord relatif à la prise en charge de

[27] Cadre du ministère des Mines et de la Géologie, membre de l'ancienne commission technique en charge du dossier

[28] Document interne à la commission de travail

certaines dépenses par l'État guinéen, dans le cadre du rachat de la participation d'Euronimba dans le capital social de la SMFG par HPX.

Le ministre des Mines et de la Géologie avait prévu d'adresser une lettre (par courriel et copie originale déposée à la représentation locale de la SMFG) aux responsables de Billiton Guinea B.V, Newmont LaSource SAS et de la Compagnie française des Mines et Métaux S.A.S (CFMM).

Dans cette ébauche de courrier consultée le ministre Magassouba avait regretté que les partenaires dans le projet Nimba n'aient pas commenté le projet de protocole d'accord avec HPX, qui fixe le cadre des discussions.

Le 28 octobre 2018, une réunion regroupant Rio Tinto et ses partenaires dans le projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou avait été convoquée pour décider d'un éventuel report de la signature du contrat de cession d'actions entre Rio Tinto et Chinalco.

Parce que confie une source chez Chinalco, « *notre société n'est pas intéressée à réaliser de sitôt cette signature de transaction. Et la société Rio Tinto n'est pas non plus, intéressée à poursuivre le projet Simandou* ». Si fait que Rio Tinto souhaite que si Chinalco ne peut pas payer ses actifs en numéraire immédiatement, il lui sera possible de le faire plus tard en nature[29] à travers la production future de minerai de fer. Chinalco ne s'était-elle pas posée de questions sur les raisons de ce désistement total de Rio Tinto ?

Selon un autre contact au sein de l'équipe de Chinalco, tous les présidents indépendants[30] de Chinalco ont exprimé,

[29] Minerai de fer contre remboursement de la valeur actualisée des actions

[30] Les présidents indépendants sont désignés par les ministères d'États

dans leurs rapports relatifs à l'évaluation du projet Simandou sud, des doutes persistants quant à la fiabilité des réserves de minerai de fer déclarées par la compagnie Rio Tinto dans ses documents techniques.

Ces directeurs indépendants veulent plus de temps pour l'authentification des réserves déclarées « *prouvées* » par Rio Tinto, l'investisseur historique du projet Simandou. Un employé de Chinalco a par ailleurs fait remarquer que les dirigeants indépendants de la compagnie ne peuvent pas valider, auprès du conseil d'État, un investissement de près de 20 milliards de dollars US sans avoir au préalable authentifié, les ressources en minerai de fer, sur lesquelles porte cet investissement.

Parfois, des parties engagées dans une négociation paraissent menaçantes, antagoniques. Suivant cette tradition, le gouvernement guinéen avait été, selon diverses sources, prêt à affronter juridiquement Rio Tinto et Chinalco, « *si toutefois le contrat de rachat d'actions de Rio Tinto par Chinalco n'était pas signé le 28 octobre 2018. Et ne serait favorable à aucun report de date de signature du contrat de cession des actions et/ou proposition de nouvelle date de signature ultérieure* ».

La compagnie Chinalco avait été perçue, quant à elle, comme étant un partenaire « *peu honnête dans ses discussions avec le gouvernement guinéen* ». Cette opinion avait été largement partagée par des techniciens du secteur minier.

Pour un soutien de Chinalco basé dans la sous-région, « *notre société semble être préparée à cette attaque judiciaire* ». Cela s'explique par le fait que le personnel de

chinois pour siéger dans le conseil d'administration de la compagnie.

Chinalco dédiée au projet d'exploitation de minerai de fer de Simandou est très réduit. Ceci justifierait partiellement l'état d'esprit de la compagnie vis-à-vis de la Guinée.

Après les vacances judiciaires de 2018 et la réorganisation du secteur de la justice par le gouvernement, à travers un « *mouvement nomination-mutation* », la Guinée mènera-t-elle les réflexions nécessaires pour affronter Rio Tinto dans son jeu avec Chinalco ?

Dans la perspective de la bataille « *probable* » avec Chinalco, dit un observateur expert dans les questions relatives aux mines, le président Condé a, dans la foulée, nommé au poste de chargé de mission à la présidence de la République, Morlaye Molota Sylla, un ingénieur des mines fin connaisseur de la Chine moderne, pour y avoir étudié.

Curieusement, en lieu et place de la signature du contrat d'achat des actions de Rio Tinto dans la société Simfer par Chinalco, qui avait été prévue le 28 octobre 2018, à Conakry, le gouvernement guinéen et la société Chalco iron ore filiale de Chinalco (CIOH) avaient plutôt procédé au lancement de la construction des infrastructures du projet de bauxites de Boffa opéré par Chalco Guinea Company[31] (Filiale de Chalco HK).

C'est le Premier ministre guinéen, Ibrahima Kassory Fofana, lequel avait multiplié les prises de contact en Basse Guinée et dans plusieurs sites d'implantation des compagnies minières évoluant dans la filière bauxite-alumine, qui avait présidé cette cérémonie de pose de la première pierre de ce projet chinois. Celui-ci représenterait

[31] Le ministre des Mines et de la Géologie avait dépêché son chef de cabinet et son directeur des projets miniers pour assister à cette cérémonie, pour le compte de son département

une des garanties de l'accord de 20 milliards de dollars US que Beijing avait promis de prêter à la Guinée.

D'autres sources avaient dit que, le ministre des Mines et de la Géologie, absent à cette cérémonie, avait été représenté officiellement, par son homologue de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Abdoulaye Yéro Baldé.

La stratégie avait été de trouver un évènement qui puisse remplacer l'obligation de signature du contrat d'achat des actions de Rio Tinto. Et à ce jeu-là, le Premier ministre Fofana a été d'un grand support à Chinalco.

Aussitôt faite l'annonce par Rio Tinto de la fin de validité du protocole d'entente sur la vente des actifs, le ministre des Mines et de la Géologie a indiqué à une frange de la presse locale que « *toutes les voies restent ouvertes à la Guinée* » pour défendre ses droits dans ce partenariat.

La réponse du berger à la bergère ne s'est pas faite attendre : La compagnie Rio Tinto avait à son tour publié sur son site web[32] un communiqué annonçant la caducité du contrat de vente d'actions qu'elle avait signé avec Chinalco, le 28 octobre 2016.

Des sources concordantes avaient indiqué que « *le gouvernement basera désormais sa réflexion sur la responsabilité de Chinalco qui, dans une correspondance du 10 août 2018, avait donné des garanties sur ses engagements, à relancer le projet Simandou* ».

En effet, dans la correspondance plus haut citée de Ge Honglin[33] on peut lire que (…) toutes les activités de Simfer S.A fonctionnent normalement, tandis que les parties

[32] http://www.riotinto.com/media/media-releases-237_26319.aspx

[33] Président de Chinalco

continuent conjointement de promouvoir la cession et le respect de leurs engagements. En d'autres mots, il n'existe pas de blocage du fonctionnement de Simfer S.A.

Toutefois, selon nos informations, il reviendra, une fois de plus, au cabinet Orrick d'identifier, au bénéfice du gouvernement, des pistes d'actions pour l'exploitation du minerai de fer de Simandou et celle du minerai de Nimba.

Il est d'un constat partagé, que, depuis l'arrivée du président Alpha Condé au pouvoir, « *le cabinet d'avocats Orrick est devenu le conseil attitré du pays dans le secteur minier* ». Plusieurs sources expliquent cet état de fait par l'amitié de longue date qui lie, le juriste Saadou Nimaga, secrétaire général du ministère des Mines et de la Géologie, à l'avocat associé Pascal Agboyibor.

Pour d'autres, si Agboyibor est le conseil de l'État au sein de la Commission d'audit des contrats avec trois autres cabinets, c'est grâce à l'intervention de son père (Yawovi Agboyibor) que Pascal Agboyibor a obtenu le dossier guinéen.

Le 11 mars 2019 le cabinet Orrick, dans le but de défendre ses valeurs, a été obligé de se séparer de Agboyibor.

Il avait été rapporté, à plusieurs reprises, que le ministre Magassouba ne semblait plus « *être à l'aise* » suite de l'attitude des partenaires dans la mise en valeur du projet Simandou. De manière qu'il ne serait plus disposé à discuter avec ces partenaires chinois au sujet de Simandou. Ainsi, la délégation de Chinalco venue à Conakry pour assister au lancement des travaux de construction des infrastructures du projet de bauxite de Boffa avait quitté Conakry sur la pointe des pieds.

Tout de même, le gouvernement guinéen était, selon des sources techniques locales, « *dans l'hésitation de*

s'engager dans une bataille juridique contre Rio Tinto, car il s'exposerait à la rigueur de l'accord transactionnel du 22 avril 2011 ».

En effet, en cas d'expropriation totale ou partielle, la somme de 700 millions de dollars US versée par Rio Tinto à la Guinée devient remboursable (art. 1 al. 5). Mais une seconde lecture a fait référence à l'acte notarié, du 19 mai 2011 portant « *disposition additionnelle de l'accord transactionnel* » entre la République de Guinée et Rio Tinto, qui stipule d'ailleurs qu'afin de se conformer à l'esprit dudit accord Simfer S.A s'engage à ne plus réclamer de déduction d'impôts pour les 700 millions de dollars US.

A la direction des projets miniers du ministère des Mines et de la Géologie, la compréhension de cette disposition avait été toute autre. Un cadre interrogé sur ce point pensait qu'il est désormais plus utile de revenir à l'ancienne formule qui veut que Rio Tinto, en sa qualité de partenaire historique, soit l'interlocutrice privilégiée du gouvernement. Ce qui ne serait pas l'option d'un des conseils du ministre des Mines et de la Géologie, qui pensait plutôt que le combat juridique doit être orienté contre Rio Tinto et cela avec tous les arguments juridiques appropriés.

Pour un juriste proche du ministre Magassouba, pour espérer une victoire contre Rio Tinto, il y a des préalables : notamment que la Cour suprême guinéenne en vertu de loi L/2017/n°0003/AN du 23 février 2017, annule les actes de la commission interministérielle ayant négocié l'accord cadre d'investissement (art. 3 al. 2).

Justement, cette disposition stipule en plus que la cour suprême se prononce sur les pourvois en cassation contre : *« (…), les décisions rendues en dernier ressort par les organismes administratifs à caractère juridictionnel ».*

Il est plausible que le gouvernement ait été suffisamment perturbé par le fait que « *que cette situation arrive dans une période de crise politique et sociale qui risque de s'amplifier* ».

Les enseignants étaient en grève depuis plus d'un mois. Une bonne partie des écoles publiques ne fonctionnait pas. De manière sporadique, des élèves avaient occupé les rues de Conakry.

L'opposition républicaine guinéenne, elle aussi, avait entamé une série de manifestations publiques, pour réclamer la mise en œuvre des accords pour l'installation des conseils communaux, découlant des élections communale et communautaire du 4 février 2018, et l'indemnisation des victimes de la répression des manifestations pacifiques.

Un tir de « *projectile* » sur le véhicule du chef de file de l'opposition républicaine guinéenne, le 23 octobre 2018, « *par les forces de l'ordre* » risquait d'envenimer la crise.

Les stratèges de différents acteurs du projet Simandou avaient continué à affûter leurs armes de diversion. La Guinée avait, une fois encore, sollicité l'intelligence de son conseil Orrick. « *Un développement intégré des quatre blocs semble plus logique et moins risqué, à la fois techniquement et commercialement. Dès lors qu'il est certain que le transfert des blocs Simandou nord[34] à Chinalco améliore la rentabilité et réduit les risques du projet Simandou sud[35], l'État guinéen est fondé à demander l'obtention d'une part de la valeur ainsi*

[34] Il s'agit des blocs 1 et 2 de Simandou, autrefois droits exclusifs de BSG Resources dont le dossier était pendant devant le tribunal arbitral CIRDI

[35] Il s'agit des blocs 3 et 4 de Simandou, droits exclusifs de Simfer filiale conjointe de Rio Tinto, Chinalco et Soguipami

créée par la Guinée. Des contreparties adéquates devront alors être proposées par Chinalco » : Telle avait été la proposition de Orrick du 30 novembre 218. Donc la piste sur laquelle la Guinée concentrait à l'époque ses réflexions, dans le cadre des nouvelles séances de négociations avec les parties prenantes.

Selon un membre du gouvernement, cette préoccupation a été l'une des recommandations principales des conseillers français de la Guinée[36]. Car ceux-ci n'avaient pas souhaité un autre conflit ouvert entre la Guinée et ce consortium d'investisseurs, qui pourrait être porté devant les juridictions arbitrales internationales. Ce, alors même que l'arbitrage entre la Guinée et BSG Resources n'avait pas été vidé par le CIRDI (affaire ARB/14/22).

Selon une source active à la direction de la Soguipami le dossier de Simandou sud avait été momentanément suspendu, sauf décision contraire de la présidence de la République. Il était fort possible que seuls les avocats conseils du pays participent aux réunions dédiées au projet Simandou sud. A cette période, le gouvernement avait focalisé ses efforts sur les projets de conventions de base des sociétés CDM Henan Chine, SMB-Winning, SMFG et Guinea alumina corporation.

La preuve en est qu'une délégation du ministère des Mines et de la Géologie se soit rendue, fin novembre 2018, à Dubaï pour renégocier la convention de base de CDM Henan Chine et que cela faciliterait le décaissement d'une tranche de l'accord du prêt chinois de 20 milliards de dollars US, signé avec la Chine le 5 septembre 2017.

Les experts du gouvernement et du secteur privé

[36] Il s'agit des experts du cabinet Orrick

étaient, d'ailleurs, entrés en secrètes négociations en vue d'un accord d'État de sûreté avec les banques, la Société générale des banques en Guinée et BNP Paribas[37] relativement aux actifs de Guinea alumina corporation (GAC) et l'Agence nationale d'aménagement des infrastructures minières (ANAIM).

Toutefois, le gouvernement guinéen était sous le choc que lui avait causé « *la lettre conjointe de Rio Tinto et de Chinalco, du 12 octobre 2018* », adressée au ministre des Mines et de la Géologie, dans laquelle on peut lire que l'absence d'engagement, à date, d'investisseurs de référence pour les infrastructures du projet Simandou n'équivaut pas à une violation d'une des obligations de Simfer.

Rio Tinto et Chinalco, à travers cette lettre, avaient invité la Guinée à plus de coopération et de responsabilité.

Simfer et le gouvernement guinéen avaient tous deux l'obligation de coopérer de bonne foi et de considérer les options de financement et de construction de l'infrastructure nécessaire au projet.

Et aux partenaires privés de rappeler que le dispositif applicable en matière de résiliation « *prévaut sur le code minier* », ainsi que les dispositions de ce code relatives à la révocation de titres miniers ne s'appliquent pas. Car, en aucun cas, Simfer ne s'est retiré du projet et nous en voulons pour preuve les efforts qui continuent d'être déployés pour avancer, notamment à travers la recherche de financement. Simfer dispose encore, également, de l'ensemble des capacités financières et techniques requises.

Selon une source au ministère des Mines et de la Géologie, cette lettre n'est pas respectueuse, de sorte que la

[37] Ces deux banques sont des intérêts français

Guinée ait refusé de participer à la dernière réunion que ses partenaires dans le projet avaient planifiée, à Paris, en novembre 2018. Cette source soutient que la Guinée semblait pourtant être prête « *à des compromis majeurs pour la relance du projet Simandou sud* ».

En effet, un consortium de cabinets conseils du gouvernement guinéen, sous le leadership de Orrick, dans la composante 3 de sa mission, avait préconisé une option relative à l'intégration des blocs 1 et 2 de Simandou dans les discussions avec le gouvernement chinois. Cela malgré la procédure d'arbitrage en cours à la suite de la plainte de BSG Resources. Pour cette plateforme de cabinets, « *il est recommandable que la Guinée fasse preuve de transparence dans ses discussions avec Chinalco* ».

Toujours selon cette source administrative, cette proposition avait été largement partagée au sein de la présidence de la République, qui n'aurait pas donné suite favorablement à Rio Tinto. C'était dans cette perspective que Rio Tinto avait annoncé sa décision concernant la caducité de son accord avec Chinalco relatif à la vente de sa participation dans Simfer.

Il était établi dans le monde académique que selon une source interne au ministère des Mines et de la Géologie, la Guinée avait sollicité du gouvernement chinois, l'implication d'une ou de plusieurs compagnies minières et de banques de financement susceptibles d'être intéressées à la mise en valeur du projet Simandou.

En tout cas, les cabinets conseils de Conakry y avaient été favorables. En effet, comme on peut le lire dans leur rapport cité plus haut, il est recommandé à la Guinée d'envisager d'octroyer dès à présent à la Soguipami (ou idéalement à l'une

des filiales de cette dernière) des permis de recherches promotionnels sur les blocs de Simandou nord afin d'envoyer un signal fort à Chinalco. Comme quoi la Guinée n'attendra pas éternellement que Chinalco soit prête à initier des discussions sur les blocs de Simandou nord.

Il avait été proposé par ce consortium de cabinets que la Guinée résiste à toute demande éventuelle de Chinalco, portant sur l'octroi d'un titre minier sur les blocs de Simandou nord.

Mais ce qui avait plus perturbé le gouvernement dans son différend avec BSG Resources avait été le fait que cette plateforme de cabinets soit parvenue à l'assertion suivante : « *la réparation intégrale du préjudice causé par le fait internationalement illicite prend la forme de restitution d'indemnisation et de satisfaction, séparément ou conjointement aux dispositions du présent chapitre. L'État responsable du fait internationalement illicite a l'obligation de procéder à la restitution constituant au rétablissement de la situation qui existait avant que le fait illicite ne soit commis (…)* ».

Les négociations entre Chinalco, Rio Tinto et le gouvernement guinéen portant sur la perspective de relance du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou avaient été reprogrammées, au cours de la première quinzaine de janvier 2019. Selon une source gouvernementale, cette rencontre de Conakry était une des exigences des négociateurs guinéens. Alors que, pour une source technique, ce délai de janvier 2019 devait, idéalement, permettre aux décideurs de Chinalco et de Rio Tinto de passer les fêtes de fin d'année, sur les lieux de leur convenance, avant la reprise du dialogue sur le projet Simandou.

A cette même période, selon des sources diverses et concordantes, le gouvernement guinéen avait été favorable à un règlement à l'amiable du différend avec le groupe BSG Resources, sur les blocs 1 et 2 de Simandou.

Selon la version « *confidentielle* » d'une note technique du 18 décembre 2018, des avocats du gouvernement guinéen négociaient « *discrètement* » une convention amendée avec la SMFG et Euronimba pour l'exploitation des mines de fer dans les chaines du mont Nimba. Une fois amendée et consolidée, cette convention faciliterait la transaction des actions de BHP Billiton Guinea B.V et de certains de ses associés dans la société Euronimba opératrice de la SMFG, en faveur de la société canadienne HPX[38].

Auparavant, des investisseurs chinois avaient poursuivi leur implantation en Guinée, dans le secteur des ressources minérales et énergétiques. Et ce, par la signature avec le gouvernement et la ratification par l'Assemblée nationale, « *de leurs conventions et contrats* ».

Une convention pour la construction et l'exploitation d'une raffinerie d'alumine entre la Guinée et les sociétés Winning consortium alimuna PTE Ltd et Winning Consortium Alumina Guinea S.A avait été signée le 26 novembre 2018 et ratifiée par la session d'examen de la loi des finances de l'Assemblée nationale, fin décembre 2018. Ce contrat avait été signé sous le leadership de Ismaël Diakité cet ancien responsable de Rio Tinto dans le pays désormais directeur général de Winning consortium alumina Guinea S.A[39].

Ces sociétés chinoises sont actionnaires et partenaires

[38] Incorporée aux Iles vierges britanniques

[39] Toutes ces sociétés sont partenaires de la Société minière de Boké

de la Société minière de Boké (SMB) qui exploite des mines de bauxite dans la préfecture de Boké et qui est l'objet de plusieurs reproches en matière de respect de l'environnement et des droits de l'Homme.

D'ailleurs, le 26 novembre 2018, le gouvernement guinéen et la SMB avaient signé, séparément, une convention de concession minière pour l'exploitation des gisements de bauxite y compris Santou II et Houda[40], dans la préfecture de Boffa. Au sens de cette convention minière, la SMB exploitera, sur ces nouveaux permis d'exploitation minière industrielle, un volume annuel de 35 millions de tonnes.

Par ailleurs, le 26 novembre 2018, l'équipe de Fadi Wazni président du conseil d'administration de la SMB, avait signé aux côtés du gouvernement une convention ferroviaire de Santou II et de Houda avec les sociétés chinois Winning consortium railway PTE, Ltd, Winning consortium railway Guinea S.A et la SMB.

Toutes ces conventions avaient été adoptées « *dans l'empressement* » par le parlement guinéen, lors de cette dernière session budgétaire de décembre 2018.

En plus, le 17 décembre 2018, le gouvernement avait signé une convention de base amendée et consolidée pour la construction et l'exploitation d'une mine de bauxite, d'une usine d'alumine et d'un chemin de fer, avec la Compagnie de développement des mines internationales de Henan-Chine Guinée S.A[42].

---

[40] Anciens droits miniers de Bhp Billiton

[42] Les revenus de ce projet font partie de la garantie que le gouvernement guinéen avait offerte à la Chine, pour le décaissement d'une partie du prêt de 20 milliards dollars US

En termes d'obligations contractuelles techniques, Henan-Chine Guinée produira annuellement, entre 5 millions et 10 millions de tonnes de bauxite et fera par la suite la conception, le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une raffinerie d'alumine d'une capacité initiale d'un million de tonnes d'alumine par an.

Cette deuxième session ordinaire de l'année consacrée à l'examen et à l'adoption de la loi des finances initiale pour 2019 a aussi examiné et adopté, le 10 décembre 2018, un accord de crédit[43] couvert par Sinosure. Il avait été signé quelques mois plutôt, le 5 septembre 2018[44] en Chine, entre la Guinée[45] et les banques et institutions financières[46] et Industrial and commercial bank of China limited[47] pour un montant de 328 927 467,50 euros. Ce crédit devait servir au financement de la réhabilitation de la route nationale Coyah-Dabola.

Également, à cette même date, le parlement guinéen examinait et adoptait l'accord stratégique sino-guinéen, signé en Chine le 3 septembre 2018, entre la Guinée et la banque ICB (Industrial and commercial bank of China) relatif au financement du projet de réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry pour un montant de 186 118 173,31 euros[48].

Des intérêts chinois, dans le domaine de l'électricité,

[43] Concernant le projet de la route nationale Coyah-Mamou-Dabola

[44] Une partie de 20 milliards dollars US de crédit promis par le gouvernement chinois à la Guinée

[45] En tant qu'emprunteur

[46] Parties au présent accord à titre de prêteurs aux termes du crédit

[47] En qualité de chef de file de crédit et agent de crédit

[48] Une autre partie du prêt de 20 milliards dollars US

avaient aussi été votés par cette session ordinaire du parlement guinéen. Il s'agit d'un contrat de concession relative à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de barrages de Kaléta, de Souapiti signés le 5 novembre 2018.

Entre-temps, le 17 décembre 2018, le gouvernement avait signé avec la société de bauxite Kimbo[49] S.A.U et Bauxite de Kimbo Ltd, une convention minière pour l'exploitation de gisements de bauxite dans la préfecture de Fria pour un investissement initialement de 358 millions de dollars US.

Au 20 janvier 2019, le gouvernement guinéen avait opté pour une nouvelle stratégie dans la conduite des réflexions relatives à la relance du projet de minerai de fer de Simandou sud par Simfer.

A cet effet, de nombreux témoins avaient rapporté que le ministère des Mines et de la Géologie et la présidence de la République avaient mis en place « *un comité de réflexion restreint* », qui aurait été composé du docteur Alkhaly Yamoussa Bangoura, conseiller chargé des mines et des hydrocarbures du président Condé, de Kalil Mara[50] directeur général du service juridique du ministère des Mines et de la Géologie et de Nava Touré, conseiller principal du département des Mines et de la Géologie[51].

---

[49] La société Kimbo est une filiale de la société Kimbo Limited dont les actionnaires sont Zibo Rundi Aluminium Co. Ltd, une société de droit Chinois et Kimbo Limited, une société établie selon les lois des Iles vierges britanniques

[50] M. Mara est perçu comme membre de la diaspora guinéen au Canada

[51] M. Nava Touré fut président du comité technique de revue des titres et conventions miniers et membre actif du comité de négociation du cadre d'investissement du projet Simandou et plus tard conseiller principal du ministre des Mines et de la Géologie

Selon une source gouvernementale concernée par le dossier Simandou ces trois cadres avaient activement examiné des hypothèses stratégiques possibles à présenter au gouvernement, soit une nouvelle vision solide du projet Simandou.

Un document qui définirait la position de ce comité de réflexion devrait être remis au gouvernement en janvier 2019. Car cette prévision devait coïncider avec le retour en Guinée de Biro Diallo, le tout nouveau directeur général du projet Simfer. Il avait été, dit-on, en visite en Turquie pour vérifier la disponibilité du stock de matériel de construction du projet Simandou, acquis par Simfer dans le cadre de ses activités en Guinée.

Selon une source travaillant au bénéfice de Chinalco le retour de Biro Diallo aurait été une condition fondamentale pour la planification des discussions relatives à la relance des activités du projet Simandou.

Selon une source interne audit comité de réflexion, il se pourrait que la lourdeur constatée dans le traitement du dossier Simfer découle du fait que Nava Touré pilote cumulativement le projet de cession des actifs de Euronimba au sein de la SMFG, de laquelle BHP Billiton souhaitait se désengager.

D'ailleurs, les négociations en vue d'une convention amendée et consolidée[52] en remplacement de cette convention de base pour l'exploitation du minerai de fer du mont Nimba avaient été ouvertes. Un brouillon du 17 décembre 2018 avait été proposé, sous les initiales de *White & Case* et était en cours d'analyse, par des avocats conseils de la Guinée.

---

[52] *C'est l'appellation du projet de convention en cours d'examen*

Une fois cette convention de base amendée et consolidée, puis approuvée par le gouvernement, elle sera soumise à la signature des ministres des Mines et de la Géologie Magassouba et du Budget, Ismaël Dioubaté.

Selon diverses sources contactées, le ministre des Mines et de la Géologie Magassouba et son homologue de l'Économie et des Finances, Mamadi Camara, avaient été « supposés » comme plutôt plus intéressés, à l'époque, par un accord final dans le dossier de HPX que par celui de Rio Tinto.

En ce qui concerne la défense des intérêts de la Guinée, les discussions autour de l'étude sur le positionnement de HPX avaient été confiées au cabinet Orrick lequel assurerait la rédaction et la négociation du protocole d'accord entre la Guinée, HPX et SMFG. Ce protocole devrait fixer le cadre préalable de la transaction consacrant la sortie définitive des actionnaires « *historiques* » du projet d'exploitation du minerai de fer de Nimba[53]

C'est en ce sens qu'en septembre 2018, Orrick avait établi en faveur de la Guinée un projet de protocole d'accord protocole d'accord confiant la prise en charge par l'État guinéen des travaux d'accompagnement techniques dans le cadre du rachat des actions de Euronimba[54] dans le capital de la SMFG.

Le constat est que cette transaction aussi connaisse un retard significatif, alors que cette mission de Orrick devrait finir au 31 décembre 2018[55].

Pourtant, pour cette année 2019, le ministre des Mines

[53] *Il s'agit de la BHP, Guinée et Areva (Orano)*

[54] *Euronimba est la joint-venture entre BHP, Areva (Orano) et autres porteurs de financement*

[55] *Projet de protocole de prise en charge (point 4.2) de septembre 2018*

et de la Géologie avait reconnu que l'État a besoin de ressources financières pour le financement des infrastructures et des moyens humains. Le gouvernement a besoin d'un développement minier accéléré[56].

Selon un employé de BHP Billiton en Guinée, une mission de HPX avait été annoncée à Conakry, fin janvier 2019.

Une version du relevé des discussions entre avocats des parties, du 19 décembre 2018, expose les préoccupations de la Guinée par rapport à la date de la première production commerciale. Un tableau dressant les différents points à discuter est même établi[57].

HPX semble préoccupée par la préparation des accords libériens et par les dépenses raisonnables engagées pour le recours à tout personnel du service public sélectionné par l'investisseur, en relation avec la préparation et la mise en œuvre desdits accords.

Selon un cadre de la présidence de la République de Guinée, HPX veut avoir la liberté de démarrer rapidement une production provisoire d'1 million à 2 millions de tonnes par an, afin de générer des revenus susceptibles de faciliter le financement du projet Nimba.

Des avocats qui ont défendu la Guinée avaient estimé qu'en acceptant cette volonté de HPX, le risque principal est que le provisoire ne devienne rapidement définitif, en lien, notamment, avec le fait que la capacité du chemin de fer au Liberia avait été présenté comme saturée au-delà de 5 millions t/a.

---

[56] *Discours de clôture de la retraite annuelle des cadres du ministère des Mines et de la Géologie du 15 décembre 2018*

[57] *Version finale arrêtée entre avocats du 19 décembre 2018*

Finalement, cette convention prévoit que dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur, une production anticipée de 5 millions de tonnes par an sera réalisée, afin de saisir les opportunités du marché pour accélérer la mise sur le marché international du minerai de fer guinéen, en attendant la réalisation de l'objectif de production initiale du projet qui est de 20 millions de tonnes par an.

En avril 2019, un accord entre HPX et le gouvernement guinéen, sur les dispositions d'une convention amendée et modifiée, dans le cadre du projet d'exploitation du minerai de fer de Nimba, avait été sécurisé. Le 20 juin 2019, les directions générales des sociétés Billiton Guinea B.V. (BHP), Newmont LaSource SAS et CFMM, toutes actionnaires de Euronimba, avaient adressé au ministre des Mines et de la Géologie « *une lettre commune* » de demande de « *consentement de la République de Guinée à la cession des actions d'*Euronimba *Ltd* » à HPX Nimba holdings Inc.

*
* *

Un vieux vœu, un Simandou partagé, mais…

Dans l'optique de mieux sauvegarder les intérêts de l'État guinéen dans l'exploitation des ressources minières, qui restent la propriété exclusive du pays, le gouvernement du président Alpha Condé a entrepris, depuis 2011, d'importantes réformes pour améliorer la gouvernance des industries extractives. En septembre 2011, un code minier a été adopté en remplacement celui de 1995, par le Conseil national de la transition, qui faisait office de Parlement à l'époque.

Toutefois, le cabinet français Sofreco avait refusé de certifier ce code[58] qu'il avait été initialement, chargé d'élaborer, sur financement de l'Agence française de développement (AFD).

Le Comité technique de revue des titres et conventions

[58] L'auteur était présent à cette cérémonie de remise par le ministre des Mines et de la Géologie d'alors, Mohamed Lamine Fofana, d'une copie du code minier à la représentation de l'Agence française de développement

miniers[59] (CTRTCM), qui est l'organe opérationnel de la Commission nationale[60] des mines, avait été créé en avril 2012, par décret du chef de l'État. Les membres dudit comité avaient été nommés par la même autorité administrative[61]. Une Commission nationale des mines avait été mise en place en 2012, « *pour apprécier et négocier les nouveaux projets*[62] ».

Le but du CTRTCM avait été de réviser les conventions existantes afin d'assurer leur conformité avec le cadre légal en vigueur.

La Soguipami avait été créée et un nouveau cadastre avait été mis en place en 2012. Des licences administrativement « douteuses » avait été « *résiliées* » par l'administration minière[63]. C'est ainsi qu'en juin 2013, le Fonds africain de développement et le gouvernement guinéen avaient mis en place le Projet d'appui à la planification économique et de la gouvernance minière (Papegm).

Le 10 septembre 2013, c'est l'accord de don, équivalant à 11 387 000 UC, pour le financement du Papegm qui avait été signé par le ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances d'alors, Kerfalla Yansané, et le Vice-Président

[59] Article 3.2 du décret D/2012/045/PRG/SGG du 29 mars 2012

[60] Décret D/2012/041/PRG/SGG du 26 mars 2012 portant attributions, composition et fonctionnement de la commission nationale des mines

[61] Décret D/2012/059/PRG/SGG du 16 avril 2012 portant nomination des membres du comité technique de revue des titres et conventions miniers

[62] Décret D/2012/041/PRG/SGG du 26 mars 2012 portant attribution, composition et fonctionnement de la commission nationale des mines

[63] Décret D/2011/2018/PRG/SGG du 11 août 2011 modifiant celui n°099 du 18 mars 2011, portant création d'une société de patrimoine du secteur minier suivant la loi n°L/2011/005/CNT portant constitution et gestion du patrimoine minier par le conseil national de la transition

du Fonds africain de développement (FAD), Aly Abou-Sabaa. Cet accord avait été certifié par la Vice-Présidente et secrétaire générale du FAD, Cecilia Akintomudé. La section 5.02 de cet accord de don stipule « *que la date limite pour le décaissement est fixée au 30 septembre 2017* ».

Le cadre logique avait été que le Papegm contribuait au renforcement de la formation des ressources humaines locales – dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté – de la gestion, des investissements publics et de la gouvernance du secteur extractif.

Spécifiquement, la gouvernance du secteur minier guinéen vise à améliorer les recettes minières qui étaient à 30 % du produit intérieur brut (PIB) en 2012 à plus 40 % du PIB en 2016. Il s'agissait aussi de faire de la Guinée un pays conforme à la norme mondiale de l'Initiative pour la transparence pour les industries extractives (ITIE) en 2014.

L'autre composante du Papegm avait été de procéder à la révision par le CTRTCM de l'ensemble des conventions minières, avant fin 2016. Pour relever ce défi « *le gouvernement avait donné un mandat conjoint, à la Banque africaine de développement et à la Facilité africaine de soutien juridique* (Facilité africaine) *pour l'assister dans l'amélioration de la gouvernance du secteur minier, à travers cette adaptation des conventions minières existantes* ».

Une lettre de mandat conjoint pour la révision des conventions avait été signée à cet effet, le 31 janvier 2013 par Franck Perrault, le directeur du département régional ouest II de la BAD, du directeur de la Facilité africaine, Stephen Karangizi, le ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances guinéen, Kerfalla Yansané et le président du Comité technique de revue des titres et contrats miniers, Nava Touré.

Dans le secteur minier guinéen, le Groupe de la Banque mondiale contribuait, elle aussi, de façon complémentaire, au renforcement des capacités de tous les acteurs, mais également au niveau des bassins miniers en activités extractives.

Le Fonds monétaire international, qui aurait encouragé l'exercice de révision des conventions minières, avait mis en place une assistance technique pour modéliser ses effets financiers et estimer les recettes supplémentaires potentielles que le pays pourrait obtenir grâce à cette révision.

Pour la matérialisation d'un tel programme, les différentes parties avaient décidé de la mise en place d'un fonds de 12 millions de dollars US, dont 3 millions seraient apportés par la Guinée, comme contribution au processus.

Un contrat d'engagement avait aussi été signé, actant la création d'un consortium de cabinets d'avocats de réputation mondiale, qui sont Orrick Rambaud Martel, DLA Piper, Gide Loyerette Nouel et Heenan Blaikie. Ces cabinets avaient mis au point des outils destinés à l'harmonisation des travaux projetés.

Dans la foulée, une plateforme collaborative virtuelle de gestion documentaire et d'échanges avait été mise à disposition du CTRTCM, de la BAD et de la Facilité africaine.

Dans son rapport d'étape du 13 novembre 2013, le consortium avait déploré des négociations parallèles, par des comités spécifiques, sur les actifs de Rusal[64] et de Rio Tinto, tout comme le refus de Rusal de coopérer avec le consortium.

[64] Compagnie appartenant à des oligarques de la Fédération de Russie

En janvier 2014, le CTRTCM qui avait été conseillé par Orrick Rambaud Martel, avait fait le point sur la procédure d'examen de VBG[65]. En mars 2014, le comité stratégique avait recommandé le retrait de la convention VBG, ce qui avait été fait par le gouvernement d'Alpha Condé, en avril.

Ce mois-là, BHP Billiton et le gouvernement guinéen n'avaient pas réussi à harmoniser leurs points de vue sur une réclamation de 115 millions de dollars US, formulée par le CTRTCM, au bénéfice du trésor guinéen. Ainsi, les parties en conclave avaient mis un terme non amical à leurs tractations.

Pourtant, BHP Billiton et Areva (Orano) avaient poursuivi leur désengagement et pour le processus de transfert d'actifs dans la SMFG. En septembre 2014, BHP Billiton avait saisi, à nouveau, la Guinée pour l'approbation de ladite transaction.

Début juin 2014, le CTRTCM avait réalisé et soumis plusieurs rapports au comité stratégique pour approbation et prise de décisions. Notamment, sur la société Semafo, la Société minière de Dinguiraye (SMD), Rusal/Friguia et la société Alliance mining commodities (AMC).

Les propositions d'actions variaient entre renégociation et paiement d'amendes. Cependant, des conventions comme celles de AMC et de Rio Tinto avaient momentanément échappé à l'application de certaines dispositions du code minier en vigueur. Notamment le volet participation de l'État au capital (10 % contre 15 % prévu) pour AMC et la taxe au développement communautaire (de 0,25 % contre 0,5 % prévue pour la catégorie du fer) pour Simfer/Rio Tinto. Ils avaient été nombreux, dans le

[65] Filiale conjointe de BSG Resources, Vale et de la Guinée

consortium des cabinets d'avocats, à vouloir dénoncer à certains membres du gouvernement le traitement de faveur dont Rio Tinto avait fait l'objet durant ce processus de revue des contrats miniers. Toutefois, la Guinée espérait obtenir, de la révision du contrat de AMC, de la somme de 80 millions de dollars US au titre de l'augmentation des revenus.

Durant les deux premières années du processus de réforme des conventions minières, plusieurs sociétés comme la Semafo et Rusal/Firguia avaient, pour des raisons diverses, arrêté en 2012 leurs activités productives. Officiellement, Rusal/Friguia, par exemple, avait évoqué « *le fait d'une grève illégale* ».

D'ailleurs, c'est dans cette incertitude que le CTRTCM avait présenté son projet de rapport final au comité stratégique, ainsi que ses conclusions relatives au projet Rusal/Friguia.

Ce rapport du 3 juin 2014 relève, en ce qui concerne Rusal, des manquements graves, parmi lesquels la sous-évaluation du prix de la raffinerie, vendue à 19 millions de dollars US en 2006 la suspension des travaux d'exploitation sans motifs légitimes en 2012, l'absence de permis d'exploitation dans le périmètre de Rusal/Friguia, la perte de la capacité financière, l'amodiation de fait sans autorisation des droits miniers de Rusal/Friguia à ACG (Alumina Company of Guinea) et le non respect par Rusal/Friguia des obligations environnementales.

Le consortium des cabinets, dans son précédent rapport d'août 2013, avait lui aussi dénoncé le manque de coopération de Rusal. La révision accélérée de la convention de base entre Rio Tinto et la Guinée pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou n'avait pas été du goût de

certains avocats membres du consortium (note relative aux modalités de soumission de Simfer à la procédure de revue des titres et conventions miniers du 14 mai 2014 par Orrick).

Également, « *la révision parallèle* » sur les actifs de Rusal comme Dian-Dian, opéré par la compagnie des bauxites et alumines de Dian-Dian (Cobad), et celle de Guinea alumina corporation (GAC) n'auraient pas été bien apprécié par quelques membres de la communauté des experts commis à la tâche.

Le décret qui avait créé le CTRTCM, lui avait donné une durée de vie initiale d'un an renouvelable. Le processus de revue des conventions n'aurait-il pas eu le mérite d'avoir retardé le développement des projets miniers ? Le gouvernement n'aurait-il pas violé les dispositions du décret D/2012/045/PRG/SGG qui avait nommé 15 membres au lieu des 17 prévus du CTRTCM (par le décret 059 du 16 avril 2012) et qui ne seraient pas tous de bonne moralité aux yeux des différentes parties.

A cette phase de la vie de la Nation guinéenne, incontestablement, le projet d'extraction du minerai de fer de Simandou est l'un des plus grands facteurs macroéconomiques pour le développement des moteurs de croissance durables du pays.

Malheureusement, à partir du 20 février 1997[66], le groupe Rio Tinto, qui développait ce projet depuis 1996 (autorisation de reconnaissance, permis de recherche, concession et accord transactionnel), par le biais de sa filiale

[66] Date d'introduction auprès de l'administration guinéenne de la première demande des quatre permis de recherche minière pour le fer du mont Simandou par la PTZ Mining and Exploration

de droit guinéen, Simfer S.A, qui elle-même découlait de la convention de base du 26 novembre 2002, avait souvent eu des relations conflictuelles préjudiciables au pays, avec l'administration présidentielle guinéenne. C'est à la limite une tradition dont la compagnie n'arrive pas à se défaire.

Pourquoi, depuis toujours, le projet Simandou a-t-il été l'objet de perpétuelles négociations ? Voici quelques actes qui symboliseraient ces « va-et-vient » : autorisation de reconnaissance, permis de recherche minière, convention de base[67], accord transactionnel, lettre interprétative, cadre d'investissement y compris la convention Build operate and transfer (BOT), protocole d'accord sur la restructuration du projet et contrat de transfert des actions, entre actionnaires de Simfer Jersey[68], etc. Ce projet de base de BOT[69] mis à jour avait été communiqué par l'équipe de rédaction de Rio Tinto, fin septembre 2013. Ce projet différerait-il à de nombreux égards de celui qui avait été remis à l'État en octobre 2011 ?

A cette époque, les parties étaient convenues que leurs avocats respectifs examineraient le sujet de la mise en œuvre juridique des 7,5 % de la participation gratuite de l'État guinéen dans Simfer S.A. Et ce, avant la ratification de

[67] Note technique du 30 août 2008, sur le dossier Simfer du groupe Rio Tinto par le président de la commission technique, M. Bangoura

[68] Le 31 octobre 2016, à Beijng, il y a eu la signature de deux protocoles d'accord. Le premier entre Rio Tinto et Chinalco portant sur le rachat par Chinalco de la participation de Rio Tinto dans la société Simfer Jersey. Et le second, entre la Guinée et Chinalco définissant un cadre de coopération pour la reprise du projet Simandou par Chinalco.

[69] Loi L/97/012/AN de juin 1998, signée par feu Général Lansana Conté, ancien président de la République, autorisant le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et le transfert d'infrastructures de développement par le secteur privé

l'avenant à la convention de base de 2002 qui proposait les dispositions pratiques de ce transfert, le plus tôt que possible, étant entendu que toute solution adoptée ne devrait pas être en contradiction avec les droits existants du pays, aux termes de la convention de base de 2002[70] et de l'accord transactionnel[71].

Les parties s'engageaient aussi, en toute bonne foi, à prendre en compte les principes acceptés dans le cadre de la mise en œuvre du projet et la rédaction des accords constitutifs du cadre d'investissement. Il avait été également noté que le groupe de travail était convenu que l'État guinéen serait responsable de la rédaction, la remise et les révisions du premier projet de convention de base amendée et du pacte d'actionnaires de Simfer S.A.

Et que Rio Tinto sera responsable de la rédaction, de la remise et révisions du premier projet de la convention de BOT, qui seront soumis à l'examen habituel et à la révision avec la participation des différentes parties et de leurs conseillers respectifs.

Le BOT fixe les bases sur lesquelles les infrastructures ferroviaires et portuaires nécessaires au projet Simandou seront financées, construites et transférées à l'État guinéen par une société devant être constituée par un consortium d'infrastructures indépendant sélectionné par Simfer S.A et approuvé par l'État.

Cette structure serait-elle conforme à l'accord transactionnel ? Les parties avaient ultérieurement reconnu, dans une lettre de « *commune intention* » en date du 16 août

[70] Signée sous le régime du Général Lansana Conté et sous l'empire du Code minier de 1995

[71] Signé sous le président Alpha Condé, sous le régime juridique du code minier de 1995

2013, le besoin d'apporter certaines modifications aux dispositions de l'accord transactionnel, et notamment que l'État ne serait plus actionnaire contributeur à hauteur de 51 % dans le consortium d'infrastructures. En conséquence de ce dernier changement et du besoin corrélatif d'identifier une source alternative pour le financement des infrastructures, les parties avaient accepté de poursuivre « *la séparation de la détention, de la construction et du financement des infrastructures ferroviaires et portuaires* » par le consortium d'infrastructures conformément à la convention BOT.

Le BOT définit les rôles du consortium d'infrastructures, de leur exploitant et Simfer S.A. Concernant les infrastructures de Simandou, alors que la convention de base telle qu'amendée constitue le document juridique de référence permettant à Simfer S.A de construire et d'exploiter la mine de Simandou, le BOT, lui, est le document juridique de référence, permettant au consortium d'infrastructures de les construire et à l'exploitant de les exploiter.

Le contrat de prestation de services ferroviaires et portuaires « *fixe les dispositions* » qui régissent la relation entre Simfer S.A et le consortium d'infrastructures, concernant l'utilisation continue par Simfer S.A des infrastructures de Simandou et leur paiement.

Le 30 novembre 2011, avait été signé un pacte d'actionnaire avec la société African iron ore group (AIOG) pour le développement et la réalisation des infrastructures minières dédiées au projet de minerai de fer de Simandou sud[72]. Accord pour lequel AIOG avait été conseillé par le

[72] Il s'agit des blocs 3 et 4 sous concession minière du groupe Rio Tinto

cabinet d'avocat Latham & Watkins[73].

De tâtonnement en tâtonnement, le gouvernement a signé, le 12 novembre 2011, un autre protocole de coopération avec les Émirats Arabes Unis, « *pour un partenariat stratégique dans le développement des industries minières de transformation et des infrastructures d'évacuation*[74] ».

En 2011, le ministre des Mines et de la Géologie, Mohamed Lamine Fofana, avait constaté l'arrivée en Guinée de plusieurs délégations intéressées à prendre part à la valorisation du potentiel minier. Elles étaient venues de tous les horizons[75], s'était félicité Fofana, et « *se sont intéressées à tous les types des substances minérales connues en Guinée ou dont le sous-sol pourrait receler* ».

La nouvelle stratégie du gouvernement guinéen avait été de développer les grands projets à valeur ajoutée du secteur minier, pour accroître les revenus à investir dans les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, l'agriculture et des infrastructures.

Pourrait-on considérer qu'il soit logique de constater que la révision du code minier de 1995 ait été très douloureuse, à la fois pour la Guinée et pour les promoteurs de projets miniers dans le pays ?

---

[73] Lettre de Latham & Warkins du 17 juillet 2012 à la vice-présidente et directrice des affaires juridiques de la Société financière internationale répliquant à une correspondance du 21 juin 2012, adressée au gouvernement guinéen par Thierry Tanoh, pour compte et au nom du groupe de la Banque mondiale

[74] Cet accord avait fait l'objet de dénonciation par des médias et des organisations de la société civile locale

[75] Elles viennent de l'Asie (Chine, Émirats Arabes Unis, golf arabique et Inde), de l'Amérique, de l'Australie et de l'Europe (Royaume-Uni)

L'année 2011 avait-elle été celle de la transition organisationnelle dans le secteur minier, avec l'intégration de la vision « *du nouveau président guinéen* » Alpha Condé[77] dans la stratégie de développement du pays, à travers un nouveau code minier[78] qui a mis l'accent sur des éléments de bonne gouvernance ? Cet objectif aurait-il précipité l'abandon de certains mégaprojets miniers en phase de développement dans le pays ?

Malheureusement, il faut reconnaitre que cette stratégie du président Alpha Condé, bien que noble, ne tenait pas compte d'un facteur important dans le financement « lourd » des projets miniers, au lendemain de la crise financière internationale. Il s'agit du couple, « *stabilité des engagements et attractivité des offres* ».

Pourtant, et cela dans une vision d'ensemble, l'organisation patronale des opérateurs miniers, la Chambre des mines de Guinée, avait développé une matrice d'appui des initiatives des sociétés minières pour la création d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines, à travers de très petites entreprises.

La création et la mise en place des caisses de micro-crédit et des projets d'infrastructures énergétiques étaient en cours. C'était le cas du projet de barrage hydro-électrique de Cogon avec la société Semafo. A travers ces différentes initiatives, la Chambre des mines de Guinée[81] pilotait des chantiers qui cadraient avec la responsabilité sociétale des entreprises.

---

[77] Dossier de la conférence de Labé

[78] Il s'agit de celui de 2011 amendé en 2013

[81] Présidée à l'époque par Mahmoudou Diallo, directeur général de Semafo

C'est dans cette dynamique que s'était tenue la 5e édition du symposium mines Guinée, du 10 au 12 mai 2011, dans un contexte particulier[82]. Il coïncidait avec l'avènement « *du premier président de la République démocratiquement élu* » dans un pays à fort potentiel économique, grâce notamment aux immenses ressources du sol et du sous-sol, mais qui, malheureusement, n'avait connu depuis son indépendance, le 2 octobre 1958, que des régimes politiques peu propices à un développement économique durable, faute de bonne gouvernance et de véritable État de droit.

Depuis l'accession de la Guinée à l'indépendance politique, la filière bauxite-alumine, l'extraction de l'or et des diamants, bien que faiblement développées, avaient été privilégiées par les régimes sanguinaire de Ahmed Sékou Touré (1958-1984) et militaro-corrompu du général Lansana Conté (1984-2008). Les fabuleuses réserves de fer situées dans le sud-est du pays, telles Simandou et Nimba sont, quant à elles, restées en jachère pendant un demi-siècle.

À ce moment-là, grâce à la promesse d'un meilleur environnement des affaires, elles sont l'objet d'une véritable ruée de la part des grandes compagnies de la filière. Ces réserves sont les plus grandes non exploitées du monde parmi celles connues des scientifiques, avec, en plus, une teneur rarement égalée. Leurs extraction et transformation ne seraient-ce que partielles, généreront sans nul doute d'importantes devises pour un développement économique fulgurant du pays[83].

---

[82] La première Dame de République Djéné Kaba Condé était présente

[83] Analyse d'un technicien de la direction du bureau d'étude et de la

Cependant, l'exploitation de toutes ces ressources minières devrait être régulée, par des instruments de transparence consacrés au plan international. Les activités minières vont certes s'intensifier un peu partout dans le pays, dans l'intérêt bien compris de la Guinée et des investisseurs, mais les ressources financières qu'elles vont générer doivent jouir d'une parfaite traçabilité. Les recettes minières doivent être gérées selon les règles de la bonne gouvernance et par des politiques publiques efficaces.

*
* *

prospective du ministère des Mines et de la Géologie

Niron metals et le malentendu guinéo-libérien

Après la conclusion, par la Société guinéenne de patrimoine minier S.A et la société Niron metals, des termes d*u Protocole d'accord de partenariat pour le développement et l'exploitation du gisement fer de Zogota*[86], le gouvernement guinéen, à travers le ministère des Mines et de la Géologie, se mobilise pour la relance « *urgente* » de ce projet de minerai de fer devant conduire à une mutualisation des infrastructures du Liberia et de la Guinée.

En effet, le mercredi 10 avril 2019, le ministre des Mines et de la Géologie guinéen, en compagnie de quelques cadres de son département, était en visite de prospection à Zogota avec Jeffrey Avian, le tout nouveau directeur pays de Niron metals Plc[87].

A l'occasion de cette visite, une concertation entre les

[86] Projet d'accord de partenariat pour le développement et l'exploitation du gisement de fer de Zogota entre la société guinéenne du patrimoine minier et la société Niron Metals PLC ; MARS 2019

[87] https://www.facebook.com/layemamadi.conde/posts/2245897268782150 ? notif_id=1555368508035983&notif_t=tagged_with_story

différentes parties du projet de minerai de fer de Zogota, a précédé la visite du mont Yonö dans la préfecture de N'zérékoré. Sur place à Zogota, le ministre Magassouba a plaidé pour « *une entente parfaite* » entre investisseurs étrangers et populations riveraines « *pour la perspective de relance du projet* » dont la première production commerciale était prévue pour 2020.

Dans le cadre de l'exécution de ses engagements contractuels[88] découlant de l'article 3 (« Obligations des parties ») du protocole d'accord de partenariat, la société Niron metals a soumis « *à l'appréciation du gouvernement* » plusieurs documents qu'elle a reçu du gouvernement du Liberia[89] dans le cadre de la procédure de transit du minerai.

Il s'agit de la loi (amendée et consolidée) de septembre 2010 sur la passation des marchés publics, du manuel de procédure pour l'application de ladite loi ; et du protocole d'accord (MoU non-contraignant) du 5 avril 2019, conclu entre le gouvernement du Liberia et Niron metals plc, relatif à l'évacuation du minerai de Zogota par le territoire libérien.

Les deux premiers documents[91] n'ont pas appelé à des

---

[88] Mettre à jour l'intégralité des études de faisabilité, des études d'impact environnemental et social, et proposer un plan de développement du projet, dans un délai maximum de (6) mois à compter de la date de signature du présent accord. Cette étude de faisabilité décrira les moyens envisagés par l'investisseur pour assurer le développement, la conception et le financement des outils et solutions logistiques permettant d'atteindre un objectif de production et d'exportation d'un maximum de dix (10) millions de tonnes de minerais par an, le plus rapidement possible, en commençant des exportations à partir de 2020.

[89] Un conseiller du gouvernement guinéen, actif dans le traitement et la gestion des dossiers miniers stratégiques du pays

[91] Il s'agit là de loi amendée et consolidée de septembre 2010 sur la passation des marchés publics et du manuel de procédure pour

commentaires particuliers de la part des experts du ministère des Mines et de la Géologie de la Guinée[92], étant donné « *qu'ils portent sur l'encadrement institutionnel et opérationnel du processus de passation des marchés et d'octroi des concessions au Liberia et que, pour le cas d'espèce qui concerne la Guinée, l'infrastructure en question fait déjà l'objet d'une concession accordée par le Liberia à ArcelorMittal* ».

En ce qui concerne le protocole liant le Liberia à la société Niron metals, d'une validité de 12 mois à compter de sa date de signature, les principales observations des conseillers du gouvernement guinéen, à ce stade-ci, sont relatives à trois aspects : « *(i) il y a malentendu quant à l'autorité de contrôle du projet ; (ii) les intérêts de la Guinée ne sont pas suffisamment pris en compte ; (iii) les droits du concessionnaire ArcelorMittal ne sont pas entièrement respectés* ».

Ces trois problématiques sont sommairement présentées ci-après par les conseillers du gouvernement, rédacteurs de la note technique sur le MoU entre le Liberia et la société Niron metals.

Protection des intérêts de la Guinée : Même si l'article 1 du MoU dit limiter son champ au partenariat requis pour le développement de la solution logistique nécessaire à l'évacuation de la production en minerai de fer de Niron metals par le corridor libérien[93], le gouvernement du Liberia

---

l'application de la loi sur la passation de marchés du Liberia

[92] Note technique à l'attention du gouvernement sur le MoU entre le Liberia et la société Niron Metalls du 22 avril 2019

[93] *Cette entente découle des accords antérieurs entre la Guinée et le Liberia à savoir : le protocole d'accord pour le transit du minerai de fer du Nimba du 22 janvier 1983 qui reprenait les termes de l'accord de 1989 et des objectifs de l'accord de transit du 14 juillet 1973. Et en 2009, la convention de Base entre la Guinée et BSG Resources obtenait de la Guinée le droit d'évacuer son minerai*

considère qu'il s'agit purement et simplement d'un projet d'investissement. Mieux, ce projet d'investissement est soumis au régime fiscal commun du Liberia. L'aspect facilitation (autre que les formules générales connues) de l'investissement global du projet minier est simplement perdu de vue.

En conséquence, indique la note des experts guinéens, aucune éventualité d'ajustement raisonnable et acceptable du droit commun libérien (y compris les procédures administratives) en vue de faciliter le projet n'est envisagé dans le protocole. Par ailleurs, le futur accord d'utilisation du chemin de fer et du port au Liberia est défini dans le protocole comme étant un accord tripartite Liberia/ concessionnaire/Niron metals, à l'exclusion de toute participation de la Guinée. Ces points soulèvent d'une part, la question de l'entente préalable entre le Liberia et la Guinée sur le régime administratif, fiscal et douanier à mettre en place en vue de préserver la compétitivité et donc la faisabilité du projet minier guinéen et, d'autre part, celle de la participation de la Guinée aux négociations de l'accord d'utilisation des infrastructures au Liberia, compte tenu du fait que le Liberia et son concessionnaire, en tant qu'acteurs dominants, peuvent se trouver dans une situation de conflit d'intérêt par rapport à un projet concurrent guinéen.

Malentendu quant à l'autorité de contrôle : Le MoU met à la charge de Niron metals toute une série d'obligations (mobilisation d'experts, de *design*, calibrage et financement de la solution logistique, de responsabilité sociale) qui ne sont pas questionnables dans le principe, mais donnent *de facto* au Liberia un droit de véto sur le projet.

Plus spécifiquement, le protocole fait obligation à

de fer par le Liberia (article 16.1.2 chemin de fer au Liberia).

Niron de soumettre au gouvernement libérien les études de préfaisabilité et de faisabilité, comme s'il représentait l'administration minière visée par le code minier guinéen, ce qui n'est naturellement pas acceptable. Car il s'agit d'un projet guinéen dans sa globalité, qui doit conclure un accord commercial pour utiliser des infrastructures qui sont sous concession. À moins qu'il ne s'agisse de nouvelles infrastructures à construire/exploiter par le projet guinéen lui-même, c'est le concessionnaire des infrastructures qui supporte les obligations citées. Cette question renvoie donc à la nécessité d'une entente préalable entre la Guinée et le Liberia sur la clarification des responsabilités liées aux investissements dans le corridor libérien.

Respect des droits du concessionnaire : L'article 7.e du MDA signé entre le Liberia et ArcelorMittal dispose que « *le gouvernement devra, en consultation avec le concessionnaire et suite à un délai raisonnable de notification au concessionnaire, autoriser un tiers à utiliser la capacité excédentaire du chemin de fer et du port minéralier de Buchanan, sous réserve que le concessionnaire confirme cette capacité excédentaire et que l'usage d'une telle capacité excédentaire n'interfère pas de manière déraisonnable avec la conduite efficiente et économique des opérations* ».

Clairement, il ne semble pas qu'une telle démarche ait été suivie, ce qui expose le projet guinéen au même risque de conflit entre ArcelorMittal et le gouvernement libérien, à la suite de la signature en 2015 de l'accord entre la National Investment Commission et West Africa Exploration pour un transit de sa production via le Liberia. Pour l'efficacité de la transaction et la sécurité de toutes les parties prenantes, il est nécessaire de prévenir tout conflit avec le concessionnaire en l'impliquant dès le stade du protocole.

Ces points de préoccupation et les suggestions en découlant devaient utilement alimenter l'entretien prévu entre le ministre des Mines et de la Géologie et le président de la National Investment Commission (NIC) en marge du symposium minier de Guinée[94].

Selon une source travaillant à la présidence de la République, « *un nouveau conflit n'est pas à écarter dans la suite des négociations entre la Guinée et la société Niron metals* ».

*
* *

[94] SMG2018 du 24 au 26 avril 2019

Deuxième partie

Les réseaux occidentaux et les regrets africains

George Soros-Alpha Condé, les premiers « pas » d'un réseau

Une amitié autour des mines ? Selon diverses sources à Conakry, lors d'une visite officielle en France en mars 2011, le président Alpha Condé a fait savoir son intention de coopérer avec EDF (Électricité de France) pour résorber le déficit énergétique guinéen.

Or, il avait déjà confié cette tâche au milliardaire américain d'origine hongroise George Soros. Tâche qu'il a prise à bras-le-corps[98]. Par ailleurs, en escale à Tunis alors qu'il se rendait à Paris, le 21 mars 2011, le président Condé avait requis l'assistance technique de la Banque africaine de développement dans le domaine de l'électricité et les mines. En 2014, lors d'une conférence à Université d'Europe Centrale, située à Budapest en Hongrie, Soros a sévèrement critiqué la politique d'Alpha Condé. Que s'est-il donc passé pour que l'amitié naissante entre Condé et Soros soit sur le point de tourner au vinaigre ? Car l'entente entre le milliardaire philanthrope et le nouveau président guinéen

[98] Acteurs impliqués dans les activités Osiwa en Afrique de l'ouest.

semble avoir été bien éphémère.

En février 2011, par l'entremise d'un ami commun, l'ancien ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, les deux hommes étaient convenus de coopérer pour la réforme du secteur minier guinéen. Pour tenir ses engagements, Soros avait entamé la révision du code minier par l'intermédiaire de l'ONG Revenue Watch Institute (RWI) qui a d'ailleurs remis ses commentaires au gouvernement. Le document a été « *dispatché* » aux ministères concernés par l'industrie minière, dont celui des Mines qui, selon plusieurs sources, n'a pas vraiment apprécié la contribution de RWI.

Il faut savoir que cette hostilité ne date pas d'aujourd'hui. Antoine Heuty, économiste au sein de RWI, connaît bien la Guinée et les couloirs de certains ministères stratégiques, pour y avoir séjourné. Il avait vainement tenté, en 2008, une coopération avec la Guinée pour la révision des conventions et contrats miniers par le gouvernement de Lansana Kouyaté, ex-diplomate à l'ONU devenu Premier ministre en 2007.

L'ancien ministre des Mines Ahmed Kanté, premier conseiller chargé des mines à la présidence de la République à l'installation d'Alpha Condé – qui deviendra le premier administrateur général de la Soguipami –, avait donc, pour sa part bien apprécié la démarche de RWI si l'on en croit une correspondance du 16 mai 2008 adressée à Antoine Heuty, il avait souhaité que la démarche prospère. Hélas ! Le Comité interministériel de révision des conventions et contrats miniers (*CIRCAM*) travaillait sans chronogramme précis.

Patrick Heller, expert à RWI, est un autre fin connaisseur de la Guinée. À travers lui, RWI se proposait de

fournir une assistance stratégique à la Guinée.

Mais c'était sans compter avec l'adversité de certains membres du CIRCAM qui avaient leurs propres « *experts* », dont Orrick Rambaud Martel, lequel n'avait d'ailleurs pas, dit-on, honoré tous ses engagements. Cependant, RWI avait présenté une analyse jugée pertinente sur la série de fusions-acquisitions qui avait secoué la raffinerie d'alumine de Friguia (une des sociétés minières les plus importantes du pays), élue au paquet des entreprises à examiner par le CIRCAM. Les dettes et capitaux propres du business plan avant le contrôle de Rusal avaient été bien étudiés par RWI. Mais, semble-t-il, cela n'arrangeait pas les affaires de certaines sociétés qui avaient leurs hommes liges dans le CIRCAM.

Alors que Orrick avait été chargé de l'assister, ce comité avait rédigé un rapport sur Friguia en se fondant uniquement sur un mémorandum du conseiller juridique de la primature. Or, il se raconte que, l'État avait mis à disposition d'importantes ressources en faveur d'Orrick pour qu'il fasse son travail. En tout cas, sur les quinze conventions et contrats miniers retenus à l'époque pour la renégociation, aucun n'est arrivé à terme alors que l'existence juridique du CIRCAM n'est toujours pas révoquée.

En avril 2008, RWI a récidivé en faisant une nouvelle offre à la Guinée pour une révision équitable des contrats dans les mines, le pétrole et les gaz, mais le document a fini dans les tiroirs du CIRCAM.

Le 19 mars 2009, le Comité d'audit et de surveillance des secteurs stratégiques[100], créé au sein de la présidence de

[100] L'auteur a participé à plusieurs conférences organisées par ce comité

la République, a sollicité un appui technique de RWI par le biais d'une lettre signée du ministre en charge des Mines, Mahmoud Thiam, et approuvée par le président de la junte, le capitaine Moussa Dadis Camara, et le général Sékouba Konaté, ministre de la Défense d'alors et président du CIRCAM. Malgré l'insistance de Habib Hann, du comité d'audit, RWI avait refusé de travailler avec ce gouvernement dirigé par une junte militaire (2008-2010).

Cependant, l'équipe exploratoire de RWI a gardé le contact avec la Guinée pour une analyse légale et économique des contrats miniers. C'est ainsi que RWI a accepté de participer à la révision du code minier guinéen et de la législation fiscale minière et pétrolière. Mais les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Encore une fois.

L'ami de lycée du président Alpha Condé, l'ancien ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, et le milliardaire George Soros ont, aux dires de plusieurs acteurs, pris le contrôle de la réforme minière.

Les deux étrangers sont ainsi bien positionnés pour devenir, sous peu, « *des probables spéculateurs* » privilégiés sur les ressources minières guinéennes. Des observateurs s'inquiètent.

Début mars 2011, à Conakry, le président de la République, Alpha Condé, a transmis en mains propres le projet de révision du code minier guinéen au milliardaire George Soros, président de Soros Fund Management (société d'investissement et de services financiers qui a grandi à l'ombre du conflit entre le fascisme et le communisme, les deux grandes idéologies totalitaires du XX^{e} siècle) et créateur de la fondation Open Society.

---

de surveillance du secteur stratégique

Lors de la 5e Conférence mondiale de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui s'est tenue à Paris les 2 et 3 mars 2011, Soros a consacré son temps de parole à plaider pour un refinancement de la Guinée. Après avoir expliqué les motivations de son « *action philanthropique* » à l'égard de ce pays qualifié de « scandale géologique », il a annoncé une ligne budgétaire en faveur de la société civile guinéenne,[101] qu'elle consacre à la cause des droits de l'Homme, de la liberté d'expression et à l'accès aux moyens de santé et d'éducation pour tous dans quelque 70 pays de la planète. Son discours a inquiété plus d'un acteur de la société civile africaine.

George Soros a informé l'auditoire que c'est sur invitation du président Alpha Condé qu'il avait séjourné pendant une semaine à Conakry, avant de rejoindre Paris, pour assister à la rencontre annuelle de l'ITIE[102]. Arrivé à Conakry tard dans la nuit du 25 février 2011, abord de son jet privé, il avait été accueilli par les autorités guinéennes dans la plus grande discrétion pour être logé, comme un chef d'État, aux cases de Bellevue avec sa suite composée d'une importante délégation de membres des fondations Open Society et de Revenue Watch Institute.

Après plusieurs entretiens peu compréhensibles avec Alpha Condé et afin de mieux cerner son profil, Soros « *a prié* » l'économiste Paul Collier, ancien fonctionnaire du Groupe de la Banque mondiale, de le rejoindre à Conakry le 28 février.

Cet expert avait déjà séjourné en janvier en Guinée et

[101] Documents distribués au cours du séjour de Soros à Conakry

[102] L'auteur a participé à cette réunion en qualité de membre de l'ITIE Guinée

publié en février une réflexion intitulée *The Coming Scramble For Africa's Resources Needs A New Rulebook*, une sorte de plaidoirie pour l'exploitation rationnelle des ressources minières africaines. Dans le texte, il soutient que des entreprises étrangères se sont enrichies en Guinée grâce à la spéculation sur leurs zones d'exploration et plaide pour que l'Union européenne adopte une loi similaire au Dodd-Frank Act.

Professeur d'économie et directeur du *Centre for the study of african economies*, Paul Collier est aussi professeur émérite au *St Antony's College de l'Université d'Oxford*. Les travaux de Collier se concentrent sur les causes et les conséquences de la guerre civile, les effets de l'aide publique et les problèmes de démocratie dans les sociétés à bas revenus mais riches en ressources naturelles.

Dans son ouvrage le plus célèbre, *Le milliard d'en bas (The Bottom billion) : Pourquoi les pays pauvres échouent et que peut-on y faire*, publié en 2007, il étudie les avantages et les inconvénients de l'aide au développement.

Paul Collier a eu un entretien avec le président Alpha Condé qui lui aurait, selon diverses sources, permis de déterminer « *l'identifiant de la personnalité* » du nouvel homme fort de Guinée.

On a l'impression que la rencontre Condé-Soros-Collier consacre l'un des plus longs séjours du milliardaire américain dans un pays du tiers-monde. À l'issue de ces entretiens, il a été décidé de dégager une assistance financière d'environ 5 millions de dollars US sous forme de dons et de garanties en faveur de la Guinée, contre 25 millions de dollars US[103] que Soros se proposait d'injecter

[103] Sources proches du dossier à la présidence de la République

en l'espace de six mois.

Le taux d'intérêt sera aligné sur celui de l'Union européenne, notamment applicable à l'Irlande par le commissaire aux affaires économiques et monétaires, M. Olli Rehn, en 2010, dans le cadre de la stratégie globale de l'organisation communautaire. 5,8 % de taux d'intérêt en moyenne qui avaient été qualifiés de « *punitifs* » par le leader de l'opposition irlandaise Enda Kenny.

Mais Soros tient aux garanties similaires aux prêts qu'il avait accordés à la Macédoine. Le maintien du technocrate Kerfala Yansané au ministère de l'Économie et des Finances semblait être une condition sine qua non, car, dit-on, c'est Bernard Kouchner qui avait plaidé en faveur de Condé auprès de Soros, a-t-on appris dans les couloirs de l'OCDE à Paris en 2011. Présent en Guinée, le 21 décembre 2010, pour l'investiture de Condé, Kouchner aurait vanté *« les mérites »* de Yansané à Ron Glickman qui représentait Soros à cette cérémonie de consécration de l'opposant historique aux régimes guinéens.

En marge de l'investiture d'Alpha Condé, le 22 décembre 2010, Bernard Kouchner aurait dit à Ron Glickman qu'Alpha Condé étant inexpérimenté, il a besoin d'aide ; exactement comme celle qui avait été accordée au Liberia après l'élection de Ellen Johnson Sirleaf, mais avec le souci de faire mieux[106].

C'est ainsi que Soros aurait décidé d'initier deux lignes budgétaires. La première soutiendrait directement Alpha Condé et la seconde, intitulée *« prêts-relais »*, serait dégagée en faveur des programmes de la société civile locale. Mais Soros est conscient que, pour mieux gérer ces fonds, il faut

[106] Témoignage d'un proche d'Alpha Condé

associer des représentants de l'opposition à la surveillance des lignes budgétaires.

C'est dans ce cadre que, début janvier 2011, le Sierra-léonais Abdul Tejan-Cole, de Osiwa, et Patrick Heller, de RWI, avaient séjourné en Guinée, en mission exploratoire. Paul Collier, lui, était venu le 9 janvier 2011 pour un entretien préliminaire avec le président Condé. Collier connait bien la question du chemin de fer Lamco et les secrets de Vale. Il se dit qu'il s'occupe de cette mission. Avec Jeffrey Sachs, ce fin économiste devait examiner les agrégats macroéconomiques de la Guinée.

Soros doit également se battre pour l'annulation de la dette guinéenne. Pour ce faire, il compte sur l'aide de Steven Radelet, du Département d'État américain, pendant que Stewart Paperin va s'occuper de l'électrification de la capitale, Conakry, et de l'éventuelle fourniture de riz à Alpha Condé, cette fois en association avec l'ancien Premier ministre britannique Tony Blair.

Pour information, on a appris que tout est parti de la rencontre entre George Soros et Alpha Condé, le 17 mars 2010[107]. Ce dernier, candidat à la présidentielle dont le premier tour était prévu dans les trois prochains mois était assuré à l'avance de remporter l'élection, « qui n'était qu'une simple formalité », sollicitait le soutien du milliardaire américain. Dans cette optique, il aurait mis en téléconférence, ce jour-là, le général Sékouba Konaté, président de la transition militaire, et Soros. Ce dernier l'aurait orienté vers Tawanda Mutasah de Open Society Institute qui, à son tour, l'aurait guidé vers l'équipe de RWI.

Le 3 mars 2011, Soros se fait l'avocat de la Guinée au

[107] Sources locales guinéennes

présidium de la 5e Conférence de l'ITIE, à Paris. Déclarant que la Guinée est le prototype même de la « *malédiction des ressources naturelles* », il dit que cela doit changer et ajoute que l'ensemble des contrats miniers en Guinée sera révisé une fois le nouveau code minier entré en vigueur[108].

Le lendemain, à l'hôtel Ibis de Paris, des voix s'élèvent pour dénoncer les personnes qu'elles qualifient de « *spécialistes de la vilenie et qui se comportent en juge* » sur ce continent « berceau de l'Humanité ».[109]

Soros n'était pas le seul à dénoncer les « *torts subis par la Guinée* ». Le Soudanais Mo Ibrahim, expert mondial en télécommunications, a soutenu, en véritable promoteur du leadership africain, les aspirations de la Guinée à examiner le mode de partenariat dans la gestion de ses ressources naturelles. Ce faisant, il s'est invité dans le débat sur la gouvernance en Guinée.[110]

Le président sortant du conseil d'administration mondial de l'ITIE, l'allemand Peter Eigen, a souhaité que le système juridique guinéen soit un modèle pour toute la sous-région. Dans ses nouvelles fonctions de président du consortium « facilité africaine de soutien juridique », il a annoncé son intention de faire de la Guinée sa priorité.

A l'hôtel Ibis à Paris, l'ancien président sénégalais, Abdou Diouf, à l'époque secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), s'est félicité du retour de la Guinée à l'OCDE, dans l'arène de l'ITIE.

---

[108] L'auteur était présent à cette conférence

[109] Date d'introduction auprès de l'administration guinéenne de la première demande des quatre permis de recherche minière pour le fer du mont Simandou par la PTZ Mining and Exploration

[110] Note technique du 30 août 2008, sur le dossier Simfer du groupe Rio Tinto par le président de la commission technique, M. Bangoura

La nouvelle présidente de l'ITIE, l'anglaise Clare Short, ancienne secrétaire d'État britannique au développement international, a félicité des pays africains comme le Niger mais n'a pas soufflé mot sur la Guinée, malgré sa proximité avec Abdou Diouf. Toutefois, elle aurait dû regretter « *discrètement* » le tacle du président tanzanien, Jakaya Kikwete, contre le stand de la Guinée, qui a jeté un regard peu amical sur le "poster" du président Alpha Condé.

Quant au ministre des Mines guinéen, Mohamed Lamine Fonana, qui a eu un temps d'antenne à cette conférence de Paris, il n'a tout simplement pas brillé. Tout comme à la conférence « Investing in african mining Indaba » de la même année, en Afrique du Sud.

*
* *

Le duel des sœurs ennemies

Même si, la Guinée a toujours fait l'objet de grandes convoitises de la part de certaines multinationales minières et pétrolières[113], les différentes des textes législatifs et règlementaires du secteur a, sans doute, engendré de fortes perturbations dans le processus de financement et de réalisation des méga-projets miniers stratégiques du pays qualifiés de « *scandales géologiques* ».

Pourtant, selon des rapports d'activités du ministère des Mines et de la Géologie, le secteur minier guinéen est et reste encore l'un des moteurs de croissance de l'économie derrière l'agriculture. En effet, les données de 2011 produites par le Comité national de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), montrent que l'apport du secteur minier au produit intérieur brut a été de 14,6 % (à prix constant) et 16,9 % (à prix courant).

Alors que, pour la même période, la participation du secteur minier aux recettes propres de l'État a été de 20,4 %

[113] Rio Tinto, Vale, BHP Billiton, Hyperdynamics, Dana Petroleum, Tullow, Alcoa, Dadco, Rusal

du produit intérieur brut. Ces résultats ont été obtenus dans des conditions macroéconomiques difficiles pour le pays, parmi lesquels l'absence quasi totale d'apport extérieur au budget national et un recul du niveau de vie du guinéen[114].

Cependant, le manque de programme « *sérieux* » avec les institutions de Bretton Woods n'a pas été de nature à encourager l'attraction des capitaux étrangers par la Guinée. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) du Groupe de la Banque mondiale, ayant pour mandat d'encourager les investissements étrangers directs afin de créer la croissance, tarde à organiser la ruée de ses clients sur les potentialités guinéennes.

Ils sont nombreux ces acteurs, en Guinée, qui pensent qu'à cause de la crise financière internationale de 2008, la course aux matières minérales a baissé, les opportunités de production, également. Le degré de risques lié aux investissements significatifs a augmenté. Cet état de fait est dû en partie, dans le cas de la Guinée, à diverses situations qui sont sources d'inquiétude (corruption, violation des droits de l'Homme et maladie chronique du premier magistrat du pays), doublées d'une économie mondiale stagnante, avec pour corollaire une baisse sensible de la demande en matières premières et du coût de certains produits miniers dont la bauxite pour la filière aluminium. La Guinée est une des plus grandes réserves mondiales de bauxite connues et première exportatrice devant l'Australie, sa principale concurrente.

Malheureusement, regrette l'intelligentsia du pays, ce scandale géologique est dépourvu de barrières contre la

[114] Le pays sortait d'une longue transition conduit par une junte militaire qui s'est accaparée du pouvoir depuis décembre 2009.

fuite des plus-values, dérivées de la transformation de matières premières dont il regorge tant. A en croire les données de la direction générale de la géologie[115], ce pays où les métaux les plus précieux ont été découverts souffre toujours : de l'insuffisance de la croissance économique partagée, du manque d'infrastructures géologique et minière fonctionnelles, du faible niveau de la mise en valeur du potentiel minier, du déficit de l'industrie de transformation des matières premières. Tout ceci, malgré le potentiel hydroélectrique, pour lequel l'administration coloniale française avait créée « *le ministère du Konkouré* », du nom de ce fleuve aux multiples installations hydroélectriques aménageables aisément[116].

Enfin, sur le plan international, la tendance est à la baisse pour la plupart des matières premières, y compris pour cette valeur refuge qu'est l'or.

Conscient des contraintes qui freinent le développement du secteur minier, le ministère des Mines et de la Géologie s'est lancé dans une vaste et fragile campagne de promotion des actifs en ciblant des institutions de financement diverses, et des partenariats publics et privés.

C'est ainsi qu'en octobre 2011, le gouvernement fraîchement mis en place par le président Alpha Condé a organisé les journées de réflexion sur « *l'élaboration du plan quinquennal de développement 2012-2015 du secteur minier guinéen* », à Labé[117] capitale de la Moyenne Guinée. Le

[115] Une des directions techniques nationales du ministère des Mines et de la Géologie

[116] Ce fleuve abrite aujourd'hui les barrages hydroélectriques de Garafiri, Kaléta, Souapiti et le site de Amaria

[117] Ville natale de Cellou Dalein Diallo, l'adversaire d'Alpha Condé au

ministre Fofana avait d'ailleurs saisi cette occasion pour faire un mini-bilan et décliner quelques perspectives.

Il s'agissait, entre autres, de la poursuite des activités de recherches et de développement minier avec les plus grandes sociétés minières implantées dans le pays, dont BHP Billiton, VBG[118], Alufer, Vale International, Caracal Gold, Avocet, Bellzone, China Power Investment, GDC-China International Fund, Rio Tinto, ainsi que plusieurs autres sociétés juniors dans les domaines de l'or, du diamant, de l'uranium, du nickel et des hydrocarbures.

Sur le plan national, le nouveau code minier a été promulgué le 9 septembre 2011[119], alors que les décrets d'application étaient en cours d'élaboration par la Société française de réalisations, d'études et de conseil (Sofréco), qui, pourtant, avait refusé de certifier le code minier en question. Les parties conflictuelles de ce code minier ont été vite amendées par le Conseil national de transition (CNT) et validées le 27 avril 2013 par un décret du chef de l'État.

C'est dans ces tentatives « au goût amer » que se situe la création en août 2011 de la Société de patrimoine minier guinéen, pour fédérer dans un seul fonds souverain l'ensemble des actifs miniers[120] de l'État aux fins d'une meilleure appropriation par celui-ci des ressources du pays.

Aussi, il faut mettre sur ce tableau, la signature, le 22 avril 2011, de l'accord avec Rio Tinto, contre paiement

---

second tour de l'élection présidentielle guinéenne de 2010

[118] Filiale conjointe de Vale, BSGR et de la Guinée en charge d'exploiter les minerais de fer de Simandou Nord et de Zogota

[119] Le paquet fiscal de code sera suspendu le 9 novembre 2011 avant l'amendement total du code minier en 2013

[120] Participations dans les capitaux des compagnies d'exploitation privées et les licences ainsi que les opérations de partenariats public- privé

d'une somme transactionnelle « *déductible d'impôts* » de 700 millions de dollars US. Établissant ainsi un nouveau calendrier pour la réalisation du projet d'exploitation des gisements de fer du Simandou sud à travers sa filiale, Simfer S.A, et la construction d'un chemin de fer dénommé « transguinéen ».[122]

*
* *

[122] Analyse d'un technicien de la direction du bureau d'étude et de la prospective du ministère des mines et de la géologie

Minerai de fer de Guinée ou l'épisode de l'échec partagé

Dans le sud-est de la Guinée, en plus du gisement de fer de classe mondiale dit du mont Nimba[123], il en existe un autre plus impressionnant. C'est celui du mont Simandou, estimé à plusieurs dizaines de milliards de tonnes avec plus de 60 % de concentration. C'est tout simplement, aux dires des ingénieurs guinéens, le plus grand gisement de minerai de fer connu mais non développé.

Simfer S.A. (Rio Tinto) a entrepris, depuis 2006, des études de faisabilité à propos du gisement de Simandou. Mais depuis toujours, seule l'étude d'ingénierie finale n'est disponible au moment de la rédaction de cette enquête. D'ores et déjà, le développement de la mine et du port y afférent, ainsi que la construction d'une ligne de chemin de fer sont estimés, dans des documents consultés auprès des services du Groupe de la Banque mondiale le 20 avril 2008, à quelque 7 milliards de dollars US, avec une capacité de production pouvant avoisiner les 150 millions de

[123] Cette chaine de montagnes est située aux confins du Liberia, la Côte d'Ivoire et la Guinée

tonnes/an.

Le projet d'extraction du minerai de fer du mont Nimba ferait également l'objet d'autres études de faisabilité, cette fois-ci de la part de la Société des mines de fer de Guinée, une joint-venture entre Newmont LaSource, BHP Billiton et la Guinée[124] en dioxyde de fer. Ce projet est estimé, par la même documentation, à 1,3 milliard de dollars US, avec une capacité de production de 20 millions de tonnes/an. La valeur projetée de l'exploitation de ces deux mines pourrait représenter une manne de 9 à 11 milliards de dollars US /an pour le trésor public guinéen.

La Guinée et BHP Billiton sont dans un conflit latent depuis l'échec du processus de vente de la participation de BHP Billiton. Alors qu'un accord de principe, tenu confidentiel sur les termes et conditions de la cession, a été conclu avec le groupe ArcelorMittal. ArcelorMittal avait initié un audit préalable à la signature de la transaction définitive[125].

Quant à la Société BSG Resources Guinea[126], une entreprise à responsabilité limitée (SARL) unipersonnelle de droit guinéen, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM/GC-KAL/013.755A/2006 modifiée par la déclaration modificative n°Formalité/RCCM/GC-KAL-M2/024.524/2009 du 20 février 2009, elle n'a pas, la crédibilité requise pour siéger sur un *listing* (marché boursier), à cause de la batterie de critères définis par les

[124] BHP Billiton est dans la disposition de vendre sa participation dans ce projet à ArcelorMittal depuis le 17 avril 2014

[125] Lettre de BHP Billiton du 22 avril 2014 à Kerfalla Yansané ministre des Mines et de la Géologie

[126] Filiale du groupe BSGR du milliardaire israélien Beny Steinmetz

autorités des marchés boursiers.

Le 6 février 2006, par arrêté A/2006/706/MMG/SGG, le ministère des Mines et de la Géologie avait octroyé un permis d'exploration de minerai de fer à Zogota (ou Zowota qui signifie "chez les guérisseurs" en guerzé, la langue locale) à BSG Resources. Et ce, via un protocole daté de 2006, par lequel cette société promettait plutôt la création de la compagnie minière de Simandou. Ce permis avait été renouvelé par l'arrêté A/2009/1327/PR/MMEH/SGG en date du 10 juin 2009.

Le 1er décembre 2009, le ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, Mahmoud Thiam[127] avait signé l'arrêté A/2009/3466/PRG/MMEH/SGG, qui mettait en place une commission interministérielle chargée de négocier cette convention de base de BSG Resources. Cette commission était présidée par Aboubacar Koly Kourouma, secrétaire général dudit ministère[128]. Cet ancien responsable de l'Agence nationale d'aménagement des infrastructures minières (ANAIM) avait comme Vice-Président Me Momo Sacko[129], à l'époque premier conseiller à la présidence chargé des ressources naturelles.

Malheureusement, la convention de base BSG Resources sera négociée en catimini, dans la plus grande opacité, avant d'être signée à la sauvette le 16 décembre 2009 par le ministre des Mines et le 21 décembre 2009 par l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, le capitaine

[127] il s'agit de l'ancien banquier de UBS aux USA

[128] Proche du maître de la junte militaire au pouvoir capitaine Dadis Camara

[129] Me Momo Sacko est un avocat qui avait été durant plusieurs années conseiller juridique et fiscal du ministre des mines, du président de la République avant de s'inscrire au barreau de Guinée. Momo est mort à Conakry, le 26 novembre 2019

Mamadou Sandé.

Cette convention a autorisé l'évacuation du minerai de Zogota par la Lamco (Liberian Mining Corporation) au Liberia avec une exonération de 10 ans sur les bénéfices industriels et commerciaux contre la promesse de reconstruction d'une ligne de chemin de fer. Cependant, la zone économique n°4 moins développée dont il est question ne prévoit que 8 ans de congé fiscal. Deuxième dérogation de l'article 143 dudit code minier de 1995, c'est ce taux préférentiel de 30 % au lieu de 35 % qui a été concédé à BSG-Resources.

BSG Resources, lontemps adversaire de Rio Tinto en Guinée, disposait de 13 permis sur la bauxite en Moyenne Guinée, d'un permis sur l'uranium en Guinée Forestière et de plus de la moitié des chaînes du mont Simandou (blocs 1 & 2) ainsi que d'autres titres miniers isolés à Zogota et Brikadou (Guinée Forestière).

Le 16 décembre 2009, le directeur général de BSG Resources Guinea Sarl, Asher Avidan, et celui de BSG Resources Ltd, Marc Struik, se sont engagés, via une lettre pour études comparatives, à réaliser un barrage hydroélectrique de 60 MW (megawatts) sur le site de Faran Kouné dans la préfecture de Kérouané[130].

La société China International Fund, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération du 12 juin 2009[131], et l'accord des actionnaires du 11 octobre 2009[132], entre China International Fund et la Guinée, la

[130] Une infrastructure qui, avec le chemin de fer, constituerait le titre de compensation en contre partie du transit du minerai par le Liberia

[131] Signé par le ministre d'Etat guinéen Boubacar Barry pour le compte de la Guinée

[132] Signé du ministre des mines Mahmoud Thiam et du ministre de

China Sonangol International Holding Ltd (Beijing Office) et la China Sonangol International(s) PTE.Ltd (Singapour) ont mis en place une commission de travail et déployé à Conakry Jack Cheung (manager director) et Adrian Lian (investment manager de China Sonangol International(s) PTE.Ltd, (Singapour).

Ces missionnaires sont chargés de collecter les agréments sur les projets identifiés. La collecte de la documentation auprès du Centre de promotion et de développement minier semble avancer, parce que le ministre Mahmoud Thiam tenait à signer ces agréments en faveur de Guinea Development Corporation Mining, Oil and Gas (Guinée 25 % et China International Fund 75 %) et cela, avant fin octobre 2009.[133]

China International Fund a créé la société anonyme Kalia Logistics (KL-SA) pour la construction et l'aménagement des chemins de fer, la réalisation d'ouvrages et des travaux publics ainsi que des infrastructures portuaires liées au projet de minerai de fer de Kalia, autrefois opérées par Bellzone, dans la préfecture de Faranah. Chun Fai Cheung de CIF a été nommé administrateur général de KL-SA.

Le cabinet auditeurs Associés en Afrique SARL a été nommé commissaire aux comptes titulaire. L'expert-comptable Mory Cissé, lui, a été promu commissaire aux comptes suppléant. L'Ecobank Guinée assure l'hébergement du compte bancaire de Kalia Logistics.

Kalia Logistics a été enregistrée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le n°GC-

---

l'Économie le capitaine Mamadou Sandé, pour le compte de la Guinée

[133] Registre du commerce et du crédit mobilier

KAL/032.704A/2010 du 5 novembre 2010.

Le 2 août 2010, Bellzone a signé des accords définitifs avec China International Fund. CIF va financer et développer les infrastructures ferroviaires et portuaires et offrir un financement à Bellzone pour le développement de la mine de Kalia, en échange du rachat à 100 % de la production de la mine de Kalia au prix du marché.

Un programme d'exploration est en cours sur le périmètre de son permis d'exploitation de fer de Forécariah qui se situe entre 40 et 80 km de la côte maritime de Guinée. Bellzone et CIF développeront conjointement ces permis qui sont de nature prospective pour l'oxyde de fer et la magnétite.

La société a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le n°GC-KAL/032.705A/2010 le 5 novembre 2010. Les transactions bancaires de Forecariah Guinea Mining sont assurées par Ecobank Guinée.

Le chief operating officer de Bellzone Mining Limited, Graham Fyfe, et l'environnemental manager de la Société générale de surveillance, Pietro Berno, ont signé à Conakry, le 12 mai 2010, un contrat portant sur l'étude de faisabilité du projet de Kalia.

La Société générale de surveillance disposait de 9 mois pour identifier les moyens de minimiser l'impact de l'exploitation des gisements de fer de Kalia sur l'environnement et démontrer des procédés compatibles avec l'exploitation des 2,4 milliards de tonnes de minerai.

*

* *

Rio Tinto, cadre d'investissement ou les rideaux d'une diversion

Selon le compte-rendu préliminaire de discussions du Groupe de la Banque mondiale daté du 20 avril 2008, à Conakry, « *la Guinée est actuellement la destination préférée pour les investissements étrangers directs dans le secteur minier africain (…)* ». Il est précisé par ailleurs que le pays possède l'une des plus grandes ressources mondiales de bauxite et de minerai de fer, et regorge également d'importants gisements d'or et de diamant, sans parler de possibilités pour le développement d'autres métaux de base, du pétrole et des gaz naturels.

A titre de rappel, le 29 décembre 2008, Simfer S.A avait remis aux autorités guinéennes une étude de faisabilité à plusieurs options pour l'évacuation du minerai de fer soit par le Liberia, soit par la Sierra Leone, soit par le transguinéen. Cette étude n'avait pas été agréée.

En août 2010, l'État guinéen avait exprimé, vainement, l'intention d'exercer son droit d'option de participation à hauteur de 20 % selon les coûts historiques du projet Simfer S.A. Il s'ensuivra, le 4 août 2010, par lettre du ministre des

Mines Mahmoud Thiam[137], l'interdiction d'accès par les équipes de Simfer S.A à la zone de tracé du corridor du chemin de fer. Le 19 août 2010, Simfer S.A a remis au gouvernement de Sékouba Konaté « *un addendum à l'étude de faisabilité de décembre 2008* ». En décembre 2010, des courriers entre la Guinée et le groupe Rio Tinto ont exacerbé les tensions entre partenaires. A partir du 1er mai 2011, les équipes de Simfer ont été autorisées de poursuivre les études sur la zone du chemin de fer[138].

Pourtant, la convention pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou avait été signée le 26 novembre 2002, sur la base d'une capacité de production annuelle de 20 millions de tonnes. Dans l'article 17 intitulé "Infrastructures", Rio Tinto s'engageait à réaliser, conjointement avec Euronimba et l'État guinéen, le transguinéen. Un comité tripartite avait été mis en place pour les études y afférentes[139].

L'analyse financière du projet a changé régulièrement d'option, sans que les raisons ne convainquent certains esprits guinéens. Selon une documentation établie par la compagnie[140], l'attrait commercial pour Rio Tinto du projet Simandou a été évalué, en décembre 2008, sur la base du taux de rentabilité interne et de la valeur actuelle nette.

Une fois considérées les estimations de coûts et les hypothèses de prix, les 70 millions de tonnes/an du scénario

[137] Cet ancien ministre des Mines et de la Géologie a été très proche de Beny Steinmetz et du consortium Sino-singapourien China International Fund (CIF)

[138] Echange de courriers

[139] Ce comité tripartite avait surtout tenté de fonctionner sur le leadership du ministre des Mines et de la Géologie, Alpha Mahdy Soumah

[140] Lot des documents transmis au ministère des Mines et de la Géologie

de base transguinéen ont un faible taux de rentabilité. Rio Tinto avance la question de sécurisation de ses droits miniers sur l'ensemble du périmètre de la concession Simandou. Le groupe souhaite augmenter la production de 95 millions de tonnes/an à 170 millions de tonnes/an pour que ce taux de rentabilité soit acceptable sur le transguinéen.

A cette époque, à défaut de l'alternative mentionnée, Rio Tinto a proposé une solution intégrant une route de transport en Guinée et au Liberia. L'option du transit libérien présentait des fondamentaux économiques plus attractifs pour les titres actuels de Rio Tinto. Ce qui ouvre une concurrence pour le droit de transit par le Liberia entre les sociétés de la filière fer du Sud de la Guinée[141].

Pourtant la Société des mines de fer de Guinée, une joint-venture entre Euronimba 95 % (comprenant Billiton Guinea BV 43,5 %, Newmont LaSource SAS 43,5 %, la Compagnie française de mines et métaux AREVA (Orano) 13 %) et Mifergui 5 %. Mifergui est une association des capitaux dont 50 % pour la Guinée et Autres partenaires 50 %[142]. Ce projet de minerai de fer du mont Nimba a présenté des résultats au gouvernement en avril 2010.

C'est un gisement d'environ 900 millions de tonnes à 63,6 % d'oxyde de fer (y compris Diécké). Cette chaîne de montagnes avait été, en 1969, explorée par la Lamco. Après plusieurs étapes marquées par de fortes hésitations de la part des divers partenaires à investir dans les infrastructures, la SMFG a obtenu en 2003 une concession minière.

Rappelons que le 22 janvier 1983, les gouvernements guinéen et Libérien avaient réaffirmé, à travers un protocole

[141] Les experts guinéens avaient manifesté leur hostilité à une telle option
[142] Information fournie par la direction du projet à l'auteur

d'accord, toute leur volonté de réaliser le transit du minerai de fer du Nimba par le Liberia, selon les termes de l'accord de transit en date du 14 juillet 1973[143], « *entre les deux nations souveraines* ».

A la suite d'une commission interministérielle qui s'était tenue le 26 octobre 1989 à Monrovia, les délégués des gouvernements de la Guinée et du Liberia s'étaient réunis à Paris et à Washington, les 1er et 5 décembre 1989 en présence des représentants de BRGM et d'AMCL, pour mettre en place le premier conseil d'administration de la société Nimco (joint-venture Guinée /Liberia) qui devait régir les conditions du transit du minerai de fer guinéen.

Le bras de fer entre la Guinée et Rio Tinto, qui a débuté par la « notification de griefs[144] » accouchant d'un retrait de concession minière, risquait de se traduire par une expulsion pure et simple au plus tard le 24 février 2011[145], date d'expiration de son permis de recherche en vigueur.

Par courrier du 6 décembre 2010, le PDG de Simfer S.A, filiale de droit guinéen de Rio Tinto Mining and Exploration Ltd, Steven Din, avait annoncé au gouvernement guinéen la suspension des obligations contractuelles de la société.

Cette suspension concerne à la fois le délai contractuel de la date de prise de décision d'investissement et le report de la date de dépôt de l'étude de faisabilité bancable. Cette décision « unilatérale » de Rio Tinto a été motivée par le retrait partiel de la concession sur Simandou – il s'agit bien des blocs 1 et 2 – qui avaient été par la suite attribués à BSG

[143] Protocole d'application de l'accord de transit signé par la République populaire révolutionnaire de Guinée et la République du Liberia

[144] Un des derniers actes du gouvernement du général Lansana Conté

[145] Termes d'une lettre de la présidence de la République signée par le gouvernement transitoire version Sékouba Konaté

Resources Guinée, devenue Vale-BSG-ressources Guinée après conclusion d'une joint-venture en 2010.

Pour sa part, le ministre des Mines, Mahmoud Thiam, par lettre réponse du 17 décembre 2010, avait signifié à Rio Tinto que cette suspension des obligations est « unilatérale », au regard de la loi entre les parties.

Il ajoute que toute modification des dispositions de la convention de base doit se faire à travers un avenant, à faire signer par l'État guinéen. Avant de promettre à Rio Tinto l'application en toute rigueur du code minier de 1995 en son article 30 stipulant les modalités de renouvellement d'un permis de recherche.

Comme le permis de recherche de Rio Tinto expirait courant février 2011, si le différend persistait, cette société se verrait retirer les deux blocs (3 et 4) qui lui restaient comme fonds de commerce en Guinée. Ou tout au moins, se voir retirer 50 % du périmètre du permis de recherche à sa disposition et cela lors de son prochain renouvellement.

Par le passé, Simfer S.A avait reçu, le 25 juin 2010, une mise en demeure du Premier ministre guinéen, Jean-Marie Doré[148], lui demandant d'adresser au gouvernement guinéen une lettre de désistement « sur les blocs 1 et 2 qui ont été attribués à BSG Resources » dans un délai de 60 jours. A défaut, elle se verrait retirer tous ses droits en Guinée.

Dans cette correspondance, Doré rappelait que les sujets abordés lors des audiences qu'il avait accordées au président de Rio Tinto, Sam Walsh, à Conakry les 4 et 14 avril 2010, étaient entre autres, la sécurité juridique de la joint-venture (Simfer) entre Rio Tinto et Chinalco sur les

[148] Premier ministre du gouvernement de transition militaire et homme politique, président du parti Union du Peuple de Guinée (UPG)

blocs 3 et 4 du Simandou, la signature d'un protocole d'accord assorti d'un décret d'octroi de concession minière portant sur lesdits blocs, ainsi que l'évacuation du minerai de fer de la Guinée par le port de Buchanan, au Liberia.

Doré a fait savoir que le gouvernement ne tolérerait pas le gel du minerai de fer de Simandou. Et de conclure :

« *Si les études de faisabilité avec le chronogramme ne sont pas soumis au gouvernement dans un délai de 60 jours, après la réception de cette lettre, nous procéderons à l'évaluation des permis des blocs 3 et 4 et nous prendrons les mesures qui s'imposent conformément à la réglementation en vigueur* ».

Auparavant, le 21 juin 2010, le ministre secrétaire général de la présidence de la République, le journaliste Tibou Kamara, rappelait, dans une correspondance à la société Rio Tinto, que la récupération des blocs 1 et 2 par la Guinée était irréversible.

Kamara, quant à lui, exigeait de Rio Tinto la restitution au gouvernement des résultats de prospection géologique sur les blocs 1 et 2. En plus, selon cette lettre, le gouvernement demandait la rétrocession de l'un des blocs détenus par Rio Tinto. Kamara imposait à Rio Tinto la production d'une étude de faisabilité afin d'aboutir à une nouvelle concession minière, car Rio Tinto ne disposait que d'un permis de recherche géologique.

« *Vous usez de manœuvres dilatoires pour geler les ressources, ce qui est un motif valable de retrait du titre minier, au sens de la loi minière* » lit-on sur cette missive.

Le 23 juin 2010, le ministre des Mines et de la Géologie, Mahmoud Thiam, lui avait emboîté le pas. Objectif : notifier à la direction générale de la société Rio Tinto l'intention de la Guinée de souscrire à son option de prise de participation

de 20 % du capital de Simfer S.A, comme le stipulent la convention de base du 26 novembre 2002 et le décret d'octroi de concession de 2006[150]. Cette concession sera retirée deux ans après pour non respect des obligations techniques[151]et irrégularités juridiques au sens du droit interne.

Pourtant, le 16 juin 2010, Sam Walsh avait adressé une lettre au président de la République pour annoncer l'intention de Rio Tinto de dévaluer l'option de prise de participation de l'État guinéen au capital de la Simfer S.A. Tout ceci confirme sans doute des signes de panique à bord.

Le président de la junte Moussa Dadis Camara a décliné l'invitation du PDG de Rio Tinto mais… Le Nouveau PDG de Simfer S.A filiale de Rio Tinto, Steven Din en remplacement de Dave Smith, a été présenté, le 26 juin 2009 à Conakry, aux membres du gouvernement de la junte militaire et aux acteurs du secteur des industries extractives, venus assister à la restitution du rapport de faisabilité « *préliminaire* » du projet Simandou à Conakry. Par le passé, Din avait travaillé pour de compte de Rio Tinto en Afrique du Sud en occupant le poste de Vice-Président des filiales de Rio Tinto, à savoir Palabora et Richard Bay Minerals.

La Compagnie Rio Tinto a appris avec regret que le président Moussa Dadis Camara ne se rendrait pas en Angleterre et en Australie pour rencontrer le directoire de Rio Tinto, afin de négocier la reprise par Rio Tinto de

---

[150] Décret D/2006/008/PRG/SGG du 30 mars 2006 accordant la concession de recherche et d'exploitation minière à la société Simfer S.A

[151] Décret D/2008/041/PRG/SGG du 28 juillet 2008 rapportant le décret D/2006/008/PRG/SGG du 30 mars 2006 accordant la concession de recherche et d'exploitation minière à la société Simfer S.A

l'entièreté de Simandou[152].

C'est le capitaine Dadis qui l'a annoncé lui-même, le 26 juin 2009 au Palais du Peuple[153]. Au cours de cette rencontre, les compagnies minières évoluant en Guinée ont été sommées de satisfaire aux besoins des populations et obligées de participer financièrement au programme d'urgence dénommé "eau et électricité pour tous" que Dadis Camara a initié en faveur des habitants de Conakry.

A défaut, il a promis de faire fermer toutes les sociétés d'exploitation minières dans le pays, d'ailleurs, le capitaine président a dénoncé vertement les industries extractives, dont Rio Tinto, BHP Billiton, la Société minière de Dinguiraye (SMD) et Anglogold Ashanti de Guinée (SAG).

Dadis a déclaré à leur endroit ceci :

« *Vous nous écoutez ou vous pliez bagages. J'ai ajourné mon voyage sur invitation de Rio Tinto. Dans les jours à venir si vous ne participez pas à notre projet de société, nous allons fermer tous les sites miniers. Parce que vous prenez le peuple guinéen pour des sauvages, cela est terminé !* »

Mieux, le capitaine Dadis, dans un langage digne des dictateurs éclairés, n'a pas été tendre avec les institutions de Bretton Woods, auxquelles il a décidé de ne plus demander d'aide : « *Nous n'allons plus demander de l'argent au Fonds monétaire international encore moins à la Banque mondiale ou à l'Union européenne. Mais si dans les 24 heures qui suivent, vous ne faites pas des propositions à l'État, nous allons tout simplement fermer les sociétés minières et celles des télécommunications. Mieux vaut maintenant plier vos*

[152] L'auteur a assisté à cette rencontre bouche ouverte organisée à Conakry, le 26 juin 2009

[153] L'auteur était présent sur les lieux, donc un des témoins oculaires

bagages et rentrer chez vous ». Dadis a décidé de quitter la salle laissant le présidium à son Premier ministre Kabiné Komara.

Le président directeur général (PDG) de Simfer S.A, Dave Smith, répond à Kabiné Komara par ces mots : « *Nous serions pourtant heureux d'accompagner le CNDD (Conseil national pour le développement et la démocratie) à Londres et en Australie car là-bas, les dirigeants de Rio Tinto auraient discuté avec le président Dadis d'une telle assistance. Mais malheureusement, le Président a annoncé que ce voyage a été annulé alors que les dirigeants de Rio Tinto attendent encore* ». Notons que Smith devait quitter son poste en Guinée courant juin 2009.

*

* *

Troisième partie

La lutte larvée et les dessous pécuniaires

Les suspects de la République

Le 7 février 2011, le président Condé recevait Thierry Tanoh, le Vice-Président de la Société financière international (SFI), actionnaire à 5 % de la Simfer S.A opérée juridiquement par Rio Tinto. Là encore, le président Alpha Condé n'avait pas « *souhaité s'exprimer sur la situation de Simandou* ».

Le président guinéen et l'ancien président brésilien Luis Inhacio da Silva ont lancé à Conakry, le 22 février 2011, les travaux de reconstruction du chemin de fer devant relier Conakry à Kankan.

La pose de la première pierre de la voie ferrée Conakry-Kankan (vestige du chemin de fer colonial) par Condé et Lula s'est déroulée en présence de Roger Agnelli, président de Vale international, et des invités de marque. A travers la reconstruction du Conakry-Niger, Vale, le partenaire de BSG Resources, souhaite contribuer au développement économique et social de la Guinée. Le président Alpha Condé a souhaité que l'inauguration du chemin de fer se fasse avant la fin de son premier mandat.

La cérémonie a été marquée par les discours du ministre guinéen des Transports et celui du représentant de

Vale en Guinée. Une conférence de presse a été animée par le président Condé et Agnelli. Dans son intervention, le ministre des Transports, Tidiane Traoré, a rappelé que le chemin de fer Conakry-Kankan est long de 662 km, sa première construction s'étant étalée de 1900 à 1914. De 1914 à 1995, a-t-il poursuivi, le train servait au transport des passagers et des marchandises pour le plus grand bonheur de l'économie guinéenne. Seulement voilà, les rails ont été vendus par des guinéens cupides.

« T*outes les infrastructures appartiendront à la Guinée. Nous voulons aussi que tous nos produits passent par nos propres ports* », a-t-il insisté. Notons cependant que ce vœu est en contradiction avec la convention de base du 16 décembre 2009 qui autorise BSG Resources à évacuer par le chemin de fer Lamco du Liberia son minerai extrait à Zogota (N'Zérékoré).

Pour obtenir les finances nécessaires à la réalisation de cette première phase, la société BSG-Resources s'est adressée à plusieurs sociétés dans le monde, dont la Libyan Investment Authority, Chinalco, Baosteel et enfin Vale international[156]. Avec cette dernière compagnie, elle a pu s'entendre pour un accord de participation à hauteur de 51 % au capital de la Société de droit guinéen, à responsabilité limitée en tant que société d'opération devant mettre en œuvre dans le pays la convention de base conclue le 16 décembre 2009 avec le gouvernement guinéen[157].

Ces 51 % de parts du capital social de BSG-Resources-Guinea SARL (filiale de BSG Resources) ont été cédés à Vale S.A pour 2,5 milliards de dollars US, ce qui correspond au

[156] Avocats de la société BSGR en Guinée

[157] Entretien avec un soutien juridique guinéen de BSG Resources

montant nécessaire à la réalisation de l'investissement dans la première phase du projet.

Il se traduira sur le terrain par les diverses fournitures de matériel, équipements ou tous autres achats utiles que Vale apportera pour matérialiser le projet. Cette cession partielle de parts sociales-contestée par les autorités de Conakry – a fait de la société de droit guinéen, une filiale commune aux deux sociétés, d'où sa nouvelle dénomination Vale/ BSG Resources Guinea SARL (VBG SARL).

C'est le lieu de rappeler que l'engagement de reconstruction de ce chemin de fer est la contrepartie du droit consenti à la société BSG Resources par l'État guinéen d'évacuer par le Liberia le minerai du projet en ses deux phases, ceci en application de l'accord de transit conclu le 14 juillet 1973 entre les Républiques de Guinée et du Liberia, et dont le protocole d'application fut signé le 22 janvier 1983 entre les deux États.

Ces instruments de coopération économique furent réactualisés le 26 octobre 1989 par l'institution d'un Comité interministériel Guinée – Liberia organisé à Monrovia et lors des réunions entre les deux gouvernements les 1er et 5 décembre 1989 à Paris et à Washington. Aujourd'hui, ces instruments de coopération servent de modèles d'intégration sous-régionale des États de la Mano-Rivers Union et de la CEDEAO (Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest).

Le 25 mars 2015, Alan Davies, directeur de la division « Diamants et minéraux » de Rio Tinto, et Elias Scafidas, directeur du service commercial du projet d'exploitation de minerai de fer de Simandou, ont à travers une correspondance à Kerfalla Yansané ministre d'État guinéen en charge des Mines et de la Géologie, sollicité le

gouvernement pour un report du calendrier[158] du projet Simandou.

La lettre évoque des facteurs comme le virus Ébola et les difficultés de financement des infrastructures comme ayant affecté ce calendrier du projet Simandou. Les auteurs ajoutent que les soumissionnaires et les investisseurs potentiels ont fait état de leurs inquiétudes à propos de la soumission aux appels d'offres et des investissements dans le projet, cela malgré les efforts, engagements et dépenses considérables engagées par Simfer S.A/Simandou.

La lettre de Rio Tinto évoque également la nécessité d'une stratégie affinée afin de répondre aux retours du marché et faire en sorte d'entretenir la dynamique liée à l'étude de faisabilité bancable des infrastructures.

Désormais, le gouvernement guinéen est appelé par Rio Tinto, et cela de manière impérative, à accepter, au plus tard le 14 avril 2015, le report de l'engagement des soumissionnaires et investisseurs (s'agissant de l'investissement en capitaux) jusqu'à ce que l'étude de faisabilité bancable des infrastructures soit finalisée et que ces soumissionnaires aient la possibilité de l'examiner. Dans un premier temps, Rio Tinto, qui semble avoir pris langue avec le ministre Yansané à Londres, exige un report des dates cibles de six mois reconductibles autant de fois qu'Ébola sévirait dans le pays.

Par ailleurs, cette missive estime que « *ces modifications devraient accroître l'engagement dans le processus et la confiance dans le projet, malgré les inquiétudes grandissantes relatives à la crise Ébola, l'environnement macro-économique et les élections à venir. Les soumissionnaires et*

[158] Il s'agit des dates d'engagement pour la disponibilité des livrables

investisseurs potentiels demanderont aussi plus de certitudes vis-à-vis du moment de l'exécution de leurs engagements afin d'investir dans le projet. Au même titre que Simfer, ils auront besoin d'être certains, en tant que promoteurs du projet, qu'ils investissent sous les auspices d'un cadre garantissant le temps et la sécurité nécessaires afin de procéder de manière réaliste, sécurisée et ordonnée et garantissant visiblement les intérêts de chacun. Il devient essentiel d'obtenir cette confiance et cette certitude à mesure que Simfer continue de s'engager avec les soumissionnaires afin de générer les contributions techniques et économiques nécessaires à l'étude de faisabilité bancable des infrastructures ».

Le conseil des affaires d'État de la Chine a approuvé la tenue à Beijing, les 12 et 13 novembre 2015, de la dernière réunion d'évaluation du projet d'extraction du minerai de fer de Simandou sud piloté par Simfer S.A, filiale conjointe de Rio Tinto, Chinalco, Société financière internationale et la Guinée.

Le président de Chinalco, Ge Honglin a convié, à cette réunion, le ministre des Mines et de la Géologie Kerfalla Yansané et son homologue de l'Économie et des Finances Mohamed Diaré. A l'ordre du jour : la conclusion de la seconde lettre d'accompagnement complémentaire consacrant le report des dates cibles du développement du projet Simandou.

Ces dates cibles prévoyaient la mise en place du consortium d'investisseurs dans les infrastructures de transport du projet et la remise aux autorités guinéennes des études de faisabilités bancables sur les infrastructures et la mine, au 18 juillet 2015.

Le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la convention *Build operate and transfer* du projet Simandou

avait été entamée en France, puis à Conakry, le 29 juin 2015. En échange de l'extension de la date cible du 18 juillet, délai initial de dépôt de l'étude de faisabilité sur les infrastructures, la Guinée exigeait de Rio Tinto « *un plan de relance des activités de développement fiable et tenable* ».

Un premier projet d'accord du 6 août 2015 prévoyait une remise à la Guinée de l'étude de faisabilité bancable sur les infrastructures et de celle de la mine en décembre 2015.

Peu avant l'ouverture de cette réunion, le président de Rio Tinto, Sam Walsh, a décliné, le 4 novembre, l'invitation du Président Alpha Condé qui tenait à le compter parmi les participants à sa seconde investiture, programmée pour le 21 décembre 2015. Ainsi, Rio Tinto compte se faire représenter par une délégation conduite par Alan Davies, directeur de la division Métaux.

Tout ceci se passait dans un contexte difficile pour l'image de la Guinée. En ce temps-ci, la mauvaise réputation est-elle devenue guinéenne aux États-Unis d'Amérique ? La Justice fédérale examine de nombreux dossiers judiciaires sur la Guinée : affaire du viol de l'hôtel Sofitel dite « affaire Nafissatou-DSK », Fréderic Cillins-Mamadie Touré, BSG Resources-Rio Tinto, Dentons et maintenant le général Sékouba Konaté[161]… Oui, la honte est presque guinéenne, aux États-Unis ! Le viol, le mensonge, la fraude et la corruption sur le sol américain[162] impliquant des guinéens, n'est-ce pas là une honte guinéenne ?

Et viennent les e-mails qui ébranlent. Selon l'édition du 30 novembre 2015 du journal britannique *The Times* une

[161] L'ancien président par intérim de la Transition ferait face à la justice américaine pour entrée illégale des devises

[162] Éditorial de l'auteur sur les antennes de la radio Espace FM

série de messages traitant d'un secret arrangement consacrant la vente des blocs 1 et 2 de Simandou à une société chinoise avait été remise, en octobre, à 3 rédactions dont *The Times*. Selon diverses sources, les acteurs présumés d'une telle transaction seraient des employés de la présidence de la République de Guinée, du ministère des Mines et de la Géologie, du cabinet de conseil DLA Piper ainsi que des conseillers de la Guinée qui pourraient être Paul Collier et George Soros.

Selon ces e-mails, le cabinet DLA Piper aurait négocié un accord secret avec une société chinoise pour une attribution pré-arrangée des blocs 1et 2, dans le cadre d'une fausse vente aux enchères que le gouvernement avait annoncée malgré la procédure d'arbitrage avec BSG Resources et la chute des cours des matières premières.

La société chinoise, qui n'a pas été nommée par *The Times*, aurait dû payer des sommes secrètes à certains individus au pouvoir, également non cités par le journal britannique, puis le montant officiel de 250 millions de dollars US au titre de ticket d'entrée. Après une période d'attente, une seconde transaction pré-arrangée aurait été conclue qui, cette fois, permettrait à Vale de racheter des parts à la société chinoise contre paiement de montants similaires.

Il y a quelques mois donc, une copie d'un échange des e-mails secrets entre les différentes parties commençait à circuler confidentiellement. Un journaliste de *The Times* a contacté DLA Piper qui a nié la véracité des e-mails en question, et le ministère en charge des Mines qui, selon le journal, avait aussi immédiatement crié à la tentative de fraude.

Selon des analystes proches de BSG Resources, c'est à la

suite à cette découverte que quelques jours plus tard le Chef de l'État avait annoncé l'annulation de la mise en vente.

The Times a indiqué dans son article que Paul Collier, qui conseille le gouvernement guinéen, a qualifié les e-mails de pure fabrication de l'esprit alors que le responsable de BSG Resources Drag Cramer a, lui insisté sur la fiabilité des courriels.

Le journaliste du quotidien canadien *The Globe and Mail*, Eric Rigule, a indiqué avoir de sérieux doutes sur la fiabilité des e-mails dispatchés par des proches de BSG Resources, cela bien sûr après plusieurs démarches de vérification.

Cependant, *The Times* cite un ancien employé de DLA Piper qui a affirmé avoir quitté la firme de conseil, avant cet échange d'e-mails. BSG Resources a assigné la Guinée devant le tribunal arbitral de CIRDI et est en attente du verdict. La compagnie réclamerait le paiement de dommages-intérêts pour rupture unilatéral de contrat ou la restitution des droits annulés.

La justice suisse a annoncé le 12 août 2019 le dépôt de l'acte d'accusation et officialisé sa décision de renvoyer devant le tribunal correctionnel de Genève des responsables du groupe BSG Resources (sous administration). Il s'agit de l'israélien Beny Steinmetz, 63 ans, du français Frédéric Cilins et de Sandra Merloni-Horemans, qui n'est autre que « cette loyale amie de Beny » en position de directrice de la société Onyx, une des filiales de BSG Resources.

En effet, la Guinée a largement participé aux investigations sur le sujet, menées par le FBI américain, la justice suisse, des ONGs internationales comme Global Witness (*Royaume-Uni*) et Public Eye de la Déclaration

de Berne (*Suisse*).

Ici à Conakry, de graves accusations portant sur l'attribution présumée d'un pot-de-vin, d'une valeur de 2 millions de dollars US, à des hauts cadres de l'administration publique ont été tenues le 22 avril 2013 par le guinéen Ibrahima Sory Touré, responsable local de BSG Resources, lors de sa seconde audition par la direction centrale de la police judiciaire. Cette audition avait été conduite par le commissaire divisionnaire Sékou Abdoul Gadiri Condé (*agissant en enquête préliminaire*) assisté de Mohamed 3 Camara et Sékou Doukouré, tous inspecteurs principaux de police en service.

Ces accusations mettent en cause feu Almamy Fodé Soumah, ancien ministre de la Jeunesse, Guillaume Curtis, ancien conseiller économique et fiscal du ministère des Mines et de la Géologie, Dr Ahmed Tidiane Souaré ancien ministre et ancien Premier ministre, Lounceny Nabé ancien ministre des Mines et de la Géologie et actuel gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée, feu Me Momo Sacko, ancien conseiller à la présidence de la République (*sous la junte militaire*), Ibrahim Kalil Touré, ancien conseiller économique et fiscal du ministère des Mines et de la Géologie, ainsi que des membres de la Commission interministérielle de négociations de la convention de base pour l'exploitation des gisements de minerai de fer de Zogota (2009).

Elles pointent également du doigt Aboubacar Koly Kourouma, ancien secrétaire général du ministère des Mines et de la Géologie, Général Sékouba Konaté, ancien président de la République par intérim (*2009-2010*), feu Jean-Marie Doré ancien Premier ministre (député), Mahmoud Thiam, ancien ministre des Mines (*présentement*

en détention aux États-Unis d'Amérique) et le capitaine Mamadou Sandé, ancien ministre de l'Économie et des Finances (*2009-2010*), etc.

Confrontées à la gestion de ce feuilleton, la Guinée et la Suisse ont décidé de relancer leur entraide judiciaire, par le traitement conjoint des accusations de corruption contre le groupe BSG Resources. C'est en cela qu'une délégation composée Claudio Mascotto, procureur au parquet de Genève, d'un juge d'instruction et d'un analyste « *confirmé* », est venue à Conakry, dans la semaine du 6 au 12 juillet 2015. L'objectif était d'enquêter sur la nébuleuse (*présumée*) de l'homme d'affaires Beny Steinmetz, pour l'acquisition des droits miniers exclusifs sur les gisements de minerai de fer de Zogota et Simandou nord (*blocs 1 et 2*).

C'est dans ce contexte que, du 7 au 10 juillet 2015, plusieurs responsables de l'administration publique et des parlementaires guinéens avaient été entendus sur procès-verbal par cette mission d'entraide judiciaire.

Le Premier ministre de la Transition, feu Jean-Marie Doré, député à l'Assemblée nationale au moment des faits, aurait été, selon des informations, entendu par la justice suisse dans les locaux du Tribunal de première instance de Kaloum.

Parmi ceux qui sont supposés avoir défilé devant le procureur genevois, on peut citer, sans être exhaustif, Dr Ahmed Tidiane Souaré, Ahmed Kanté administrateur de la Soguipami (*ancien ministre des Mines et de la Géologie*), Me Momo Sacko, Guillaume Curtis (à l'époque administrateur de l'Autorité de régulation des marchés publics et délégations de services publics), Louncény Nabé, le

capitaine Mamadou Sandé (*qui avait approuvé la convention de base sur Zogota et les blocs 1 et 2 de Simandou*), Aboubacar Koly Kourouma président de la commission interministérielle de négociation de la convention de base sur Zogota et Simandou nord.

Bref, tous les membres de la Commission interministérielle de négociation de cette convention de base et les anciens ministres en charge des mines ayant été en contact avec le dossier du groupe BSG Resources présents à Conakry se seraient librement soumis à cet exercice d'audition.

On apprend en plus que d'autres anciens hauts cadres de l'administration publique pourraient toujours être dans le collimateur de la justice internationale. C'est le cas « *probablement* » du docteur Ousmane Sylla, ancien ministre des Mines et de la Géologie et actuel Ambassadeur de la Guinée au royaume de Belgique, de l'ancien ministre des Mines et de la Géologie Mohamed Lamine Fofana, également ancien conseiller chargé des questions minières à la primature, de l'ancien directeur général du centre de promotion et de développement, Ibrahima Khalil Soumah, ainsi que d'autres têtes bien couronnées en exercice au palais Sékoutouréya.

D'ailleurs, dans le cadre du procès en arbitrage intenté et remporté par la société brésilienne Vale contre le groupe BSG Resources au sujet de la création de la joint-venture Vale-VBG-Guinée (*héritière des droits miniers du groupe BSG Resources en Guinée*) à qui l'on a retiré les licences d'exploration et d'exploitation de Zogota et des blocs 1 et 2 de Simandou en 2014, trois anciens ministres guinéens des Mines et de la Géologie ont été entendus en qualité de

témoins, du 20 février au 1er mars 2017 devant un tribunal arbitral de Londres.

Il s'agit de Loucény Nabé, Ahmed Kanté et Dr Ahmed Tidiane Souaré. Courant mai-juin 2018, il était aussi prévu à Washington, sur plainte de BSG Resources contre la Guinée, le procès en arbitrage devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI affaire ARB/14/22). Des témoins guinéens y étaient attendus pour des dépositions.

Au cours de la précédente audience de mars-février 2018 (affaire ARB/14/22), qualifiée « *d'ultime* » par plusieurs sources, les avocats de BSG Resources avaient été absents, sans qu'aucun motif ne soit rendu public (il semble que la procédure de réconciliation entre Beny et Condé avait déjà été entamée). Selon des sources ayant connaissance du déroulement d'une audience présidée par le professeur Gabrielle Kaufmann-Kohler (ICSID Case n°ARB/14/22), BSG Resources avait fait usage de pratiques condamnables, par l'intermédiaire des cadres de l'administration guinéenne grâce à l'implication des sociétés implantées à Bamako au Mali, à Freetown en Sierra Leone et à Conakry en Guinée.

D'abord, il a été établi que le compte bancaire dollars US ouvert dans les livres de la Fibank, par la Société logistics et maintenance services (LMS), avait été utilisé pour certaines transactions au bénéfice de la société Matilda et Co Ltd de Mamadie Touré, supposée épouse du feu Général Lansana Conté (opérations bancaires des 19 et 20 août 2009).

Ensuite, dans une correspondance du 20 mai 2010, la

société groupe Fouta Mondial Corporation S.A, sise Badalabougou à Bamako, réclamait au groupe BSG Resources une commission de 15 200 000 de dollars US ; dans une autre lettre datée du 19 août 2011, elle avait rappelé impérativement cette obligation contractuelle de paiement. Jugés accablants, ces courriers de Aboubacar Bah responsable de la société groupe Fouta Mondial Corporation S.A., avaient été versés dans cette procédure arbitrale.

En plus, dans les livres de la Banque populaire maroco-guinéenne (BPMG) compte (Mamadie Touré, quartier Tompétin commune urbaine de Dubréka) et de la Rokel Commercial Bank of Freetown (LMS SARL Acct n° 00210220060-02 01), figurent des transactions suspectes.

Enfin, dans le mémoire après-audience de la République de Guinée, daté du 11 juin 2018 et rédigé par les conseils des cabinets DLA Piper France LLP et Orrick Herrington & Sutcliffe LLP, on peut lire à la page 88 (alinéa 353) qu'en premier lieu, le témoignage de M.Tchelet (*ndlr :* affaire ARB/14/22) a été fort éloquent s'agissant des paiements de 100 000 dollars US et 80 000 euros que les sociétés du groupe BSG Resources ont versés à un ancien ministre et homme politique qui était à l'époque consultant indépendant aux États-Unis. Ces paiements ont été effectués au titre de « *consulting fees* », les 15 décembre 2008 et 5 février 2009. Soit juste avant la nomination de Mahmoud Thiam au poste de ministre des Mines. Tchelet a admis avoir autorisé ces paiements en l'absence de tout contrat sous-jacent et sans disposer d'une quelconque

preuve d'un service de *consulting* effectué en contrepartie.[163]

D'ici là, la Guinée et son partenaire chinois Chinalco iron ore holdings Ltd (CIOH) discutent des termes d'une convention cadre portant sur les modifications des accords pertinents devant remplacer le cadre d'investissement du Simandou du 26 mai 2014 signé entre Rio Tinto et la Guinée, mais aussi, le protocole d'entente de Beijing du 31 octobre 2016.

On peut lire de surprenantes « exigences » dans un projet de convention du 6 mars 2017, transmis au ministre des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, par Liu Caiming, le Vice-Président de CIOH.

Ce document nous apprend que les parties conviennent de négocier de bonne foi et d'agir de façon raisonnable pour signer les modifications avant le 28 septembre 2017 ou 30 jours avant la date de clôture de la cession des parts de Rio Tinto.

CIOH propose que, conformément au protocole d'accord et à la lettre de l'État adressée à Chinalco le 31 octobre 2016, l'État attribuera un titre minier couvrant les blocs 1 et 2 à Simfer S.A. Et que, compte tenu des allégations actuelles contre Rio Tinto l'Etat délivrera un nouveau titre minier couvrant les blocs 1, 2, 3 et 4 à Simfer S.A. En plus, CIOH propose que la Guinée amande ou annule toutes les lois lui obligeant d'attribuer les blocs 1 et 2 par voie de procédure d'appel d'offre ou vente aux enchères publiques.

Ensuite, le régime d'option prévue par le cadre d'investissement selon lequel l'État peut acquérir une

[163] Documents de la procédure

participation supplémentaire de 20 % en plus de sa participation existante de 15 % doit être modifiée, tout comme le régime douanier applicable à Simfer et à ses sous-traitants.

CIOH tient à ce qu'une clause par laquelle l'État confirme que la cession et le désinvestissement de la Société financière internationale seront entièrement libres de toutes taxes, soit introduite.

Enfin, l'État doit consentir que ni la concession portuaire et ferroviaire, ni la convention cadre des investissements du projet ne seront résiliées par suite d'une violation d'une loi ou d'une réglementation par un membre du groupe Rio Tinto en son propre nom ou pour Simfer Jersey SA.

Durant trois jours, du 9 au 11 mai 2017, Conakry a abrité la 5e édition du Symposium Mines Guinée, avec pour thématique, « *le secteur minier, levier de transformation de l'économie nationale au profit de tous les secteurs* ». Si la cérémonie d'ouverture a connu une grande mobilisation des membres du gouvernement sous la conduite du chef de l'État, le président Alpha Condé, le cérémonial de clôture, lui, a dû être raccourci. Car c'est un conseiller à la présidence de la République chargé du secteur minier, le docteur Alkhaly Yamoussa Bangoura, qui a prononcé le mot de la fin.

Cela, sans qu'aucune intention d'investir ne soit rendue publique par des participants, sans qu'aucune projection stratégique pour le développement de l'économie locale ne soit partagée. Malgré l'option de promotion de la destination Guinée qui avait été grandement affichée par le gouvernement. Inutile de dire que cette absence d'engagement serait due au fait que les majors du secteur

n'ont pas répondu à cet appel de Conakry. Pour la plupart, ils se sont contentés des rapports de presse et de de cabinets d'intelligence.

Peut-être que l'angle d'attaque de ces narrations noteront sans ambages que le président Alpha Condé ne s'est pas gêné de s'opposer publiquement à la thématique du symposium, n'étant pas convaincu que le secteur minier soit le levier de la croissance économique globale du pays. Mais ceci n'est pas important car un président peut partager les convictions de son haut représentant, l'ancien Premier ministre Sidya Touré qui démissionnera plus tard. Même si les chinois disent de là-haut on est, de là on tombe.

Mais spéculons-en. Le destinataire de la pique présidentielle a compris toute la fragilité de sa gymnastique verbale. En plus de ce désaveu du président Condé à son ministre des Mines et de la Géologie, Magassouba, qui rira jaune, les contradictions se sont poursuivies durant les débats au sein des panels. Mettant au pilori, pour la plupart, la coopération guinéo-chinoise, notamment dans la conquête des terres rares.

Les critiques ont été si acerbes qu'on serait tenté de croire que le président américain, Donald Trump, qui a décidé d'assurer l'approvisionnement en aluminium par l'industrie de son pays avait plus de représentants dans les débats. Mais ceci n'est pas important quand on sait que Jared Kushner, le gendre de Trump est accusé par la presse américaine d'être un soutien de Beny Steinmetz, ce milliardaire israélien patron du groupe des société BSG-Resources, avec lequel la Guinée est aux prises devant le CIRDI pour le contrôle des blocs 1 et 2 de Simandou.

Il se raconte que les deux principaux fournisseurs d'aluminium à l'industrie militaire américaine sont le

Canada et la Chine. D'ailleurs, la presse canadienne révèle que le quota canadien issu d'un processus respectueux des normes ne serait pas concerné par la colère de la Maison Blanche. L'on sait que la Russie et les États-Unis sont en conflit ouvert. Il n'est donc pas banal de dire qu'une réduction des importations de l'aluminium de la Chine pourrait entraver les investissements de l'empire du Milieu en Guinée.

Toutefois, Donald Trump veut une enquête rapide afin de savoir si les importations d'aluminium ne menacent pas la sécurité des États-Unis. Selon Trump, l'Amérique ne peut se permettre d'être dépendante des importations de ce métal si précieux à l'industrie de la défense du pays de l'oncle Sam.

Trump va-t-il ébranler Beijing et Conakry dans leur rêve d'établir un partenariat « gagnant-gagnant », fruit de la réflexion du Parti communiste chinois ? En tout cas, l'un des plus bels exemples de la pénétration chinoise serait la détermination de la Guinée à construire un corridor d'expérimentation de l'exploitation semi-industrielle de la bauxite, dans la région de Boké. Ce qui n'est pas sans risques pour les générations futures.

L'illustration regrettable en est les dernières manifestations violentes qui ont secoué la commune de Boké contre des crimes environnementaux imputables à certaines sociétés minières de la localité, notamment des sociétés chinoises et affiliées. Pourtant, durant les travaux de ce Symposium Mines Guinée, Alkhaky Yamoussa Bangoura, le conseiller du président de la République, est catégorique : « Il faut *rendre la bauxite guinéenne compétitive aux marchés chinois* ».

Ce n'est pas sans frustrations pour les autres acteurs de la filière, qui pensent qu'une telle vision au sein de l'équipe

du président Condé, n'est qu'une menace contre la construction du tissu industriel minier de la Guinée. Mais la Guinée a opté pour « *notre ami, le chinois* ».

En effet, le 24 février 2017, le président de SPIC Aluminium & Electric Power Co. Ltd, Liu Feng a soumis au ministre des Mines et de la Géologie, une demande de prorogation des titres miniers que le consortium SPIC a hérités de ses membres fondateurs.

En effet, une lettre du directeur général de SPIC du 24 octobre 2016 avait informé M. Magassouba de la révision de l'étude de faisabilité et de la mise en œuvre du plan technique du projet Simandou sud. Selon cette lettre de M. Feng, « *sa société est active pour la finalisation de toutes les procédures techniques et administratives en vue de l'approbation du projet en Chine par la partie privée* ».

Pour justifier sa demande, annonce Feng, SPIC Aluminium & Electric Power va progressivement remplacer la China Power Investment (CPI) et ses filiales qui étaient impliquées dans des projets de bauxite en Guinée.

En plus, Feng informe le gouvernement guinéen de la disponibilité de la China Nonferrous Metal Industry's Foreign Engineering and Construction CO. Ltd (NFC) à coopérer avec SPIC dans le cadre de ce projet de bauxite et que un accord de coopération est sur le point d'être signé. Feng annonce également à Conakry des discussions en cours entre la Banque de développement de la Chine (CDB) et China-Africa Development Fund en faveur du projet de bauxite de la Guinée.

D'ailleurs, le 20 février 2017, BAI Xinmin, Vice-Président de China Development (branche de Shanxi), a écrit une lettre d'intention de 12 mois au ministre Magassouba, afin que SPIC puisse réaliser une série

d'études. Si cela était agréé, la CDB s'engageait à financer le projet de bauxite en question.

Dans une lettre du 1er mars 2017, l'ambassade de la Chine à Conakry a signifié à la présidence de la République le soutien indéfectible du gouvernement chinois à la demande de prorogation soumise des licences formulée par SPIC ainsi que l'arrivée très prochainement à Conakry d'une importante délégation de SPIC et SPIC Aluminium & Electric Power CO. Ltd.

Pour la mise en œuvre du projet de bauxite de Boffa en Basse Guinée, SPIC Aluminium & Electric Power Investment CO. Ltd représentée par Liu Feng et la China-Africa Development Fund représentée par M. Chi Jianxin, ont signé un mémorandum d'entente à Beijing, d'une durée de vie de 2 ans et portant création d'une société d'exploitation de la bauxite guinéenne,.

SPIC Aluminium & Electric Power Investment est un consortium issu du jumelage de SPIC Ningxia Energy & Aluminium Co., Ltd et de SPIC Aluminium International Trading CO., Ltd. Ce consortium planifie, dans un court terme, le développement d'un projet de bauxite en Guinée et dans le long terme, la production d'alumine.

Quant au China-Africa Development Fund, qui est un des agents de coopération pour l'économie gouvernementale chinoise, son intention d'investir en Guinée est significative, à travers le forum sino-africain qui est à l'œuvre depuis le 26 juin 2007. Ce fonds soutient les entreprises chinoises qui investissent en Afrique. Il détient sur le continent africain des actifs divers évalués à 10 milliards de dollars US.

Les deux sociétés chinoises s'entendent pour investir en Guinée dans des projets miniers, notamment dans la filière

bauxite-alumine. L'une des parties apportera des compétences en matière de financement et l'autre, sa vision industrielle.

Les deux partenaires veulent faire du projet de bauxite de Guinée leur première joint-venture découlant dudit mémorandum. Pour ce faire, les parties entendent conduire une due diligence et des études techniques légales pour mettre à jour le projet de bauxite, qui doivent être approuvés par les autorités compétentes chinoise et guinéenne.

*
* *

Rio Tinto ou la valse des duels guinéens

La première session technique du processus d'évaluation du projet Simandou a eu lieu du lundi 13 juillet au mercredi 15 juillet 2015 à Paris.

Pour contextualiser le sens de cette évaluation, il faut rappeler que le 18 juillet 2015 était l'issue des onze mois de délai accordé à Simfer S.A pour la mise en place du consortium sur les infrastructures précédée de la remise aux autorités de Conakry de l'étude de faisabilité bancable sur les infrastructures du projet Simandou sud.

Presque un an tôt, le 4 septembre 2014, Simfer S.A avait avisé la Guinée comme quoi l'épidémie d'Ébola constituait, au sens des conventions composant le cadre d'investissement, un cas de force majeure.

Le 25 mars 2015, par lettre au ministre des Mines et de la Géologie, Alan Davies avait sollicité une extension de six mois (renouvelable) de la date cible du 18 juillet, pour cause de fièvre Ébola, de crise politique interne et de dégringolade de la valeur du minerai de fer sur le marché international.

Cela n'a pas été du goût de la Guinée, qui a rejeté

formellement la qualification de « *force majeure* ». En réponse au courrier de mars 2015, le ministre des Mines Kerfalla Yansané, toujours ferme et engagé à mener le projet à bon port, a renvoyé la réponse du gouvernement à la session d'évaluation prévue dans l'une des clauses des accords, dont la mise en œuvre est souhaitée par la Guinée et acceptée, la mort dans l'âme, par Rio Tinto.

Le lancement de l'évaluation a eu lieu le 29 juin 2015 en présence des représentants de haut niveau des différents actionnaires, à savoir Rio Tinto, Chalco, SFI et État guinéen (en sa qualité à la fois d'actionnaire et d'État). Le ministre des Mines et de la Géologie y était.

Pour marquer le coup, et afin de mener à bien les discussions avec les partenaires à travers un appui technique et juridique conséquent, le ministre Yansané a, par lettre du 21 avril 2015, demandé secours auprès de Anita Marangoly Georges, directrice du département énergie au Groupe de la Banque mondiale.

Ce que le Groupe de la Banque mondiale acceptera, par la mise à disposition d'un expert technique de haut niveau devant appuyer la Guinée lors de l'évaluation de la mise en œuvre du cadre d'investissement du projet Simandou sud. De même, la Banque africaine de développement (BAD) a mis à disposition le cabinet d'avocats Jones Day, pour accompagner le gouvernement.

Il faut noter que la contradiction entre la Guinée et ses partenaires est, à ce jour, très visible car, si la Guinée exprime le souhait de voir le projet avancer, les partenaires semblent l'entendre autrement. En effet, le 29 juin 2015, les travaux du conseil d'administration de Simfer ont reconnu que « *compte tenu de la crise d'Ébola et de la baisse du prix du minerai de fer depuis le milieu de 2014, la réduction du*

coût en capital du projet et la diminution des charges d'exploitation constituent un élément essentiel de la stratégie générale. La disponibilité, dans le marché international, de financements par capitaux propres et par emprunt pour des projets présentant le profil de risque de Simandou demeure limitée », a défendu le chef du département des affaires commerciales et Vice-Président de Simandou, Elias Scafidas.

Pourtant, la Guinée et son Président Condé demeurent déterminés à en savoir plus sur le retard dans la mise en œuvre du projet Simandou sud. On apprend que cela laisse un goût amer aux autorités guinéennes, qui font de cette question une condition non négociable avant l'extension souhaitée.

Quant aux populations guinéennes riveraines du projet, elles saluent toute intransigeance qui pourrait enclencher les travaux sur le terrain, car jusqu'à présent, il est inadmissible que même l'étude de faisabilité bancable ne soit pas encore réalisée. On est en droit de se demander ce que Rio Tinto a fait en Guinée depuis plus 17 ans, si ce n'est le montant des sept cent millions de dollars US payés en 2011, qui a permis la réalisation, entre autres, du barrage hydroélectrique de Kaléta. Il en résulte que le projet est à la croisée des chemins.

Dans la confusion, des esprits s'interrogent : les blocs 1 et 2 de Simandou peuvent-ils servir de catalyseurs au financement des infrastructures des blocs 3 et 4 ?

L'évaluation de la mise en œuvre du projet Simandou sud a été l'occasion pour les partenaires de découvrir les lacunes qui pourraient enfreindre à l'application future des engagements contractuels édictés par les textes du cadre d'investissements de mai 2014. Notamment l'incapacité de

Rio Tinto, promotrice historique du projet Simandou, à impulser une dynamique efficace au financement des infrastructures.

Pourtant, les dernières conclusions signées en Chine les 12 et 13 novembre 2015 prévoient que les partenaires du projet finalisent l'étude de faisabilité bancable en décembre 2015 et la constitution du consortium d'infrastructures en mai 2016.

Compte tenu de la situation actuelle du marché de l'acier, consécutive à la récession chinoise, et des sanctions économiques et financières contre la Russie, un des leaders incontestés des pays émergents, les autorités guinéennes sont conscientes, pour respecter un tel calendrier, de la nécessité d'une forte implication des partenaires chinois dans le projet Simandou.

Cependant, il a bien été compris à la lumière de la réunion que ces partenaires chinois, impliqués, auraient déjà investi 2 milliards de dollars US dans le projet Simandou sud, depuis leur prise d'intérêts dans la joint-venture Simfer Jersey[164].

Des sources s'accordent à dire que les chinois ont clairement signifié au gouvernement guinéen, que pour qu'ils s'engagent à mobiliser le financement du projet Simandou, il leur faut une prise de contrôle de l'actionnariat de Simfer Jersey.

En 2020, nombreux sont ceux, au sein du ministère des Mines et de la Géologie et de l'administration de la présidence de la République qui croient savoir que le gouvernement souhaite avoir un dialogue franc avec Rio Tinto, mais aussi et surtout avec les partenaires chinois pour faciliter la

[164] Rapport de compte rendu de mission en Chine

mobilisation du financement aux conditions acceptables par toutes les parties. La China Development Bank (CDB) jouera probablement un rôle clef dans cette démarche.

Le gouvernement guinéen serait dans de bonnes dispositions pour se rapprocher de la hiérarchie de CDB, afin de faciliter les discussions qui pourraient s'engager avec les parties chinoises après l'émission de l'étude de faisabilité bancable en décembre 2015.

La Chine et la Guinée, fait-on savoir dans les milieux stratégiques guinéens, ont un intérêt commun dans le développement rapide de ce gisement. La Chine pourrait sécuriser, ainsi, son approvisionnement en minerai de fer et de bauxite, de haute qualité et donc moins polluant, en ayant une position renforcée sur le marché international. La Guinée, en plus des bénéfices directs de l'exploitation du gisement, aura l'opportunité d'accélérer le développement du corridor sud couvrant plus du tiers du pays.

Ça pourrait être une mauvaise nouvelle pour Rio Tinto. La grosse du jugement du 25 pages établies le 20 novembre 2015 enseigne que le juge du siège de la cour de New York, aux Etats-Unis, Richard Berman, a rejeté l'accusation, pour vice de procédure. Formulée par la compagnie Rio Tinto, la plainte du 15 novembre 2014 contient plusieurs chefs d'accusation comme « *association de malfaiteurs, racketeurs, conspirateurs et fraudeurs* » contre le groupe BSG Resources et son patron Benjamin (Beny) Steinmetz mais aussi son collaborateur français Frédéric Cilins, Madame Mamadie Touré – connue sous le titre de quatrième épouse de l'ancien chef de l'État, feu général Lansana Conté – et Mahmoud Thiam, ancien ministre guinéen en charge des Mines et de la Géologie, et Vale international.

Le 10 mars 2014, Cilins qui a été collaborateur de BSG Resources dans la conquête des droits miniers en Guinée, avait plaidé coupable d'obstruction sur le sol américain, une procédure d'enquête conduite par un agent du FBI.

Pour ce motif, Cilins a été condamné à 2 ans de prison ferme (presque le temps de sa détention avant son jugement) le 29 juillet 2014, une peine assortie de 3 ans de surveillance judiciaire. Au terme de sa détention, Cilins avait été libéré puis expulsé vers la France, sa patrie.

C'est dans cette ambiance hostile aux intérêts du groupe BSG Resources que Rio Tinto avait cru opportun de déposer plainte pour, entre autres, association de malfaiteurs et conspiration contre l'ancien ministre Thiam et coaccusés, devant ce tribunal new-yorkais qui avait infligé à Cilins une si lourde peine pénale. Arguant que c'est à la suite des agissements de « *ces conspirateurs* » que la Guinée s'est résolue à extirper du portefeuille de Simfer filiale de Rio Tinto, les blocs 1 et 2 du mont Simandou, avant de les accorder à BSG Resources Guinea qui s'associera à Vale plus tard pour former la joint-venture VBG.

Observons toutefois que la peine infligée à Cilins était étonnement légère. En effet sur les 7 chefs d'accusation, seul le plus faible avait été retenu. Les autres relatifs aux crimes organisés, à la corruption et tentant d'impliquer BSG Resources avaient été rejetés.

Pour rejeter dans son ensemble cette plainte (qui succédait, aussi, à la décision de la Guinée d'annuler tous les droits miniers acquis de BSG Resources), la Cour New-yorkaise a indiqué dans son jugement que Rio Tinto était bel et bien informée par le gouvernement de Conakry, depuis le 9 décembre 2008, de la perte de ses droits miniers sur Simandou, d'abord, à travers une lettre de notification

de griefs « *dument signée de la présidence de la République* ». Et que, le 11 décembre 2008, Conakry, dans sa logique d'épuiser les voies de recours possibles, avait averti son partenaire historique de sa volonté d'appliquer à Simfer le principe de rétrocession prévu par le code minier guinéen de 1995, qui du coup ramènerait la moitié du Simandou au portefeuille de l'État.

Il est connu qu'entre décembre 2008 et décembre 2012, il s'est passé plus de 16 mois de discussions entre la Guinée et Rio Tinto, avant que la compagnie ne se décide d'ester en justice, seulement en avril 2014. La Guinée, elle, semblait avoir épuisé « *toutes les voies de recours locales* ». Aux dire du tribunal, Rio Tinto avait été informé, au plus tard en décembre 2008, de la décision de Conakry stipulant la décision de rétrocession en date du 29 juillet de la même année. Curieusement, constate le tribunal, Rio Tinto n'avait pas porté plainte pour ce retrait qu'elle a portant jugé illégal.

La Cour dans son analyse globale de l'affaire, a estimé que la clause de confidentialité, entre Vale et Rio Tinto, signée le 2 décembre 2008, alors qu'elles négociaient un partenariat dans le projet Simandou demeure valide.

Rio Tinto a reçu, le 9 décembre 2008, du ministre des Mines et de la Géologie, Louncény Nabé, lui notifiant le retrait de la moitié du Simandou, « *pour non-respect des engagements dans l'exploration* ».

A l'époque, Vale avait poursuivi les négociations avec Rio Tinto, même après le 9 décembre 2008 jusqu'au 30 septembre 2010, avant de désister.

La Cour constate que, du 30 avril 2010 au 30 avril 2011, Rio Tinto n'a pas assigné Vale en justice et que le 30 avril 2010, Vale avait publié l'aboutissement de ses négociations avec BSG Resources pour la conclusion d'une joint-venture.

Par ailleurs la Cour a compris que la Guinée et Rio Tinto avaient signé, le 22 avril 2011, un accord transactionnel afin que Simfer conserve les blocs 3 et 4 et qui reconnaissait à la Guinée son libre droit sur les blocs 1 et 2.

Pour, toutes ces raisons, la Cour a conclu que la compagnie Rio Tinto avait été largement informée des prétentions de la Guinée de lui retirer les blocs conflictuels. Ajoutant que, malgré ce, Rio Tinto avait ignoré tout recours légal devant une juridiction quelconque, violant par ce fait, la teneur de la prescription de 4 ans prévue par la loi en matière de procédure civile et pénale.

Au vu de ce qui précède, même si les accusations Rio Tinto méritaient d'être examinées, la Cour a évoqué, le 27 octobre 2015 en présence des parties, le délai de prescription pour rejeter la plainte en mettant les frais et dépens à la charge du plaignant.

La déclaration d'identité faite, le 15 mai 2014, par le PDG la société anonyme Maison Kebo[165] pour servir et valoir ce que de droit, est un pain béni pour les adversaires du président Condé. Comme BSG Resources.

Tenez, le cocktail des représentants légaux, dirigeants et membres des conseils et organes a pris "la couleur jaune". A en croire sa liste des ingrédients : dont Messieurs Thierno Madiou Barry, Saloum Cissé (des témoins affirment l'avoir reçu dans leurs bureaux, accompagnant Thierno Madiou Barry), Sébastien Tounkara, Mamadou Diaby et Mesdames Fatou Bangoura et Léonie Koulibaly. Curieusement, exceptés Thierno Madiou Barry (35 %) et Madame Léonie

[165] Formalités de création RCCM/GC-KAL/033.653/2011 du 6 janvier 2011 avec pour numéro d'entreprise RCCM/GC-KAL/31.452A/2011 du 6 janvier 2011

Koulibaly (15 %), tous les autres actionnaires cités plus haut représentent chacun une part de 10 %[166]. Ce fait confirme à certains « *aigris* » que des acteurs du parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), et certains de ses alliés ont décidé non seulement de conquérir des actifs miniers dans la filière bauxite du pays, à travers la société Maison Kebo qui, avec ses partenaires, a obtenu les blocs de Boffa sud, Boffa nord et Santou Houda dans la préfecture de Boffa. Mais aussi en protégeant d'autres comme Rusal contre les intérêts de la République.

Mais revenons à la société Maison Kebo : pourquoi une telle répartition d'actions qui suscite tant de conflits avec les lois et certains principes déontologiques ?

Les rôles que joue ce collectif d'actionnaires à travers la société Maison Kebo ne sont pas loin de ce qu'avait fait Madame Mamadie Touré en faveur de BSG Resources. Ce collectif selon les accords maison, « *doit coordonner les relations avec le gouvernement guinéen, la communauté, les syndicats et les autres organisations locales. Coordonner les procédures d'examen et d'approbation dans les départements gouvernementaux guinéens* » (source point 4 et 5 portant obligation de la partie C du protocole d'accord du 31 décembre 2013 dont tout différend sera géré par le tribunal arbitral de de Singapour).

Ainsi fait, ce collectif d'actionnaires guinéens jouira au sens de ce protocole d'accord des droits et intérêts de son pourcentage d'actions. La Maison Kebo doit signer un contrat de consulting avec les parties A et B qui acceptent

[166] Déclaration d'identité des actionnaires rédigée à Shandong le 15 mai 2014 par Madiou Bary PDG de la société Maison Kebo et article 6 des statuts du 14 décembre 2010

de payer 1 % de la valeur total de la société qui résultera de la mise en œuvre du projet de Boffa.

Rappelons juste que dans le cas de Simandou, selon des documents du Comité technique de révision des contrats et conventions miniers (contratsminiersguinee.org), il était question de 5 % des blocs 1 et 2 pour la société de Mamadie Touré.

De surcroît, la société Maison Kebo est, au bénéfice de ses actionnaires, le sous-traitant prioritaire local au prix n'excédant pas celui du marché. Bien entendu que chacune des parties supportera ses frais d'ici la mise en place de la joint-venture.

Le 1er août 2014, le cabinet SNR Denton – devenu Dentons – a porté plainte contre la Guinée et le ministère des Mines et de la Géologie. Cette action en justice découle d'un non-paiement de cinq factures de 10 241 458 dollars US au total et en principal, pour appui à la préparation du cadre d'investissement du projet Simandou. Pour défendre ses intérêts Dentons a présenté au tribunal la lettre d'engagement signée par lui-même et le ministre des Mines et de la Géologie d'alors, Mohamed Lamine Fofana, le 25 août 2012 (accord d'août). Mais aussi l'ensemble de la documentation prouvant la série d'échanges et de conseils par Dentons à la Guinée d'août à décembre 2012.

Dentons dit avoir travaillé durant 10 000 heures au bénéfice du gouvernement en Guinée. A cela s'ajoute 7500 heures qui ont été consacrées à effectuer des analyses par l'équipe de Dentons sur le territoire américain.

Ce travail a permis à la Guinée de convaincre Rio Tinto de développer ce projet de Simandou estimé à 20 milliards de dollars US. Pour convaincre la justice Dentons prend pour preuves des séances de travail avec le ministre de

l'Économie et des Finances d'alors, Kerfalla Yansané. Dentons a aussi travaillé avec un *task force group* mis en place par le chef de l'État guinéen.

Le plaignant indique avoir engagé des réclamations depuis septembre 2013 et que le gouvernement a toujours reconnu cette dette. Le directeur de l'équipe Guinée à SNR Dentons, Jonathan D. Cahn, a eu recours à 120 professionnels du droit et des transactions boursières pour amener Rio Tinto à accepter de conclure le marché.

Dans sa stratégie de défense, Dentons cite comme témoins Mamadi Condé, directeur de l'administration et contrôle des grands projets, Saadou Nimaga, conseiller juridique du ministère des Mines et de la Géologie et Idrissa Thiam, ancien conseiller spécial du président Condé.

Dentons justifie la continuation de son service à la Guinée par le fait que, le 25 mars 2013, le ministre Mohamed Lamine Fofana l'avait assuré du paiement de ses factures par Rio Tinto.

Toujours pour convaincre la Cour, Dentons a fait savoir que, sur instruction du président Condé, il a reçu un paiement partiel à titre d'avance sur engagement de 2 millions de dollars US, le 1er avril 2013. Sur un dû de 9 193 947,58 de dollars US, auquel s'ajouteront plus tard 3 020 510,90 dollars US.

Un autre cabinet King & Spalding (recruté par simple lettre de mission datée du 18 octobre 2012 à Londres), qui a conseillé la Guinée dans la négociation de la convention minière avec China Power Investment, réclamerait 1808 000 de dollars US et pourrait lui aussi ester en justice.

Une source gouvernementale proche du dossier affirme que la lettre du 25 août 2012 portant choix de King & Spalding, en qualité de conseiller juridique du ministre

des Mines et la Géologie et celle du 1er octobre actant son engagement, n'ont pas respecté la procédure de recrutement formelle.

Cette même source ajoute que cette lettre de désignation a laissé ouverts les arrangements de financement, en disant que "*toute facturation dans la mesure où elle ne serait pas assurée par la Banque mondiale, sera rapportée et en ligne avec les arrangements de financement qui seront agréés entre la firme et le ministère*".

*
* *

La lettre des risques complémentaires

Pourquoi l'accord du cadre d'investissement signé entre la Guinée et le groupe Rio Tinto n'a pas été publié, au moment où nous rédigions ces lignes en 2013, ni au Journal officiel de la République ni sur le website[167] du comité technique où plusieurs contrats miniers pourtant dits confidentiels sont accessibles ? Est-ce que l'Assemblée nationale qui a adopté ce cadre d'investissement a eu accès au document complet, pour fonder son opinion ? Dans le cas contraire, va-t-on continuer à violer les lois nationales en matière de transparence des contrats et conventions miniers ?

Après la lettre d'accompagnement signée le 26 mai 2014, la Guinée et le consortium d'investisseurs conduit par Rio Tinto se préparent à la signature d'une lettre d'accompagnement complémentaire relative à la convention BOT, qui va consacrer la victoire de Rio Tinto Tinto. Elle porte sur l'extension de la date cible pour la sélection du consortium d'investisseurs dans les infrastructures du projet de fer de Simandou.

[167] www.contratsminiersguinee.org

Tel est le résultat du processus d'évaluation, réalisé conjointement à Paris et à Conakry du 29 juin au 6 août 2015, du cadre d'investissement signé entre la Guinée, Rio Tinto, Chinalco et la Société financière internationale, le 26 mai 2014.

Si les termes du projet de la lettre d'accompagnement complémentaire restaient inchangés, la prochaine date cible de la sélection du consortium d'investisseurs dans les infrastructures est désormais fixée au 16 mai 2016 en lieu et place de celle du 18 juillet 2015. L'on se rappelle que la date de la première production commerciale prévue initialement en juin 2015, par l'accord transactionnel d'avril 2011, avait été purement et simplement balayée par Rio Tinto, en raison d'un défaut contractuel de la Guinée.

Au sens de la lettre d'accompagnement complémentaire en cours de négociation, la date d'échéance applicable à la réalisation des activités facilitatrices, est également ferme et est projetée pour une période égale à la date de la prorogation.

Cette lettre d'accompagnement complémentaire a pour objet de modifier et de compléter les termes de la lettre d'accompagne du 26 mai 2014 et doit rester confidentielle en vertu de l'article 56 de la convention BOT.

Un engagement juridique de plus, qui confère aux actionnaires contributeurs du client fondateur, la possibilité de prise de participation dans les infrastructures, en lieu et place du remboursement de leurs coûts historiques dans les infrastructures, conformément à l'article 2.11 du BOT.

La République de Guinée se dirige vers la seconde défaite face à Alan John Bruce Davies (Alan Davies) et Adrien Yee du groupe Rio Tinto, dans le processus

d'évaluation du projet Simandou. Désormais, aux termes d'âpres négociations, l'État et le client fondateur confirment que, conformément à l'article 2.6 du BOT, le cas échéant, « *ils négocieront de bonne foi et s'efforceront de convenir tout avenant à la convention BOT, à l'accord relatif aux tarifaires ou à la convention de base qui s'avèrerait nécessaire* ». Ceci afin de faciliter la procédure de sélection du consortium, le plan de financement, la décision d'investissement liée aux infrastructures ou l'achèvement de la date d'entrée en production du projet.

En tout cas, l'extension de la date cible du 18 juillet 2016 relative à la mise en place du consortium de financement des infrastructures, précédée par le dépôt de l'étude faisabilité bancable aux alentours de mai 2016. Il dépendrait de Kerfalla Yansané, ministre en charge des Mines et de la Géologie et de son homologue Mohamed Diaré, en charge de l'Économie et des Finances, qui doivent apposer leurs signatures sur le nième trophée de Rio Tinto face à la Guinée.

Un trophée, oui, d'autant plus que cette nouvelle date cible est fondée sur l'hypothèse qu'Ébola est contenue, permettant l'activité dans le pays. Et ce, l'État s'arcboutait sur le fait que l'extension de ce délai doit être justifiée précisément par Simfer S.A., en identifiant clairement les retards effectivement subis et les conséquences des circonstances invoquées.

*

* *

Jones Day à Simandou

Le gouvernement guinéen a engagé des négociations avec le cabinet Jones Day qui devrait s'associer au cabinet DLA Piper pour conduire la mise sur le marché des blocs 1 et 2 de Simandou et de Zogota[168]. A lui seul Jones Day exige un paiement de plus 600 000 dollars US pour les conseils qu'il donnera à la Guinée. Le 29 avril 2015, Jones Day a soumis un projet de lettre d'entente au ministre de l'Économie et des Finances, Mohamed Diaré, et la Facilité africaine de soutien juridique qui est une structure soutenue par la BAD.

Le gouvernement guinéen a décidé de mettre sur le marché international les blocs 1 et 2 de Simandou. Obligée d'utiliser les études de VBG, pour ledit appel d'offres, la Guinée a-t-elle accepté de donner un léger avantage à Vale qui n'a pas renoncé à concourir pour le Simandou ?

Une note technique au pool économique du Comité présidentiel des investissements, que dirige le ministre

[168] Services juridiques apportés au ministère des Mines et de la Géologie de Guinée relatifs à la procédure d'appel d'offres portant sur les gisements de minerai des Blocs 1 et 2 de Simandou et Zogota

Ibrahima Kassory Fofana (plus tard Premier ministre), a recommandé une mise en œuvre du processus d'appel d'offres sur les blocs 1 et 2 de Simandou, afin que cette vente serve de catalyseur aux financement, construction et opérationnalisation des infrastructures ferroviaires et portuaires de Simandou.

Rio Tinto serait prête à affronter la Guinée. Elias Scafidas, chef des affaires commerciales et Vice-Président de Simandou, se prépare à un conseil d'administration choc de Simfer, le 29 juin 2015, alors que le gouvernement guinéen, lui, semble opter pour une évaluation des engagements contractuels des parties. Parmi ceux-ci, le dépôt de l'étude de faisabilité bancable sur les infrastructures qui incombe à Rio Tinto, à la date cible 18 juillet 2015.

Mais, par avance, Scafidas fait noter au point n°4 de l'ordre du jour que les inquiétudes majeures concernant l'épidémie de la fièvre à virus Ébola, ainsi que la chute du cours du minerai de fer et le ralentissement de l'économie chinoise ont considérablement refreiné l'intérêt des tiers invités à participer au processus d'appel d'offres.

A ce jour, le ministère des Mines et de la Géologie, a refusé, selon Scafidas, de faire reconnaître par le gouvernement le cas de force majeure que représente Ébola, insistant sur le fait qu'une condition préalable à cette reconnaissance est la tenue d'une réunion d'évaluation pour revoir tous les progrès et freins au projet Simandou.

Il ajoute que, selon le management de Simfer, le refus du gouvernement guinéen de reconnaitre, à ce jour, les droits à un report automatique est une préoccupation majeure pour les actionnaires finançant le projet Simandou.

Pour tenter de mettre en mal certaines accusations, le

Conseil d'administration de Simfer du 11 mai 2015 a suspendu le processus d'appel d'offres initial pour les infrastructures avant de lancer le 22 mai un nouvel appel d'offres, restreint cette fois-ci, afin d'externaliser les composantes de l'étude de faisabilité bancable des infrastructures à des tiers. Cet appel restreint auprès de Sinohydro, APM Terminals et Punj Lloyd dans le délai de dix jours avait été prorogé jusqu'au 24 juin 2015. Malheureusement, Punj Lloyd a pour sa part choisi de ne pas soumissionner, car l'appel d'offres ne correspond pas à son cœur de métier.

Selon une stratégie interne documentée, la Guinée, à travers ses services compétents (ministère des Mines et de la Géologie, le conseil présidentiel des investissements privés et du partenariat public-privé et ses conseils), est disposée à faire sortir Rio Tinto du projet Simandou sud au bénéfice de Glencore. Selon ce document, cette stratégie pourrait se réaliser en deux phases cruciales.

D'abord, dénoncer et résilier la concession minière accordée à Simfer, filiale commune de Rio Tinto, Chinalco et la SFI, contre le paiement de 700 millions de dollars US, en 2011. Et engager, par après, des négociations directes avec le gouvernement chinois pour isoler et réduire la capacité de nuisance de Rio Tinto dans le processus de développement du projet d'extraction du minerai de fer de Simandou.

Ensuite, poursuivre les négociations en vue de la vente, probablement, à Glencore, des blocs 1 et 2 de simandou nord, autrefois droits miniers de BSG Resources, afin de réduire l'importance de Rio Tinto sur la conception, le financement et la réalisation des infrastructures de Simandou.

Dans l'un comme l'autre des scénarii, la Guinée semble déterminée à affronter Rio Tinto qui a expliqué, dans une lettre du 25 mars 2015, que la crise politique, la situation macro-économique et la crise sanitaire due au virus Ébola comme facteurs l'ayant empêché de respecter notamment la mise en place du consortium d'investisseurs sur les infrastructures et l'étude de faisabilité bancable desdites infrastructures.

D'ailleurs, Rio Tinto est en train, depuis fin mars, de remobiliser ses soutiens à Conakry, dans le cadre de la vulgarisation de sa politique de contenu local (version SD05 préparée par Chad Blewitt and Kirk Wilks) et de compte rendu d'avancement de projet Simandou, et, surtout, de se préparer à l'éventualité d'un retrait de sa concession minière sur le Simandou.

Et comme un conflit ne vient jamais seul, le gouvernement guinéen a entamé des négociations avec les sociétés minières Bellzone et GDC Mining and Oil and Gas pour la relance de l'exploitation des mines de fer de Yomboéli dans la préfecture de Forécariah, arrêtée depuis 2014.

Pour ce faire, la Guinée se propose de superviser et d'approuver un contrat d'amodiation entre Bellzone et Forecariah Guinea Mining, filiale commune de Bellzone et GDC Mining and Oil and Gas, pour le permis d'exploitation du minerai de fer de Forécariah, signé en 2012 par le chef de l'État guinéen, Alpha Condé.

La Guinée s'attend au paiement d'une somme transactionnelle, non encore estimée, pour éponger son différend fiscal avec Forecariah Guinea Mining et s'engage par la suite à conclure une convention minière avec GDC Mining and Oil and Gas lui conférant des droits exclusifs

sur les gisements de fer de Forécariah.

Pour rappel, GDC Mining and Oil and Gas découle du pacte d'actionnaires de 2009, signé entre la junte au pouvoir en Guinée et China International Fund (CIF). La reprise de ces négociations a coïncidé avec la nomination au poste de ministre de l'Industrie et des Petites et moyennes entreprises Boubacar Barry, ancien président du comité des investissements de CIF en Guinée.

*
* *

Quatrième partie

Les engagements de financements et les honoraires d'avocats

Conakry va-t-il heurter des intérêts occidentaux ?

Le président Alpha Condé va-t-il se heurter à John D. Negroponte, ancien diplomate et premier directeur national des renseignements des États-Unis[169] ? En tout cas, cet homme, qui est à la fois une figure emblématique du Homeland Security Intelligence et qui est le patron de la société International Mining Infrastructures Corporation (IMIC), est cité par plusieurs sources comme étant le principal partenaire du African iron ore group (AIOG) dans la perspective de réalisation des infrastructures d'évacuation du minerai de fer du Simandou sud.

En 1997, la société Rio Tinto Mining and Exploration Ltd (RTME), membre du Groupe Rio Tinto, a été autorisée à prospecter et évaluer le potentiel en minerai de fer de la chaîne montagneuse de Simandou, dans l'extrême sud-est guinéen. A la suite de cette exploration préliminaire et aux études d'évaluation, la Guinée et RTME ont conclu, le 26 novembre 2002, à travers la filiale de droit guinéen de RTME dénommée Simfer SA, une convention de base.

[169] Entretien avec un administrateur et facilitateur de AIOG en Guinée

En 2006, Simfer S.A a obtenu une concession minière pour le développement et l'exploitation de la mine de Simandou sur les quatre blocs.

En 2008, la concession de Simfer S.A a été rapportée et une rétrocession de deux des quatre blocs a été faite sur la concession initiale. Les deux blocs rétrocédés ont été attribués à BSG Resources Guinée.

Par la suite, la Guinée a accueilli négativement l'entrée de Chinalco dans le capital de Simfer S.A et son intention de réaliser les infrastructures minières. Un accord transactionnel a dû être signé le 22 avril 2011 contre le paiement par RTME de 700 millions de dollars US (somme transactionnelle).

L'accord transactionnel stipule que la construction, les opérations et la maintenance des infrastructures d'une future ligne ferroviaire (le transguinéen) et d'un nouveau port en eau profonde (à Benty ou à Matakong, dans la préfecture de Forécariah, à 100 kilomètres au sud de Conakry) seront effectuées par une société de droit guinéen détenue et gérée à 51 % par l'État guinéen.

Le 14 juin 2011, faisant suite à cette clause, le gouvernement guinéen et African iron ore group Limited (AIOG) ont signé un protocole d'accord disant que l'État guinéen et AIOG vont constituer une société en joint-venture qui acquerra la part de 51 % attribuée à la Guinée dans le projet d'infrastructures minières de Simandou.

Le protocole d'accord, en son point 2 (« projet d'infrastructures minières de Simandou »), stipule que :

« *AIOG et le gouvernement guinéen vont, en agissant de bonne foi, faire en sorte de dégager des accords définitifs détaillés pour mettre en œuvre le projet d'infrastructures*

minières de Simandou par le biais d'une société de joint-venture qui concrétisera les éléments suivants :

Le gouvernement guinéen et AIOG constitueront une société en joint-venture (« SJV ») pour acquérir 51 % du projet d'infrastructures minières de Simandou et assurer une prise de responsabilité de la Guinée dans une participation au projet.

La SJV sera détenue à 60 % par la Guinée et à 40 % par AIOG après remboursement des financements liés au projet d'infrastructures de Simandou. Cette répartition sera modifiée au cas où AIOG sera amenée à prendre des obligations nouvelles en dehors du projet d'infrastructures minières de Simandou. En tout état de cause, l'État guinéen restera majoritaire.

Le gouvernement guinéen doit fournir tout le soutien nécessaire à la SJV pour les négociations avec Rio Tinto et d'autres parties liées au projet d'infrastructures minières de Simandou.

La Guinée, conformément à la loi L/2011/005/CNT et au décret présidentiel D/2011/218/PRG/SGG, a créé la Société guinéenne de Patrimoine Minier (Soguipami) en vue de détenir et de gérer le patrimoine minier comprenant, entre autres, les actions, participations et options directement ou indirectement détenues par l'État dans les sociétés minières et les sociétés industrielles et de services évoluant dans les secteurs de l'exploitation, du développement et de la réalisation d'infrastructures minières, du transport et de la commercialisation du marketing de minerais et de produits dérivés ».

De par ces textes légaux, la Soguipami détient la participation de l'État dans le projet d'infrastructures de Simandou ainsi que dans tout autre projet minier en Guinée ; et à cette fin, elle peut collaborer avec AIOG.

Le 30 novembre 2011, le gouvernement guinéen et AIOG ont signé un pacte d'actionnaires pour la mise en place d'une société dont la dénomination sera Infrastructures Minières de Guinée Holding (BVI) Ltd. La société sera immatriculée en tant que holding dans les îles Vierges britanniques. Son capital social sera détenu à 60 % par la Soguipami et à 40 % par AIOG.

Il a été convenu qu'AIOG représentera la Guinée aux négociations avec Rio Tinto et Simfer S.A pour la mise en place de la société des infrastructures de Simfer S.A dans laquelle la Guinée détiendra, à travers la Soguipami, 51 %. AIOG apportera la quote-part de la Guinée dans le financement du projet d'infrastructures de la société d'infrastructures de Simfer S.A.

Enfin, il a été convenu qu'AIOG participera au développement et à la mise en œuvre du projet d'infrastructures et de tout autre projet connexe, à travers une société de droit guinéen détenue à 100 % par Infrastructures Minières de Guinée Holding (BVI) Ltd.

En son article 2.1 alinéa a, le pacte d'actionnaires dispose que « le pacte restera en vigueur pour 25 ans au moins et 30 ans au plus, sauf résiliation anticipée. »

Le pacte stipule aussi qu'« *International Mining & Infrastructure Corporation Plc signifie une société cotée enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Alternative Investment Market du London Stock Exchange (sous le numéro 05143779) ayant son siège social à New Bond Street, Londres WIS 2RX, Royaume-Uni. International Mining & Infrastructure Corporation Plc est l'associé financier d'AIOG et, à ce titre, chacune de ces deux sociétés détient une participation de 10 % qui ne peut être*

diluée dans le capital social de l'autre. »

Cependant, une lettre de la banque sud-africaine Standard Bank, signée par son Managing Director, Martin Botha, et lue dans le bureau d'un banquier de la place, nous apprend que cette banque offre la garantie de financement à AIOG dans le cadre du pacte d'actionnaires.

Selon un conseiller du ministère des Mines et de la Géologie, « *seul AIOG dispose d'un accord signé avec la Guinée pour la réalisation des infrastructures de Simandou. Cependant, plusieurs compagnies, comme la brésilienne Pactual BTP, l'émiratie Baobab et China development bank, se déclarent prêtes à financer les infrastructures. Il est possible que le gouvernement mette tous ces prétendants ensemble pour la réalisation rapide des infrastructures de Simandou.* »

Le 11 février 2012, le gouvernement guinéen a soumis au Fonds monétaire international une lettre d'intention, *Mémorandum de Politique Économique et Financière et Protocole d'Accord Techn*ique, stipulant en son point 55 : « *pour veiller à une gestion prudente de la dette, les autorités ne mobiliseront que des dons et des emprunts concessionnels.*

Le projet de développement du gisement de fer des blocs 3 et 4 prévoit une participation de l'État dans la compagnie d'infrastructures liée au projet à hauteur de 51 %, ce qui pourrait appeler un financement de la part de la Guinée pour plus de 4 milliards de dollars US. Le gouvernement fournira aux services du FMI les détails sur le financement de sa participation avant fin juin 2012.

Pour veiller à la viabilité de la dette, aussi bien avant qu'après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE[170]*, les autorités s'engagent à soumettre à la direction*

[170] Pays pauvres très endettés, programme du Fonds monétaire

nationale de la Dette toutes propositions de nouvel accord de prêts ou de garantie de prêts pour s'assurer que les conditions sont concessionnelles.

De plus, le gouvernement guinéen a consulté les services du FMI sur les conditions et la concessionnalité de toutes nouvelles propositions d'accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure. Concernant le service de la dette envers le FMI, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au cours du trimestre à venir ».

Pourtant, la Guinée s'est engagée à améliorer la capacité de son économie nationale à gérer le boom minier. La réforme du secteur minier va se poursuivre avec notamment la renégociation des conventions minières.

Cette opération de révision se déroulera dans le cadre de la mobilisation de recettes minières exceptionnelles. Conscient des défis résultant de telles ressources, le gouvernement a créé un Fonds spécial d'investissement (FSI) pour le financement des infrastructures.

La taille du projet Simandou, par le grand nombre et la diversité de ses composantes et par le volume des montants impliqués, en fait un projet complexe de dimension mondiale. La gestion de son développement est une pente glissante pour la Guinée, si les règles du jeu ne sont pas clairement définies et respectées.

De la Suède aux États-Unis d'Amérique en passant par la Chine et l'Afrique du Sud, Simandou alimente des projections stratégiques économiques et financières. En effet, parmi les partenaires d'IMIC, l'on peut citer le Suédois

international (FMI)

Magnus Ericsson, fondateur de Raw Materials Group à Londres, et surtout Andrew Buxton, ancien président de la Barclays Bank, actuellement président de la British Bankers Association et membre actif de Court of the Bank d'Angleterre, qui porte les couleurs d'IMIC. À Hong-Kong, Carson Wen, avocat associé au cabinet international Jones Day, est un partenaire actif d'AIOG.

L'ancien ministre nigérian du Pétrole, Rilwanu Lukman, est un associé du directeur général d'IMIC, Hares Kanabar, alors que l'ancien de BHP Billiton, Louis Greyling, spécialiste des compagnies ferroviaires étatiques de l'Afrique du Sud, est dans le jeu en faveur d'African iron ore group dont le conseil d'administration est présidé par le libérien Ethelber Cooper.

À Conakry, les dirigeants de Rio Tinto, du Comité de coopération sino-guinéenne et d'African iron ore group se livrent une bataille sans merci pour être la structure qui va financer la construction des infrastructures d'évacuation du minerai de fer de Simandou.

En premier lieu, Tom Albanese, directeur exécutif de Rio Tinto Exploration, a été reçu à Conakry le 9 juillet 2012 par le président Alpha Condé. Les discussions ont tourné autour du développement du projet Simandou.

Rio Tinto souhaite obtenir des autorités de Conakry une convention BOT pour la construction du chemin de fer et du port en eau profonde devant servir au transport et à l'exportation du minerai du Simandou. Pour décrocher une telle autorisation, Rio Tinto compte utiliser ses réseaux en Guinée pour convaincre le président Alpha Condé de la faisabilité d'une telle option.

Le 10 juillet 2012, celui-ci a rencontré une délégation chinoise conduite par Zhang Xiaoqiang, Vice-Président de

la Commission d'État chargée de la Réforme et du Développement. Là également, l'entretien était axé sur le financement des infrastructures de Simandou sud et sur le paquet global incarné par le développement des projets dans la filière bauxite-alumine par Henan Chine et China Power Investment, sur financement de China development bank.

À sa sortie d'audience au palais Sékoutouréya, Zhang Xiaoqiang a dit avoir discuté avec le président Condé de sujets importants concernant la mise en œuvre du projet Simandou sud. Il s'agit du financement de la construction des infrastructures ferroviaires et portuaires ainsi que de l'assurance que l'évacuation du minerai de fer du projet Simandou se fera d'ici 2015.

Le coordonnateur du Comité de coopération sino-guinéenne, le docteur Ousmane Kaba, conseiller à la présidence chargé des questions stratégiques, témoin de la rencontre, a dévoilé le contenu de l'audience : « *China development bank est une banque déjà très engagée en Guinée, puisque c'est elle qui finance les deux projets d'alumine de Henan Chine et de China Power Investment (CPI). China development bank doit aider la Guinée à hauteur de 10 milliards de dollars américains. Cela représente la participation de la Guinée dans le projet Simandou sud, parce que notre pays a décidé qu'il sera propriétaire des infrastructures que sont le chemin de fer et le port. Cela veut dire que la Guinée doit participer à hauteur de 51 % du coût d'investissement du projet.* »

Le 11 juillet 2012, le Conseil d'administration d'African iron ore group, qui a obtenu de la Guinée un pacte d'actionnaires pour le financement de la part de l'État guinéen dans les infrastructures, a présenté au ministère des Mines et de la Géologie son plan de financement du

transguinéen et du port en eau profonde. La société est accompagnée par des banques chinoises et sud-africaines ainsi que par des anciens amis du président Alpha Condé.

Après cette présentation technique faite par AIOG, le programme prévoyait une rencontre de travail entre le président Alpha Condé et ses anciens amis, membres du conseil d'administration de African iron ore group, dont l'ancien président de la Banque africaine de développement (BAD), Babacar Ndiaye, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances de la Mauritanie, Kane Ousmane – tous deux proches collaborateurs de l'ancien Ambassadeur en Irak, flic ricain – John D. Negroponte[171].

Coup de Trafalgar, la rencontre avec le conseil d'administration d'African iron ore group a été reportée à la demande de la présidence de la République, a-t-on dit. Les « amis » s'étonnent et insistent pour rencontrer le « maître » de la Guinée. Niet ! « Le président Alpha Condé est très occupé », leur a-t-on répondu.

Toute la journée du 12 juillet, Babacar Ndiaye et son équipe ont fait, en vain, le pied de grue au palais présidentiel. Ensuite, ils ont compris qu'ils ont été devancés par plus forts qu'eux. Ils ne sont pas contents du tout et se demandent pourquoi cette volte-face du président Condé !

En fait, après la signature du protocole d'accord entre African iron ore group et le gouvernement guinéen, le 14 juillet 2011, suivie par celle du pacte d'actionnaires, le 30 novembre 2011, des proches du président Alpha Condé ont souhaité remettre en cause ces accords au bénéfice de Banco BTG Pactual et des entreprises chinoises. C'est ainsi qu'ils ont réussi à retarder la signature des statuts de la

[171] Entretien avec un administrateur et facilitateur de AIOG en Guinée

coentreprise dénommée Infrastructure Minière de Guinée (IMG BVI Ltd).

Ce partenariat de l'État guinéen avec African iron ore group découle des dispositions du code minier 2011 en son article 121 intitulé : « Réalisation et appropriation des infrastructures ». Cependant, si le partenariat public-privé est prévu par ce code, il exige un appel d'offres selon les normes internationales. Cela n'a pas été fait, à notre connaissance. Ce qui fait que c'est seulement le 25 mai 2012 que ces statuts seront signés, en même temps que l'avenant au protocole d'accord et l'avenant au pacte d'actionnaires.

Nous avons appris d'une source proche du président Alpha Condé que la présidence de la République avait sollicité une enquête de moralité sur la personne de Mohamed Chérif Haïdara, le coordonnateur d'African iron ore group en Guinée.

African iron ore group va mobiliser 6 milliards de dollars US dans les 60 jours suivant la remise à la Guinée des études de faisabilité du transguinéen par Rio Tinto/Simfer. African iron ore group aura ainsi 40 % d'IMG et l'État 60 % (première version du Protocole d'Accord).

African iron ore group aura le droit de commercialiser le minerai revenant à la Guinée au prorata de sa participation dans la société d'exploitation du Simandou (blocs 3 et 4) pour amortir son investissement. Cette disposition dérange Rio Tinto et ses partenaires.

L'article 138 du code minier intitulé « D*roit de commercialisation* » *dit que « l'État, ou toute entité agissant en son nom, se réserve le droit d'acheter et de commercialiser une quantité de la production du titulaire du titre en exploitation à hauteur de sa participation pendant la période d'amortissement de l'investissement initial pour toute offre*

de prix supérieure au prix FOB en cours. Ce droit pourra atteindre 50 % de la production après la période d'amortissement de l'investissement initial. (…). »

Le code Minier de 2011, en son article 150 appelé « Participation de l'État », stipule que « *la délivrance d'un titre minier donne droit à l'État de détenir 15 % d'actions gratuites et non diluables. L'État se réserve également le droit d'acquérir 20 % en numéraire selon les modalités définies avec chaque société* ».

L'avantage que tire African iron ore group découle de l'article 137 dénommé « Droit de transport » qui attribue à l'État le droit de transporter 50 % de la production. L'État exercera ce droit soit directement soit par l'intermédiaire de toute autre entité agissant en son nom.

African iron ore group ne compte pas revendre, même partiellement, ses droits d'actionnaires parce qu'elle est soutenue par des banques chinoises et sud-africaines, à savoir Industrial Commercial Bank of China (ICBC), Standard Bank d'Afrique du Sud et National Resources and Reformes of China (NRRC).

Dans une lettre adressée au ministre des Mines et de la Géologie, le 21 février 2012, par Rio Tinto et ayant pour objet « Proposition pour l'organisation d'une réunion relative à la finalisation du cadre d'investissement du projet Simandou », Rio Tinto sollicitait du gouvernement guinéen, dans le cadre de la réalisation du chemin de fer et du port (transguinéen), la signature d'une convention BOT.

Signée par le directeur général adjoint de Rio Tinto/Simfer, Graham Davidson, la lettre appelait le gouvernement à favoriser la conclusion des statuts et du pacte d'actionnaires de la SPV (société des infrastructures prévue par l'accord transactionnel d'avril 2011).

Le BOT découle de la loi L/97/012/AN, du 1er juin 1998, autorisant « *le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et le transfert d'infrastructures de développement par le secteur privé* ». La convention BOT est définie comme étant toute opération de « f*inancement, de construction, d'exploitation, d'entretien et, éventuellement, de transfert de propriété d'infrastructures de développement par le secteur privé, sous toutes ses différentes variantes (…).* »

La bataille entre African iron ore group et Rio Tinto est rude. African iron ore group est en 2012 consultée par la Société guinéenne de patrimoine minier (Soguipami) dans le choix de fournisseurs de services (proposition d'adjudication de contrats et ajustements budgétaires : note à l'attention de la Soguipami).

African iron ore group, dans un rapport de circonstance, n'approuve pas totalement le niveau de respect des principes de *procurement* ayant abouti au recrutement de la société Fluor pour gérer les aspects d'ingénierie, d'acquisition et de gestion de la construction du projet Simandou. Il est question d'adjuger « le quai de service-phase 1 » à China Harbour Engineering Company Ltd (CHEC) qui était en compétition avec AFCONS.

African iron ore group évoque l'augmentation du budget prévisionnel à 100 %, soit de 97 116 750 dollars US à 205 384 504 dollars US.

Rio Tinto et African iron ore group commencent à se parler sous l'arbitrage de la Guinée et de la Soguipami. Car African iron ore group a participé, les 10 et 11 juin 2012, à la réunion du groupe de travail pour le financement du projet Simandou à Paris. Prévue initialement à Londres, cette réunion a été délocalisée pour des raisons logistiques liées au refus du visa pour certains participants.

Au cours de cette réunion, le groupe de travail a été informé par Rio Tinto que le total du capital d'infrastructure initial est de 10,3 milliards de dollars US. Rio Tinto a proposé une alternative liée à la réduction de toutes les obligations de financement des actionnaires de l'infrastructure en obtenant le financement du projet par des tiers (page 4 de la présentation). Les marchés de l'emprunt obligataire ne seront pas ouverts à un projet en Guinée. Les agences de crédits export/import sont par conséquent la source la plus probable de financement du projet Simandou.

Pendant cette réunion, Rio Tinto a souhaité que le financement des importations soit assuré à plus de 80 % par la dette, « prêts d'importation non liés supportés par des contrats d'achat/off-take à long terme du minerai de fer ». Les sources de financement potentielles (page 9 de la présentation) comprennent China Exim Bank, Japan Bank for International Cooperation, Korea Exim, KFW d'Allemagne.

Le financement des exportations est inférieur à 20 % de la dette « prêts d'exportation liés à l'approvisionnement /contrats de construction », les sources potentielles étant China Exim et US Exim.

Rio Tinto a informé le groupe de travail de la possibilité pour les actionnaires d'accéder aux crédits des institutions de financement du développement/prêts multilatéraux (par exemple, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) pour financer partiellement leurs apports en fonds propres. Cependant, 250 millions de dollars US pourraient être disponibles.

Rio Tinto a même soumis à la réflexion des participants le modèle de recouvrement des coûts, étayés par une

obligation *take or Pay* de l'utilisateur. Le fondateur de l'infrastructure en soutenant la transparence, réduit les risques de son propriétaire et optimise également la bancabilité des projets d'infrastructure.

Rio Tinto souhaite un financement des infrastructures avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. D'ailleurs Rio Tinto s'interroge sur les diverses capacités possibles pour attirer le financement du projet.

Enfin, Rio Tinto a proposé la nomination d'un conseiller financier pour le projet Simandou.

Selon un participant à cette réunion, « *il n'y a eu aucun consensus, car tout le monde a compris l'intention dolosive de Rio Tinto et de ses partenaires* ». Une réunion cruciale sur le modèle de financement du projet est programmée à Conakry le 12 juillet 2012, a-t-il ajouté.

Le FMI a accepté que l'État crée un Fonds spécial d'investissement (FSI) qui doit être alimenté par les recettes minières exceptionnelles tirées de la révision des conventions et contrats miniers. Également, des institutions peuvent participer au capital de ce FSI. Le FMI exige que tout crédit ou financement que la Guinée accepterait soit concessionnel pour ne pas empêcher l'atteinte du point d'achèvement du PPTE (Pays pauvres très endettés).

L'avenant au pacte d'actionnaires a fait sauter la clause d'exclusivité accordée à African iron ore group dans le financement d'IMG. Toutefois, l'option d'African iron ore group de détenir 40 % d'Infrastructure minière de Guinée baissera jusqu'à 33,4 % (article 1 alinéa a.ii de l'avenant au protocole d'accord). Cependant, l'État guinéen, qui détient un droit de 60 %, peut céder à des conditions compétitives

une partie de son actionnariat sans pour autant devenir minoritaire.

Ainsi, African iron ore group peut, à défaut d'un nouveau partenaire, augmenter sa participation. Et en cas de disponibilité d'un nouveau partenaire, African iron ore group a l'avantage de ne pas financer seule les 51 % de l'État dans les sociétés d'infrastructure.

Le 25 mars 2009, la Société des mines de fer de Guinée, réunie en Conseil d'administration, a décidé une augmentation du capital d'un montant maximal de 100 millions de dollars US. Désormais, Euronimba détiendra 3 800 000 actions contre 200 000 actions pour Mifergui. Une copie de cette modification a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de Kaloum où il est inscrit sous n°RCCM/GC-KAL-M2/027.414/2009 du 30 octobre 2009.

Le 14 avril 2009, le ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME d'alors, le colonel Mamadou Korka Diallo, a signé un arrêté prorogeant la durée de vie de la succursale BHP Billiton World Exploration immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le n°GC-KAL/012.172A/2006, pour une période allant de deux ans consécutifs, du 1er janvier 2009 au 31 janvier 2011.

La société des mines de fer de Guinée, détenue par BHP Billiton et l'État guinéen (à travers Mifergui), est propriétaire des droits sur les gigantesques gisements de fer du mont Nimba. Therry Kaioun a été reconduit à la tête du conseil d'administration.

La sécurisation des investissements engagés est un véritable souci. BHP Billiton, la plus grande société minière du monde présente en Guinée et à l'époque troisième société mondiale en termes de capacité boursière, a dépêché à Conakry, fin mars 2011, deux de ses présidents, le

britannique Andrew Mackenzie (Métaux non ferreux) et l'australien Ian Ashby (Minerais de fer). Ils ont rencontré séparément les nouvelles autorités guinéennes avant de quitter Conakry début avril.

Les deux émissaires ont donc pu échanger de vive voix avec Conakry sur la place de la Guinée dans la stratégie internationale de leur société, sur la contribution que BHP Billiton pourrait apporter au développement du pays et sur la sécurisation de ses investissements dans la pays.

Selon le président pays de BHP Billiton en Guinée, le français Jean-François David, cette visite des deux dirigeants de la société a été une occasion de partager les points de vue. La stratégie globale de BHP Billiton est d'investir dans des actifs miniers de première catégorie et à longue durée de vie. C'est pourquoi ces émissaires ont fait comprendre au président Alpha Condé, au Premier ministre Mohamed Saïd Fofana et au ministre des Mines Mohamed Lamine Fofana que la Guinée intéresse leur société.

« *BHP Billiton souhaite apporter à la Guinée son expertise opérationnelle dans le développement des projets miniers, dans les règles de transparence, car BHP Billiton soutient l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. La société souhaite également apporter son expérience en matière de développement communautaire* ».

La présence de la société dans le projet de construction à Sangarédi de l'une des plus grandes raffineries d'alumine au monde justifie cette position. Dans ce projet, « *auquel BHP Billiton donne des conseils techniques, on est en train de mettre à jour l'étude de faisabilité pour la soumettre aux actionnaires, en sachant que quatre années seront nécessaires à compter de la date d'approbation pour exporter la première tonne d'alumine* ».

Pour poursuivre les investissements dans ce projet et mettre le programme à l'abri de toute incertitude Guinea Alumina corporation, détenue concurremment par Global Alumina corporation (33,33 %), Mubadala (8,33 %), Dubai Aluminium (25 %) et BHP Billiton (33,33 %), il est indispensable qu'elle bénéficie d'une stabilité juridique.

Ce projet a absorbé un volume d'investissement direct en fonds propres de 700 millions de dollars US qu'il serait incongru de remettre en cause à ce stade. C'est pourquoi, « *entre la Guinée et les deux émissaires, il y a eu une discussion constructive, nous avons surtout attiré l'attention du gouvernement pour qu'on ne brise pas l'élan des investissements engagés* ».

BHP Billiton est par ailleurs en contact étroit avec les gouvernements de Monrovia et Conakry en vue de faire transiter le minerai de fer guinéen par le Liberia et de créer un ensemble minier autour du minerai de fer de classe mondiale à l'image de ce qui a été fait en Australie.

Une délégation des sociétés Rio Tinto et Chinalco séjournait à Conakry, depuis le 24 février 2014. Et ce 26 février, en lieu et place de sa Majesté, le Roi Mohamed VI, le Président Alpha Condé a reçu en audience cette délégation des patrons du Simandou. Cela en interrompant la séance de travail que cette délégation effectuait avec les cadres du ministre d'État en charge des Mines et de la Géologie.

En effet, la mise en œuvre de l'accord transactionnel d'avril 2011 portant sur le projet Simandou coince la Guinée. Après les ennuis relatifs à la somme transactionnelle "déductible d'impôts" et la problématique de la participation de la Guinée à hauteur de 51 % dans le financement des infrastructures, le débat tourne maintenant autour d'une

éventuelle vente et/ou nantissement 10 % de la Guinée dans la Société Simfer.

Il y a aussi débat entre la Guinée et ses avocats conseils, avec lesquels le pays n'arrive pas à harmoniser les points de vue techniques. D'ailleurs, et malgré les règles établies, la Guinée a renvoyé son ancien cabinet de conseil SNR Denton au bénéfice de Clyde and Co. D'autant que les partenaires techniques conduits par la Banque mondiale ont décidé de recruter CPCS pour servir les intérêts de la Guinée, contre paiement d'environ 1,5 million de dollars US.

Ainsi, le 16 décembre 2013, le duo Clyde and Co et CPCS a rencontré les experts guinéens au sein du comité de négociation pour discuter de la compréhension des cabinets, consignée dans un rapport sur "la convention de base amendée et les commentaires techniques et financiers".

Selon une source interne, pendant cette réunion, les cabinets ont recommandé aux représentants du gouvernement une « surveillance pertinente des avantages fiscaux et légaux octroyés par l'État » à Rio Tinto. Les cabinets ont même « exigé » que le délai de la première production commerciale soit négocié à travers un accord spécifique.

Sur le plan du financement, les cabinets ont noté que la situation de la Guinée s'est largement détériorée et que Rio Tinto a suffisamment capitalisé sur les procédures bureaucratiques locales. Autres sources d'inquiétudes pour les cabinets, la stabilisation fiscale et douanière : Selon divers interlocuteurs, elle est « une entrave à la souveraineté ».

En outre les cabinets ont déploré, « un manque de remèdes efficaces en cas de faute grave de la part de Rio Tinto ». Ils ont démontré que l'État peut résilier les contrats et conventions le liant avec Somfer/Rio Tinto. Mais qu'en

cas de résiliation même pour faute lourde, l'État est tenu d'indemniser Simfer. Les experts guinéens du comité ont déconseillé cette dernière mesure de résiliation.

Sur le volet infrastructures, les consultants ont estimé que l'État doit être actionnaire, ne serait-ce qu'à travers la Soguipami.

Auparavant, la reconstruction du chemin de fer colonial-dénommé Conakry-Niger ou encore Conakry-Kankan-par l'entreprise brésilienne Odebrecht, sur financement de la Vale BSG Resources, est en phase de démarrage à Conakry. Seulement, les paramètres techniques de cette reconstruction ne semblent pas convenir à la direction générale de l'Office national des chemins de fer de Guinée qui s'est fait entendre par le biais de l'administration du président Alpha Condé[175].

Le gouvernement guinéen tient à exiger de BSG-Ressources et ses partenaires au moins 50 % de la valeur de la transaction sur la joint-venture passée entre Vale et BSG Resources sur la convention de Zogota.

En prélude à cette revendication, Badras Yora, directeur général de l'Office national des chemins de fer de Guinée, a exigé, à travers une note conceptuelle, le respect des normes d'une voie ferrée standard.

Alors que la société Odebrecht s'apprêtait à lancer officiellement les travaux de reconstruction des quarante premiers kilomètres courant février 2011, son équipe à Conakry s'est vue obligée de rencontrer le président Alpha Condé fin décembre 2010, pour lui dresser un état des lieux dudit projet.

Dans le cadre de la convention de base sur les mines

[175] Documentation consulté chez un avocat guinéen

Zogota, signée le 16 décembre 2009 avec BSG Ressources Guinea, la société brésilienne Grupo Andrade Gutierrez (Zagope) a exécuté l'étude de faisabilité de la reconstruction du chemin de fer Conakry-Kankan, au titre de la compensation liée au transit du minerai de fer de Zogota par Liberian Mining Corporation (Lamco).

Le 14 octobre 2010, le directeur de la *joint-venture* VBG, Jose Andre Alves, a introduit auprès du gouvernement de la transition une demande d'autorisation de reconstruction dudit chemin de fer[177]. Les autorités du gouvernement du général Sékouba Konaté l'ont acceptée. Mais l'administration de son successeur, Alpha Condé a affiché son intention de tout vérifier.

D'ailleurs, les exigences de Conakry sont telles que Odebrecht a été obligé de créer une filiale de droit guinéen – Odebrecht Guinée – au capital initial de 100 millions de Francs guinéens, pour l'exécution des travaux publics et privés de construction. Mariano Domingues da Silva Filho a été nommé administrateur général d'Odebrecht Guinée. En fait foi, le registre du commerce et du crédit mobilier en son n°GC-KAL/031.713A du 20 janvier 2011.

*

* *

[177] Médias locaux et documentation

L'argent est l'obstacle[178]

Après que, devant les caméras, le président Alpha Condé eut remis aux représentants de la compagnie Rio Tinto l'accord signé entre elle et l'État guinéen, le 22 avril 2011, un courrier de transmission des actes du pouvoir central portant décrets d'octroi de la concession minière et approbation de la rentrée de Chalco dans Simandou a été signé par le ministre des Mines et de la Géologie,

Mohamed Lamine Fofana[179].

Les 700 millions de dollars US qui viennent de tomber dans l'escarcelle de l'État guinéen constituent un véritable pied de nez d'Alpha Condé à la France de Nicolas Sarkozy, qui a fait montre d'une avarice méprisante envers la Guinée en ne promettant qu'une contribution de 5 millions d'euros à son programme d'urgence.

Selon un des négociateurs locaux, les tractations avec Rio Tinto ont été pilotées par Alpha Condé lui-même, au palais présidentiel. A plusieurs reprises, il a porté des

[178] Cette partie à été rédigée le lendemain de la signature de l'accord transactionnel

[179] Le Médias d'État, RTG

« *corrections pertinentes*[180] » au projet d'accord proposé par le ministère des Mines et de la Géologie, notamment en ce qui concerne les 700 millions de dollars US que Rio Tinto s'engage à payer en reconnaissance des facilités accordées par l'État guinéen. Le remboursement à travers le résultat d'exploitation du Simandou ne devrait pas affecter les intérêts de la Guinée.

En principe, historiquement, un ticket d'entrée est propre à l'industrie pétrolière et n'est pas, jusqu'à recement, applicable aux mines, mais en l'espèce, l'argent versé constitue une réparation du préjudice subi par la Guinée sur le gel de son minerai, les acquisitions sur ce minerai ainsi que la consolidation boursière et financière dont il a fait l'objet sans le consentement préalable de la Guinée. Ce n'est donc ni un bonus de signature, ni un ticket d'entrée, mais une réparation du préjudice subi.

Cet argent sera mis sur un compte de l'État guinéen à l'étranger, en attendant « une réflexion sur sa destination finale » au bénéfice du pays. Il est possible qu'il ne soit pas utilisé pour la fourniture d'eau et d'électricité, mais il ne sera pas non plus utilisé comme fonds de base pour la société de construction des infrastructures d'évacuation[181].

Selon le souhait du président Condé, cette « moisson sera utilisée judicieusement » pour faire face aux besoins urgents des guinéens et les principes de l'Initiative de transparence dans les industries extractives seront respectés, donc la traçabilité sera de mise dans l'usage de la manne financière versée par Rio Tinto.

---

[180] Cadre du ministère des Mines et de la Géologie impliqué dans les tractations

[181] Cadre de la Banque centrale de la Guinée

Dans un « souci d'équité » entre les entreprises qui souhaitent utiliser les infrastructures d'évacuation prévues dans l'accord du 22 avril 2011, l'État a décidé de détenir la majorité du capital, 51 %. Même si le cahier des charges sera présenté par Rio Tinto, il n'en est pas de même pour son contrôle. En cas de retard dans la construction desdites infrastructures, l'État avisera Rio Tinto pour atténuer l'ampleur des dommages.

Sur le congé fiscal, l'exonération de huit ans sur les Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) est une prévision du code minier de 1995, en vigueur à la date de signature. Cependant, le taux d'imposition de 30 % est une disposition du projet de code minier en cours de validation.

Les sociétés minières qui ne vendent pas en Guinée leurs produits finis sont exonérées de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) parce que, jusqu'à aujourd'hui, l'État guinéen n'a pas pu honorer la procédure de remboursement de la TVA antérieurement perçue par le ministère de l'Économie et des Finances.

En ce qui concerne les blocs 1 et 2 de Simandou, il se pourrait que la société BSG Resources Guinea conserve ses droits, pourvu qu'elle change d'option d'évacuation, car le minerai de Simandou ne devrait sortir de la Guinée que par le territoire guinéen. Toutefois, sa *joint-venture* avec Vale semble ne pas être à l'ordre du jour au palais présidentiel, où on a entendu cette confession d'un responsable de second rang.

« *Je pensais qu'il n'est pas exclu non plus que Rio Tinto et BSG Resources Guinea se rapprochent un jour, à travers une fusion-acquisition, par exemple. Tout comme il n'est pas impossible que Rio Tinto et Vale parlent affaires, ne serait-ce qu'à travers une offre hostile* ». Tout est question de business !

Le cas de Bellzone ne semble pas être rédhibitoire aux yeux du président Condé, pour autant que cette société fournisse les documents attestant que les autorités guinéennes de la transition avaient approuvé l'acquisition par China International Fund (CIF) des fabuleux minerais de fer découverts à Kalia, dans la préfecture de Faranah. A défaut, la réponse coule de source.

En ce qui concerne la société UC-Rusal, qui vient de nommer Pavel V. Vassiliev comme représentant à Conakry, Alpha Condé n'est pas pressé de boire un verre déjà servi. Pavel est un proche d'Oleg Deripaska, PDG de la société qu'il représente, et il est ouvert à toute perspective pour réparer les injustices que sa compagnie aurait causées à des employés guinéens (licenciements arbitraires) ou encore à l'État guinéen. Cette disponibilité est un atout et une position acceptable par Conakry.

En tout état de cause, le président Alpha Condé a pris une belle revanche sur Nicolas Sarkozy en « créant » de l'argent frais lui permettant de faire face au programme d'urgence guinéen et à bien d'autres problèmes lancinants du pays. Sa seule visite sur le territoire européen depuis qu'il est devenu président de la République, il l'a effectuée en France, pays dont il a la nationalité, où il a vécu près de soixante ans et dont les autorités n'ignorent pas dans quel état financier catastrophique il a trouvé la Guinée après la gestion boulimique de la junte qui a ratiboisé les caisses publiques pendant deux ans.

Malgré cet honneur fait à la France et le fait que la Guinée est appelée à jouer un rôle économique majeur en Afrique, le gouvernement de François Fillon, sous la houlette de Sarkozy, ne veut appuyer le programme

d'urgence guinéen qu'en se fendant de la misère de 5 millions d'euros (dont on ne voit d'ailleurs toujours pas la couleur, alors que le besoin est pressant en Guinée).

L'opinion ne peut manquer de noter avec quel empressement la France a décidé, en aide d'urgence, d'accorder à la Côte d'Ivoire d'Alassane Ouattara la bagatelle de 400 millions d'euros, qui viennent s'ajouter aux 180 millions d'euros de l'Union européenne. Et Ouattara n'a pas eu besoin de se rendre en chair et en os à l'Elysée pour crier misère.

La Guinée s'en souviendra certainement. Et surtout Alpha Condé, qui n'a pas le pardon facile, comme chacun sait. Et dire qu'il avait assuré solennellement le Medef (Mouvement des entreprises de France) que la France ne sera pas lésée dans le partage des contrats pour l'exploitation des immenses richesses naturelles guinéennes et que les entreprises françaises seront mêmes favorisées à offre égale avec les autres sociétés étrangères. Ainsi, la France était bien placée pour occuper une place de choix sous le soleil guinéen.

Une chose est sûre, Alpha Condé aura beau jeu de se détourner de la France, pis encore que Sékou Touré dont il revendique sans fard l'héritage. Et la faute n'en sera qu'à Nicolas Sarkozy dont les multiples maladresses ont conforté les francophobes de par le monde dans l'ostracisme qu'ils nourrissent envers la France.

L'accord transactionnel signé le 22 avril 2011 entre Rio Tinto Mining Exploration Limited (RTME), Simfer S.A, sociétés membres du groupe Rio Tinto, et le gouvernement guinéen, portant sur « *la convention pour l'exploitation des gisements de Simandou du 26 novembre 2002, tout titre*

minier détenu ou ayant été détenu par le passé par RTME ou Simfer », ressemble fort à un château de cartes. Et pourtant, c'est le nœud gordien contre la révision des contrats miniers en Guinée.

Le gouvernement guinéen à travers le ministre des Mines et de la Géologie, Mohamed Lamine Fofana, a annoncé la mise en place d'un Comité stratégique de révision des contrats miniers dont l'objectif est de procéder à la révision de ceux signés par les régimes précédents, dans un délai d'une année.

Cet accord transactionnel dont il est question ici avait été négocié sur la base du code civil guinéen de mars 1996 en son article 1085 qui stipule : « *Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent être attaquées ni pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion. Toutefois, une transaction peut être annulée lorsqu'il y a erreur sur la personne ou sur l'objet même de la contestation. Elle peut l'être également dans tous les cas où il y a dol ou violence*[182]. »

Selon l'article 1.5 dudit accord transactionnel, « *Simfer s'engage à verser une somme transactionnelle définitive d'un montant de 700 millions de dollars US, lequel montant comprend tous droits, impôts, taxes et autres charges de toute nature applicables à la somme en République de Guinée* ». L'article ajoute : « il est entendu qu'en tant qu'actionnaire, l'Etat ne contribuera pas au paiement de ladite somme transactionnelle. » Il conclut :

« *L'État consent que tout financement nécessaire à Simfer, par endettement ou apport de fonds propres, pour*

[182] Cadre du ministère des Mines et de la Géologie citant des dispositions du code civil

payer la somme transactionnelle, sera libre de tous droits, impôts, taxes et autres charges de toute nature. »

Il est connu que l'émission d'actions est le principal moyen dont disposent les entreprises pour augmenter leurs capitaux propres. Également, elles peuvent émettre des obligations conditionnées par des taux d'intérêt, de rendement de prime de risque et de liquidité considérables.

Ce montant n'est-il pas dans la logique d'une obligation perpétuelle ? De quel mécanisme financier dispose la Guinée pour contrôler l'impact de ladite obligation sur les bénéfices imposables de Simfer ? N'est-ce pas là une incitation fiscale de trop ?

A la page 13 de l'accord transactionnel, les parties (la Guinée, RTME et Simfer) conviennent que « *la somme transactionnelle est déductible d'impôts même si elle sera portée à l'actif de Simfer en raison, notamment, du fait que celle-ci est versée en contrepartie de la confirmation de ses droits miniers exclusifs* ».

Quel est le barème de rentabilité de cette opération pour Rio Tinto ? Malgré le taux d'intérêt dont il est naturellement porteur, ce montant est-il un actif ? Donc, une réserve de valeurs. D'une très grande liquidité, d'un énorme rendement et un possible gain sur capital (plus-value) en faveur de son détenteur.

Puisque le code civil, en son article 658, autorise le groupe Rio Tinto à se porter fort pour Simfer, celui-ci a sûrement obtenu des garanties de remboursement de la somme transactionnelle[183].

Selon l'article 143.1 du code minier de 1995 (sous l'empire duquel cet accord transactionnel a été signé), pour

[183] Avocat guinéen

obtenir le bénéfice net taxable, les éléments suivants seront déductibles : les charges d'exploitation, y compris les traitements de salaires et tous les frais attribuables aux employés et généralement à la charge de l'employeur, les frais financiers, les reports de pertes, les amortissements, les crédits d'investissements déductibles à hauteur de 5 % du montant investi au cours d'un exercice et autres provisions, y compris celles pour la restauration des sites d'exploitation, les loyers, impôts, taxes, droits et redevances déductibles.

Nulle part il n'a été précisé que la somme transactionnelle est une pénalité. Et c'est bien à dessein !

En effet, l'article 143.1 du code minier poursuit :

« *S'agissant des éléments déductibles, il est expressément spécifié que les impôts étrangers sur les bénéfices réalisés en Guinée ne seront pas déductibles, à moins qu'une convention de non double imposition l'autorise. Entre autres, les amendes dues pour les infractions commises ne seront pas également déductibles (…).* »

L'obligation de meilleure gouvernance des entreprises cotées en bourses en serait pour quelque chose. D'ailleurs, la formule de Ripert ne sera pas démentie par cet accord transactionnel. La société anonyme (comme Simfer) est le meilleur instrument du capitalisme moderne, et la Guinée ne pourrait résister au pouvoir de concentration de la société par actions. Dans le silence des statuts, la part des associés dans les bénéfices et les pertes est proportionnelle à leurs apports, même si le pacte social peut prévoir un partage égal des bénéfices.

A l'article 2.5 de l'accord transactionnel, le ministre des Mines a reconnu expressément l'ensemble des termes et conditions de l'accord entre Rio Tinto et Chalco et, par conséquent, la cession au profit de Simfer Jersey limited

d'actions de Simfer actuellement détenues par Rio Tinto.

« *L'Etat confirme que le transfert à Simfer Jersey Limited d'actions détenues par les entités du Groupe Rio Tinto, le transfert du financement historique de Simfer à Simfer Jersey limited, ainsi que toute participation future de Chalco dans le capital de Simfer Jersey limited, seront entièrement libres de tout frais, droits, taxes, impôts et autres charges de toute nature* ».

L'accord transactionnel stipule, en outre, que les dispositions du code actuel (celui de 1995) et du code futur (celui adopté le 9 septembre 2011 et en cours de révision) seront gelées (figées) à moins d'un accord-parties ultérieur. Sauf que toutes modifications de la loi en matière de droits de l'homme et celles relatives à l'environnement seront incorporées dans l'avenant devant modifier la convention de 2002.

Toujours à la page 13 de l'accord transactionnel, on peut lire : « *Si une quelconque des actions suivantes survient, la somme transactionnelle devient immédiatement remboursable en son intégralité, sans préjudice des autres droits de Simfer : 1) en cas d'expropriation partielle ou totale ou d'action gouvernementale équivalant à une expropriation partielle ou totale ; 2) en cas d'annulation du décret d'octroi de concession et du décret d'approbation de la joint-venture avec Chalco (ndlr : accord d'association de capitaux signé le 19 mars 2010 entre Rio Tinto et Chinalco) ou de la convention tel qu'amendée par cet accord transactionnel ou d'une mesure équivalente à une telle annulation, ou de non-respect par l'État de son engagement à l'article 5 d'obtenir les amendements requis à la convention ainsi que leur ratification, ou de son engagement d'assurer la conformité avec toute exigence additionnelle requise par la législation*

guinéenne conformément à l'article 11.2 de la convention, ou en cas de son manquement de donner plein effet ou de continuer à donner plein effet à tout élément essentiel du décret d'octroi de concession, du décret d'approbation de la joint-venture avec Chalco ou de la convention tel qu'amendée par le présent accord transactionnel ; 3) en cas d'action de l'État modifiant de façon substantielle l'équilibre économique du projet tel qu'il résulte de la convention et de l'accord transactionnel au préjudice de Simfer et de SVP (Société de gestion des infrastructures), ou en cas de violation des dispositions de la convention ou de l'accord transactionnel causant un préjudice à Simfer ou la SVP. »

Toutefois, ajoute l'accord transactionnel, « *la somme transactionnelle ne sera pas remboursable dans le cas où les actions mentionnées ci-dessus découlent des dispositions de la convention concernant les manquements à ces dispositions aux droits de l'État et de Simfer y afférents, sauf dans les cas expressément autorisés par la convention et comme conséquence d'un manquement de Simfer. L'État s'engage à ne pas prendre l'une quelconque des actions ci-dessus, ni à permettre qu'elles ne surviennent.* »

D'ailleurs, si aux fins du présent accord transactionnel, Simfer a accepté la réduction du périmètre de sa concession, l'État, lui, s'engage à restaurer Rio Tinto dans tous ses droits. Sous réserve d'une extension convenue entre les parties, la page 14 de l'accord transactionnel note que l'actuel périmètre de la concession couvre Simandou sud (Beyla, Macenta et Kérouané) sur une longueur de 55 kilomètres ayant une superficie de 369 kilomètres carrés.

L'accord transactionnel signé entre la Guinée, Simfer S.A et Rio Tinto Mining Exploration, plein de décisions impulsives, fictives ou encore imprudentes, voire même

non écrites, est d'une ingénierie stratégique et financière très complexe pour un pays aux compétences précaires comme la Guinée et, surtout, au regard du silence des statuts de Simfer (RCCM/GCKRY/0867A/2003).

Le code civil guinéen à date, en son article 1084, dispose qu'une transaction est un accord écrit par lequel des parties, au moyen des concessions réciproques qu'elles se font, terminent une contestation née ou préviennent une contestation pouvant surgir entre elles. Cependant, une transaction n'empêche pas la poursuite du ministère public en cas de délit.

Le point 8 de l'accord transactionnel stipule clairement que « *le présent accord transactionnel a, conformément à l'article 1085 du code civil guinéen, autorité de la chose jugée entre les parties en dernier ressort* ». Même si le point 7 de l'accord stipule que le droit applicable est le droit est le droit guinéen à condition qu'il conforme au droit français.

L'annexe 3, dite « annexe comptable et fiscale », stipule en sa page 35 notamment que les redevances de toute nature, qui constituent des charges d'exploitation, seront payées en application du taux de change fixe arrêté au 1er février 2003 soit 1 dollars US=1976 Gnf. En 2011le dollar US frôle les 8 000 francs guinéens.

L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial n'est possible qu'après la déduction des déficits antérieurs non prescrits et les amortissements réputés différés (incluant les déficits proportionnellement à sa participation dans d'autres sociétés). Par conséquent, l'article 2.2.2 de l'annexe précise que « la première année de bénéfice imposable n'interviendra qu'après imputation complète de toutes les charges de l'exercice ainsi que les déficits antérieurs non prescrits et les amortissements réputés différés propres à

Simfer S.A et proportionnel à sa participation ».

D'ailleurs, la déductibilité du crédit d'investissement n'est subordonnée à aucune obligation de réinvestissement. Le régime du groupe fiscal semble plus inquiétant d'ailleurs (article 2.2.8). Cette disposition permettra à Simfer de transférer ses déficits fiscaux réalisés par les autres sociétés guinéennes membres de ce groupe fiscal. Les déficits transférables comprennent également les pertes en capital.

Les montants et aides à caractères philanthropiques octroyés par Simfer S.A en Guinée au bénéfice en particulier des communautés locales au titre de la santé, de l'environnement, de l'éducation ont le caractère de charges déductibles sans limitation de montant (article 2.2.6).

A titre de rappel, le 29 décembre 2008, Simfer S.A avait remis aux autorités guinéennes une étude de faisabilité à plusieurs variantes pour l'évacuation du minerai de fer, soit par le Liberia, soit par la Sierre Leone, soit par le transguinéen, qui n'a pas été agréée. En août 2010, l'État guinéen avait exprimé, vainement, l'intention d'exercer son droit d'option de participation à 20 % selon les coûts historiques du projet Simfer.

L'article 1.1 de l'accord transactionnel stipule que « *Simfer s'engage à ce que la date de la première production commerciale, tel que ce terme est défini à la convention, intervienne avant le 30 juin 2015. Simfer fera tous les efforts raisonnables afin d'assurer une production initiale avant le 31 décembre 2014.* »

En cas de non-respect par Simfer S.A de la date de la première production commerciale (sauf dans les cas visés dans l'actuel accord transactionnel), les parties conviennent que le recours dont dispose l'État est d'initier la procédure de la résiliation prévue à l'article 41.1.5 de la convention,

après une mise en demeure dûment notifiée conformément à l'article 41.1.5.

L'article 1.4 de l'accord transactionnel fait savoir que la prise de participation par l'État au capital social de Simfer S.A (il faut noter une séparation partielle de la mine et des infrastructures) sera de 35 %. Dans cette procédure d'acquisition de 35 % du capital, il y a des actions (15 %) sans contribution, à savoir des actions donnant le droit de percevoir des dividendes mais ne comportant aucune obligation de contribuer aux dépenses de Simfer SA.

Le second alinéa de cet article 1.4 envisage des actions (20 %) avec contribution, à savoir des actions ordinaires donnant le droit de percevoir des dividendes mais comportant aussi l'obligation de contribuer aux dépenses de Simfer.

L'accord transactionnel précise que l'Etat dispose de 7,5 % dès la signature du décret d'octroi de la concession minière (article 2.1) et du décret d'approbation de la joint-venture avec Chalco (article 2.5). L'accord offre à l'État guinéen l'option de prendre 10 % de Simfer par acquisition d'actions ordinaires à contribution, sur la base des coûts historiques des activités minières.

Au cinquième anniversaire de l'accord transactionnel, la Guinée pourra lever 7,5 % sans contributions aux dépenses. Au 10e anniversaire de la signature des décrets ci-dessus, il y aura une option de 5 % avec contribution aux dépenses. Selon l'accord, à un moment convenu, mais pas avant le 15e anniversaire, la Guinée pourra obtenir une participation supplémentaire de 5 % dans Simfer en faisant acquisition des actions ordinaires à la valeur du marché telle que déterminée par un expert indépendant expérimenté dans l'évaluation d'actifs miniers.

La participation de 35 % ne sera effective qu'en 2031. Sur une réserve identifiée d'environ 2,5 milliards de tonnes, Simfer espère produire 95 à 190 millions de tonnes par an pendant 40 ans non stop. Rio Tinto récapitule un investissement de 800 millions de dollars US, déjà.

A titre d'illustration, si l'investissement nécessaire est de 10 milliards de dollars US, comme le prévoit Rio Tinto, pour la mise en route de Simandou, les 15 % ne représentent que 1,5 milliard dollars US. Sans contribution de l'État, ces 15 % constituent forcément un apport en nature sans qu'un commissaire aux apports ne se soit prononcé. Cependant, il faudra à l'Etat débourser un minimum de 2 milliards de dollars US pour acquérir les 20 % des actions avec contribution. Cela laisse-t-il entendre que les 2,5 milliards de tonnes de minerai de fer déclarées sur les blocs 3 et 4 ne représentent que 15 % des 10 milliards de dollars US ?

La participation de l'État au titre des actions ordinaires à contribution sera diluée en cas de non contribution aux dépenses de Simfer S.A, selon les mêmes principes de dilution. Cependant, la participation sans contribution ne sera pas diluée en aucun cas pendant la vie du projet (Simfer S.A)

L'article 1.3, intitulé « Chemin de fer et port pour l'exportation du minerai », stipule que « conformément aux articles 17 et 35.1 de la convention de 2002, Simfer S.A consent à ce que le tracé soit entièrement en territoire guinéen ; pour ce faire, Simfer s'engage pour des discussions constructives avec l'Etat et Chalco. »

L'article 1.2 de l'accord transactionnel engage Simfer S.A à présenter les études techniques et à prendre la décision d'investissement 30 jours suivant l'accord transactionnel, et sur la base de l'article 8.3 de la convention de 2002, à

soumettre à l'approbation de la Guinée les informations géologiques, géophysiques, de forages supplémentaires, du plan d'affaires décrivant le développement du projet (calendrier/chronogramme), de la réalisation des différentes activités. D'ici au 30 novembre 2011, Simfer s'engage à présenter les informations techniques supplémentaires concernant la mine, indiquant les progrès du plan d'affaires et la mise à jour des documents supplémentaires. D'ici au 30 septembre 2012, Simfer promet de mettre à la disposition de la Guinée les informations techniques supplémentaires concernant les infrastructures principales (chemin de fer et port) et indiquant les progrès. A cette date débuteront l'achat et l'acheminement du matériel nécessitant de longs délais de livraison.

La lecture de cette disposition montre combien la Guinée, par la grâce de son 21e ministre des Mines, est absente dans les contrats de services et l'élaboration prévisionnelle des coûts d'opération des sociétés.

Les activités de construction, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ferroviaires et portuaires du projet seront confiées à une société (la société SVP, dans laquelle la Guinée a une option de participation de 51 %) dédiée à être incorporée en Guinée à la suite de la signature de l'accord transactionnel et détenue par les mêmes actionnaires de Simfer qui font partie du groupe Rio Tinto pour désigner une ou plusieurs autres sociétés du groupe comme actionnaires fondateurs de cette nouvelle société à leur place.

La participation au capital social de SVP est soumise par actions ordinaires selon les coûts historiques des activités d'infrastructures. Si un actionnaire ne paie pas sa contribution aux dépenses dans les 60 jours suivant la

demande de l'opérateur des infrastructures (SVP), les autres actionnaires pourront contribuer au prorata à la place de l'actionnaire n'ayant pas contribué à ces dépenses, en souscrivant aux actions libres.

Toute introduction d'un nouvel actionnaire par la Guinée doit être annoncée 3 mois avant et se fera avec l'accord de Simfer. Pour la période allant jusqu'au transfert de l'infrastructure à l'Etat (article 2.4 de l'accord transactionnel) et la suite, si Simfer est nommée à nouveau à la suite d'un appel d'offres international, une entité désignée par le groupe Rio Tinto gérera toutes les activités d'infrastructures.

La page 10 de l'accord transactionnel précise que toutes les actions acquises par l'État dans Simfer et SVP comportent les mêmes droits et obligations (sauf clauses contraires). Le transfert des actions de l'Etat dans Simfer et SVP est soumis au droit de préemption des actionnaires initiaux. Pour ce faire, l'article 19 de la convention de 2002, consacré à la participation de l'État, sera modifié pour le rendre cohérent.

A la page 12 de l'accord transactionnel, on peut lire que l'État, ou sa société de patrimoine, pourra acheter et commercialiser une quantité de minerai jusqu'à hauteur de sa participation dans Simfer au prix FOB, Simfer ayant un droit de préemption sur toute revente à un tiers à conditions égales.

Sur le principe d'utilisation et de transfert des infrastructures, les parties conviennent que la période d'amortissement sera au moins de 25 ans mais n'excédera pas 30 ans. Simfer s'engageait à produire l'étude de faisabilité sur les infrastructures dans les 30 jours suivant la signature de l'accord transactionnel, le 22 avril 2011.

La Guinée a accepté une période de 8 ans d'exonération d'impôts minimum forfaitaires des bénéfices industriels et commerciaux (contre une période d'exonération maximum de 5 ans prévue à l'article 25.1 de la convention de 2002), à partir de la première année bénéficiaire taxable. Les parties conviennent également d'une exonération d'impôts et de toute retenue à la source sur les dividendes et sur toute autre distribution aux actionnaires, ainsi que d'une exonération totale et définitive de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), tout comme d'une redevance minière de 3,5 %.

Le présent accord transactionnel a, conformément à l'article 1085 du Code civil guinéen, autorité de la chose jugée entre les parties, en dernier ressort (page 19 de l'accord transactionnel). Toutefois, le droit applicable à l'accord transactionnel est le principe édicté à l'article 42.3 de la convention de 2002 stipulant que « *le droit applicable au fond de litige est le droit guinéen ; en cas de silence des textes guinéens, le tribunal arbitral se référera en priorité à la jurisprudence guinéenne ou à défaut à la jurisprudence française généralement applicable en la matière, notamment en matière de droit administratif, ou à défaut aux principes généraux du droits tels qu'appliqués en France.* »

*

* *

Des accords partiels et secrets du gouvernement

Le 12 novembre 2011, deux mois après l'adoption du code minier par le Conseil national de transition qui tenait lieu Parlement, le ministre des Mines et de la Géologie, Mohamed Lamine Fofana et Waleed Al Mokarrab Al Muhairi, directeur des opérations de Mubadala Development Company (MDC), ont signé un accord cadre concernant un programme d'investissement et de développement des ressources naturelles. L'accord porte, entre autres, sur les 49 % d'actions dont dispose la Guinée dans le capital de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), l'une des plus grandes productrices mondiales.

Ce document codé 006Z/002/9207/102f/393/51629 découle des accords bilatéraux signés par les gouvernements guinéen et émirati. Par cet accord, MDC Industry Holding Company LLC, une filiale 100 % de Mubadala Development Company PJSC, propose en son article 2.2.1. *« L'investissement de Mubadala dans la CBG à hauteur de 23 % (tel que plus amplement décrit dans l'article 3 de, investissement CBG) ».*

L'article 3 stipule :

• « *L'investissement CBG doit être structuré pour atteindre les objectifs essentiels suivants : prise de participation économique et participation économique de Mabudala dans l'actionnariat de la République de Guinée dans la CBG* ».

• Le rôle dans la gouvernance : droits et obligations de Mubadala dans la gouvernance de la CBG correspondant à la participation de Mubadala au capital, incluant (sans restriction) un nombre proportionnel de sièges au Conseil d'administration et les droits de protection d'actionnaires minoritaires correspondants, comme l'autorisation des plans d'affaires de la CBG, du budget, du financement et des droits de préemption et de dilution.

• Les droits de prélèvements : Mubadala aura des droits de prélèvement direct sur la bauxite de la CBG pour la quantité la plus élevée de : (i) cinq millions de tonnes ; ou (ii) celle proportionnelle à la participation économique de Mubadala dans la CBG, aux prix du marché ou à des prix non moins favorables que ceux des autres actionnaires ou clients de la CBG.

L'intention des parties concernées par l'investissement CBG est de faire financer par Mubadala une partie de l'expansion de la CBG d'environ douze millions et demie de tonnes/an à environ vingt millions de tonnes/an. Mubadala effectuera l'investissement CBG : (i) en souscrivant éventuellement de nouvelles actions dans la CBG ; ou (ii) en acquérant des actions de la République de Guinée ; ou (iii) à travers d'autres structures ou mécanismes à discuter et à convenir entre les parties et les autres actionnaires de la CBG.

La valorisation de la CBG, le niveau de la participation de Mubadala au capital et, le mode de réalisation de cette prise de participation seront convenus entre les parties et devront assurer un retour sur investissement raisonnable pour les deux parties.

Les parties conviennent que l'investissement CBG nécessitera probablement des avenants au (x) pacte(s) d'actionnaires concernés pour tenir compte des attentes des deux parties, de leurs intérêts et de leurs exigences en ce qui concerne la gouvernance, la gestion et la structure d'exploitation de la CBG.

La République de Guinée s'engage à apporter son soutien à la restructuration requise à cet égard telle que décrit à l'article 3.5.

Afin d'offrir la garantie aux sociétés du groupe Mubadala de recevoir leurs exigences industrielles initialement prévues de cinq millions de tonnes/an de bauxite. La République de Guinée s'engage à accorder à Mubadala le droit d'acheter de la bauxite, conformément à l'article 6 alinéa 2 de la convention CBG qui stipule que « *la société bénéficiera d'une exonération totale des droits de sortie sur les produits exportés par elle, au prix du marché ou, à des prix non moins favorables que ceux des autres actionnaires ou clients de la CBG* ».

Il existe aussi les investissements bauxite et alumine de l'accord. À la suite des études de faisabilité requises, la République de Guinée octroiera à Mubadala des concessions exclusives pour exploiter et exporter de la bauxite à long terme avec suffisamment de réserves pour soutenir une exploitation minière et des opérations de raffinage de la bauxite de classe mondiale.

Dans un délai de trois à six mois suivant la date de signature du présent accord, la République de Guinée s'engage à accorder à Mubadala les permis d'exploration et d'exploitation nécessaires. Par ailleurs, la Guinée œuvrera à convertir lesdits permis en concessions dans l'éventualité où les études réalisées par Mubadala dégageraient des résultats honorant partiellement ou totalement les critères (…) « *économiques* ».

Dans l'éventualité où les études de faisabilité ne respectaient pas les résultats rencontrant les critères tels que figurant dans l'article 4, la Guinée accordera à Mubadala des permis supplémentaires lui permettant de répondre aux critères déjà mentionnés (dix millions à vingt-cinq millions de tonnes/an).

Mubadala examine la faisabilité du développement aux Émirats arabes unis d'une raffinerie d'alumine et de son infrastructure industrielle d'une capacité d'environ deux millions de tonnes/an d'alumine métallurgique « SGA » et « Raffinerie E.A.U (Émirats Arabes Unis) ».

La Guinée soutiendra l'exportation de bauxite à partir du moment où des concessions seront accordées à Mubadala pour approvisionner la raffinerie E.A.U. conformément à la convention de la CBG.

Si de la bauxite est prête à l'exportation avant que la raffinerie ne devienne opérationnelle, Mubadala peut exporter et commercialiser cette bauxite à l'international. En cas de pénurie de bauxite requise pour la raffinerie E.A.U., la Guinée s'engage à vendre de la bauxite à Mubadala à partir de sa bauxite disponible.

Après la mise en service réussie et la montée en

puissance jusqu'à pleine capacité de la raffinerie E.A.U., et au terme des études de faisabilité bancable, Mubadala propose d'implanter et de développer ensuite une raffinerie de SGA et son infrastructure industrielle en Guinée : « la Raffinerie de Guinée ».

Sous réserve de la réalisation et de l'évaluation satisfaisante des sites par Mubadala, la raffinerie de Guinée pourra être situé à proximité ou sur le site de la mine de bauxite ou encore au port associé, cela, à la discrétion du développeur.

La raffinerie de Guinée devrait avoir une capacité initiale d'environ deux millions de tonnes/an et une capacité d'expansion par tranches d'environ deux millions de tonnes/an pour une capacité maximale estimée à environ six millions de tonnes/an.

La République de Guinée assurera l'accès à toutes les infrastructures essentielles nécessaires *(y compris, tous les équipements ferroviaires et les installations portuaires en eau profonde et/ou les sites requis)* dans le cadre du développement, de l'exploitation, de la production et de l'exportation de la bauxite et de l'alumine.

Cela comprend :

• lorsquel'infrastructure est détenue ou contrôlée par la Guinée, les droits d'accès à des tarifs compétitifs sont octroyés à l'infrastructure existante, sous réserve de disponibilité ;

• quand une concession ou un droit d'exploiter l'infrastructure a été octroyé à un tiers, la Guinée s'engage à se porter garante sur le fait que ce tiers fournira un accès à

Mubadala dans des conditions au moins aussi favorables que les autres utilisateurs ; et

• dès lors qu'une infrastructure nouvelle ou dont l'amélioration est nécessaire, et n'étant pas dans le champ de la Guinée ni d'une société de concession, le droit de réaliser, d'étendre et d'améliorer l'infrastructure est requis.

En ce qui concerne les investissements bauxite et alumine, les parties mettront conjointement en œuvre un programme pour développer une équipe dirigeante avec une formation poussée et une main-d'œuvre guinéenne hautement qualifiée dans le développement de projet de raffinerie,

la gestion de projet, la construction et l'exploitation. Mubadala facilitera l'accès à ces programmes de formation et les soutiendra grâce aux actifs et capacités des émirats arabes unis *(y compris les actifs existants dont Mubadala est actionnaire, tel qu'Emirates Aluminium Company Limited, EMAL).*

En tant que soutien majeur à la Guinée dans le processus des investissements bauxite et alumine, Mubadala s'engagera à accompagner les investissements et initiatives de développement dans les infrastructures collectives et le développement social, l'aide aux petites et moyennes entreprises, les programmes de santé, de sécurité et d'environnement, y compris ceux ayant pour cibles les maladies comme le paludisme et le VIH, la sécurité domestique, la sécurité au travail, la sécurité routière, la gestion de l'impact environnemental et la protection de la faune.

Il existe aussi, des investissements minerai de fer.

Conformément au code minier, la Guinée a le droit d'investir aux côtés d'autres partenaires dans toutes les nouvelles sociétés minières établies en Guinée. Ceux-ci entendent exercer conjointement ces droits afin de développer les projets de ces sociétés de manière à maximiser les résultats commerciaux pour les parties et les objectifs socioéconomiques de la Guinée.

Pour permettre de tels investissements, la Guinée s'engage à accorder à Mubadala la possibilité, à travers les droits de participation de la Guinée, à prendre des parts dans toute exploitation minière de minerai de fer existante ou future, et toute société concessionnaire sur la base d'un droit de premier refus à travers les filiales de la Soguipami, y compris dans des sociétés concessionnaires telles que Bellzone, BSG Resources-Vale, Simfer S.A, SMFG, etc. La participation de Mubadala dans de telles sociétés sera structurée de manière à donner effet aux principes suivants :

• la participation économique de Mubadala dans les filiales de la Soguipami à partir des actions ou droits existants de la Guinée dans les sociétés concessionnaires en question ;

• le rôle dans la gouvernance : droits et obligations de Mubadala dans la gestion des sociétés filiales de la Soguipami dans laquelle elle a une prise de participation économique, de manière non exhaustive, dans les droits de protection des minoritaires correspondants, notamment en matière d'autorisation des plans de gestion du budget, du financement et des droits de préemption et de dilution et la manière avec laquelle, elle gère son investissement ;

• les droits de prélèvement : Mubadala aura des droits

de prélèvement direct sur le minerai de fer correspondant à sa participation économique dans les sociétés filiales de la Soguipami, au prix du marché ou à des conditions tarifaires non moins favorables que celles des actionnaires ou des clients.

À la suite des études de faisabilité requises, la Guinée octroiera à Mubadala des concessions exclusives pour l'exploitation minière et l'exportation de minerai de fer avec des réserves à long terme suffisantes pour soutenir l'exploitation minière de classe mondiale ; afin d'atteindre un objectif d'une production de vingt millions de tonnes/an.

Dans les trois à six mois suivant la date de signature du présent accord, la Guinée s'engage à donner à Mubadala les permis d'exploration et d'exploitation nécessaires. Par ailleurs, la Guinée s'engage à convertir lesdits permis en concessions dans l'éventualité où les études réalisées par Mubadala donneraient des résultats rencontrant partiellement ou totalement les critères de vingt millions de tonnes/an.

Dans l'éventualité où les études de faisabilité ne rendraient pas des résultats rencontrant les critères tels que figurant à l'article 6.1., la Guinée accordera à Mubadala des permis supplémentaires lui permettant de répondre aux critères déjà mentionnés.

La Guinée assurera à Mubadala l'accès à toutes les infrastructures essentielles nécessaires (*y compris tous les équipements ferroviaires et les installations portuaires en eau profonde et/ou les sites requis*) dans le cadre du développement, de l'exploitation, de la production et de l'exportation du minerai de fer envisagée par les titres minerai de fer décrits.

Cela comprend :

• lorsque l'infrastructure est détenue ou contrôlée par la Guinée, les droits d'accès à l'infrastructure existante, sous réserve de disponibilité, sont à des tarifs compétitifs.

• 6.3.2. Lorsqu'une concession ou un droit d'exploiter l'infrastructure a été attribué à un tiers, la Guinée s'engage à se porter garante pour que ce tiers fournisse un accès prioritaire à Mubadala ; et

• Lorsqu'une infrastructure nouvelle dont l'amélioration est nécessaire et n'est pas dans le champ de la Guinée ni d'une société de concession, le droit de réaliser, d'étendre et améliorer l'infrastructure est nécessaire.

La République de Guinée soutiendra l'octroi d'une licence à toute activité d'enrichissement de minerai de fer que Mubadala ou la société de projet correspondante décidera d'entreprendre en Guinée.

En mars 2011, alors que la Guinée amorçait la dernière phase du processus de révision du code minier de 1995, le gouvernement d'Alpha Condé concluait une série d'accords qui offrent à la Société Floras Bell Limited, filiale de Palladino Capital 2 Limited, la possibilité d'acquérir jusqu'à 49 % du capital social de la Société de patrimoine du secteur minier (SPSM).

Le 13 mars, le gouvernement guinéen et Floras Bell Ltd ont paraphé un accord cadre de coopération qui définit une option de participation au capital de la Société de patrimoine du secteur minier (SPSM) désignée comme Société Guinée Mining Company (GMC), alors que cette dernière n'existait que dans l'imagination.

L'article 2 de l'accord-cadre offre l'option suivante : « *Une participation qui ne pourra excéder au total 49 % du capital social et des droits de GMC sauf accord préalable du ministère des Mines et des participations (minoritaires et majoritaires au choix des parties à l'occasion de chaque prise de participation) dans le capital social de (i) toute affiliée de GMC détenant des actifs miniers ou (ii) toute autre entité minière dans laquelle l'État détient directement ou indirectement des participations (…)* ».

L'article 5, intitulé *Porte-fort de l'État* enseigne que, « *lorsque les actifs miniers ou les actions ou titres dans les entités détenant les actifs miniers visés respectivement aux articles 2 et 3 sont détenus par une entité contrôlée directement ou indirectement par l'État, les engagements de l'État au titre du présent s'interpréteront comme des obligations de porte-fort de l'État pour le compte de ces entités et/ou des leurs actionnaires contrôlés directement ou indirectement* ».

L'article 5.1 ajoute que l'accord-cadre « *l'État s'engage également à fournir toutes les autorisations nécessaires devant émaner de ses services et à obtenir au préalable tous les consentements nécessaires de la part des autres actionnaires au sein des entités minières dans lesquelles l'État directement ou indirectement dispose de, ou a droit à des participations étatiques afin de permettre le transfert à l'investisseur ou à ses affiliées, des pourcentages de participations étatiques convenus entre les parties et le libre exercice de ses droits sur ces pourcentages au titre du présent accord-cadre* ». Cet accord-cadre entre en vigueur à compter de sa date de signature et est conclu pour une durée de dix ans (article 8).

Le 14 mars 2011, le gouvernement, par le biais du ministre des Mines et de la Géologie,

Mohamed Lamine Fofana (uniquement), a signé un protocole d'accord, avec M. Walter Henning de la Société Floras Bell Ltd. Ce protocole définit les engagements respectifs des parties.

À l'article 2.2 dudit Protocole, on peut lire : « *la République de Guinée s'engage à faire ses meilleurs efforts pour prendre toutes les mesures et mettre en place tous les instruments nécessaires pour permettre la signature et l'entrée en vigueur de l'accord cadre conformément au calendrier fixé par le présent protocole d'accord* ».

Ce protocole d'accord *(fait à Conakry, en deux exemplaires avec beaucoup de photocopies au grand marché de Madina)* entre en vigueur à compter de sa date de signature et demeurera valable pour une durée de 135 jours.

Dans le souci de respecter ses engagements découlant de cette série de documents contractuels de l'accord cadre, le président Alpha Condé a signé le décret n°099 du 18 mars 2011, portant création de la Société de patrimoine du secteur minier (SPSM).

La SPSM est dotée d'une personnalité morale (article 3 du décret 099), d'une autonomie financière et de gestion conformément au code minier de 1995 *(celui-ci est remplacé par le code minier de septembre 2011).*

La SPSM a pour mission la mise en œuvre, sous la tutelle du ministère des Mines et de la Géologie, la politique et la stratégie définies par le gouvernement de Guinée pour la valorisation et la rentabilisation de son patrimoine minier à travers une filiale intégrée.

Le 12 avril, en vertu de cette disposition du décret n°099, une convention de crédit entre la Guinée et le Fonds Palladino Capital 2 Ltd a été établie. Signée côté guinéen par les ministres des Mines et de la Géologie, Mohamed Lamine Fofana et de l'Économie et des Finances, Kerfala Yansané, agissant pour la Société de Patrimoine du Secteur Minier (SPSM) en qualité « *d'emprunteur* » et Samuel Mebiane (en détention aux États-Unis d'Amérique), fondé de pouvoir de Palladino Capital 2 Ltd qui agissait en qualité de « *prêteur* ».

Aux objectifs de financer les dépenses d'investissement de la SPSM et les autres besoins généraux liés à la création, au fonctionnement et aux activités de la SPSM, l'État a sollicité du prêteur, pour des intérêts communs existant entre eux, un prêt à hauteur de 25 millions de dollars US.

Le délai de remboursement de ce prêt interviendra quinze ans après celui du tirage avec un taux d'intérêt référentiel défini au LIBOR de deux mois ajoutés de trois cents points de base.

L'article 4 de cette convention de crédit dispose que : « *ce crédit est destiné à financer les dépenses d'investissement et les autres besoins généraux liés au fonctionnement et aux activités de la SPSM* ».

En son article 11, cette convention dispose d'une possibilité de conversion qui stipule « *qu'en cas de non remboursement de ce crédit dans le délai contractuel prévu à la convention, et après une mise en demeure de trente jours restés sans effet, le prêteur pourra prendre une participation dans une des filiales de la société de Patrimoine. La participation dans cette filiale ne devra, en aucun cas, dépasser les 30 % des actions (…)* ».

L'article 11.2 dispose de la dation en paiement qui stipule que, *« le prêteur pourra, à tout moment pendant la durée de la présente convention, demander à ce que sa créance de remboursement du tirage effectué par l'emprunteur soit réglée à la date de remboursement prévue par la présente convention par la remise, au choix du prêteur, de minerai correspondant à la valeur du tirage selon les modalités que le prêteur indiquera à l'emprunteur ».*

Pour l'article 14, *« la présente convention entre en vigueur à la date de sa ratification et le restera jusqu'au remboursement complet du tirage et de l'intégralité des intérêts, frais et autres sommes dues au prêteur en vertu de la présente convention ».*

Plus tard, le 11 août 2011, à la suite du vote de la loi n°005 par le Conseil national de transition, portant constitution et gestion du patrimoine minier, le décret n°218 créant la Société guinéenne de patrimoine minier (Soguipami) est signé le même jour.

La Soguipami a pour objet (article 3) de : *« lever, recevoir, emprunter, placer sur les marchés financiers ou boursiers et gérer des fonds pour financer la recherche géologique et le développement du patrimoine minier (…) ».*

Le capital de la Soguipami est fixé à cinq milliards de Francs guinéens subdivisés en dix mille parts sociales d'une valeur de cinq cent mille francs guinéens chacune *(article 4).*

Le décret portant création de la SPSM objet de la convention de crédit ci-haut n'a pas été annulé pour éviter la confusion, car son article 16, « *abroge toute disposition antérieure contraire, notamment les décrets n°229 et n°230 signés par le capitaine Moussa Dadis Camara le 11 novembre 2009 ».*

Le gouvernement guinéen représenté par le général Bouréma Condé, ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, assisté du ministre des Mines et de la Géologie, Kerfalla Yansané et la Société guinéenne d'affaires et d'investissements représentée par son directeur général Antoine Ngazania et son adjoint Henrique dos Santos, négociaient un programme dont l'objet est le financement, les études et la réalisation de tous les projets inscrits dans le plan d'investissement de la Guinée sur la période 2016 à 2021.

Dans le projet de protocole d'accord, les parties conviennent de fixer les conditions d'octroi de ce financement et de déblocage des ressources à la limite de deux milliards d'euros. Avec un taux d'intérêt de 4 %, une commission d'arrangement de 1,5 % flat du montant total avec une période de grâce de six ans.

Les partenaires annoncent que ce protocole de financement bénéficie d'une garantie bancaire de HSBC London UK offerte à la Société guinéenne d'affaires et d'investissements.

Cette garantie bancaire sera soutenue par l'Etat guinéen à travers une mise à disposition des permis d'exploitation des matières premières dont l'or, la bauxite, le diamant et le cuivre pour une durée de 60 ans.

Ce financement garanti servira à créer une banque locale de développement qui, elle-même financera les projets d'investissement dans le pays. Pour l'exploitation, la Guinée s'engage, en plus des substances visées plus haut, à mettre à la disposition de la Société guinéenne d'affaires et d'investissement des carrés miniers et des blocs pétroliers.

Dans un autre registre, celui des rapports d'influence entre acteurs locaux du projet Simandou, l'ancien ministre des Mines et de la Géologie, Kerfalla Yansané, venait à peine d'être limogé par le président Alpha Condé qu'il a été nommé, le 11 janvier 2016, au poste de ministre d'État conseiller à la présidence de la République chargé des relations avec les Institutions multilatérales de financement et des fonds d'Investissements publics privés ainsi que, des questions monétaires. Ce décret instruit que Yansané travaillera en étroite collaboration avec les membres du pool économique de la présidence de la République, autrefois sous l'autorité de Ibrahima Kassory Fofana.

*
* *

Cinquième partie

L’embuscade antérieure

Mines guinéennes et l'invasion chinoise

Le ministre des Mines Mahmoudou Thiam avait demandé, le 5 mars 2010, en présence de plusieurs cadres de son département, au CEO de Guinea Alumina Corporation, Eddy Kenter, de « rappeler à l'ordre » son directeur de project financing, Abdoulaye Yéro Baldé (membre fondateur du Forum des forces vives de Guinée, membre de la société civile), plus tard premier vice-gouverneur de la Banque centrale de la Guinée. Ce dernier avait exprimé ses craintes quant à la fiabilité du contrat de China International Fund (CIF) signé avec la Guinée. C'était au cours d'une émission télévisée, le 27 février 2010, diffusée le 1er mars 2010 par la radiotélévision nationale.

Engagé à aller plus loin dans sa démarche, le ministre Thiam aurait aussi demandé en octobre 2009, à Paris, au président du conseil d'administration de Guinea Alumina Corporation (GAC), le libanais Karim Karijian, « d'examiner le cas de M. Baldé » pour son engagement dans la société civile guinéenne. Le 15 mars 2010, M. Baldé a été suspendu de ses fonctions par sa hiérarchie. En

perspective, son licenciement. Comment en est-on arrivé là ?

Le 12 juin 2009, la Guinée avait négocié un accord-cadre avec China International Fund (CIF) pour la création d'une société de holding en vue d'investir dans des projets de développement en Guinée. L'article 2.3 de cet accord stipule que les parties concluront un accord portant sur les actionnaires, qui sera « l'accord effectif » entre les parties concernant la création d'une « joint-venture corporation (JVC) » en tant que société de holding. Les parties conviennent dans ce document que l'accord des actionnaires comprendra inclusivement les clauses et conditions générales.

Le 10 octobre 2009, cet accord a été signé en catimini par le gouvernement. C'est un accord plein de déséquilibres en ce qui concerne l'application du code minier de 1995, encore en vigueur.

Rappelons toutefois ceci : le président Dadis avait mis en place, par un décret du 28 août 2009, une commission de coordination des investissements de CIF en Guinée. C'était l'ancien ministre d'État chargé de la Construction et du patrimoine bâti public, l'architecte Boubacar Barry, qui présidait cette commission. Il était assisté par deux Vice-Présidents, Mahmoud Thiam, alors ministre à la présidence chargé des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, et le capitaine Mamadou Sandé, ministre à la présidence chargé de l'Économie et des Finances. Le rapporteur de cette commission était Bouna Sylla, 2e conseiller juridique du président de la Junte.

Cette nomination des membres de la commission de coordination des investissements de CIF aurait donné du souci au Dr Mamadi Diaré, Ambassadeur de la Guinée à

Pékin, qui avait été très actif dans cette négociation. Et, chose curieuse, l'Ambassadeur de Chine à Conakry à cette période, Hou Zengde, qui ne semblait pas apprécier CIF, avait invité cette compagnie à une rencontre, invitation non honorée par CIF.

Du côté de la Chine, tout en refusant de confirmer ces projets impliquant une société basée à Hong Kong, selon le *Financial Times*, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères avait mis l'accent sur « l'amitié traditionnelle entre la Chine et la Guinée ». « *Notre coopération est basée sur l'égalité et le bénéfice mutuel. Elle est en accord avec les normes internationales et les intérêts fondamentaux des deux peuples* », avait déclaré Ma Zhaoxu à la presse.

Le 10 octobre 2009, les partenaires avaient décidé, dans un pacte d'actionnaires, de créer la holding de droit singapourien Africa Development Corporation (ADC), qui, à son tour, avait créé Guinea Development Corporation également de droit singapourien. Celle-ci avait mis en place plusieurs filiales, dont Guinea Development Corporation Mining Oil & Gas (GDC Mining Oil & Gas) de droit guinéen pour exploiter la bauxite, le fer, l'or et l'uranium.

En octobre 2009, « *un accord de prêt* » de 3 300 000 dollars US avait été signé par le ministre Thiam (ce qui est anormal car seul le ministre chargé des Finances peut engager l'État dans ce genre de dossier) et des fondés de pouvoirs de CIF pour faire auditer les opérations minières de Rusal en Guinée par Alex Stewart International.

Notons que depuis 2003, dans une procédure d'audit des sociétés minières, ce cabinet avait eu des ennuis avec le gouvernement de Dar-Es-Salam.

Il avait été accusé d'avoir fait perdre à la Tanzanie près de 6 millions de dollars US. De hautes personnalités comme

le ministre des Mines, Eugène Ndongala, avaient dû répondre aux accusations du Comité anticorruption.

En ce qui concerne Questar Holding, c'est Cheickh Faye, Managing Partner, qui avait effectué un déplacement à Conakry à ce propos. Faye se présentait aux interlocuteurs en qualité de conseiller du gouvernement guinéen, rapportent plusieurs sources. Le 24 novembre 2009, Faye avait eu une séance de travail avec la direction générale de Rusal en Guinée au ministère à la présidence chargé du contrôle d'État d'antan. Sa proposition consistait à transformer la société Alumina Company of Guinea (ACG), opératrice de la raffinerie de Friguia, en une société mixte où l'État détiendrait 49 % du capital.

En septembre 2009, le conseil d'administration de GDC Mining & Oil & Gas, joint-venture entre la Guinée, CIF Singapour et China Sonangol International Singapour, avait élu son premier président de conseil d'administration. Il s'agissait de Mahmoud Thiam, ministre à la présidence chargé des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, puis Ministre des Mines et de la Géologie, puis lobbyiste à Madagascar. La durée du mandat de Thiam n'avait pas été déterminée par l'acte de déclaration.

Le chinois Andrian Lian avait été nommé directeur général de ladite joint-venture, pour une durée également indéterminée. Le cabinet d'audit FFA Ernst & Young avait été choisi en qualité de commissaire aux comptes pour deux exercices sociaux devant expirer le jour de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aux termes de l'acte de déclaration de création de cette société de droit guinéen, le 11 septembre 2009, le capital social est de 100 millions de francs guinéens divisé en 2 000

actions de 50 000 francs chacune. Et les souscripteurs avaient versé à cet effet un montant de 25 millions de francs guinéens à Ecobank Guinée.

GDC Mining & Oil & Gas est une filiale de Guinea Development Corporation, elle-même filiale de la société de droit singapourien à responsabilité limitée Africa Development Corporation, détenue conjointement à 85 % par la China International Fund Singapour et la China Sonangol International Holding Singapour. L'État guinéen dispose d'une option de souscription de 15% (avec une possibilité d'en rajouter 10%) du capital de celle-ci.

GDC Mining & Oil & Gas avait été enregistrée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro GC-KAL/25.330A/2009, le 9 octobre 2009. Sa durée de vie était de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Son objet porte sur toutes les activités d'exploration, d'exploitation, d'exportation, de commercialisation et de distribution de pétrole, de gaz et de tous produits dérivés ou connexes, de même que l'achat, la vente de l'or, du diamant, de la bauxite, du fer, des métaux de base et de autres minéraux précieux.

En décembre 2009, dans les couloirs de la primature, on apprenait les préparatifs d'une réception de deux appareils *Airbus A320* livrés à la Guinée par CIF, pour constituer le parc d'une compagnie aérienne dénommée *Air Guinée International*. L'hebdomadaire continental *Jeune Afrique* avait signé, dans son édition n°2591, du 5 au 11 septembre 2010, page 8, un article intitulé « Air Guinée International : Décollage confirmé ». Cependant, les guinéens attendent encore cette promesse.

Par ailleurs, le 14 septembre 2009, la société anonyme Guinea Development Corporation Transports avait été

créée et l'architecte Boubacar Barry en avait été élu président du conseil d'administration pour une « durée indéterminée ». Rani François-Marie Saad avait été nommé directeur général « pour la durée de son mandat d'administrateur », lit-on sur l'acte de déclaration au registre du commerce et du crédit mobilier sous le n°RCCM/ GC-KAU025.328A/2009, en date du 9 octobre 2009.

Depuis le 10 octobre 2009, date de la signature du pacte d'actionnaires d'Africa Development Corporation, China International Fund poursuit son projet de mainmise sur les Ressources naturelles guinéennes.

Une commission de collecte des informations sur les compagnies minières au bénéfice de GDC Mining & Oil & Gas avait déposé au ministre Thiam un rapport sur les données concernant : la Compagnie des bauxites de Guinée, la Compagnie des bauxites de Kindia, la Compagnie des bauxites et alumine de Dian-Dian, la Société des bauxites de Dabola-Tougué, la Société d'exploitation minière en Afrique de l'Ouest, l'Association pour la recherche et l'exploitation de diamants et d'or et Kumba Iron Ore. Selon plusieurs interlocuteurs, CIF aurait l'intention de racheter toutes ces entités en vertu du pacte qu'elle avait signé avec la Guinée.

Il avait été également procédé à un recueil des données relatives aux projets miniers suivants : Alliance Mining Commodities opérant Koumbia Bauxite Project, Mitsubishi, Navasota, BSG-ressources et Vale, ainsi que sur les projets concessionnaires dans la filière fer-acier, notamment Simfer et la Société des mines de fer de Guinée de BHP Billiton. Projets qui semblent sérieusement retenir l'attention de China International Fund et China Sonangol

International Holding Singapour.

En attendant de concrétiser cette mainmise, GDC Commercial & Logistics, une autre filiale d'Africa Development Corporation, elle-même filiale conjointe de China International Fund Singapour, de China Sonangol International Holding Singapour et de l'État guinéen, avait été créée le 14 septembre 2009 (avant même la signature du pacte d'actionnaire consacrant la création de la holding GDC, curieusement !).

L'objet de GDC Commercial & Logistics portait sur la logistique, l'entreposage, le stockage et la distribution de toutes marchandises, de même que la mise en place d'unités industrielles et la pêche sous toutes ses formes, pour une durée de 99 ans.

Le président du Conseil d'administration de GDC Commercial & Logistics, au terme de l'assemblée générale du 14 septembre 2009, est le ministre Mahmoud Thiam (qui est aussi président du conseil d'administration de GDC Mining & Oil & Gas) tandis que le chinois Cheung Chun Fai avait été désigné comme directeur général de GDC Commercial & Logistics.

Le cabinet FFA Ernst & Young avait été désigné commissaire aux comptes titulaire de deux exercices sociaux. La prochaine assemblée générale avait été prévue pour 2012.

Le capital social de 100 millions de francs guinéens avait été réparti en 2 000 actions de 50 000 francs guinéens. Les deux actionnaires principaux devaient être l'État guinéen et le groupe CIF qui auraient libéré 25 millions de francs guinéens. Ce montant avait été domicilié à Ecobank Guinée S.A pour y rester bloqué jusqu'à son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, sous le numéro n°RCCM.GC-KAL/025.331A/2009, du 9 octobre 2009.

Toujours le 14 septembre 2009, et dans des circonstances similaires à celles de GDC Commercial & Logistics SA, il avait été créé une autre filiale dénommée GDC Water & Energy S.A au capital social de 100 millions de francs guinéens réparti en 2 000 actions de 50 000 francs guinéens.

Les secteurs de compétence de cette dernière sont : la réalisation d'infrastructures, la production et le traitement de l'eau, toutes prestations liées à ces domaines d'activité et la construction de centrales électriques, pour une durée de validité de 99 ans.

L'assemblée générale du 14 septembre avait retenu le même architecte Boubacar Barry à la présidence du conseil d'administration (cumulativement avec la fonction de président du conseil d'administration de GDC Transport, actionnaire de la société Air Guinée International) et Jimmy Zérénie comme directeur général. Le cabinet d'audit KPMG avait été désigné commissaire aux comptes pour un mandat de deux ans.

Les actionnaires avaient libéré 25 millions de francs guinéens domiciliés à Ecobank Guinée SA. GDC Water & Energy S.A avait été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le n°RCCM/GC-KAL/025.327A.2009, du 9 octobre 2009.

Dans le cadre de l'exécution dudit contrat CIF, notons que des groupes électrogènes installés à Kipé, à Conakry, seraient déjà en panne, selon plusieurs techniciens rencontrés.

*

* *

Arrestation de l'ancien Ministre Mahmoud Thiam à New York et suspicion à Conakry

L'ancien ministre guinéen des Mines et de la Géologie, Mahmoud Thiam a été arrêté le 13 décembre 2017 à New York aux États Unis. Il est accusé de faits présumés de complicité de corruption et de blanchiment. Ces chefs d'accusation seraient liés à la signature, en octobre 2009, d'un pacte des actionnaires avec China International Fund (CIF) et China Sonangol International Ltd qui lui auraient versé 8,5 millions de dollars US de pots-de-vin, selon un article du The FCPA Blog.

A présent, le grand jury fédéral de New York aux États Unis a annoncé le 4 mai 2017 que Thiam a été reconnu coupable de deux chefs d'accusations, de prise de pot-de-vin et de blanchiment d'argent en violation des lois américaines et guinéennes. La cour attendait de l'accusé les derniers éléments de recours avant de prononcer la sentence le

11 août 2017.

Les deux chefs d'accusations retenus contre Thiam pouvaient lui valoir 15 ans de prison ferme. Il aurait finalement écopé de 7,5 ans. Cette condamnation aurait été confirmée en appel.

Toutefois, un communiqué conjoint du 4 mai 2017 du FBI, du parquet de New York et du Département de la justice américaine a indiqué toute l'entraide et la coopération dont feront preuve les services judiciaires et sécuritaires de la Guinée, d'Israël, de la Suisse et des États-Unis dans la gestion du cas Mahmoud Thiam.

Blanchiment ? En effet, de manière incomplète, l'on sait que le 7 octobre 2009, le chinois Jack Cheung Chun Fai, représentant de CIF Singapore Ltd (enregistrée sous le n°200912548M), dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat stratégique, a transmis au Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) le projet d'un accord de dépôt pour trois comptes dénommés CIF Singapore Pte Ltd (CIFS), China Sonangol International Pte Ltd (CSIS) et China Sonangol International Ltd (CSIL). Selon ce projet d'accord, *« le titulaire du compte a l'intention d'ouvrir un libellé en US dollars et un autre compte courant en GNF auprès de la Banque Centrale ».*

Après la mise en œuvre de cet accord, le 24 novembre 2009, avec un dépôt initial de 100 millions de dollars US, la direction de CIF sous la signature de Jack, a introduit à la BCRG, le 5 juillet 2010, une demande de transfert de 45 millions de dollars US vers la Bank of China (Hong Kong) pour « *démontrer l'existence des fonds aux auditeurs*

de Sonangol International Ltd ».

Ensuite, dans une seconde correspondance du 15 juillet 2010 à la BCRG, Jack a soutenu pour le même objet que le montant devrait servir à « *des paiements* ».

Le Gouverneur de la BCRG d'alors, Alhassane Barry n'est pas convaincu des motifs évoqués par M. Jack. Dans une correspondance du 21 juillet 2010 à M. Antonio Famtosonghiu Sampo Menezes, de China Sonangol International Ltd, il relève des incohérences dans les motivations du transfert sollicité « *au regard des procédures d'audit externes standards, une simple attestation de solde établie par la BCRG devrait suffire pour répondre à ce besoin* ».

Le doute persiste car Mamadou Aliou Diallo, directeur des changes de la BCRG, a soumis une demande de conformité à Mathias Richner, du Crédit Suisse, en ces termes « *nous avons un important client, en l'occurrence des investisseurs chinois qui veulent transférer d'un trait 45 millions de dollars US de nos comptes vers la Bank of China. La Banque Centrale étant soucieuse du respect des procédures et de la règlementation internationale en matière de transfert de fonds, cette opération est-elle faisable et à quelles conditions ?* »

Suivant une instruction du 5 juillet 2010 du cabinet du Gouverneur de la BCRG et pour le respect des termes et conditions de l'accord de dépôt, le montant de 45 millions de dollars US sera payé par la BCRG au bénéfice de GDC Infrastructure S.A à la Bank of China (Hong Kong). Le 20 septembre 2010, la Banque Crédit Suisse délivre un Swift relatif au retour partiel des fonds au compte de China

Sonangol International Holding Ltd à la Bank of China de Hong Kong.

La position présumée de l'ancienne ambassadrice des États-Unis à Conakry sur le dossier Simandou n'est pas favorable aux orientations affichées par Mahmoud Thiam. L'un a souvent dénoncé les accointances de l'autre avec Steven Din, un des dirigeants de Rio Tinto.

Malgré son animosité à l'égard du ministre Thiam, Patricia Moller gardera des bonnes relations avec le général Sékouba Konaté, qui deviendra président de la République par intérim après la tentative d'assassinat contre le Capitaine Moussa Dadis Camara en décembre 2009.

Après son séjour diplomatique à Conakry, Moller entre dans le business d'Hyperdynamic corporation, détentrice par l'entremise de sa filiale SCS Corporation, d'un contrat de partage de production des hydrocarbures depuis 2006. M. Thiam n'était pas non plus en harmonie avec Hyperdynamic sur la gestion de l'exclusivité de l'offshore guinéen par la SCS Corporation.

A la suite du processus électoral ayant connu le succès du président Alpha Condé en 2010, le général Sékouba Konaté a été coopté au poste de Commandant de la *Force africaine en attente*.

En juin 2013, le Général Konaté rentre à Washington en provenance d'Éthiopie avec une quantité de devises non déclarées et plaide coupable de trafic de devises devant la cour fédérale d'Alexandria dans l'État de Virginie.

Le général Konaté risquait 5 ans de prison. Patricia Moller a introduit, selon des documents que nous avons

consultés, auprès du juge Gerald Bruce Lee, une « *recommandation de clémence* » qui a certainement pesé dans la réduction de risques pour Sékouba Konaté. Depuis, Moller et Konaté gardent des relations cordiales. Inutile de réitérer qu'entre Sékouba Konaté et Mahmoud Thiam, ce n'était plus le parfait amour.

Les actionnaires de la Société minière de Boké ont-ils corrompu pour s'assurer des droits exclusifs sur les bauxites de Batafong, dans la préfecture de Boké ? Sur la base de certains éléments d'enquête disponibles, tout porte à croire que des « *omissions* » constatées dans le décret présidentiel d'octroi du permis d'exploitation minière industrielle auraient été motivées par la mise à disposition d'une UMS carte visa business totalisant des centaines de millions de francs guinéens, à une personne dont l'identité est formulée comme « *M. Condé* ».

La SMB est la joint-venture entre la société chinoise Winning Alliance Port (WAP), Hunqiao et la guinéenne United Mining Supply (UMS). La Société minière de Boké (SMB) a réalisé des activités en Guinée, dans l'ombre de la présidence de la République. Même ses œuvres sociales dans la région administrative de Boké (notamment des centres de santés et écoles) portent l'étiquette de la présidence de la République.

L'acteur principal de SMB, Fadi Youssef Wazni (Fadi), est CEO de la Holding Wazni (installée en Guinée, au Liberia, au Niger, au Liban, au Mali et en Sierra Leone). Fadi est également, le président du conseil d'administration de la SMB (linked.com/in/fadi-wazni-25543a20) ; mais aussi, administrateur-fondateur de la Société alliance mining commodities (AMC-Guinée) détentrices des droits

d'exploitation des bauxites de Koumbia et de Wendou M'bour dans la Préfecture de Gaoual (convention de 2010 et son avenant n°1 pour l'exploitation des bauxites de Koumbia).

En mars 2015, la cérémonie de lancement des travaux de construction des infrastructures du projet bauxite de SMB avait été présidée par le Chef de l'État guinéen. De plus, en juillet 2015, Alpha Condé avait marqué de sa présence les cérémonies de mise en exploitation de la mine de bauxite de Batafong et de chargement du premier bateau, le 20 juillet de la même année, au port de Katougouma.

L'un des promoteurs influents de la SMB, le franco-libanis Fadi, directeur général de UMS (RCCM/GC-KAL/02975A/2004) est connu pour être proche du président Condé et un ami de Mohamed Alpha Condé (le fils, conseiller chargé de mission) depuis le 2 octobre 2012. Ce jour correspond à la date de leur première rencontre à Boké, lors des festivités commémoratives de l'anniversaire de l'indépendance de la Guinée. Ils sont nombreux parmi les membres de la Chambre des mines de Guinée, dont Fadi est membre du bureau exécutif et trésorier, à faire un lien direct entre le succès de la SMB et la proximité de Fadi avec Condé-fils.

Fadi est conscient de cette accusation qu'il a confirmé le 26 juillet 2016, à l'occasion de cette enquête. « *Mon amitié avec Mohamed Alpha Condé dérange* », avant d'ajouter : « *Je n'ai pas le temps pour faire des montages mensongers* ».

De notre enquête, le 2 décembre 2014, Fadi à travers la société familiale UMS, a gratifié à un certain « *M. Condé* » que des travailleurs d'UMS identifient « *Mohamed Alpha*

Condé » comme étant le détenteur de cette carte de crédit objet de l'enquête. Cette offre « *gracieuse* » a été faite par le biais du compte de la société UMS inscrit dans les livres de la Société Générale de Banques en Guinée. Une UMS carte visa business (carte de crédit) au bénéfice de « *M Condé* » décrit par Fadi, dans les dossiers de la demande d'attribution consultés par l'enquête, comme étant « *responsable projet* » certainement à UMS. A la même date, Fadi avait souscrit pour lui-même, à une carte visa en mentionnant son identité et sa fonction (Fadi Wazni, Directeur général) chez UMS.

Dans un e-mail réponse au questionnaire de l'enquête, en date du 15 juillet 2016, Fadi a écrit. « *De fait, il ne peut y avoir de carte de crédit de notre société au service de tiers étranger à nos services. Aucune société auditée et certifiée comme UMS ne peut le faire. Aucun établissement bancaire sérieux ne peut l'accepter* ».

Mais, comme par coïncidence, l'enquête a constaté que, le 11 décembre 2014, soit 9 jours après l'attribution de cette carte de crédit à « *M Condé* », la SMB a introduit auprès du ministère des mines et de la géologie, une demande de permis de recherches minières. Et que le 31 décembre 2014, la société UMS, coactionnaire de SMB, a approvisionné la carte de crédit de « *M Condé* » de 100 millions de francs guinéens.

Ainsi, le processus s'accéléra davantage en faveur de la SMB, car le 19 janvier 2015, le ministre des mines et de la géologie Kerfalla Yansané a signé l'arrêté n°A2015/018/MMG/SGG accordant un permis de recherches minières à la SMB S.A.R.L (SMB). A cette

période, sauf erreur d'appréciation de l'enquête, le cadastre minier guinéen (guichet unique) était en phase de toilettage et de modernisation, donc l'octroi d'un tel droit exclusif paraissait exceptionnel.

Interrogés par l'enquête, plusieurs cadres dudit ministère soutiennent que « *ce permis avait été signé sous la pression de la présidence de la République* ». D'ailleurs, ce permis est inscrit dans le registre des titres ouvert à cet effet, à la division informations géologiques et minières du Centre de promotion et de développement minier (CPDM) sous le n°001/DIGM/CPDM. Ce qui pourrait démontrer certaines motivations particulières et intrigantes.

Ce permis de recherches minières d'une durée de 3 ans renouvelable couvre une superficie de 305 km2 sur les feuilles de Kandiafara (NC-28-XXI) et Boffa (NC-28-VI). Ce qui parait exceptionnel une fois de plus est que le 18 juin 2015 soit moins d'une année après le début des travaux techniques et géologiques, la SMB ait soumis au gouvernement une demande de permis d'exploitation minière semi-industrielle.

Aussitôt, le 7 juillet 2015, le président Alpha Condé, en lieu et place de l'objet demandé, a offert à la SMB le décret n°D2015/135/PRG/SGG portant octroi d'un permis d'exploitation minière industrielle. Sur la base d'une étude de faisabilité de juin 2015 (SMB Mining Study) réalisée par la société Camen Resources S.A.R.L sous la direction de Rick Stroud. Il est de notoriété publique que Camen Resources, tout comme la SMB, est un partenaire privilégié de la Société guinéenne de patrimoine minier.

Le 26 juillet 2016, toujours lors de l'entretien, Fadi

explosait de fierté d'avoir investi 750 millions de dollars US dans ce projet de bauxite. Cette posture relax n'a pas duré. Puisqu'en guise de réponse à la question de savoir si Mohamed Alpha Condé était actionnaire de la SMB, Fadi vantait plutôt les qualités intellectuelles de Condé fils. Avant de conclure par ceci : *« l'actionnariat de la SMB est transparent. Il est donc impossible que Mohamed Alpha Condé soit actionnaire. D'ailleurs, je vous remettrai copie des statuts de la société pour votre compréhension »*. Curieusement, il a renoncé calmement à cette promesse avant la fin de l'entretien, en garantissant que *« quand on remettra à la Guinée ses actions dans le capital de la société SMB, je vous tiendrai copie des nouveaux statuts. C'est plus simple »*.

Sur la présomption de violation de la loi, à la date de signature du permis d'exploitation, la demande de SMB semblait irrégulière vis-à-vis des articles 30-I et 30-II du code minier du code minier qui stipulent la nature de l'acte, les modalités et les personnes pouvant bénéficier du permis d'exploitation minière. *« Le permis d'exploitation minière est accordé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre en charge des Mines, après avis favorable de la commission nationale des mines »*. Notre enquête peine encore à trouver cet avis favorable de la commission nationale des mines.

Ce permis d'exploitation (n°A2015/034/DIGN/CPDM) a d'ailleurs, reconduit la superficie 305 kilomètres carrés sans plan de rétrocession pourtant exigé par l'article 30-II. Ce permis d'exploitation minière de SMB en son article 7 démontre largement cette illégalité en recommandant *« que conformément aux dispositions de l'article 142 du code minier,*

l'entreprise a l'obligation de mener des actions devant permettre la réalisation et la certification de l'étude d'impact environnemental et social, au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la signature du permis ». Inutile de préciser que cette étude environnementale et sociale est un des éléments fondamentaux de la composition et des modalités d'examen du dossier constitutif à la demande d'attribution du permis d'exploitation dont la SMB a été gratifiée (article 30-I).

Le décret du président Condé, dont l'enquête a pris connaissance, a, sauf erreur de lecture, aussi "omis" d'invoquer l'article 150-I du code minier qui régule « *le pourcentage et les modalités de la participation de l'État dans le capital de la société bénéficiaire du permis d'exploitation* ». L'on sait qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent code minier, l'attribution faite par l'État d'un titre d'exploitation minière donne immédiatement droit à une participation gratuite de l'État, à hauteur de 15 %, au maximum dans le capital de la société titulaire du permis. Cette participation est acquise dès la signature du titre d'exploitation minière.

Vu l'insistance de l'enquête sur la carte de crédit, le 18 juillet 2016, dans un autre e-mail, Fadi a promis de s'informer, « *je vais demander à nos services de vérifier de quoi il s'agit, mais je peux déjà vous confirmer qu'il est impossible que nous ayons demandé une carte de crédit en faveur d'une personne extérieure à l'entreprise* ».

Le 19 juillet 2016, Fadi a changé d'avis en reconnaissant, dans un e-mail « *qu'il s'agit d'une carte visa octroyée à Moussa Condé, directeur de projet et propriétaire*

de camions dans UMS. Cette carte lui a été exceptionnellement délivrée par la direction administrative et financière pour l'assister dans ses déplacements en Europe pour des soins. Employé et Associé à UMS depuis 15 ans il est actuellement en France pour un contrôle, et sera de retour la semaine prochaine ».

Notre enquête révèle que Moussa Condé, dont il serait question, est né le 17 avril 1975 de profession comptable et, est employé d'UMS selon un soi-disant contrat de travail à durée indéterminée du 11 mars 2014. Selon lequel il est chef de projet avec un salaire de base d'environ 9 millions de francs guinéens.

Moussa Condé, déclaré malade par Fadi, en séjour médical en France, a dû utiliser cette carte de crédit au-delà de l'Europe.

À la lumière de l'entretien du 26 juillet 2016, Fadi a indiqué que Moussa Condé a utilisé ce crédit au-delà de ce pourquoi l'UMS la lui avait attribuée. *« Il a tout remboursé. Je peux vous le prouver, documents à l'appui ».* On attend toujours et encore la transmission desdits documents, même s'il est facile de deviner que Fadi ne le fera pas.

*
* *

L'Afrique réclame une banque compensatrice

Le Forum mondial du développement durable, qui s'est tenu à Ouaga en 2009, a connu une participation massive d'experts, qui ont animé des sessions techniques, en prélude au conclave des chefs d'État et de gouvernement africains. Les débats se sont focalisés sur la place de l'Afrique et les dérives des pays industrialisés. Ainsi, il a été question d'accès aux soins, aux médicaments, à l'information, à l'alimentation et à un environnement viable.

Session 1 : « Le changement climatique. Opportunités et contraintes environnementales, sociales, économiques ». Pour explorer ce thème, il a été recommandé « de préférer les projets et les financements d'investissements ou d'infrastructures qui privilégient la dynamique de la valorisation des ressources naturelles et humaines et de développer les formes existantes de fonds de préservation de la forêt en tant que bien public mondial. Il s'agit de créer une banque des semences adaptées aux territoires concernés, tant pour les forêts et les animaux que pour les cultures agricoles ».

Session 2 : « Les stratégies locales, nationales et régionales de développement durable en vue de préserver les ressources naturelles de l'Afrique dans le contexte du changement climatique ». Entre autres, il a été conclu qu'« il faut créer des conservatoires des richesses naturelles pour les forêts et la diversité biologique en prenant en compte les expériences encourageantes menées en Afrique, notamment dans le bassin du Congo. Il est nécessaire de mettre les ressources rares et critiques à l'abri des spéculations anticipatrices en imaginant par exemple, la création d'une banque de compensation des réserves naturelles stratégiques de demain ».

Session 3 : « Quelle coopération internationale avec l'Afrique dans une perspective de développement durable ? » Cette session retient qu'« il faut lancer un plan sur l'ensemble du continent africain pour fournir à tous l'accès à l'électricité. Ce plan implique des actions à toutes les échelles du continent, nationale, régionale et locale. L'aide financière, l'apport de technologie, seront fournis par les pays avancés et le partage des expériences entre régions, pays et localités sera une clé du succès ».

Session 4 : « Les mobilités et leur impact économique, financier et politique. » Cette cession a insisté sur « le renforcement de la fluidité des échanges des personnes, car il est illusoire de dresser des murs pour contenir la pression migratoire. A cet égard, ont été proposé entre autres : l'établissement des visas multi-entrées pour les migrants vers l'Europe, la gestion et l'amélioration en Afrique du protocole de la CEDEAO qui établit la libre circulation des personnes (limitée cependant à 3 mois) ».

Session 5 : « Le développement durable entre contraintes environnementales, mondialisation et défis

démographiques. » L'ambition est de « promouvoir des politiques publiques de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique, dans l'objectif d'un accès de tous à l'énergie à l'horizon 2050 ».

Session 6 : « Santé, Afrique et mondialisation ». La démarche est d'« intégrer les effets/impacts des changements climatiques sur la santé dans la planification stratégique nationale, ainsi que l'amélioration de l'accès au médicament et au système de santé mais également à l'information et à la formation notamment pour les populations les plus vulnérables ».

Cette session a mis l'accent sur ce que les taxes et financements liés au marché du carbone visent également à atteindre les objectifs du millénaire en affectant au moins 20 à 25 % de ces ressources à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la santé.

Plusieurs participants s'étonnaient de constater que des entreprises françaises évoluant dans les secteurs de l'électricité et du gaz n'étaient pas présentes aux sessions du forum mondial du développement durable 2009.

Les chefs d'État et du gouvernement présents au Forum mondial du développement durable, ont dit leur ras-le-bol aux pays industrialisés qui traînent à respecter le principe « pollueurs-payeurs » et dénoncé la tentative de « caporaliser » l'Afrique qui ne demande qu'à ce qu'on lui paie son dû. L'Affrontement entre Blaise Compaoré (porte-parole du continent), Meles Zenawi (président d'une commission technique de l'Union africaine devant négocier pour l'Afrique) et les pays industrialisés, prévu à Copenhague en décembre.

En prélude à la conférence mondiale de Copenhague sur les changements climatiques, les pays africains étaient à

Ouaga, du 9 au 11 octobre 2009, où ils ont affiné des stratégies à opposer aux pays industrialisés qu'ils qualifient de pollueurs.

Des grandes personnalités françaises ont fait le déplacement à Ouaga. L'ancien président français, Jacques Chirac, Charles Josselin, Phillipe Douste-Blazy, le ministre d'État français de l'Énergie, de l'Écologie de Développement Durable, Jean-Louis Borlo et des scientifiques, parmi lesquels Emile H. Mallet de la revue *Passage ADAPes*, ont partagé leurs expériences en matière de gestion des ressources naturelles.

Vingt-cinq chefs d'État et de gouvernement africains ont participé à cette rencontre d'harmonisation de vues, dont, Blaise Compaoré du Faso, Amadou Toumani Touré du Mali, Thomas Boni Yayi du Benin, Denis Sassou Nguesso du Congo, François Bozizé de la République Centrafricaine, les Premiers ministres de la Guinée, Kabiné Komara, de la Côte d'Ivoire, Guillaume Kibori Soro. Sont également présents les délégués de 20 organisations non gouvernementales (ONGs) et d'Institutions internationales : Jean Ping de l'Union Africaine, Mohamed Ibn Chambas de la CEDEAO, Ibrahima Thiaw du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Abdoulaye Bio Tchané de la Banque de l'Afrique de l'Ouest pour le développement… et des experts venus de divers horizons.

Après les travaux en commissions techniques, deux mini-sommets ministériels se sont succédés : l'un présidé par le Premier ministre du Faso, Tertius Zongo et, l'autre par le Président Blaise Compaoré.

Au Palais omnisports de Ouaga 2000, le ministre burkinabè de l'Environnement et du Cadre de vie Salifou Sawadogo, également président du Comité national d'organisation, a mis sur la table un problème d'envergure :

l'harmonisation des positions afin que le continent parle d'une seule voix lors du Sommet de Copenhague sur le changement climatique.

L'Afrique, a rappelé le président de la commission de l'Union africaine Jean Ping, n'émet que 3,8 % des gaz à effet de serre. Pourtant, c'est le continent le plus vulnérable face au dérèglement du climat. Il a ainsi plaidé pour l'application du principe « pollueur-payeur », avec le déblocage d'une enveloppe d'un montant compris entre 75 et 100 millions de dollars US pour permettre au continent de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation. Le directeur du Forum mondial du développement durable Emile H. Malet a quant à lui appelé les pays industrialisés, dont les activités sont responsables du réchauffement du climat, à prendre des engagements et à faire preuve de solidarité à l'égard des pays sinistrés. D'ici à 2020, entre 75 et 250 millions de personnes souffriront du manque d'eau sur la planète, a complété le secrétaire général adjoint de l'ONU Cheick Sidi Diarra. « Cela va exacerber la pauvreté », a-t-il ajouté…

Jacques Chirac, au nom de sa Fondation en croisade contre les faux médicaments, a dit s'être battu pour encourager le dialogue entre l'Afrique et l'Europe autour de l'idéal qu'est le développement durable.

Chirac estime que l'Afrique peut faire entendre sa voix à Copenhague et c'est cette raison qui l'amène à appeler les pays industrialisés à une solidarité en faveur de l'Afrique, en finançant des projets innovants.

Et vint Blaise Compaoré qui introduit son discours par : « Un monde sans écologie est un monde sans avenir. » Et d'appeler à « *négocier des nouveaux accords dans le transfert des technologies* ». Et le Malien Amadou Toumani Touré de renchérir, « *les réalités des changements*

climatiques sont largement vécues par les africains », sans aucune contrepartie financière. « *Les forêts africaines n'existent presque plus, les fleuves tarissent, tout cela à cause des industries et quand il y a catastrophe naturelle, les africains disent que "Dieu en est responsable". Maintenant, il est temps de dire aux pollueurs, "ça suffit ". Et qu'ils doivent supporter l'ardoise* », lance-t-il.

Le Centrafricain François Bozizé a pointé de son côté que l'augmentation exponentielle de la température doit interpeller tout le monde. Et que « *des stratégies collectives en la matière s'imposent* ». Défendant que « malgré le 2e massif forestier du monde après celui de l'Amazonie, longeant le bassin du Congo, les catastrophes naturelles envahissent l'Afrique. Il faut maintenant des décisions courageuses. Sinon quel héritage pour nos enfants ? Alors que nous devrions leur transmettre un patrimoine écologique naturel intact.

Jean Louis-Borloo est venu dénoncer le modèle de développement durable des pays industrialisés, « *qui est à bout de souffle* ». Pour Borloo, les pays industrialisés doivent respecter leurs engagements. « *L'énergie est un préalable pour le développement durable* », a-t-il ajouté, défendant la création d'un organisme de l'environnement et du développement durables mondial.

Shu-Hung Shen, ministre taïwanais d'Environnement a tenu un discours "très nationaliste" démontrant ce que l'Afrique a à gagner dans un partenariat avec la région du Soleil-Levant. Sa présence et celle d'un égyptien a coloré le rendez-vous qui paraissait "trop francophone", comme a fait remarquer un journaliste.

Madame Inger Andersen directrice du Développement durable, Région Afrique, de la Banque Mondiale, a été

catégorique : « L'Afrique *mérite reconnaissance à Copenhague, et c'est une question de justice. Les accords forestiers ne doivent pas obstruer les droits à l'ordre du jour. Les réserves de biodiversités du continent doivent impliquer l'aide financière qui s'impose, mais faut-il que l'Afrique s'organise avant de prendre la parole* ».

Ibrahima Thiaw du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a conseillé « aux citoyens de se comporter comme de meilleurs médecins au bénéfice de l'Environnement ». Bio Tchané a en plus encensé la politique environnementale de la BAD. Et Luc Gnacabja, secrétaire exécutif de la Convention internationale de lutte contre la désertification (UNCCD,) de prévenir que « bientôt, plus de 70 % de la population africaine dépendront des terres déjà affectées par les effets des changements climatiques. La réalité est plus tangible avec cette désertification accrue. » Par la suite, les chefs d'État et de gouvernement ont entamé un huis-clos pour la rédaction de la déclaration finale à présenter à Copenhague.

La cérémonie a connu une participation massive des experts en environnement, énergie, mines, habitat et droit international, venus du Monde entier. Étaient également, présents des chefs administratifs et coutumiers des 13 régions administratives du Faso et des Associations.

Le Premier ministre guinéen, Kabiné Komara, a conduit la délégation officielle du 9 au 11 octobre 2009. Partie de Conakry, par vol spécial (Société Air Guinée), c'est à peine si les délégués de Conakry ont trouvé de quoi se mettre sous la dent ou une planche pour s'étaler. Accueillie à l'aéroport de Ouagadougou par le Premier ministre du Faso Tertius Zongo et conduite à l'hôtel Laico, la délégation guinéenne a été surprise de constater que le Comité national d'organisation

piloté par le ministre Burkinabé de l'Environnement et du Cadre de vie, Salifou Sawadogo, n'avait réservé qu'une seule chambre d'hôtel, la chambre n° 520, pour le chef de la mission.

Une fois logé, le Premier ministre guinéen recevait la visite de Ibn Chambas, secrétaire exécutif de la CEDEAO. Les deux hommes étant des intimes, leur entretien a débordé sur une bonne partie de la nuit. Les compagnons de Komara, quant à eux, occupaient les couloirs du somptueux hôtel qui domine le quartier résidentiel de Ouaga 2000, avec la peur bleue de passer la nuit à la belle étoile.

Le ministre et secrétaire général de la présidence de la République, le commandant Kéléti Faro se fera loger à la chambre n° 628, dans des conditions que nous ignorons. Le conseiller du Premier ministre, Alhassane Souaré sera un moment dans L'expectative, avant de se glisser dans la chambre n° 501, qualifiée de "bon prix". L'équipe de la Radiotélévision (RTG) composée du caméraman Kaba Soumah et du journaliste, Mady Yattara, le chef protocole Ibrahima Niaissa et l'aide de camp, le capitaine Sory Kéïta, s'entasseront dans la chambre n° 522. Les trois journalistes (Mamadou Saliou Diallo du site aminata.com, Bangaly Touré (Steeve) de la Radio Liberté FM et Aboubacar Akoumba Diallo du bimensuel l'aurore, de la presse privée seront refoulés dans la nature. On leur conseille tout au plus de s'adresser au ministre de l'Environnement et du Développement durable, Elhadj Papa Koly Kourouma, qui a annulé son déplacement pour Ouagadougou, à la dernière minute.

Les trois "aventuriers" de la presse privée se casent au « Splendid hotel » de Ouagadougou à 45 000 F CFA la nuit. Les poches rongées, ces scribouillards se séparent dès le premier jour. D'aucuns se réfugient dans les banlieues de

Ouaga, de sorte que leur participation aux différentes sessions techniques du Forum mondial de développement durable, fut un autre souci majeur.

Absent de toutes les sessions, le commandant Faro apparaît pour la première fois, le 10 octobre, à la réunion ministérielle présidée par Tertius Zongo. Pas pour longtemps, puisque Faro rejoint son hôtel, sans protocole. Et sans communiquer sur l'expérience de la Guinée en matière de développement durable, alors que le pays, qui regorge les deux tiers des réserves mondiales de bauxite, en est le deuxième producteur et premier exportateur.

Le 11 octobre 2009, voilà Komara à la session présidentielle. Il prend place entre le gabonais Jean Ping, président de la Commission africaine et de l'ancien Banquier Thomas Boni Yayi président de la République du Bénin. Très distrait pendant les allocutions d'ouvertures des Présidents Blaise Compaoré, Jacques Chirac, Denis Sassou N'Guesso du Congo et Amadou Toumani Touré du Mali, Komara tente une causerie avec Jean Ping, qui ne semble pas attentif. Komara fini par se tourner vers Thomas Boni Yayi, qui, lui, aussi, accorde plus d'attention aux communications scientifiques qu'à un lobbyiste. Komara se déplacera pour rejoindre le Président congolais, Denis Sassou N'guesso qui n'a pas envie de plaisanter, alors que se discute l'avenir de l'Afrique dont les Forêts du Bassin du Congo constituent un sujet principal.

Finie la session d'ouverture, les chefs d'État et de gouvernements s'invitent pour une photo de famille. Et Jean Ping de se faire photographier en compagnie de M. Komara. Mais avant, en guise de protestation aux massacres du 28 septembre 2009, le président de la commission de l'Union Africaine, quitte les rangs, avant de revenir sur sa

décision à la demande de certains chefs d'État présents. La discussion est retransmise par les chaînes de télévisions (RTB) et Africable, dit – on.

Au dîner offert par le président du Faso, les chefs d'État se distancient du Premier ministre guinéen. L'ancien président de la République française, Jacques Chirac quant à lui n'a pas daigné souiller ses mains, en saluant un officiel guinéen, fût-il un Premier ministre, avant de déguster les mets composés de viande blanche (poulet spécialité bukinabé), le tô, les galettes de mil et autres délices dont le dolo (bière de mil), le chitoumou (chenille frites). La scène était difficile à supporter par un responsable politique guinéen.

A la cérémonie de clôture, on fait un tour de table pour la collecte des suggestions, mais le micro n'était pas bienvenu du côté du Premier ministre guinéen. Les propositions guinéennes ne sont pas non plus très bien accueillies au forum, qui doit présenter la position commune des africains lors de la Conférence mondiale à Copenhague au Danemark au mois de décembre suivant. Cela fut donc une rude participation guinéenne.

A la conférence de presse animée par les chefs d'État et de gouvernement, point de déclaration pour Komara et sa Guinée, source de plusieurs cours d'eau qui arrosent la sous-région. Il ne dira aucun mot, parce que c'était la consigne, semble-t-il, pour éviter de se faire huer, certainement par les milliers d'experts très affligés par les massacres des opposants à Conakry, perpétrés le 28 septembre 2009 dans le stade éponyme.

La délégation de la Fondation Chirac s'éloigne visiblement de Komara. Les anciens ministres français Philippe Douste-Blazy, Charles Josselin (Coopération

internationale) et le ministre de l'Écologie, de l'Énergie et des Transports, Jean-Louis Borloo semblaient très méfiants à l'égard des officiels guinéens. Ils tenaient à le signifier à Blaise. Surtout que les images des massacres de Conakry circulaient entre les participants via internet. Plus grave, une cinquantaine de journalistes de diverses nationalités venaient de suivre sur *France 24* le reportage de Virginie Herz, avec des commentaires de Check Yérim Seck de *Jeune Afrique* et d'autres de *Médecins Sans Frontières*.

En ce qui concerne, les primes de participation, les guinéens n'en bénéficient pas, et sans explication, pendant que des délégués d'autres pays percevaient les leurs. Pour la restauration, la présentation des tickets est obligatoire pour certains participants dont des guinéens. Mais l'obtention dudit ticket relève d'une véritable tauromachie.

Le matin du 12 octobre matin, l'hôtel Laico, rappelle à la délégation de Komara qu'elle doit libérer les chambres avant midi. Mais l'avion spécial devant les ramener est à Abuja. Il est annoncé pour mardi 13 octobre à 15 heures. Le comité d'organisation du Forum mondial de développement durable n'a pas prévu de rallonge budgétaire pour le Premier ministre guinéen. Le souci est encore grand. Le commandant Faro décide de débourser 70 000 F CFA en faveur de la presse privée pour la nuitée.

Le mardi matin, le protocole du Premier ministre burkinabé se déploie à l'hôtel. Mais l'hôtel exige de la chambre n°628 le paiement de 6 500 F CFA pour frais de blanchisserie, la chambre n°520 le montant de 254 800 F CFA dont 53 200 F CFA pour le minibar, de la chambre n°501 le montant de 9 000 F CFA et de la chambre n°522 la somme de 5 000 F CFA. En somme, la direction de l'Hôtel Laico exigeait le paiement de 275 300 F CFA, au total soit environ plus de 697 dollars US, avant que les

occupants ne fassent leurs valises. Parallèlement, le photographe Paster Mathias Sawadogo défilait derrière la délégation pour le remboursement des 50 000 F CFA, pour frais d'une photo du Premier ministre à son arrivée. Paster qui n'empochera que 25 000 F CFA était déçu quasiment.

La patience aura été grande pour le protocole d'État burkinabé, car le départ ne sera effectif qu'à 20 heures.

Il convient aussi de rendre grâce à l'intervention de la ministre des Droits humains du Faso, Salimata Sawadogo, qui a calmé la colère des gendarmes qui assuraient la sécurité de Komara au Faso.

A bord de la voiture de commandement 0097, Komara et sa compagnie démarrent sans se soucier du reste de la délégation. Si fait que son conseiller Alhassane Souaré ira prendre place à bord du véhicule n°100 de la gendarmerie. Les occupants ne tarderont pas à le faire débarquer et à le faire monter dans une voiture plus appropriée.

Une fois à l'aéroport, Niaissa collecte les passeports pour les formalités d'usage. Sortie brusquement du salon d'honneur, la délégation embarque et l'avion effectue ses dernières manœuvres avant le décollage. C'est ainsi que Niaissa se rappellera que les passeports sont à la police. Panique à bord. Les services de police apportent les documents de voyage, le sourire aux lèvres.

Arrivée à Conakry, le calvaire continue pour la délégation. Le véhicule de police "la flèche" ne démarre pas. Il a fallu le pousser sur la piste d'atterrissage de l'aéroport de Gbéssia, pour qu'il réponde et accompagne le vaillant Premier ministre. Direction, le camps Alpha Yaya Diallo où siège la Junte militaire au pouvoir.

*

* *

Niron metals et HPX face aux obstacles libériens

Les allers-retours, courant février et mai 2019, entre Conakry et Paris via Abidjan, de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, médiateur dans le contentieux opposant le groupe BSG Resources à la Guinée sont sources de préoccupations. Pourtant, l'implication de Sarkozy a permis de régler ce différend à l'amiable. Les poursuites réciproques entre partenaires sont suspendues et la sortie du groupe BSG Resources des blocs 1 et 2 de Simandou est entérinée. En contrepartie, le groupe BSG Resources a accepté de se faire remplacer par la société Niron metals Plc dans l'exploitation de Zogota. Cette nouvelle actrice n'aurait toujours pas obtenu, le droit de transit « définitif et complet » de sa production minière par les infrastructures libériennes (Nimba-Yekepa-Buchanan).

En effet, selon plusieurs sources de valeur, ArcelorMittal Liberia (AML), le concessionnaire du

chemin de fer Yekepa-Buchanan, ne serait pas favorable à l'utilisation de ses infrastructures par un tiers. Il prétexte qu'il n'y a pas de capacité excédentaire de transport pouvant accommoder les besoins de tiers, d'autant plus qu'il a lui-même besoin, pour faire face à la baisse de qualité de son minerai brut, d'augmenter la production afin d'alimenter une installation d'enrichissement avant exportation[184].

Il reste à la Guinée une autre option stratégique : La route ivoirienne. L'évacuation de la production minière de Nimba et de Zogota par le port de San Pédro en Côte d'Ivoire. En tout cas, lors du point presse d'avril 2019 des présidents de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, Alassane Ouattara a annoncé la tenue de la 3e session de la commission mixte de coopération, devant plancher, entre autres, sur l'exportation du minerai de fer de Nimba et du minerai de l'ouest par le port de San Pédro[185].

Pour contrecarrer[186] l'éventuel refus d'ArcelorMittal Liberia de mutualiser ses infrastructures de Yekepa-Buchanan (dont elle est concessionnaire) le gouvernement guinéen entend proposer au gouvernement libérien, une révision « *anticipée* » du *Mineral Development Agreement* (la convention qui régit son projet minier et la gestion des infrastructures de transport et d'évacuation).

Pour éviter que les projets miniers se jouent des gouvernements de la Guinée et du Liberia, des experts guinéens notent qu'il est nécessaire que les deux pays

---

[184] *Membre du comité des négociateurs guinéens*

[185] https://www.youtube.com/watch ? v=TNLrDEge9_U

[186] *Mémo à l'attention du gouvernement sur la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental relatif à l'évacuation de la production de certains projets miniers guinéens, 2 mai 2019*

coordonnent étroitement leurs positions, afin d'intervenir comme une seule entité dans les négociations sur ces projets.

Le lobbying que les guinéens comptent intensifier devrait aboutir à une union des forces. À ce titre, les deux pays constitueront rapidement un groupe technique restreint[187], afin de poursuivre les concertations et de recommander à un groupe plus large d'acteurs institutionnels (impliquant tous les secteurs concernés) les mesures permettant d'accélérer la concrétisation du passage par le Liberia de certains projets miniers guinéens.

Pour faciliter l'alignement des deux gouvernements sur un certain nombre de sujets-clés impactant les relations contractuelles, tant avec les propriétaires/concessionnaires d'infrastructures au Liberia qu'avec les projets miniers transitant par le Liberia, le protocole intergouvernemental relatif au transit par le Liberia sera décliné dans un projet d'accord un peu plus détaillé, dénommé « accord d'implémentation[188] ».

Il permettra ainsi d'encadrer de façon plus spécifique les bases sur lesquelles des accords commerciaux seront négociés et conclus individuellement entre les projets miniers guinéens et les parties prenantes désignées côté libérien. La partie guinéenne soumettra, dans les meilleurs délais, une proposition des principes de base de cet accord.

Pour avancer vite sur cette lancée, la Guinée va partager avec le Liberia son expérience dans la mise en place du

---

[187] *C'est une des propositions que les conseils de la Guinée ont soumis à l'appréciation du Gouvernement*

[188] *Citation fournie par un membre du comité des experts de la Guinée ayant participé à la rédaction du mémo à l'attention du Président de la République*

premier contrat multi-utilisateurs du chemin de fer de Boké (corridor nord-ouest). À ce titre, la Guinée mettra à la disposition du Liberia des conseils techniques et juridiques qui avaient aidé à la mise en place du contrat multi-utilisateurs en 2015 (avec l'appui de la Banque mondiale), afin de faire une première analyse stratégique du contrat entre le Liberia et ArcelorMittal et d'identifier les options pour l'action du gouvernement.

La Guinée a rappelé que le dernier des accords intergouvernementaux conclus avec le Liberia pour l'évacuation de produits miniers guinéens via le territoire libérien est le protocole de facilitation du transport des ressources naturelles d'origine guinéenne (*protocol to facilitate the transport of Guinean-based natural resources*), signé le 25 octobre 2013 par les deux chefs d'État, Alpha Condé pour la Guinée et Ellen Johnson Sirleaf pour le Liberia.

La vision guinéenne voulait que ce protocole traduise la volonté politique des dirigeants des deux pays. Il doit être rendu opérationnel, afin de satisfaire les demandes déjà formulées par des projets miniers[189]. Cela a été réaffirmé lors de l'entretien d'avril 2019, entre le président Alpha Condé et son homologue libérien, Georges Weah à Dakar au Sénégal.

---

[189] *Bien que les projets visés ne soient pas cités, les coordonnées définies dans le protocole recouvrent en fait, totalement ou substantiellement, les périmètres actuels de la Société des mines de fer de Guinée (SMFG) pour l'exploitation du minerai de fer du Mont Nimba, de Zali Mining, anciennement West Africa Exploration (WAE) pour l'exploitation du minerai de fer en lisière du mont Nimba, de Sama Ressource Guinée (SRG) et CC Energy Minerals (CCEM) pour l'exploitation du graphite de Lola, ainsi que le périmètre de minerai de fer de Zogota anciennement octroyé à Vale-BSGR Guinée (VBG)*

C'est dans cette optique dit-on, qu'une lettre de Abdoulaye Magassouba, ministre guinéen des Mines et de la Géologie a été envoyée, le 20 mars 2019, à son homologue, Gesler E. Murray du Liberia, afin de discuter des dispositions concrètes à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins exprimés par les projets miniers guinéens.

Pour accélérer cette dynamique, conformément aux directives du président guinéen, une délégation libérienne a été invitée aux assises du 6e symposium mines Guinée du 24 au 26 avril 2019, à Conakry. En marge dudit symposium, des consultations préliminaires ont été organisées avec la délégation libérienne, qui était composée de Molewuleh B. Gray, président de la *National Investment Commission* (NIC) et de Gregory O. W. Coleman, directeur général du *National Bureau of Concession* (NBC), qui sont entre autres, les acteurs-clés pour l'utilisation d'infrastructures libériennes. Selon un témoin, par la suite, le Président de la NIC a confirmé au ministre Magassouba, avoir rapporté au président George Weah qui a réitéré son soutien aux démarches engagées conformément à la volonté du président Condé, réaffirmée lors de leur récent entretien à Dakar sur ce sujet[190].

Dans la perspective de la relance du projet de minerai de fer de Simandou, Biro Diallo, le tout nouveau *Country Manager* du projet Simandou en Guinée multiplie les déplacements en occident.

Pendant la même période, les 16 et 17 mai, Mohamed Lamine Sy-Savané, directeur général du Centre de promotion et de développement minier, menait une opération de charme auprès des investisseurs miniers

[190] *Citation du Mémo fournie par un membre de la Commission guinéenne de négociations*

chinois réunis à Zengzhou, dans le cadre du 10e sommet sur l'Aluminium.

De leur côté, le gouvernement guinéen et ses conseils affûtaient leurs armes à Paris, en prélude aux rencontres avec les investisseurs du projet de minerai de fer de Simandou sud, en juin 2019. Une équipe restreinte de cadres[191] guinéens ont réfléchi avec des conseils[192], d'éventuelles pistes de solutions en vue de relancer le projet Simandou[193].

A son tour, confit-on, le 24 mai, Biro Diallo se devait d'être à Londres, afin de faire le compte-rendu des discussions avec l'équipe de Chinalco iron ore holding (CIOH) et plancher sur d'éventuelles hypothèses de relance du projet Simandou avec la direction générale de Rio Tinto Plc [194].

Une source diplomatique à Conakry a indiqué qu'en raison de la proximité de la Guinée avec la Chine, Rio Tinto semble avoir opté pour une plus grande implication de Chinalco dans la reconquête globale du projet Simandou y compris les blocs 1 et 2.

Un soutien local de Chinalco à Conakry croit savoir que Chinalco est disponible pour jouer un rôle majeur dans l'identification des voies et moyens de récupération de l'entier Simandou, même si cela exigerait de l'aide de la Turquie, la France, la Russie ou encore des chefs d'État des

---

[191] *Il s'agirait entre autres, de Nava Touré (conseiller principal), Alkhaly Yamoussa Bangoura (conseiller du chef de l'État), Kalil Mara (directeur juridique du Ministère des Mines et de la Géologie)*

[192] *Il s'agirait entre autres de Sébastien Gaudu (avocat), Pascal Agboyibor (avocat), Johana Ndia (conseil juridique), Didier Boua Doux (conseil juridique)*

[193] *Source interne au Ministère des mines et de la géologie, généralement en contact avec le dossier Simandou*

[194] *Source interne à Rio Tinto*

pays voisins de la Guinée.

D'ailleurs, le 3 juin 2019, Biro Diallo a invité le ministre Magassouba[195] à une réunion tripartite (Rio Tinto, Chinalco et gouvernement guinéen), prévue le 15 juin 2019, à Paris. Il était question de faire une mise à jour[196] sur les avancées du projet Simandou sud[197], depuis la rupture de contact avec le gouvernement guinéen, le 1er décembre 2018.

Selon cette invitation de Biro Diallo, les partenaires chinois seront fortement représentés à cette réunion, par Feng Guiquan (Vice-Président Chinalco), Beau Yu (président du CIOH) et l'interprète Hou Monroe.

Les actionnaires du projet Simandou sud veulent débuter la production commerciale du minerai de fer. Avec une capacité annuelle de 5 millions de tonnes extensible à 90 millions de tonnes par an, selon 5 hypothèses soumises à l'appréciation de la Guinée.

C'est pour ces raisons que cette réunion du 15 juin à Paris avait effectivement abordé les cinq différentes options relatives aux infrastructures de transport du minerai de Simandou, dont deux concernent le Liberia, une la Côte d'Ivoire et les deux dernières, la Guinée[198].

Au même moment, le ministère des Mines et de la Géologie finalisait à l'attention du conseil des ministres le

---

[195] *Magassouba devait être accompagné par le docteur Alkhaly Yamoussa Bangoura (conseiller du président de la République), de Bouna Sylla (conseiller fiscal du ministre), de Nava Touré (conseiller principal du ministre) et N'Fally Sylla (assistant du ministre)*

[196] Introduction et mise à jour depuis la dernière réunion tripartite du 1er décembre 2018 par Bold Baatar (directeur général, énergies et métaux)

[197] Il s'agit d'une présentation de la portée de l'étude et ses résultats par John Mc Meekan (directeur général projets Rio Tinto)

[198] Il s'agit des options concernant Yekepa et Didia au Liberia, San Pédro en Côte D'Ivoire et Matakong et Moribaya en Guinée

rapport portant sur une convention de base relative au projet Nimba, amendée et consolidée.

Ce présent rapport ministériel a ainsi pour objet d'éclairer le conseil des ministres sur l'opportunité ou non d'autoriser la reprise du projet Nimba par le groupe High Power Exploration (HPX). L'opération prendra la forme d'une cession de l'intégralité des actions d'Euronimba (BHP Billiton, Newmont LaSource et CFMM) à HPX et d'une signature de la convention amendée[199].

Ce rapport indique que, le groupe HPX, agissant par l'intermédiaire de la société HPX Nimba Holdings Inc, une société affiliée au groupe Ivanhoe, a initié des discussions avec les actionnaires d'Euronimba et l'État, en vue du rachat par HPX de la totalité des actifs du projet de minerai de fer de Nimba.

Déjà, les discussions entre la Guinée, HPX et les actionnaires actuels d'Euronimba ont à ce jour abouti à la signature par l'État et HPX, le 17 novembre 2018, d'un protocole d'accord déterminant les modalités selon lesquelles l'État pourrait octroyer son consentement formel aux actionnaires de BHP Billiton, Newmont LaSource et CFMM pour la vente de leurs actifs à HPX. La finalisation et la validation par l'ensemble des parties prenantes (groupe[200] de négociation de la Guinée, HPX, BHP Billiton, Newmont LaSource, CFMM), le 28 avril 2019 et d'une version amendée et consolidée de la convention initiale sont une avancée significative vers la vente des actifs du mont Nimba.

---

[199] *Rapport du Ministère des mines et de la géologie à présenter au Conseil des ministres*

[200] Composé de *Nava Touré (conseiller principal), Dr Alkhaly Yamoussa Bangoura (conseiller du Chef de l'État), M. Kalil Mara (directeur juridique du Ministère des Mines et de la Géologie) et Daouda Diakité*

Selon le rapport du ministère au Conseil des ministres, Orano et BHP Billiton avaient annoncé, respectivement en 2011 et 2012, leurs décisions de se retirer du projet de minerai de fer de Nimba. BHP Billiton, en tant que partenaire stratégique du projet Nimba, était restée aux côtés de Newmont LaSource pendant toutes les négociations initiées en 2010. Ces négociations, suspendues à plusieurs reprises, ont finalement abouti en juillet 2013, dans le cadre des travaux du Comité technique de revue des titres et conventions minières, à un texte d'accord sous la forme d'un avenant à la convention initiale, autorisant notamment le projet à utiliser le chemin de fer et le port libériens mis en concession par le gouvernement libérien auprès d'ArcelorMittal.

Ceci étant, malgré les multiples relances faites par le gouvernement guinéen, l'accord de juillet 2013 n'a finalement pas été signé par BHP Billiton et Newmont LaSource. Il est donc devenu caduc au premier trimestre 2014, après deux mises en demeure par la partie guinéenne.

C'est au cours du second trimestre 2014, que la Guinée avait été informée par les sociétés BHP Billiton et Newmont LaSource qu'elles n'avaient pas été en mesure de signer l'accord car elles attendaient une pré-entente avec ArcelorMittal qui s'était porté acquéreur des parts de Areva et de BHP dans Euronimba. Selon le consortium BHP Billiton/Newmont LaSource[201], la condition de finalisation de cette transaction était la signature de l'accord auquel elles étaient parvenues avec la Guinée en juillet 2013. Or, cet accord était devenu caduc.

Cette caducité se fondait sur le fait que BHP Billiton et

[201] *Cité par le rapport du Ministère des mines et de la géologie*

Newmont LaSource se faisaient prier pour signer les textes de l'accord de juillet 2013, alors qu'une évolution majeure du contexte du projet était intervenue. Notamment la finalisation et la signature en mai 2014 du cadre d'investissement du projet Simandou (avec Rio Tinto, Chinalco et SFI), qui obligeait la Guinée à mettre en œuvre une politique de mutualisation autour du transguinéen, qui pourrait impacter tous les projets miniers majeurs de la zone sud-est.

Dans ces conditions, bien que la Guinée eût été très favorable à l'entrée d'ArcelorMittal dans le projet, la finalisation de l'accord intervenu en juillet 2013 devait nécessairement se faire dans le respect des obligations contractuelles reliées au cadre d'investissement de Simandou sud. Or, ArcelorMittal n'était intéressée au rachat des actions de BHP Billiton et d'Areva que dans la mesure où les infrastructures dont elle est concessionnaire au Liberia seraient utilisées par la Société des mines de fer de Guinée (SMFG).

ArcelorMittal exprimait d'ailleurs ses inquiétudes quant à un accord d'infrastructures qui venait d'être signé entre le Liberia et un autre projet guinéen (*West Africa Exploration de Sable Mining*) dont les effets potentiels affecteraient très négativement sa position de concessionnaire du chemin de fer et du port de Buchanan. Même sa capacité à fournir des services pour l'évacuation par le Liberia de la production du projet SMFG serait déficitaire.

*

* *

Friguia, la douleur nationale

Le 15 mars 2007, le collège syndical de Friguia, première raffinerie en terre africaine de Guinée sise à Kimbo (Fria), propriété du premier producteur d'aluminium mondial, Rassia Alumina (Rusal) de la fédération de Russie, avait déposé un préavis de grève dont la date butoir était le 4 avril 2007.

Les syndicats dénonçaient, entre autres, la sous-traitance du groupe énergétique en faveur de la Compagnie de génie de Guinée (CGG), en contradiction avec l'article 33 de la Convention collective des mines et carrières. Tout comme la nomination à des postes de travail d'un personnel expatrié dépourvu de contrat de travail en bonne et due forme. Les syndicats rappelaient la violation des articles 19 et 20 de la Convention collective des mines et arrières qui favorisent plutôt les cadres locaux à compétences égales.

Ces syndicalistes mettaient aussi en évidence, le non-respect du protocole d'accord relatif à la gestion des emballages ainsi que la discrimination dans l'application du règlement intérieur de l'entreprise entre expatriés et guinéens. L'affaire André, chef de service au sein du département sûreté dont le comportement était de nature à entraîner des conséquences graves, en témoigne.

L'autre pomme de discorde est la dégradation intolérable des conditions de transport du personnel guinéen. Sont pointés du doigt les interruptions injustifiées de fourniture d'électricité à la cité de Fria, et le manque d'eau dans certains secteurs de la ville, habités par des agents de la société. En somme, la démission de l'État au détriment du secteur privé en matière de fourniture des services sociaux de base.

En effet, André avait été accusé de prendre plaisir à perturber le bon fonctionnement du groupe énergétique. Pendant les négociations, les syndicats ont exigé une commission d'enquête sur l'accrochage l'ayant opposé au contremaître à qui il a retiré de force le registre des lieux. Les travailleurs de la raffinerie de Friguia, après avoir déposé une plainte contre André ont exigé son départ de la raffinerie.

« *En conséquence, nous demandons la résolution immédiate des questions soulevées dans nos revendications, faute de quoi, une grève générale sera déclenchée à partir du mercredi 4 avril 2007* » peut-on lire sur un document des syndicats.

Dans sa réponse du 19 mars 2007 par la lettre n°012/FSPMC/CA/07, la Fédération syndicale des mines et carrières, a pris soin de prévenir : « *Nous attirons votre attention que l'avis de grève doit être déposé à l'expiration du délai conformément à la loi.* »

Le 21 mars 2007, une réunion sur le sujet s'est tenue au ministère des Mines et de la Géologie, pour circonscrire le débrayage. Un des participants avait rappelé que « *l'ancien ministre Alpha Mahdy Soumah avait demandé à l'Ambassadeur de la Guinée à Moscou de réduire*

l'attribution des visas aux russes » et, ce rappel fâcha Anatoly Pantchenko, représentant de Rusal en Guinée.

Le 23 mars de la même année, le Premier ministre, Lansana Kouyaté, projette une confrontation entre les syndicats, le département des mines et Rusal. Malheureusement, la présence de l'ancien président nigérian, Ibrahima Badamasi Babangida, médiateur dans la crise guinéenne a imposé un report *sine die* de cette confrontation. Le ministère des Mines et de la Géologie parviendra à réunir l'Inspection générale du travail, l'Association des entrepreneurs et coopératives de Fria (ACECOF) et la direction générale de Rusal. De déballage en déballage, il s'est avéré « *qu'il y a un déficit de communication entre les parties en litige* ». Par exemple, Rusal débourserait par mois près d'un million de francs (Gnf) par travailleur de l'ACECOF qui ne percevrait que 100 000 Gnf.

Le manque de communication était criant, parce que les expatriés au nombre de 22 à l'arrivée de Rusal en 2002 ont été réduits à 17 en 2007 à Friguia, tandis que les guinéens sont passés de 1020 en 2006 à 1054 en 2007. Le nombre de directeurs locaux est maintenu à 2 alors que le nombre des directeurs expatriés est passé de 9 à 7. L'effectif des expatriés a chuté de 84 en 2006 à 67 en 2007 pendant que celui des nationaux a augmenté de 34 personnes pour atteindre un total de 1054 salariés.

Les réunions de concertation sur le sujet, la tentation de revenir sur les clauses de la privatisation de Friguia/ACG ont poussé un responsable du Département des mines à faire remarquer à Anatoly Pantchenko une pratique en Russie : « *Vous savez, chez vous en Russie, des entreprises d'intérêts publics ont été récupérées* ».

Pour rappel, un mémorandum du 8 mars 2007 suggérait la vente de la Raffinerie de Friguia à un prix oscillant entre 800 millions de dollars et 257 millions de dollars US. Finalement, le préavis a été reporté au 16 avril 2007, en attendant l'issue des négociations entre les parties.

Curieusement, selon la correspondance de la direction nationale du trésor public n°1532 du 10 mai 2006, deux quittances avaient été délivrées à Rusal, dont l'achat d'actions de la raffinerie de Friguia en faveur de l'État n°0658643 d'une valeur de 19 millions de dollars US (91,580 milliards de francs guinéens) suivant l'avis de crédit n°25601160 du 28 avril 2006.

Auparavant, le 9 mai 2006, la direction nationale du trésor public confirmait la réception de 36, 7 milliards de francs guinéens, équivalant au taux historique de 7,6 millions de dollars US au titre d'un versement d'impôts sur les sociétés minières. Quittance n°200602812 délivrée au titre de recette spéciale des impôts.

Le 10 mai 2006, la direction nationale du trésor public, à travers la lettre n°1533 avait délivré à la Compagnie Rusal, la quittance n°0658644 d'une valeur de 3 millions de dollars US (14,46 milliards de Francs guinéens) en faveur de l'État suivant avis de crédit n°25601161 du 28 avril 2006. Ce montant représente une cession d'actions de l'État guinéen, dans le complexe Friguia/ACG (Alumina company of Guinea). Cette quittance avait été délivrée par l'agence centrale de la comptabilité du trésor public. Rusal avait même déboursé 9,1599 milliards de francs guinéens au titre des droits d'enregistrement de cette opération de vente.

En 2009, après la prise du pouvoir par la junte militaire,

les relations diplomatiques entre la République Fédérale de Russie et la Guinée avaient été largement menacées par le conflit entre la société Rusal et la Guinée au sujet de la privatisation de la raffinerie d'alumine de Fria conclue antérieurement.

En effet, le 7 avril 2009, le chef de la *junte* au pouvoir en Guinée, le capitaine Moussa Dadis Camara a traité l'émissaire de Rusal, Anatoly Pantchenko, *« d'escroc international »* avant de menacer *« de le châtier »,* devant les travailleurs de la raffinerie de Friguia qui revendiquaient *« une augmentation de salaires »* sous la conduite de la Confédération guinéenne des syndicats Libres (CGSL).

Le 8 avril 2009, s'ensuivra l'interpellation de Pantchenko par le parquet général de Conakry, sur instructions du ministère de la Justice sous l'autorité du général de la gendarmerie, Siba Sévérin Loholamou. Les passeports russes de Pantchenko et de l'équipe de la direction générale de Friguia à Conakry avaient été retirés.

Cette attitude du ministère public avait été *« condamnée »* par l'Ambassadeur de la Russie en Guinée, Vladmir Malev qui a rappelé que *« les passeports en question sont un patrimoine de l'État donateur qui est seul habilité à en retirer ».*

Dans la foulée également, d'anciens Premiers ministres guinéens, Cellou Dalein Diallo, Ahmed Tidjane Souaré et l'ancien secrétaire général à la présidence chargé des Affaires présidentielles et de la Coordination de l'action gouvernementale, Fodé Bangoura avaient été entendus le 9 avril 2009, par les services de Alhassane Onipogui du ministère du Contrôle d'État, sur cette transaction avant d'être relâchés.

Le projet de retrait de la raffinerie de Friguia à Rusal par voie judiciaire guinéenne a été engagé alors que le contrat de vente d'actions prévoyait que le règlement de litige se ferait par voie arbitrale dévant la Chambre de commerce international de Paris après échec de conciliation à l'amiable.

Au total, dit-on, cette privatisation de Friguia a coûté à Rusal la somme de 412 500 000 dollars US (y compris les dons et les investissements consécutifs à la privatisation). La vente avait été initiée par le cabinet particulier à la présidence de la République en 2003, sous la signature de Naye Ndiaye Diao, directrice adjointe, suivie par la vente des actions par Tamba Tiendo Millimono, directeur général dudit cabinet.

Côté juridique et notarié, les dossiers de vente avaient été qualifiés « *d'honnêtes et sincères* » par Me Jean Alfred Mathos, notaire, devenu plus tard agent judiciaire de l'État et qui était aussi membre de la commission d'audit qui pilotait la contestation de vente de Friguia.

A cette époque, à la direction locale de Rusal, on pensait que les ennuis de Rusal découlaient de l'émergence du syndicaliste Mamadou Mansaré au sein de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) qui, par le passé, avait été licencié de la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK), filiale de Rusal, pour fait de grève.

Le 31 mars 2009, le ministre des Mines prenait la décision n°0404 portant suspension des activités des entreprises de sous-traitance de la Société Friguia. Cela, au regard de l'échec de la négociation salariale engagée par le Département des mines, de l'énergie et de l'hydraulique

depuis le 3 février 2009. Cette décision, dont l'effet est fixé au 31 mars 2009, jouait en faveur des travailleurs.

Cette suspension frappait les entreprises EMF, CGG, EMG, BIEX et RIC, et fut suivie de l'interdiction de tout mouvement tendant à troubler l'ordre public. Cette décision du ministère avait été remise à la direction générale le 31 mars par le secrétaire général du ministère Aboubacar Koly Kouroumah en présence de la section syndicale de Friguia. Ainsi s'était instauré le désordre au sein des installations de la raffinerie car, la direction générale sera par la suite chassée des lieux le lendemain causant d'énormes préjudices au groupe énergétique.

C'est dans un climat de panique que le ministre des Mines est revenu sur l'interdiction, en prenant la décision (n°0023), le 4 mai, de lever la suspension des activités des entreprises de sous-traitance de Friguia. Cette fois, en considérant l'invitation faite par le Président de la Junte à la reprise effective du travail à l'usine Friguia, le mercredi 7 avril 2009.

Seulement voilà, la seconde décision (n°0023/MMEH du 4 mai 2009, avec ampliations manuscrites) du ministre porte un numéro de décision inférieur à la première (n°0404/MMEH du 31 mars 2009, sans ampliations) cela démontrait-il le manque de sérénité, dans le traitement de ce dossier ?

Le 11 mai 2009, face à la réticence de la section syndicale à ne pas approuver cette levée de suspension, le ministre Mahmoud Thiam avait, à Conakry, rappelé avec fermeté aux délégués syndicaux de Friguia que « *l'usine appartient à Rusal, en attendant la fin de la procédure judiciaire* ».

Auparavant, le conseiller du président de la République, Momo Sacko, adressait au procureur général près la Cour d'appel de Conakry, une réquisition contre la privatisation de Friguia. Ce mémo sera enregistré le 9 avril sous le n°204.

A la suite de cette série de luttes syndicales à Friguia, la Guinée a malheureusement, perdu, le 17 avril 2010, deux de ses principaux responsables syndicaux, Ibrahima Fofana (Union syndicale des travailleurs de Guinée) et Kéïta Magbèt Bangoura (Confédération guinéenne des syndicats libres) dans un accident de circulation, alors qu'ils se rendaient à Fria dans le cadre du règlement du conflit. Cet accident a aussi tué le journaliste Aboubacar Lansana Camara de la Radio-télévision guinéenne. M. Fofana se préparait à lancer sa structure politique en vue de l'élection présidentielle dont le processus était en cours.

Pour diagnostiquer la dernière crise que traversait la raffinerie, le ministre du Contrôle d'État, Al-Hassan Onipogui, s'était rendu, le 14 avril 2009, à Fria, encourageant les travailleurs à la mise en place des commissions spécifiques devant produire un rapport à l'attention des nouvelles autorités. Il avait promis de tout mettre en œuvre pour l'obtention des consommables afin de relancer la production et y faire déguerpir les Russes.

Au total, sept commissions de travail avaient été constituées et avaient conjugué leurs efforts, pour produire un rapport réquisitoire, intitulé « *Aperçu des problèmes techniques et administratifs de l'usine de Friguia-Kimbo* ». Ce rapport appelait à un besoin en investissement direct de trente-deux millions trois cent trente-deux mille et dix-sept dollars US (32 332 017 $ US) réclamé par les cadres de

l'usine pour la relance de la production. Ainsi, le plan de reprise de la raffinerie par la Guinée semble impossible par manque de fric.

L'aperçu des problèmes techniques et administratifs de l'usine Friguia, édition avril 2009, par les cadres de l'entreprise insiste sur la qualité de compétences locales capables de gérer désormais, l'usine avec toutes les réformes indispensables.

La Commission ressources humaines et administration cite l'existence de 28 experts nationaux disposés à assurer la conduite de la production d'alumine à Friguia. Le document souhaite l'équipement du centre de formation professionnelle en faveur des agents capables de limiter la dégradation des ateliers. Dans un plan d'action pour ce volet-ci, sur une période 2009 à 2011, les cadres sollicitaient que l'État dégage deux millions trois cent cinq mille sept cent soixante-dix-sept dollars US (2 305 777 $ US).

Le rapport a rappelé les succès de l'exploitation de l'usine exclusivement avec la main-d'œuvre guinéenne de 1997 à 1999, après le départ de Frialco. Selon le rapport, le pronostic sur l'arrêt imminent de l'usine par Pechiney avait été par ce fait, démenti. De 2000 à 2002, Reynolds avait utilisé, elle aussi, les compétences guinéennes. Le rapport dénonçait, une fois de plus, l'arrivée massive des Russes, occupant de postes stratégiques dans l'usine.

Jusqu'à la mi-mai 2007, sur les 7 postes de directeurs (y compris la direction générale), seulement trois étaient occupés par des guinéens. Les directeurs guinéens ne sont plus que deux, tandis que ceux des russes sont portés à dix.

Le document regrettait la suppression de l'unique poste de souveraineté (directeur général adjoint) en 2003. Rétrogradé au poste de directeur administratif avant d'être recasé à un poste de conseiller principal du directeur général de Rusal.

Le rapport dénonçait également le fait que tous les services de l'usine (techniques, administratifs, financiers, logistiques et sociaux) comptaient dans leurs effectifs de nombreux russes et ukrainiens.

Cet afflux d'étrangers à ACG est accompagné par un imposant effectif d'expatriés de deux sociétés de droit, paradoxalement guinéenne, CGG et EMF, présentées comme sous-traitantes principales de Rusal.

Le rapport recommandait que Rusal soit amenée à respecter la législation guinéen, dans le traitement de la main-d'œuvre. Il est urgent, dit-il, de recruter des nouveaux jeunes et d'élaborer un plan de gestion de carrière pour les cadres avec une ouverture au monde industriel.

La Commission ressources humaines et administration concluait sur la désignation des cadres devant faire un compte rendu périodique sur la gestion de l'usine.

La Commission santé-sécurité-environnement dégageait la nécessité d'investir 650 000 dollars US pour pallier tout impact négatif sur les communautés riveraines.

La Commission production, expédition exhortait l'État à débourser 6,69 millions de dollars US, en termes d'investissement immédiat pour le maintien en état des installations.

La Commission maintenance, exprimait, quant à elle, un besoin immédiat pour la maintenance de 236,33 millions de dollars US, de toute urgence et de

10,36 millions de dollars US.

La Commission énergie avait fait un récapitulatif des problèmes de la centrale énergétique qu'il fallait résoudre à terme. La Commission avait sollicité le décaissement par l'État d'une bagatelle de 5,01 millions de dollars US pour la continuité de l'usine. La maintenance particulière de la chaudière 5 demandait à elle seule, un surplus de 785 000 dollars US.

La Commission finance avait exposé sur la faiblesse du solde des comptes bancaires, l'absence du plan d'affaire et la lourde procédure de décaissement. Le volume de la dette fournisseur s'élevait à la date de la rédaction du rapport à 10,70 milliards de francs, 5 millions d'euros et 20 millions de dollars US. Ce qui impliquait une perte de crédibilité de Friguia.

Cette Commission recommandait que l'intégralité des produits d'exportations soient versés dans des comptes bancaires en Guinée, que les dettes des fournisseurs soient réglées afin de permettre à Friguia de retrouver sa crédibilité et que des plans d'affaires annuels soient établis pour les investissements indispensables.

La Commission technologique-informatique avait plaidé pour un renouvellement des contrats de maintenance en attendant de promouvoir une compétence locale. Toutefois, le besoin en investissement de cette commission avait été estimé à hauteur de 47 958 euros.

De notre enquête, Rusal appelé aussi anciennement « *Russki Alumini* » est une Société de la Fédération de Russie. Elle dispose de filiales aux Caraïbes et d'une filiale aux USA, immatriculée dans l'État du Delaware. Rusal est leader mondial de l'aluminium depuis 2006 et mène des

activités dans d'autres secteurs comme le pétrole, le gaz, la construction, le bâtiment et génie civil…

Rusal est présente en Guinée depuis l'an 2000 et possède deux conventions de concessions minières et un contrat de cession d'actions pour l'usine d'alumine de Fria. Les concessions minières visent la filière bauxite-alumine. A ce titre, Rusal a créé la Compagnie des bauxites de Kindia (Rusal-CBK S.A.) pour l'exploitation de la Bauxite dans la concession de Kindia (Débélé) succédant ainsi à la Société Publique SBK (Société des Bauxites de Kindia) elle-même héritière de ex-OBK (Office des bauxites de Kindia).

Rusal est actuellement l'exploitant et actionnaire unique de l'usine de raffinage bauxite – alumine de Fria. Elle exploite et commercialise l'alumine produite à partir de la bauxite extraite dans la concession de Friguia-Kimbo.

Rusal dispose aussi d'une convention et d'une concession pour la production de bauxite – alumine – aluminium à Dian-Dian dans la région de Boké. Cette concession est détenue par la Cobad (Complexe des bauxites et alumine de Dian-dian), société anonyme avec conseil d'administration. L'actionnaire principal est la société Dian Dian alumine company, filiale de Rusal enregistrée à Chypre.

Au-delà des sociétés précitées, Rusal, à travers sa division d'Ingénierie, construction et génie civil basée à Chypre a créé quatre Sociétés (une holding) de droit guinéen pour effectuer les travaux et services dans le cadre de la sous-traitance de ses compagnies minières.

La société Unie-Rusal d'entretien et de maintenance en Guinée (Rusal EMG S.A) qui est le nouveau nom de

l'ancienne compagnie guinéenne de génie, CGG S.A (modifiée par un changement de nom et une augmentation de capital effectués en septembre 2007). Elle assure la gestion administrative des autres sociétés et effectue des prestations au service des compagnies minières notamment, pour la gestion du personnel, la gestion des immeubles d'habitation, les relations institutionnelles (démarches et représentations auprès des autorités politiques et/ou administratives) et certains travaux.

La société Unie-Rusal d'entretien et de maintenance CBK (Rusal EMC S.A), exclusivement pour assurer les prestations de services et travaux (sous-traitance directe) pour la CBK. Cette sous-traitance directe consiste en un ensemble de prestations : maintenance technique, achats et fournitures des produits ou équipements y compris les gros engins miniers, gestion de personnel.

La société Unie-Rusal d'entretien et de maintenance Friguia (Rusal EMF S.A) assure la sous-traitance directe au compte de la société Friguia à Fria. Là aussi, les prestations sont diverses et variées avec une partie *« gestion du personnel et maintenance technique »*.

La société Unie-Rusal compagnie guinéenne de génie (Rusal CGG S.A *« nouvelle version »*), qui s'occupe particulièrement de la réalisation des travaux de construction et de génie civil pour les trois autres sous-traitants. Elle effectue également l'élaboration des plans, le suivi et le contrôle de tous les travaux de construction et de génie civil effectués par les entrepreneurs locaux, notamment pour le projet Dian-Dian qui est le plus gros pourvoyeur de travaux.

Les liens entre toutes ces sociétés sont très imbriqués et difficiles à déceler de l'extérieur. D'abord, à part Rusal EMF (sise à Fria), toutes les autres ont une direction commune. Les services sont effectués sur la base de contrats d'agence ou de prestation de service dont le montage est généralement préparé à partir de Moscou.

Le séjour à Conakry, le 6 avril 2011, de la délégation russe conduite par le ministre des Ressources naturelles et de l'environnement Yury Trutnev, n'a été qu'un nouvel épisode de « *l'aventure ambiguë* » devenue le lot d'ennuis du Président de la société UC Rusal, Oleg Deripaska.

Auparavant, en juin 2010, le général Sékouba Konaté avait reçu ce dernier à Conakry avant de lui faire « *faux bond* » à Moscou, ensuite de limoger Mamoudou Condé, conseiller à la présidence de la République. En 2009, Deripaska avait été reçu par le président Dadis qui n'avait pas apprécié l'offensive de charme de l'opérateur économique préféré du Kremlin. Ainsi, la série noire continua pour lui.

En 2011, une audience avec Alpha Condé, le chef de l'État guinéen a failli tourner au vinaigre. Auparavant composée d'une vingtaine de membres, la délégation russe a dû être expurgée drastiquement par Trutnev à la demande expresse de « *l'autorité de Conakry* ». Seuls cinq membres choisis, à l'exclusion de Deripaska, seront introduits chez Alpha Condé pour un huis clos.

Par la suite, le contenu de cette audience sera partagé par le président Condé avec les centrales syndicales, le 8 avril 2011. « *J'ai dit au ministre russe de visiter Fria afin qu'il se rende compte de ce que Rusal fait en Guinée et surtout savoir si cela est bon. Mais il a dit qu'il rentre. Alors, je vous*

dis qu'on va tout réviser ».

Le président de la République a fustigé le comportement de Rusal qui a introduit, selon lui, les énormes gisements de bauxites de Dian-Dian à la bourse sans l'accord préalable de la Guinée. *« C'est tout simplement malhonnête ! ».*

Le 9 avril, le ministre de l'Habitat, Mathurin Bangoura, qui avait demandé à Rusal de déguerpir de la cité des Nations, a mis sa menace à exécution avec *« une mise en demeure »*. Le président Condé a soutenu la démarche de son ministre en disant : *« Nous avons demandé aux occupants de la Cité des Nations de la quitter au plus tard le 7 avril. Excepté les Ambassadeurs des pays avec lesquels nous avons une réciprocité. Cette cité est faite pour loger des chefs d'État. »*

Désormais, la dernière stratégie de Rusal serait de mettre le Kremlin dans le coup. Le ministre des Affaires étrangères, Sergei Lavrov, tutoie l'ancien ministre français Bernard Kouchner, ami de longue date d'Alpha Condé. Il suffirait, peut-être, d'une simple lettre de Kouchner au ministre guinéen des Affaires étrangères, le Dr Niankoye Lama, pour désamorcer cette crise. Conakry aurait-il abandonné sa réclamation à Rusal, d'un milliard de dollars US, identifiée par Alex Stewart International à travers son rapport (ASI/REF/2010/000032) signé du docteur Enrique Segura le 13 janvier 2010 ?

*

* *

Rio Tinto et Chalco : Recul stratégique ou jalousie mordante

Le gouvernement guinéen a presque tourné le dos à Rio Tinto et Chinalco, ces partenaires de premier plan dans le projet de minerai de Simandou. Désormais, priorité est accordée aux projets de minerai de fer de Simandou nord (blocs 1 et 2), de Zogota avec l'anglaise Niron metals[202] et HPX[203] candidate à l'acquisition des actifs du projet de minerai de fer de Nimba.

Sur une note interne au gouvernement on peut lire : « *En conclusion, nous estimons qu'il n'y a pour le moment rien de concret dans les propositions de Rio Tinto, devant faire que la Guinée ne continue pas à explorer toutes les options. Afin d'éviter le piège de la poursuite pure et simple*

[202] Certificate of incorporation of a public limited company, company number 11411548 on 12th June 2018, registration number 7038430, company director Michael Lawrence Davis (British), Verda Shine (British, Ned Mentor), Marcos Camhis Kamchis (Greek, Businessman)

[203] Le groupe HPX agit ici par l'intermédiaire de la société HPX Nimba Holdings Inc une société affiliée au groupe Ivanhoé

du gel du gisement de Simandou[204]. Aussi, nous entrevoyons une ambiguïté dans la position d'ArcelorMittal qui nous amène à envisager une rencontre avec la haute direction de ce groupe dans les prochaines semaines. Sauf objection de la part de l'Autorité[205], afin de nous assurer que rien n'est fait pour retarder les projets de Nimba et de Zogota. Une telle rencontre serait organisée dans la plus grande discrétion pour éviter toute frustration du côté libérien qui ne semble pas avoir assez d'informations sur les actions de ArcelorMittal. »

En 2019, les négociations entre Rio Tinto et Chinalco sont presque rangées. Saadou Nimaga, Nava Touré, Alkhaly Yamoussa Bangoura et Bouna Sylla sont des hauts cadres de l'administration minière guinéenne et des acteurs les plus importants dans les discussions avec le consortium Rio Tinto/Chinalco. Ils sont tous ou presque occupés à d'autres affaires sans liens avec l'anglo-australienne Rio Tinto, l'investisseur historique du projet Simandou.

En termes de riposte, toutes les missions de Rio Tinto et de Chinalco initialement prévues entre juillet et août ont été reportées en septembre. En attendant, l'issue de l'appel d'offres sur les blocs 1 et 2, déterminera la nouvelle position du couple Rio Tinto/Chinalco[206].

A la suite au décret présidentiel n°0194 du 13 juillet 2019 autorisant l'ouverture de l'appel d'offres pour

---

[204] Compte rendu de mission du ministre Abdoulaye Magassouba au président de la République, sur la 89ème session du conseil d'administration de la CBG, la réunion du 15 juin 2019 avec Rio Tinto et la participation de la Guinée au sustainability exchange, du lundi 24 juin 2019, P.4

[205] Dans le jargon guinéen, Autorité signifie supérieur hiérarchique et dans ce cas de figure il s'agit du président de la République

[206] Source diplomatique à Conakry, consultée le 7 août 2019

l'attribution d'un titre minier sur les gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou, le ministre des Mines et de la Géologie Abdoulaye Magassouba a quant à lui signé le 22 juillet, l'arrêté n°4756 portant création de la commission interministérielle d'évaluation des offres présidée par son adjoint, le juriste Saadou Nimaga.

Cette commission sera composée de Alkhaly Yamoussa Bangoura, conseiller du président de la République en charge des questions minières, de Bouna Sylla, conseiller économique et fiscal au ministère des Mines et de la Géologie, d'un représentant des ministères des Transports, de l'Economie et des Finances, du Budget, et de Mohamed Lamine Sy-Savané, directeur général du Centre de promotion et de développement minier (homme de confiance de M.Nimaga) et ancien coordinateur du projet de minerai de fer de Zogota et de Simandou nord.

La commission a commencé à réceptionner quelques questions de clarifications et des promesses de soumissionner des offres techniques de la part de quelques éventuels candidats à l'acquisition des droits miniers des blocs 1 et 2 de Simandou. Mais des membres de cette commission ne constatent pas un grand engouement de la part des compagnies aux capacités techniques et financières avérées, autour de cet appel d'offres. Si fait que la date de retrait du cahier des charges et de dépôt des offres a été prorogé au 19 août, alors que le délai initial semblait être le du 22 juillet[207].

Le processus du paiement de la caution, le délai jugé court de la procédure et les dispositions de l'arrêté n°4268

[207] Agent du centre de promotion et de développement minier (cpdm) guichet unique du secteur minier guinéen

du 27 juin, portant réservation des gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2 de Simandou, en vue de l'organisation d'une procédure d'appel d'offres ont fait objet des plusieurs interrogations[208].

En plus, l'absence de représentant de la Société guinéenne de patrimoine minier au sein de cette commission d'évaluation des offres a été évoquée par certains facilitateurs des potentiels candidats. Cette absence de la Soguipami dans la procédure, pourrait faire hésiter les sociétés intéressées par des droits miniers de Simandou[209].

L'accointance supposée ou réelle de Nimaga avec certains investisseurs chinois, courtisés par le palais présidentiel de Sékoutouréya, semble être perçue par quelques membres de cette commission d'évaluation comme source de risque dans les transactions financières internationales[210].

D'ailleurs, deux des membres de cette commission d'évaluation, Bouna Sylla le conseiller économique et fiscal du ministère et Alkhaly Yamoussa Bangoura le conseiller du président Alpha Condé, en charge des questions des mines, seraient plus préoccupés par des travaux d'évaluation techniques de l'appel d'offres visant la construction de la raffinerie d'alumine par la Compagnie des Bauxites de Guinée[211].

---

[208] Cadre du bureau d'étude et de la prospective du ministère des mines et de la géologie

[209] Géologue en service à la soguipami dont le conseil d'administration est présidé par le ministre des mines et de la géologie

[210] Intermédiaire d'une compagnie qui hésite à s'engager dans la procédure, mai demeure intéressée

[211] Fiche de compte rendu de réunion Réf.374_ING 02 04 02, direction ingniérie & projet

En effet, un cahier des charges a été lancé par la CBG pour faire le *desktop study* d'une raffinerie. A la suite de ce processus, cinq offres venant des sociétés Hatch, Fluor, Bechtel, Gami/Chalieco & Neui ont été reçues. Trois désistements sont à signaler, de la part des sociétés Tractebel, AECOM et SAMI[212].

A la lumière de cet appel d'offres, les experts de l'évaluation ont constaté que les candidats Hatch, Fluor, Bechtel maitrisent davantage la technologie du *western* et que de son côté la société Chalieco & Neui connaissait mieux la technologie chinoise.

Afin de ne pas perdre des opportunités de succès du projet de raffinerie de CBG, une proposition a été faite par l'un des évaluateurs de choisir un consultant qui étudiera spécifiquement la technologie *western*, et un autre qui sera maître d'ouvrage de la technologie chinoise. Sur cette question, l'équipe[213] des évaluateurs a décidé d'attendre la fin de l'analyse commerciale pour prendre une décision finale[214].

Concernant les projets de minerai de fer, Nava Touré, le conseiller principal du ministère des Mines et de la Géologie qui pilote le processus de cession à HPX des actifs de Billiton Guinea BV, Newmont LaSource et CFMM à la société des mines de fer de Guinée (SMFG), a reçu une lettre, d'objection de Philip W Mitchell (Senior

---

[212] Fiche de dépouillement technique raffinerie d'alumine CBG

[213] Abdoulaye Ablo Diallo (CBG), Thierno Sadou Diallo (CBG), Thierno Aliou Baldé (CBG), Dr Alkhaly Yamoussa Bangoura (gouvernement guinéen), Bouna Sylla (gouvernement guinéen), Ives Blomme (Alcoa), Patrick Tobin (Rio Tinto)

[214] Membre de l'équipe de dépouillement de l'appel d'offre sur la raffinerie de la CBG

Commercial Advisor) pour lui signifier quelques corrections[215].

Cet échange épistolaire intervient alors que les investisseurs initiaux de ce projet ne semblent avoir obtenu satisfaction de leur demande[216] de consentement de la République de Guinée à la cession des actions d'Euronimba Limited (enregistrée au ministère des Mines et de la Géologie le 20 juin 2019 sous le n°1523).

A l'époque, l'administration minière était sous la pression des administrations présidentielles guinéenne et libérienne pour la conclusion d'un accord de transit.

Dans ses négociations avec le gouvernement libérien, la Guinée est assistée par CPCS qui lui a élaboré, depuis le 9 juillet, un avant-projet d'accord d'implémentation. Cet accord, s'il était conclu, sera ratifié par les parlements respectifs des deux pays pour offrir un niveau supérieur de stabilité et de sécurité[217].

*
* *

[215] Letter to Mr Nava Touré principal advisor to the ministry of mines and geology, 25 july 2019

[216] Lettre conjointe (Billiton Guinea BV, Newmont LaSource S.A.S et Compagnie Française des Mines et Métaux S.A.S) du 20 juin 2019 à son excellence, Abdoulaye Magassouba ministre des mines et de la géologie

[217] Observation de Nava Touré du 16 juillet traduite le 19 juillet par Jean-François Arsenault P.9

Septième partie

Simandou objet d'une diplomatie économique

Le minerai de Simandou : pourrait alimenter les aciéries d'ArcelorMittal

La valse des visites d'État par les présidents George Weah, du Liberia, et Ram Nath Kovind, de l'Inde, au président guinéen Alpha Condé est un indicateur de la diplomatie économique. Cette partie aborde, tant soit peu, un pan des dessous d'un lobby exerçant en faveur des compagnies minières et des intérêts complexes.

Le 3 juin 2019, le ministre guinéen des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, avait été invité par Biro Diallo, directeur général pays du projet Simandou, à participer à la réunion tripartite[218] qui devait avoir lieu le 15 juin 2019 au Sofitel Hôtel Arc du Triomphe, à Paris. Les objectifs de cette réunion étaient : « *une introduction et une mise à jour sur le projet depuis la dernière réunion tripartite du 1er décembre 2018, une présentation de la portée de l'étude et ses résultats et une discussion autour de la combinaison possible d'options*[219] ».

[218] Rio Tinto, Chinalco et Guinée.

[219] Agenda pour la réunion tripartite du 15 juin, transmis le 3 juin.

Effectivement, ce 15 juin, une délégation du gouvernement guinéen[220], conduite par Magassouba, rencontrait à Paris des représentants des directions générales des sociétés Rio Tinto[221] et de Chinalco[222], « *pour discuter du développement du projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou*[223] ».

À la suite de la rencontre du 5 octobre 2018 avec Rio Tinto et Chinalco, au cours de laquelle la société Rio Tinto avait manifesté son intention de relancer le projet, et des échanges qui avaient suivi, les représentants du gouvernement avaient affiché leur détermination pour cette dernière réunion du 15 juin, qui consisterait à « *écouter les propositions concrètes*[224] ».

Au cours de cette réunion, « *au nom de ses partenaires dans le projet Simandou* », Rio Tinto a présenté « *une proposition de reconstruction en phases, du chemin de fer*

---

[220] Comprenant le ministre M. Abdoulaye Magassouba, Dr Alhaly Yamoussa Bangoura, conseiller du président de la République, M. Nava Touré, conseiller principal, M. Bouna Sylla, conseiller fiscal, et N'Fanlly Sylla, assistant du ministre Magassouba

[221] Il s'agit de Bold Baatar, directeur général énergie et minéraux, Nigel Jones, futur chef du projet Simandou, John McMeekan, directeur général projets Rio Tinto, Lawrence Dechambenoit, vice-président relations d'entreprises EMEA, Dugald Wshart, directeur général développement des affaires, Adrien Yee, avocat général, énergie et minéraux, Binyan Ren, directeur général Rio Tinto Chine, Leo Nan, directeur général développement commercial Chine, Biro Diallo, directeur général pays du projet Simandou.

[222] Il s'agit de Feng Guiquan, vice-président Chinalco, Bau Yu, président CIOH, Hou Monroe, interprète.

[223] Rapport de mission du 24 juin 2019, à la haute attention du président de la République

[224] Membre A de la délégation gouvernementale à cette réunion de Paris.

*national (*central ou encore appelé "chemin de fer Conakry-Niger"*), avec un écartement standard et une modification du tracé qui déboucheraient sur des ports fluviaux au Sud de Conakry, à savoir Morébaya, Matakong, Benty, Konta, tous dans la préfecture de Forécariah*[225] ».

Cet ancien chemin de fer – qui avait été construit sous la colonisation française et également appelé « *Conakry-Niger* » –, une fois reconstruit dans le cadre du projet Simandou, serait à la fois multifonction (fer, bauxite) et multi-usagers (fret, passagers, productions agricole et animale, etc). Sa capacité initiale serait de 30 millions de tonnes par an, avec une possibilité d'extension à 125 millions de tonnes (réalisable en phases).

Les avantages de cette nouvelle option de transport libérien, en lieu et place de la construction du chemin de fer dit « transguinéen », avaient largement fait consensus parmi les participants. « *Cette option pourrait améliorer sensiblement les chances de financement du projet, par la participation de plusieurs sociétés minières et d'organisations de financements internationaux*[226]*, comme le Groupe de la Banque mondiale, le Groupe de la Banque africaine de développement, Africa 50 Infrastructure Fund, Eximbank of China, etc.* »

En guise de réponse, par la voix de ses délégués, « *le gouvernement a demandé à Rio Tinto de réexaminer cette option et d'expliquer techniquement pourquoi celle-ci, qui avait été envisagée par le passé, n'avait pas été acceptée par*

[225] Membre A de l'équipe gouvernementale ayant pris part à cette réunion de travail, à Paris.
[226] Membre du staff de Rio Tinto présent à la rencontre de Paris.

la compagnie demanderesse, qui avait argué qu'elle était plus coûteuse ? » Rio Tinto et ses partenaires ont promis de faire, dans les deux prochains mois, un examen plus approfondi de la question et une visite du tracé de l'ancien chemin de fer[227].

Ensuite, Rio Tinto a exprimé à la délégation guinéenne son « *ardent désir* » de mettre en production commerciale « *immédiatement la mine de Simandou, d'abord par une livraison initiale de 5 à 10 millions de tonnes par an, à vendre à ArcelorMittal, à la frontière libérienne. Ceci pour faciliter l'autofinancement du grand projet intégré*[228] ».

En plus, Rio Tinto a soutenu que « *cette vente permettrait à ArcelorMittal d'approvisionner des usines européennes, pour faire face au problème de Vale au Brésil. Cette production serait acheminée par camions de Simandou à la frontière libérienne*[229] ».

Sur ce point précis, les délégués guinéens ont, avec vigueur, rappelé à Rio Tinto « *la décision du gouvernement d'exiger l'évacuation du minerai de fer du Simandou par le transguinéen, ainsi que la volonté des missionnaires de ne prendre aucune décision qui rendrait irréalisables les projets riverains à la frontière libérienne*[230] ».

Rio Tinto a, par la suite, profité de cette réunion pour présenter les responsables de la nouvelle direction du projet : Biro Diallo, directeur général pays du projet Simandou, et Nigel Jones, futur chef du projet.

---

[227] Membre B de la délégation guinéenne à cette réunion

[228] Membre de l'équipe de négociation de Rio Tinto.

[229] Rapport de mission du 24 juin 2019, à la haute attention du président de la République (*page 3*).

[230] Membre C de la délégation guinéenne à cette réunion.

En conclusion, les membres de la délégation guinéenne ont estimé « *qu'il n'y a pour le moment rien de concret dans les propositions de Rio Tinto* » et ont encouragé la Guinée à « *explorer toutes les options, afin d'éviter le piège de la poursuite pure et simple du gel du gisement de minerai de fer de la Guinée* ».

Aussi, un rapport de mission à l'attention du gouvernement a laissé entrevoir « *une ambiguïté dans la position d'ArcelorMittal, qui amènerait à envisager une rencontre avec la haute direction de ce groupe (…), sauf objection de la part de l'autorité guinéenne, afin de s'assurer que rien n'est fait par Rio Tinto pour retarder les projets de minerai de fer de Nimba et Zogota. Une telle rencontre serait organisée dans la plus grande discrétion, pour éviter toute frustration du côté libérien qui ne semble pas avoir assez d'informations sur les actions d'ArcelorMittal* ».

C'est dans ce contexte exploratoire que les Ambassadeurs des pays membres de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Mano (la *Mano River Union*), à savoir la Guinée, la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'ivoire, se sont rencontrés le 2 juillet 2019, à Washington.

« *Les quatre ambassades travaillent sur une idée de chemin de fer Conakry-San-Pedro (Côte d'Ivoire) via la Sierra Leone et le Liberia*[231] ».

Ce chemin de fer de 1 134 km sera développé dans une région de 50 millions d'habitants et permettra le développement des secteurs agricole et minier, sans oublier les autres services porteurs de croissance économique.

---

[231] https://www.facebook.com/permalink.php ? story_fbid= 2349221021830735&id=100002285817416

« *C'est un projet que les ambassades essayeront de vendre aux investisseurs américains dans le cadre de la nouvelle initiative américaine Prosper Africa* ».

C'est dans ce contexte également, que le président du Liberia, George Weah, a effectué, du 11 au 13 juillet 2019, une visite de travail et d'amitié en Guinée. Ce séjour a été mis à profit pour visiter des infrastructures minières sur le site de la société minière de Boké[232].

La délégation du président a également visité certains chantiers sous contrat avec des entreprises chinoises, tels que le barrage hydroélectrique de Kaléta[233].

En marge du séjour du président Weah à Conakry, le docteur Mamadi Diané, ministre d'État, ministre de la Défense nationale et coordinateur des affaires présidentielles, a discuté de plusieurs « affaires » avec son homologue libérien, Daniel D. Ziankahn[234].

Auparavant et dans la foulée des préparatifs de la visite d'État du président Weah, le ministère guinéen avait préparé et soumis au gouvernement une série « *de sujets clés* » pour une coopération entre le Liberia et la Guinée.

Ces sujets abordent les principaux points à couvrir pour l'élaboration d'un accord d'implémentation au sein des accords intergouvernementaux, pour l'utilisation des infrastructures en territoire libérien à destination des

---

232 https://guineematin.com/2019/07/12/boke-les-presidents-conde-et-weah-au-port-de-dapilon/

233 http://mosaiqueguinee.com/guinee-liberia-georges-weah-visite-ce-vendredi-des-barrages-et-les-ports-miniers-de-la-smb/

234 https://guineematin.com/2019/07/12/audience-au-ministere-de-la-defense-daniel-d-ziankahn-chez-dr-diane/

projets miniers. Il s'agira d'une gestion commune des opérations ferroviaires qui « *déterminera de l'avenir des projets de minerai de fer du sud de la Guinée* ».

Ensuite, le 1er août 2019, le président indien Ram Nath Kovind a été l'invité "prestige" de Conakry. Une visite d'État de trois jours (du 1er au 3 août) a permis au dirigeant indien de défendre la diplomatie économique de son pays. Une diplomatie qui n'aurait point ignoré les intérêts économiques d'ArcelorMittal, concessionnaire des infrastructures de la Liberian Mining Corporation (Lamco).

De plus, le Président Ram ne pouvait, dit-on, ignorer les griefs exprimés par la diplomatie indienne à l'égard de Conakry, détaillés dans une lettre envoyée le 5 août 2016 par l'ambassade de l'Inde à Abidjan, en Côte d'Ivoire (avec habilitation pour la Guinée et le Liberia).

*
* *

Entre Poutine et Motlanthe
Alpha choisit Sotchi

La procédure de ratification par le Parlement de la convention de concession minière du 5 septembre 2019, amendée et consolidée pour l'exploitation des gisements de fer du mont Nimba est toujours en difficulté à l'Assemblée nationale.

L'entrée en vigueur de cette convention, signée par la Guinée, la Société des mines de fer de Guinée (SMFG) et Euronimba, consacrera la prise de contrôle des licences d'exploitation de cette chaine de montagnes par la société High Power Exploration (HPX), du milliardaire américano-canadien Robert Friedland, et la sortie définitive des partenaires historiques comme BHP, CFMM et Areva (Orano). Cette prise de contrôle se fera à travers la filiale HPX Nimba Holdings Inc, qui bénéficie du soutien d'un ancien chef d'État sud-africain, Kgalema Motlanthe (président du conseil d'administration).

En effet, les travaux de la session budgétaire du Parlement guinéen sont toujours perturbés par, entre autres, la suspension de la participation des députés des

groupes parlementaires de l'opposition et la crise multidimensionnelle qui secoue le pays.

De ce fait, l'Assemblée nationale n'a pu réunir les conditions nécessaires pour la tenue normale de son chronogramme initial du 10 octobre. De sorte que les travaux relatifs à cette convention, en commissions et en inter-commissions, respectivement prévus les 14 et 21 octobre, n'ont pu être honorés. Et du coup, le président de l'Assemblée nationale, Claude Kory Kondiano, a fait diffuser sur les ondes de la radio nationale (RTG) un communiqué qui appelle les députés de l'opposition à regagner leurs sièges, pour la bonne marche de l'institution parlementaire.

Les principaux dossiers en souffrance dans les tiroirs du Parlement sont, entre autres, le projet de loi des finances initiale 2020 (objet principal de cette session) et la convention de concession minière évoquée plus haut. Ce projet de loi des finances relève du régime des lois ordinaires, alors que la convention de concession est éligible au principe de contrôle de constitutionalité.

Pourtant, l'exposé de motif introduit au Parlement par le ministère des Mines et de la Géologie pour la ratification de cette convention indique que, « *au regard de ce qui précède, nous recommandons la ratification de la convention (…), afin de saisir l'opportunité que représente aujourd'hui le développement de ce projet dans un contexte plus favorable pour le minerai de fer* ».

Cependant, le 16 octobre, le docteur Ibrahima Kalil Kaba, directeur de cabinet de la présidence de la République, recevait de Philip W. Mitchell, de la société High Power Exploration, une notification d' invitation au bénéfice du président Alpha Condé, finalement transférée à

un groupe de trois hauts cadres guinéens, pour visiter en compagnie de l'équipe de Friedland les installations de Ivanhoe Mines, la société mère de HPX, en Afrique du Sud et en République démocratique du Congo (RDC).

Parce que cette invitation a coïncidé avec la visite programmée du président de la République en Russie, Alpha Condé ne saisira pas cette opportunité au bénéfice de Sotchi, en Russie, où il était en quête d'un huis-clos avec l'homme fort du Kremlin.

Cette visite des sites d'exploitation devait commencer, du 24 au 27 octobre 2019, par celle du site de Kamoa, ses mines de Kakula et Kipushi Project en Afrique du Sud. Puis, les invités devraient rejoindre Lubumbashi en RDC pour la dernière étape guidée par l'ancien président sud-africain Motlanthe.

*

* *

Exploitation du fer du mont Nimba
Le sine qua non écologique

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture invite l'État guinéen à annuler immédiatement le certificat de conformité environnementale et le permis d'exploitation minière accordés à Zali mining (ex West Africa Exploration) et à la soumission de la nouvelle convention minière entre la Société des mines de fer de Guinée et le gouvernement, pour examen par l'UICN avant sa signature (…).

La 43e session du Comité du patrimoine mondial de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) tenue à Bakou en Azerbaïdjan du 30 juin au 10 juillet 2019, demande à la Guinée de soumettre, d'ici le 1er février 2020, un rapport actualisé sur l'état de conservation de la réserve naturelle intégrale du mont Nimba et la mise en œuvre de ses recommandations, pour examen lors de sa 44e session prévue à Fuzhou en Chine du 29 juin au 9 juillet en 2020.

Le 24 juillet 2019, Mechtild Rössler, directrice du Centre du patrimoine mondial à l'UNESCO a écrit à Amara Camara,

Ambassadeur de la Guinée en France (délégué permanent de la Guinée auprès de l'UNESCO). Pour l'informer que, lors de la 43e session (Bakou, 2019), le Comité du patrimoine mondial a examiné l'état de conservation de la réserve naturelle intégrale du mont Nimba. Mechtild Rössler insiste : « *Je voudrais également appeler à vos autorités à faire leur possible pour respecter le délai statutaire mentionné ci-dessus pour la soumission du rapport, et ainsi assurer suffisamment de temps d'échange et dialogue entre vos autorités, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives sur les problématiques en jeu, avant que le prochain rapport pour le Comité ne soit produit.* »

Entre temps, le 11 décembre 2019, l'ancien Premier ministre guinéen, Mamady Youla a été nommé au poste de Président directeur général de la Société des mines de fer de Guinée (SMFG). Cette filiale de HPX est chargée d'exploiter les gisements de fer du mont Nimba, suivant les dispositions de la convention de concession minière amendée et consolidée, signée par le gouvernement le 5 septembre avant d'être ratifiée par le Parlement le 3 décembre.

Cette convention prévoit, dans les 12 prochains mois, une production anticipée de 5 millions de tonnes par an, afin de saisir les opportunités et accélérer la mise sur le marché international du minerai de fer guinéen, en attendant la réalisation de l'objectif de production initiale de 20 millions de tonnes par an.

L'investissement total requis (étude réalisée et approuvée par les parties en 2008), pour la mise en œuvre du projet de fer du mont Nimba est estimé à 3,6 milliards de dollars US. En plus de fonds propre, ce financement sera conclu avec un syndicat bancaire de 1er plan.

L'adoption de cette convention par le Parlement

guinéen a d'office validé le rachat des actions de Euronimba par HPX, société américaine d'exploration géophysique appartenant à un groupe de promotion et de développement minier contrôlé par l'américano-canadien Robert Martin Friedland.

Le 11 novembre, le ministre guinéen des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, son homologue libérien des Mines et de l'Énergie, Gesler E. Murray, ont signé, au Liberia, un accord de mise en œuvre du protocole de facilitation du transport des ressources naturelles d'origine guinéenne.

Selon le rapport du 3 décembre de la commission Mines et Industrie à l'Assemblée nationale, rapport présenté par Mme Diakhaby Eva Cros, les coordonnées des sociétés bénéficiaires des dispositions de cet accord de mise en œuvre sont : celles situées totalement sur les périmètres actuels de la SMFG pour l'exploitation du minerai de fer du mont Nimba, de Zali mining S.A (ex West Africa Exploration) pour l'exploitation du minerai de fer en lisière du mont Nimba, de Sama ressources Guinée et CC Energy minerals pour l'exploitation du graphite de Lola, ainsi que le périmètre de minerai de fer de Zogota sous licence de Niron metals Guinea.

En cas de transit par le Liberia, la Guinée percevra une redevance additionnelle. Cette redevance sera applicable à toute tonne. Elle variera de 0,825 dollar US à 2 dollars, selon le cours mondial de fer.

L'accord de mise en œuvre du protocole de facilitation du transport des ressources naturelles d'origine guinéenne voté par les députés a exclu de son périmètre d'application le projet de minerai de Simandou. Les termes de cet accord ne sont profitables qu'aux projets de petite et moyenne

taille, proche de la frontière libérienne et qui n'ont pratiquement aucune chance d'être développés à court et moyen terme s'ils ne sont pas autorisés à évacuer leur production par le territoire libérien.

M. Youla s'y connait en matière de mines, il a été successivement un haut cadre de la Banque centrale, du ministère des Mines et de la Géologie, de la Primature. Il a développé le projet de construction et d'exploitation de la raffinerie de Sangarédi sous le label de Guinea alumina corporation (GAC). Il a été président de la chambre des mines de Guinée avant d'occuper le poste de Premier ministre.

Pour appuyer, assister et accompagner les entreprises, États et organisations de toutes sortes, dès son départ de la Primature, Youla a créé le 22 août 2019, le cabinet M.Y. Consultants et Associés SARLU (n°formalité/RCCM/GN.TCC.2019.0 3541 et n° entreprise/RCCM/GN.TCC.2019. B.0 3064) au capital de 50 millions de francs (il est associé unique).

Le Comité du patrimoine mondial regrette que l'État guinéen n'ait fourni aucune information sur les projets miniers des sociétés Zali mining S.A (ex WAE) et SMFG. Tous ces deux projets sont situés à proximité du patrimoine. Le Comité a demandé au gouvernement de soumettre, avant sa signature, au Centre du patrimoine mondial la nouvelle convention minière entre la SMFG et le gouvernement pour examen par l'UICN pour s'assurer que sa mise en œuvre n'impacte pas la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Le Comité du patrimoine mondial exprime sa vive préoccupation quant à la délivrance d'un certificat de conformité environnementale ainsi qu'un permis d'exploitation à la société Zali mining S.A (ex WAE) pour le

bloc minier immédiatement adjacent au bien et prie instamment l'État partie d'annuler immédiatement ce certificat de conformité environnementale et le permis d'exploitation octroyés. « *Qu'une version révisée de l'EIES réalisée en 2015 soit soumise au centre du patrimoine pour examen par l'UICN avant de prendre une nouvelle décision sur l'octroi d'un certificat de conformité environnementale* ».

Rössler prend note de l'information fournie par la Guinée sur le nouveau permis d'exploration accordé à la société Sama Resources. Ce permis se situe en dehors des limites de la réserve naturelle et de la zone tampon de la réserve de biosphère. Une EIES est en cours de réalisation afin d'évaluer les impacts du projet, y compris sur la valeur universelle exceptionnelle.

Rössler demande aussi la soumission des résultats de l'EIES au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'UICN avant la délivrance d'un certificat de conformité environnementale à Sama Resources.

*

* *

Attribution des blocs 1 et 2 de Simandou
Comment SMB a remporté l'offre

Dans une lettre du 14 novembre 2019 au gouvernement guinéen, la directrice générale adjointe de Fortescue metals Group, Julie Shuttlewroth, a pris acte de la décision de la commission d'évaluation des offres d'attribuer les blocs 1 et 2 de Simandou au consortium conduit par la Société minière de Boké.

Pour cette experte du secteur minier d'Australie, de la Chine et de la Tanzanie depuis plus de dix-neuf ans, « *bien que nous soyons déçus de ce résultat, nous sommes reconnaissants d'avoir pu participer à cet appel d'offres et établir par la même occasion un lien privilégié et étroit avec la Guinée. Nous estimons que le processus d'appel d'offres est bien géré et nous sommes impatients d'en apprendre davantage à mesure que le processus avance. Fortescue continue d'espérer qu'il existe toujours un moyen significatif de contribuer au succès de la Guinée et de ses habitants* ».

Après leur réunion du 23 août 2019, les membres de la commission d'évaluation des offres pour l'octroi de la concession des gisements de minerai de fer des blocs 1 et 2

de Simandou : s'étaient retrouvés le 4 octobre, pour l'ouverture des plis. Le premier constat des évaluateurs a été que toutes les sociétés qui avaient acheté des cahiers des charges n'avaient pas soumissionné. L'assemblée des évaluateurs avait dû mentionner que le retrait des cahiers de charges avait été opéré par trois sociétés : la Société minière de Boké (SMB), Vale et Fortescue Metals Group (FMG), pour une période de préparation des offres de 45 jours. Et de s'accorder qu'à la date du 4 octobre, seules la SMB et la FMG avaient déposé leurs offres (composées globalement de vingt formulaires). Les évaluateurs avaient noté, en outre, que les offres de la SMB étaient arrivées à temps, contre quinze minutes de retard pour celles de FMG. Retard qui serait dû à des difficultés d'identification du lieu de dépôt officiel.

Malgré ce constat, les deux offres avaient été déclarées recevables par la plénière de la commission d'évaluation. À cette date, des membres de cette commission avaient rapporté que les offres de la SMB semblaient être plus alléchantes, en ce sens qu'elles prenaient en compte la construction du chemin de fer « transguinéen » et celle d'un port en eau profonde, à Forécariah, en vue de l'exportation du minerai de fer vers les marchés. Le tout dans un délai de cinq ans, à compter de la ratification des conventions (1re phase).

Les 12 et 13 novembre, les candidats à l'appel d'offres avaient respectivement reçu leur lettre de notification. Et c'est la Société minière de Boké qui a remporté la double évaluation faite séparément par la commission interministérielle d'évaluation et le cabinet Ernst & Young (EY). Selon une source interne à la commission, « *Fortescue metals Group n'a pas soumis d'offres sur les infrastructures* »

et s'est juste contentée de mentionner « *qu'elle est prête à accompagner l'État guinéen dans la recherche des solutions infrastructurelles* ». En revanche, « *la Société minière de Boké a identifié des acteurs et des fonds allant jusqu'à 50 % des charges nécessaires pour la première phase* ».

Pour se protéger contre une éventuelle contestation, des membres de la commission disent avoir sollicité les services de EY pour une contre-évaluation portant sur les deux offres en examen. « *Après notre évaluation et notre classement, la commission a demandé à ce que EY évalue de manière indépendante. Les deux résultats se sont situés dans les mêmes ordres de grandeur. C'est ainsi que nous avons notifié aux concurrents le résultat final* ».

Sur certains paramètres des offres soumises, « *les deux concurrents ont proposé un ticket d'entrée d'environ 100 millions de dollars US avec modalités de paiement presque identiques* ». Les évaluateurs n'auraient pas examiné cette facette de la concurrence. Toujours selon un évaluateur, le consortium conduit par la Société minière de Boké a proposé, sur les points n°2 et n°4, un processus axé sur « *la construction de la mine, d'un chemin de fer "transguinéen" de 679 km et d'un port en eaux profonde d'une capacité totale de 80 millions de tonnes par an à Matakong sur les côtes guinéennes et d'une aciérie* ».

La prévision en investissements cumulés soumise par la SMB avoisine les 14 milliards de dollars US pour les deux phases du projet Simandou, blocs 1 et 2.

Contrairement à la SMB, les offres de Fortescue metals Group proposeraient de financer les études de faisabilité qu'elle évalue déjà à environ 200 millions de dollars US. Elle s'engagerait, en plus, pour un investissement total d'environ quatre milliards de dollars US. Et qu'en dehors du

financement de ces études de faisabilité, tout autre financement du projet serait soumis à la direction des investissements qui ne sera prise qu'au bout d'un délai de 34 mois, à compter de la date d'entrée en vigueur.

Le grand écart entre les deux soumissions se justifierait surtout par l'absence de proposition concrète par Fortescue metals Group concernant le développement des infrastructures et des installations portuaires pour l'évacuation du minerai des blocs 1 et 2 de Simandou. À l'inverse, la SMB aurait suggéré la construction d'un chemin de fer d'une longueur de 679 km, reliant la mine à un port en eaux profonde, d'une capacité finale de 80 millions de tonnes par an et situé dans la localité frontalière de Matakong sur les îles Kabak, près de la Sierra Leone.

L'autre élément déterminant dans la préférence des évaluateurs pour l'offre de SMB semble avoir été « *la disponibilité et l'engagement à commencer dès que possible les études de faisabilité et le développement de la mine et des infrastructures à travers la mobilisation d'importants fonds propres disponibles, alors que FMG privilégie la levée des capitaux sur les marchés internationaux comme source principale de financement de ses activités* ». Pourtant, Fortescue metals Group semblait avoir été favorite dans ce processus d'appel d'offres. La candidate à la reprise des blocs 1 et 2 de Simandou avait dépêché le 22 août 2019 une équipe sur le site des blocs en jeu. Après plusieurs reports, en raison de mauvaises conditions météorologiques, la délégation de Fortescue avait finalement foulé le sol de la sous-préfecture de Damaro, dans la préfecture de Kérouané, ce 22 août aux environs de 11 heures GMT en provenance de la préfecture de Nzérékoré (pour une source locale les missionnaires de FMG seraient venus de la Côte D'Ivoire

voisine). Damaro, où elle avait été accueillie par le maire de cette commune rurale, Elhadj Zakaria Camara, et par Moussa Camara, sous-préfet. Tous deux étaient accompagnés par des agents du ministère des Mines et de la Géologie, à savoir Moussa Bérété, directeur national adjoint de la géologie, Nouman Kanté, directeur préfectoral des mines et carrières de Kérouané, et Daouda Diakité, assistant du ministre des Mines et de la Géologie.

À cet effet, les rencontres avaient démarré par une prise de contact à la préfecture de Kérouané, avec le préfet Elhadj Sékou Touraman Diabté. Après la présentation des membres de la délégation et les salutations d'usage, Moussa Bérété, chef de mission, avait décliné l'objectif de la visite et, ensuite, sollicité l'appui et le soutien des autorités et des populations riveraines pour faciliter le bon déroulement de cette mission.

Elhadj Sékou Touraman Diabaté, le préfet, avait, à son tour, souhaité la bienvenue et un agréable séjour à la délégation. Il s'était dit satisfait de la visite et avait rassuré la délégation de sa disponibilité, dans la mesure du possible, pour accompagner la mission tout au long du processus.

La mission de Fortescue avait visité la cartothèque des échantillons des blocs 1 et 2 de Simandou, en vue d'identifier le contenu des caisses à travers les numéros de certaines sections spécifiques de forages sur les blocs 1 et 2, réalisés par la société VBG, filiale conjointe de BSG Resources et Vale.

Après cette étape de terrain, la mission s'était rendue dans le village de Damaro pour une visite de courtoisie aux sages et aux autorités locales. Patrick Highsmith, de la société Fortescue, avait remercié les sages du village, avant de présenter les valeurs et les nombreuses expériences de la

société, ainsi que de son engagement sans faille dans la promotion et le développement du contenu local.

Prenant la parole à cette occasion, le directeur préfectoral des mines et carrières de Kérouané, Nouman Kanté, avait, au nom de la délégation du ministère des Mines, remercié la notabilité du village pour la mobilisation et l'accueil chaleureux. Kanté avait, enfin, rappelé l'objectif de la mission de Fortescue, qui était la visite technique sur les blocs 1 et 2, précisant que la société est soumissionnaire à l'appel d'offres sur les blocs 1 et 2 de Simandou. C'était apparemment une visite de terrain… miné.

*

* *

Table des matières

Remerciements 11
Résumé Sommaire 13
Introduction 25

Première partie
La lutte incomprise

Avant-première dans des affaires closes de Simandou 37
Les avant-dernières batailles du Simandou 45
Un vieux vœu, un Simandou partagé, mais… 79
Niron metals et le malentendu guinéo-libérien 93

Deuxième partie
Les réseaux occidentaux et les regrets africains

George Soros-Alpha Condé, les premiers « pas » d'un réseau 101
Le duel des sœurs ennemies 111
Minerai de fer de Guinée ou l'épisode de l'échec partagé 117
Rio Tinto, cadre d'investissement ou les rideaux d'une diversion 123

Troisième Partie
La lutte larvée et les dessous pécuniaires

Les suspects de la République 135
Rio Tinto ou la valse des duels guinéens..... 155
La lettre des risques complémentaires 167
Jones Day à Simandou 171

Quatrième partie
Les engagements de financements et les honoraires d'avocats

Conakry va-t-il heurter des intérêts occidentaux ? ... 179
L'argent est l'obstacle 199
Des accords partiels et secrets du gouvernement..... 217

Cinquième partie
L'embuscade antérieure

Mines guinéennes et l'invasion chinoise..... 235
Arrestation de l'ancien Ministre Mahmoud Thiam à New York et suspicion à Conakry 243
L'Afrique réclame une banque compensatrice 255
Transit des produits miniers guinéens..... 267
Niron metals et HPX face aux obstacles libériens..... 267
Friguia, la douleur nationale..... 277
Rio Tinto et Chinalco Recul stratégique ou jalousie mordante 293

Septième partie
Simandou objet d'une diplomatie économique

Le minerai de Simandou pourrait alimenter les aciéries d'ArcelorMittal 301
Entre Poutine et Motlanthe Alpha choisit Sotchi 309
Exploitation du fer du mont Nimba Le sine qua non écologique 313
Attribution des blocs 1 et 2 de Simandou Comment SMB a remporté l'offre 319

Cet ouvrage a été composé par Edilivre

194 avenue du Président Wilson – 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 41 62 14 40 – Fax : 01 41 62 14 50
Mail : client@edilivre.com

www.edilivre.com

Tous nos livres sont imprimés
dans les règles environnementales les plus strictes

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

ISBN papier : 978-2-414-35969-1
ISBN pdf : 978-2-414-35970-7
ISBN epub : 978-2-414-35971-4
Dépôt légal : mai 2020

© Edilivre, 2020

Imprimé en France, 2020